

REPUBLIQUE FRANCAISE



Rendu Exécutoire
Par transmission
en Sous-Préfecture
Publication et ou Notification
Le : 18 DEC. 2013

Le Directeur Général Adjoint des Services,
Frédéric JOUVE

Service : Administration Générale
Réf : FJ/MM
Tél. : 04 66 56 42 82

C 2013.12.01

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL DE COMMUNAUTE 12 DECEMBRE 2013

ETAIENT PRESENTS :

ROUSTAN Max, GILLES François, MEUNIER Valérie, VEAU Marcel, ROUX Philippe, ABITAN Grégoire, RIBOT Philippe, ROUX Gérard, BUENO Jacques, MARROT Guy, EL-OKKI Nadia, IGLESIAS Bonifacio, VERDELHAN Daniel, COMTE Yves, ANTHÉRIEU Michel, MAURIN Daniel, BROUSSE Jack, MIALHE Bernard, GAUJOUX Patric, TORREILLES Éric, SERODES Jean-Marc, TEISSIER Christian, RIEU Francine, ESCOFFIER Michel, FERNANDEZ Jacky, BENAZET Michel, GENOLHER Aurélie, PUPET Patrice, BONNAFOUX, Claude, SCHOR Emmanuel, BOUDET Jacques, FERRIER François, ROUANET Gilbert, BEAUD Alain, ANDRE Lionel, REYNAUD Alain, OZIL Cyril, BOUGAREL Christophe, BRULÉ Marc, CORDIER Jean-Pierre, GRAS Frédéric, BUREL Jean-Michel, VIGOUROUX Alain, SOULIER Pierre, VARIN D'AINVELLE Roch, SECLE Jean-Pierre, HUGUES Laurent, CAPDUR André, SCHNEIDER Stéphane, JULIEN Edmond, CRUVELLIER Josette, AIGOIN Jean-Luc, MAURIN Jean-Pierre, MASSON Myriam, ALBERT-MOYE Danièle, ANTEZAK Christian, ARNAL Bernard, AURIOL Violette, BAZALGETTE Thérèse, BENOI Gérard, BILLARD Dominique, BLANCHER Émile, BONNAFOUS Michel, BRUJAS Sébastien, CARDOT Jean-Louis, CARILLO Antonia, CARRASCO Sylvie, CASTOR Ysabelle, CHAMBON Christian, CHANTAGREL Laurent, CHAPPELLIER Laurent, CHAPON Claude, CHAREYRE Annie, CHAUZAL Robert, CHEYREZY Alain, COLOMINA Jean-Pierre, DELEUZE Dominique, DIESLER Dominique, DIRRENBARGER Jean-Philippe, DREYFUS Nicette, DUC Michel, DUMAS Jacqueline, FERNANDEZ Martine, FIARD Fabien, FLOHR Jean-Marc, FOPPOLO Raymond, FOULQUIER Jacques, GAL Mireille, GAUSSENT Philippe, GAUTHIER Danielle, GRAVIL Serge, HAOUES Soraya, HERAIL Pierre, JACOT Thierry, JAUSERAN Sylvie, LACOMBE Danièle, LAFONT Jean-Jacques, LAPIN Bruno, LECOUVREUR Thierry, LEGRAND Pierre, MALAVELLE William, MARINO Nadège, MARTIN Pierre, MASSON Jean-Régis, MATHEVON Brigitte, MAUBERNARD Éric, MAZY Annie, MERLE Claude, MONTIGNY André, NIEL-CHARVAT Florence, PAEZ Pierrette, PALMIER Gérard, PASCAL Daniel, PASCAL-SOUBIELLE Frédéric, PELADAN Patrick, PELISSIER Jeanne, PERNETTE Élisabeth, PIALAT Alain, PONS Christine, PUDDU Jean-Noël, RAVAUD Corinne, RICCI Claude, RIOS Véronique, ROCHE Daniel, ROUCAUTE Bernard, ROUILLON Jean-Claude, ROUSSEL Isabelle, ROUVIERE Marlène, ROUX Jean-Marie, SAINT-PIERRE Éric, SAVY Claude, SIKORSKI Marlène, SOUMADIEU Chantal, TABONE Charles, TEXIER Renée, THEROND Joël, TISSOT Véronique, TOSCHI Renée, TRILLON Christian, VALGALIER Bernard, VEZILIER Jean-Claude, VEZON Jean-Marie, VIALA Maurice, VINCENT Jean.

POUVOIRS :

GERENTE Marcel, EVESQUE Jean-Luc, GRIMAL Hervé, ARNAUD Bernard, CAVAILLE Aimé, DEVISMES Christian, DREVON Yves, GRAS Karine, JOUANEN Jean-Bruno, LARGUIER Catherine, MAGNE Martine, PERLES Serge, PEYRIC Marie-Christine, RODIERE Jacky, SALEIX Bernard, SAPEDE Christian, VEYRET Michèle, WIDHEM Emmanuel.

ABSENTS EXCUSES :

BERTRAND Roger, FONTAINE Patrick, BERNARD Lionel, BRUN Didier, CHANTAGREL Nathalie, COURET Marie-Claude, DELENNE Michel, DONZEL William, FERDINAND David, GUILLEMET Chantal, GUIRAUD David, KRAUSS Peter, LELONG Michel, MASSAL Jacques, MENEU Gilbert, PAULSEN Freddy, PEYTEVIN MALHAUTIER Jocelyne, PIZZINATO Jacques, POMMIER Jean-luc, RICARD Michèle, SEURAT Francis, SOULIER Yvon

Objet : Déplacement exceptionnel du lieu de réunion du Conseil de Communauté à la Halle des Sports de la Prairie, Chemin des Sports à Alès

Le Conseil de Communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 1 des statuts de la Communauté d'Alès Agglomération,

Vu l'article 1 du règlement intérieur de la Communauté d'Alès Agglomération,

Considérant la possibilité de réunir le Conseil de Communauté sur convocation du Président à l'espace Alès-Cazot ou dans tout autre lieu choisi par le Conseil de Communauté dans l'une des communes membres,

Considérant la tenue d'un séminaire des élus d'Alès Agglomération, le jeudi 12 décembre 2013 à la Halle des Sports de la Prairie, Chemin des Sports à Alès ;

Considérant l'opportunité de réunir, à titre exceptionnel, les membres du Conseil de Communauté à la Halle des Sports, Chemin des Sports à Alès afin d'éviter le déplacement inutile des élus sur le lieu habituel de réunion, Espace Alès Cazot,

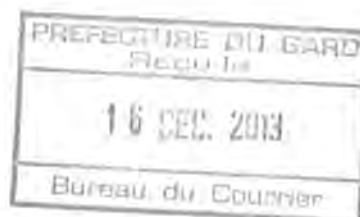
Considérant que toutes les conditions sont réunies pour que la réunion du Conseil de Communauté se tienne dans cette salle adaptée et équipée en matériel de sonorisation et enregistrement,

APRES AVOIR DELIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE,

DÉCIDE

De fixer le lieu de réunion du Conseil de Communauté du jeudi 12 décembre 2013 à la Halle des Sports – Chemin des Sports à Alès.

Pour extrait conforme,
Le Président,
Max ROUSTAN



REPUBLIQUE FRANCAISE



Service : Moyens Généraux
/Administration Générale
Réf : LA
Tél. : 04 66 56 11 60

Rendu Exécutoire
Par transmission
en ~~Seu~~-Préfecture
Publication et ou Notification
Le : 18 DEC. 2013
Le Directeur Général Adjoint des Services,
Frédéric JOUVE

C 2013.12.02

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL DE COMMUNAUTE 12 DECEMBRE 2013

ETAIENT PRESENTS :

ROUSTAN Max, GILLES François, MEUNIER Valérie, VEAU Marcel, ROUX Philippe, ABITAN Grégoire, RIBOT Philippe, ROUX Gérard, BUENO Jacques, MARROT Guy, EL-OKKI Nadia, IGLESIAS Bonifacio, VERDELHAN Daniel, COMTE Yves, ANTHÉRIEU Michel, MAURIN Daniel, BROUSSE Jack, MIALHE Bernard, GAUJOUX Patric, TORREILLES Éric, SERODES Jean-Marc, TEISSIER Christian, RIEU Francine, ESCOFFIER Michel, FERNANDEZ Jacky, BENAZET Michel, GENOLHER Aurélie, PUPET Patrice, BONNAFOUX, Claude, SCHOR Emmanuel, BOUDET Jacques, FERRIER François, ROUANET Gilbert, BEAUD Alain, ANDRE Lionel, REYNAUD Alain, OZIL Cyril, BOUGAREL Christophe, BRULÉ Marc, CORDIER Jean-Pierre, GRAS Frédéric, BUREL Jean-Michel, VIGOUROUX Alain, SOULIER Pierre, VARIN D'AINVELLE Roch, SECLE Jean-Pierre, HUGUES Laurent, CAPDUR André, SCHNEIDER Stéphane, JULIEN Edmond, CRUVELLIER Josette, AIGOIN Jean-Luc, MAURIN Jean-Pierre, MASSON Myriam, ALBERT-MOYE Danièle, ANTEZAK Christian, ARNAL Bernard, AURIOL Violette, BAZALGETTE Thérèse, BENOI Gérard, BILLARD Dominique, BLANCHER Émile, BONNAFOUS Michel, BRUJAS Sébastien, CARDOT Jean-Louis, CARILLO Antonia, CARRASCO Sylvie, CASTOR Ysabelle, CHAMBON Christian, CHANTAGREL Laurent, CHAPPELLIER Laurent, CHAPON Claude, CHAREYRE Annie, CHAUZAL Robert, CHEYREZY Alain, COLOMINA Jean-Pierre, DELEUZE Dominique, DIESLER Dominique, DIRRENBARGER Jean-Philippe, DREYFUS Nicette, DUC Michel, DUMAS Jacqueline, FERNANDEZ Martine, FIARD Fabien, FLOHR Jean-Marc, FOPPOLO Raymond, FOULQUIER Jacques, GAL Mireille, GAUSSENT Philippe, GAUTHIER Danièle, GRAVIL Serge, HAOUES Soraya, HERAIL Pierre, JACOT Thierry, JAUSSERAN Sylvie, LACOMBE Danièle, LAFONT Jean-Jacques, LAPIN Bruno, LECOUVREUR Thierry, LEGRAND Pierre, MALAVELLE William, MARINO Nadège, MARTIN Pierre, MASSON Jean-Régis, MATHEVON Brigitte, MAUBERNARD Éric, MAZY Annie, MERLE Claude, MONTIGNY André, NIEL-CHARVAT Florence, PAEZ Pierrette, PALMIER Gérard, PASCAL Daniel, PASCAL-SOUBIELLE Frédéric, PELADAN Patrick, PELISSIER Jeanne, PERNETTE Élisabeth, PIALAT Alain, PONS Christine, PUDDU Jean-Noël, RAVAUD Corinne, RICCI Claude, RIOS Véronique, ROCHE Daniel, ROUCAUTE Bernard, ROUILLON Jean-Claude, ROUSSEL Isabelle, ROUVIERE Marlène, ROUX Jean-Marie, SAINT-PIERRE Éric, SAVY Claude, SIKORSKI Marlène, SOUMADIEU Chantal, TABONE Charles, TEXIER Renée, THEROND Joël, TISSOT Véronique, TOSCHI Renée, TRILLON Christian, VALGALIER Bernard, VEZILIER Jean-Claude, VEZON Jean-Marie, VIALA Maurice, VINCENT Jean

POUVOIRS :

GERENTE Marcel, EVESQUE Jean-Luc, GRIMAL Hervé, ARNAUD Bernard, CAVAILLE Aimé, DEVISMES Christian, DREVON Yves, GRAS Karine, JOUANEN Jean-Bruno, LARGUIER Catherine, MAGNE Martine, PERLES Serge, PEYRIC Marie-Christine, RODIERE Jacky, SALEIX Bernard, SAPEDE Christian, VEYRET Michèle, WIDEHEM Emmanuel.

ABSENTS EXCUSES :

BERTRAND Roger, FONTAINE Patrick, BERNARD Lionel, BRUN Didier, CHANTAGREL Nathalie, COURET Marie-Claude, DELENNE Michel, DONZEL William, FERDINAND David, GUILLEMET Chantal, GUIRAUD David, KRAUSS Peter, LELONG Michel, MASSAL Jacques, MENEU Gilbert, PAULSEN Freddy, PEYTEVIN MALHAUTIER Jocelyne, PIZZINATO Jacques, POMMIER Jean-luc, RICARD Michèle, SEURAT Francis, SOULIER Yvon

Objet : Adhésion à l'Association des Développeurs et des Utilisateurs de Logiciels Libres pour les Administrations et les Collectivités Territoriales (ADULLACT)

Le Conseil de Communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que l'ADULLACT (Association des Développeurs et des Utilisateurs de Logiciels Libres pour les Administrations et les Collectivités Territoriales) s'est donnée pour objectifs de soutenir et coordonner l'action des collectivités territoriales, des administrations publiques et des centres hospitaliers dans le but de promouvoir, de développer, de mutualiser et de maintenir un patrimoine commun de logiciels libres utiles aux missions de service public ;

Considérant que pour bénéficier de ces transferts de compétences coopératifs, la Communauté d'Alès agglomération doit nécessairement adhérer à l'ADULLACT, sise 836, rue du Mas de Verchant, 34000 MONTPELLIER ;

Considérant la demande de certaines communes membres de la Communauté d'Alès Agglomération de pouvoir bénéficier gratuitement des services proposés par l'ADULLACT suite à l'adhésion par la Communauté d'Agglomération en tant qu'Etablissement Public de Coopération Intercommunale à cette dernière ;

Considérant qu'après avoir pris contact avec l'ADULLACT, que celle-ci a accédé à la demande d'une mutualisation de l'adhésion,

Considérant ainsi que l'adhésion qui sera prise au nom et pour le compte d' Alès Agglomération pourra bénéficier à l'ensemble des communes membres sans coût supplémentaire ;

Considérant ainsi que l'adhésion à cette association permettra à la Communauté d'Alès Agglomération ainsi qu'aux communes membres qui le souhaitent :

- De bénéficier d'un support technique sur le middleware ;
- D'accéder à une boîte à outil en technologie Intranet et au transfert de compétences ;
- D'accéder à un réseau d'échange inter administrations ;
- De mettre à disposition un site de développement réservé aux collectivités territoriales ;
- D'accéder à l'ensemble des études et livres blancs ;
- De bénéficier de certains logiciels Open source (Gestion des flux courriers / Parapheurs électroniques / Gestion des cimetières / Gestion des assemblées délibérantes) ;
- D'accéder à des services en ligne dont une plateforme de dématérialisation des procédures de marchés publics et un dispositif de télétransmission (S2LOW) ;
- De participer à des séminaires techniques.

APRES AVOIR DELIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE,

DÉCIDE

- D'adhérer à l'Association des Développeurs et des Utilisateurs de Logiciels Libres pour les Administrations et les Collectivités Territoriales (ADULLACT) à compter de l'année 2014 ;
- D'inscrire au budget les crédits nécessaires au paiement de la cotisation à compter de l'année 2014 et d'acquitter le montant annuel établi à 6 500 Euros (Six mille cinq cents Euros)



Pour extrait conforme,
Le Président,
Max ROUSTAN



REPUBLIQUE FRANCAISE



Service : Direction
développement durable
Réf : MR/CR/GB/GS
Tél. : 04.66.56.10.64

Rendu Exécutoire
Par transmission
en ~~Sous~~-Préfecture
Publication et ou Notification

Le : 18 DEC. 2013

Le Directeur Général Adjoint des Services,
Frédéric JOUVE

C 2013.12.03

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL DE COMMUNAUTE 12 DECEMBRE 2013

ETAIENT PRESENTS :

ROUSTAN Max, GILLES François, MEUNIER Valérie, VEAU Marcel, ROUX Philippe, ABITAN Grégoire, RIBOT Philippe, ROUX Gérard, BUENO Jacques, MARROT Guy, EL-OKKI Nadia, IGLESIAS Bonifacio, VERDELHAN Daniel, COMTE Yves, ANTHÉRIEU Michel, MAURIN Daniel, BROUSSE Jack, MIALHE Bernard, GAUJOUX Patric, TORREILLES Éric, SERODES Jean-Marc, TEISSIER Christian, RIEU Francine, ESCOFFIER Michel, FERNANDEZ Jacky, BENAZET Michel, GENOLHER Aurélie, PUPET Patrice, BONNAFOUX, Claude, SCHOR Emmanuel, BOUDET Jacques, FERRIER François, ROUANET Gilbert, BEAUD Alain, ANDRE Lionel, REYNAUD Alain, OZIL Cyril, BOUGAREL Christophe, BRULÉ Marc, CORDIER Jean-Pierre, GRAS Frédéric, BUREL Jean-Michel, VIGOUROUX Alain, SOULIER Pierre, VARIN D'AINVELLE Roch, SECLE Jean-Pierre, HUGUES Laurent, CAPDUR André, SCHNEIDER Stéphane, JULIEN Edmond, CRUVELLIER Josette, AIGOIN Jean-Luc, MAURIN Jean-Pierre, MASSON Myriam, ALBERT-MOYE Danièle, ANTEZAK Christian, ARNAL Bernard, AURIOL Violette, BAZALGETTE Thérèse, BENOI Gérard, BILLARD Dominique, BLANCHER Émile, BONNAFOUS Michel, BRUJAS Sébastien, CARDOT Jean-Louis, CARILLO Antonia, CARRASCO Sylvie, CASTOR Ysabelle, CHAMBON Christian, CHANTAGREL Laurent, CHAPPELLIER Laurent, CHAPON Claude, CHAREYRE Annie, CHAUZAL Robert, CHEYREZY Alain, COLOMINA Jean-Pierre, DELEUZE Dominique, DIESLER Dominique, DIRRENBARGER Jean-Philippe, DREYFUS Nicette, DUC Michel, DUMAS Jacqueline, FERNANDEZ Martine, FIARD Fabien, FLOHR Jean-Marc, FOPPOLO Raymond, FOULQUIER Jacques, GAL Mireille, GAUSSENT Philippe, GAUTHIER Danièle, GRAVIL Serge, HAOUES Soraya, HERAIL Pierre, JACOT Thierry, JAUSSERAN Sylvie, LACOMBE Danièle, LAFONT Jean-Jacques, LAPIN Bruno, LECOUVREUR Thierry, LEGRAND Pierre, MALAVELLE William, MARINO Nadège, MARTIN Pierre, MASSON Jean-Régis, MATHEVON Brigitte, MAUBERNARD Éric, MAZY Annie, MERLE Claude, MONTIGNY André, NIEL-CHARVAT Florence, PAEZ Pierrette, PALMIER Gérard, PASCAL Daniel, PASCAL-SOUBIELLE Frédéric, PELADAN Patrick, PELISSIER Jeanne, PERNETTE Élisabeth, PIALAT Alain, PONS Christine, PUDDU Jean-Noël, RAVAUD Corinne, RICCI Claude, RIOS Véronique, ROCHE Daniel, ROUCAUTE Bernard, ROUILLON Jean-Claude, ROUSSEL Isabelle, ROUVIERE Marlène, ROUX Jean-Marie, SAINT-PIERRE Éric, SAVY Claude, SIKORSKI Marlène, SOUMADIEU Chantal, TABONE Charles, TEXIER Renée, THEROND Joël, TISSOT Véronique, TOSCHI Renée, TRILLON Christian, VALGALIER Bernard, VEZILIER Jean-Claude, VEZON Jean-Marie, VIALA Maurice, VINCENT Jean,

POUVOIRS :

GERENTE Marcel, EVESQUE Jean-Luc, GRIMAL Hervé, ARNAUD Bernard, CAVAILLE Aimé, DEVISMES Christian, DREVON Yves, GRAS Karine, JOUANEN Jean-Bruno, LARGUIER Catherine, MAGNE Martine, PERLES Serge, PEYRIC Marie-Christine, RODIERE Jacky, SALEIX Bernard, SAPEDE Christian, VEYRET Michèle, WIDHEM Emmanuel.

ABSENTS EXCUSES :

BERTRAND Roger, FONTAINE Patrick, BERNARD Lionel, BRUN Didier, CHANTAGREL Nathalie, COURET Marie-Claude, DELENNE Michel, DONZEL William, FERDINAND David, GUILLEMET Chantal, GUIRAUD David, KRAUSS Peter, LELONG Michel, MASSAL Jacques, MENEU Gilbert, PAULSEN Freddy, PEYTEVIN MALHAUTIER Jocelyne, PIZZINATO Jacques, POMMIER Jean-luc, RICARD Michèle, SEURAT Francis, SOULIER Yvon

Objet : Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) / Présentation du rapport sur la situation en matière de développement durable

Le Conseil de Communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoyant la tenue d'un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédant le vote du budget

Vu l'article L 2311-1-1 du Code Général des Collectivités territoriales prévoyant, préalablement aux débats sur le projet de budget, la présentation d'un rapport sur la situation en matière de développement durable

Vu l'article D 2311-15 du Code général des Collectivités Territoriales précisant le contenu du rapport prévu ci-dessus au regard des cinq finalités de développement durable mentionnées au III de l'article L 110-1 du code de l'environnement

Vu le décret n° 2011-687 du 17 juin 2011 relatif au rapport sur la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales en application de l'article 255 de la loi du 12 juillet 2010 portant « engagement national pour l'environnement », dite loi Grenelle 2, qui soumet les collectivités territoriales et les EPCI de plus de 50 000 habitants à l'élaboration et à la présentation de ce rapport.

PREND ACTE

De la présentation du rapport exposant la situation en matière de développement durable faisant état du bilan des actions conduites, des orientations et du programme mis en œuvre sur son territoire depuis la création de l'Agenda 21 communautaire en 2007.

**Pour extrait conforme,
Le Président,
Max ROUSTAN**



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL DE COMMUNAUTE 12 DECEMBRE 2013**

ETAIENT PRESENTS :

ROUSTAN Max, GILLES François, MEUNIER Valérie, VEAU Marcel, ROUX Philippe, ABITAN Grégoire, RIBOT Philippe, ROUX Gérard, BUENO Jacques, MARROT Guy, EL-OKKI Nadia, IGLESIAS Bonifacio, VERDELHAN Daniel, COMTE Yves, ANTHÉRIEU Michel, MAURIN Daniel, BROUSSE Jack, MIALHE Bernard, GAUJOUX Patric, TORREILLES Éric, SERODES Jean-Marc, TEISSIER Christian, RIEU Francine, ESCOFFIER Michel, FERNANDEZ Jacky, BENAZET Michel, GENOLHER Aurélie, PUPET Patrice, BONNAFOUX, Claude, SCHOR Emmanuel, BOUDET Jacques, FERRIER François, ROUANET Gilbert, BEAUD Alain, ANDRE Lionel, REYNAUD Alain, OZIL Cyril, BOUGAREL Christophe, BRULÉ Marc, CORDIER Jean-Pierre, GRAS Frédéric, BUREL Jean-Michel, VIGOUROUX Alain, SOULIER Pierre, VARIN D'AINVELLE Roch, SECLE Jean-Pierre, HUGUES Laurent, CAPDUR André, SCHNEIDER Stéphane, JULIEN Edmond, CRUVELLIER Josette, AIGOIN Jean-Luc, MAURIN Jean-Pierre, MASSON Myriam, ALBERT-MOYE Danièle, ANTEZAK Christian, ARNAL Bernard, AURIOL Violette, BAZALGETTE Thérèse, BENOI Gérard, BILLARD Dominique, BLANCHER Émile, BONNAFOUS Michel, BRUJAS Sébastien, CARDOT Jean-Louis, CARILLO Antonia, CARRASCO Sylvie, CASTOR Ysabelle, CHAMBON Christian, CHANTAGREL Laurent, CHAPPELLIER Laurent, CHAPON Claude, CHAREYRE Annie, CHAUZAL Robert, CHEYREZY Alain, COLOMINA Jean-Pierre, DELEUZE Dominique, DIESLER Dominique, DIRRENBARGER Jean-Philippe, DREYFUS Nicette, DUC Michel, DUMAS Jacqueline, FERNANDEZ Martine, FIARD Fabien, FLOHR Jean-Marc, FOPPOLO Raymond, FOULQUIER Jacques, GAL Mireille, GAUSSENT Philippe, GAUTHIER Danièle, GRAVIL Serge, HAQUES Soraya, HERAIL Pierre, JACOT Thierry, JAUSSERAN Sylvie, LACOMBE Danièle, LAFONT Jean-Jacques, LAPIN Bruno, LECOUVREUR Thierry, LEGRAND Pierre, MALAVELLE William, MARINO Nadège, MARTIN Pierre, MASSON Jean-Régis, MATHEVON Brigitte, MAUBERNARD Éric, MAZY Annie, MERLE Claude, MONTIGNY André, NIEL-CHARVAT Florence, PAEZ Pierrette, PALMIER Gérard, PASCAL Daniel, PASCAL-SOUBIELLE Frédéric, PELADAN Patrick, PELISSIER Jeanne, PERNETTE Élisabeth, PIALAT Alain, PONS Christine, PUDDU Jean-Noël, RAVAUD Corinne, RICCI Claude, RIOS Véronique, ROCHE Daniel, ROUCAUTE Bernard, ROUILLON Jean-Claude, ROUSSEL Isabelle, ROUVIERE Marlène, ROUX Jean-Marie, SAINT-PIERRE Éric, SAVY Claude, SIKORSKI Marlène, SOUMADIEU Chantal, TABONE Charles, TEXIER Renée, THEROND Joël, TISSOT Véronique, TOSCHI Renée, TRILLON Christian, VALGALIER Bernard, VEZILIER Jean-Claude, VEZON Jean-Marie, VIALA Maurice, VINCENT Jean,

POUVOIRS :

GERENTE Marcel, EVESQUE Jean-Luc, GRIMAL Hervé, ARNAUD Bernard, CAVAILLE Aimé, DEVISMES Christian, DREVON Yves, GRAS Karine, JOUANEN Jean-Bruno, LARGUIER Catherine, MAGNE Martine, PERLES Serge, PEYRIC Marie-Christine, RODIERE Jacky, SALEIX Bernard, SAPEDE Christian, VEYRET Michèle, WIDHEM Emmanuel.

ABSENTS EXCUSES :

BERTRAND Roger, FONTAINE Patrick, BERNARD Lionel, BRUN Didier, CHANTAGREL Nathalie, COURET Marie-Claude, DELENNE Michel, DONZEL William, FERDINAND David, GUILLEMET Chantal, GUIRAUD David, KRAUSS Peter, LELONG Michel, MASSAL Jacques, MENEU Gilbert, PAULSEN Freddy, PEYTEVIN MALHAUTIER Jocelyne, PIZZINATO Jacques, POMMIER Jean-luc, RICARD Michèle, SEURAT Francis, SOULIER Yvon

Objet : Débat d'Orientation Budgétaire

Le Conseil de Communauté,

Vu l'article L. 2312-1 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'organisation du débat d'orientations budgétaires ;

Vu l'ordonnance 2005-1027 du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales, à leurs groupements et aux établissements publics locaux qui leur sont rattachés ;

PREND ACTE

Des débats dans le cadre des Orientations Budgétaires de la Communauté d'Alès Agglomération pour l'année 2014.

**Pour extrait conforme,
Le Président,**

Max ROUSTAN



La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, publication et/ou notification, à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Nîmes, 16 avenue Feuchères, 30 000 Nîmes.

REPUBLIQUE FRANCAISE



Service : Direction
Développement Economique
Réf : SB/AL
Tél. : 04 66 55 84 01

Rendu Exécutoire
Par transmission
en Sous-Préfecture

Publication et ou Notification

Le : 18 DEC, 2013
Le Directeur Général Adjoint des Services,
Frédéric JOUVE

C 2013.12.05

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL DE COMMUNAUTE 12 DECEMBRE 2013

ETAIENT PRESENTS :

ROUSTAN Max, GILLES François, MEUNIER Valérie, VEAU Marcel, ROUX Philippe, ABITAN Grégoire, RIBOT Philippe, ROUX Gérard, BUENO Jacques, MARROT Guy, EL-OKKI Nadia, IGLESIAS Bonifacio, VERDELHAN Daniel, COMTE Yves, ANTHÉRIEU Michel, MAURIN Daniel, BROUSSE Jack, MIALHE Bernard, GAUJOUX Patric, TORREILLES Éric, SERODES Jean-Marc, TEISSIER Christian, RIEU Francine, ESCOFFIER Michel, FERNANDEZ Jacky, BENAZET Michel, GENOLHER Aurélie, PUPET Patrice, BONNAFOUX, Claude, SCHOR Emmanuel, BOUDET Jacques, FERRIER François, ROUANET Gilbert, BEAUD Alain, ANDRE Lionel, REYNAUD Alain, OZIL Cyril, BOUGAREL Christophe, BRULÉ Marc, CORDIER Jean-Pierre, GRAS Frédéric, BUREL Jean-Michel, VIGOUROUX Alain, SOULIER Pierre, VARIN D'AINVELLE Roch, SECLE Jean-Pierre, HUGUES Laurent, CAPDUR André, SCHNEIDER Stéphane, JULIEN Edmond, CRUVELLIER Josette, AIGOIN Jean-Luc, MAURIN Jean-Pierre, MASSON Myriam, ALBERT-MOYE Danièle, ANTEZAK Christian, ARNAL Bernard, AURIOL Violette, BAZALGETTE Thérèse, BENOI Gérard, BILLARD Dominique, BLANCHER Émile, BONNAFOUS Michel, BRUJAS Sébastien, CARDOT Jean-Louis, CARILLO Antonia, CARRASCO Sylvie, CASTOR Ysabelle, CHAMBON Christian, CHANTAGREL Laurent, CHAPPELLIER Laurent, CHAPON Claude, CHAREYRE Annie, CHAUZAL Robert, CHEYREZY Alain, COLOMINA Jean-Pierre, DELEUZE Dominique, DIESLER Dominique, DIRRENBARGER Jean-Philippe, DREYFUS Nette, DUC Michel, DUMAS Jacqueline, FERNANDEZ Martine, FIARD Fabien, FLOHR Jean-Marc, FOPPOLO Raymond, FOULQUIER Jacques, GAL Mireille, GAUSSENT Philippe, GAUTHIER Danielle, GRAVIL Serge, HAQUES Soraya, HERAIL Pierre, JACOT Thierry, JAUSSERAN Sylvie, LACOMBE Danièle, LAFONT Jean-Jacques, LAPIN Bruno, LECOUVREUR Thierry, LEGRAND Pierre, MALAVELLE William, MARINO Nadège, MARTIN Pierre, MASSON Jean-Régis, MATHEVON Brigitte, MAUBERNARD Éric, MAZY Annie, MERLE Claude, MONTIGNY André, NIEL-CHARVAT Florence, PAEZ Pierrette, PALMIER Gérard, PASCAL Daniel, PASCAL-SOUBIELLE Frédéric, PELADAN Patrick, PELISSIER Jeanne, PERNETTE Élisabeth, PIAT Alain, PONS Christine, PUDDU Jean-Noël, RAVAUD Corinne, RICCI Claude, RIOS Véronique, ROCHE Daniel, ROUCAUTE Bernard, ROUILLON Jean-Claude, ROUSSEL Isabelle, ROUVIERE Marlène, ROUX Jean-Marie, SAINT-PIERRE Éric, SAVY Claude, SIKORSKI Marlène, SOUMADIEU Chantal, TABONE Charles, TEXIER Renée, THEROND Joël, TISSOT Véronique, TOSCHI Renée, TRILLON Christian, VALGALIER Bernard, VEZILIER Jean-Claude, VEZON Jean-Marie, VIALA Maurice, VINCENT Jean,

POUVOIRS :

GERENTE Marcel, EVESQUE Jean-Luc, GRIMAL Hervé, ARNAUD Bernard, CAVAILLE Aimé, DEVISMES Christian, DREYFUS Yves, GRAS Karine, JOUANEN Jean-Bruno, LARGUIER Catherine, MAGNE Martine, PERLES Serge, PEYRIC Marie-Christine, RODIERE Jacky, SALEIX Bernard, SAPEDE Christian, VEYRET Michèle, WIDHEM Emmanuel.

ABSENTS EXCUSES :

BERTRAND Roger, FONTAINE Patrick, BERNARD Lionel, BRUN Didier, CHANTAGREL Nathalie, COURET Marie-Claude, DELENNE Michel, DONZEL William, FERDINAND David, GUILLEMET Chantal, GUIRAUD David, KRAUSS Peter, LELONG Michel, MASSAL Jacques, MENEU Gilbert, PAULSEN Freddy, PEYTEVIN MALHAUTIER Jocelyne, PIZZINATO Jacques, POMMIER Jean-luc, RICARD Michèle, SEURAT Francis, SOULIER Yvon

Objet : Acquisition du Parc des Expositions sis sur le territoire de la Commune de Méjannes les Alès

Le Conseil de Communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu l'avis de France Domaine n°165v1710 en date du 9 octobre 2013 ;

Vu l'avis favorable de la commission Développement Economique en date du 28 novembre 2013

Considérant qu'une réforme est intervenue sur l'architecture du réseau des chambres de commerce et d'industrie procédant notamment d'un principe de régionalisation de ces structures ; qu'à l'échelle de notre région, elle a notamment pour conséquence que les Chambres de Commerce et d'Industrie Territoriales (CCIT) se recentrent sur leurs missions de services aux entreprises et aux territoires ;

Considérant que la CCIT d'Alès envisage ainsi la cession du Parc des Expositions sis sur le territoire de la Commune de Méjannes les Alès à la Communauté d'Alès Agglomération ; que cet ensemble immobilier est constitué des parcelles référencées au cadastre de ladite Commune section A, numéros 1086, 1115, 1124, 1125, 1126, 1127, 1128, 1129, 1130, 1132 et 1135, le tout pour une contenance de 8 ha, 15 a et 81 ca ; que le bâtiment, à usage de Parc des Expositions, occupe la parcelle section A, numéro 1125, pour une surface utile de 5630 m² ; que les autres parcelles sont à usage de parking ou constituent des délaissés ;

Considérant que France Domaine a rendu un avis le 9 octobre 2013 relatif à la valeur vénale de l'ensemble immobilier ainsi estimée à un montant de 2 000 000 € (deux millions d'euros) ;

Considérant que l'opération d'acquisition interviendrait pour un montant inférieur à celui ressortant de l'avis rendu par l'Administration des Domaines correspondant à la valeur comptable du bien, à savoir, pour un montant s'élevant à 1 153 660.29€, (un million cent cinquante trois mille six cent soixante euros et vingt neuf centimes), acquisition non soumise à la TVA ;

Considérant que cet écart de prix tend à trouver sa justification dans la poursuite des objectifs d'intérêt général attachée à cet équipement économique et recherchée dans la réalisation de cette opération en tant qu'elle en représenterait une contrepartie ; qu'en effet, si la CCIT d'Alès consent à céder ce bien à sa valeur comptable, Alès Agglomération consent, d'un point de vue matériel à s'engager dans des travaux de valorisation de cet équipement ; que d'un point de vue plus opérationnel, la Communauté d'agglomération entend également s'engager au maintien du calendrier établi par la CCIT d'Alès pour l'année 2014 ainsi qu'au respect des engagements contractuels, notamment s'agissant de réservations, intervenus avant la date du transfert de propriété et au titre de l'année 2014, à la mise à disposition gracieuse de l'équipement à la CCIT d'Alès pour l'organisation du salon « MIAM » et de la cérémonie des vœux de la CCIT d'Alès et ce pour une durée de cinq ans ;

Considérant qu'au demeurant, et d'un point de vue plus général, le programme qui sera ensuite défini par Alès Agglomération prévoira le maintien d'actions en direction des acteurs économiques locaux en corrélation avec la vocation initiale du site tout en ouvrant des perspectives d'adjonction future d'activités nouvelles tendant ainsi tant à la pérennisation qu'à la valorisation de cet équipement ; qu'il convient au delà de constater que cette opération correspond également à des besoins propres de la Communauté d'Agglomération qui, suite à l'élargissement de son territoire au 1er janvier 2013 dans le cadre de la réforme des collectivités territoriales, se trouve confrontée à la nécessité de rechercher des équipements d'envergure correspondante à l'échelle de son nouveau territoire permettant notamment l'organisation de diverses manifestations ; qu'en définitive, force est de constater que cette opération se situe au point de convergence des objectifs de la CCIT et de la Communauté d'Agglomération tout en conservant à l'équipement une vocation à l'usage du public et en particulier à celui des acteurs économiques locaux ;

Considérant que l'article L. 3112-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques dispose que *«Les biens des personnes publiques mentionnées à l'article L. 1, qui relèvent de leur domaine public, peuvent être cédés à l'amiable, sans déclassement préalable, entre ces personnes publiques, lorsqu'ils sont destinés à l'exercice des compétences de la personne publique qui les acquiert et relèveront de son domaine public.»* ; que la cession envisagée intervient entre deux établissements publics entrant dans la catégorie des personnes publiques mentionnées à l'article L. 1 du code précité et que le bien, relevant du domaine public de la CCIT d'Alès est destiné à l'exercice des compétences de la Communauté d'Agglomération et relèvera de son domaine public ; qu'ainsi la cession interviendra sur ce fondement, sans déclassement préalable ;

Considérant qu'au vu de tout ce qui vient d'être dit, la CCIT d'Alès et la Communauté d'Alès Agglomération se sont rapprochées afin de définir de concert les modalités permettant l'acquisition de ce bien par la Communauté d'Agglomération afin que l'utilisation dudit bien dans le cadre d'objectifs d'intérêt général puisse être maintenue et pérennisée ; qu'il en ressort comme il a été dit plus haut, un accord tendant à l'acquisition par Alès Agglomération à la valeur comptable du bien ; qu'elle interviendra ainsi pour un montant s'élevant à 1 153 660.29 € ; que les frais liés à cet acte seront pris en charge par Alès Agglomération ; que le paiement interviendra à terme sans qu'il soit prévu ni intérêt, ni prise de garantie et moyennant un premier versement intervenant après l'accomplissement des formalités de publicité foncière pour un montant de 164 808.60 € puis de six échéances annuelles, chacune d'un montant d'environ 164 809€ (cent soixante quatre mille huit cent neuf euros) ; que l'acte prévoira également une faculté de solde anticipé au bénéfice d'Alès Agglomération susceptible d'intervenir à compter de 2015 ;

Considérant que le Parc des Expositions comporte également des éléments d'équipement, d'outillage, d'agencement et mobiliers attachés et adaptés au bâtiment élévatrice; que la CCIT d'Alès propose à Alès Agglomération de s'en porter acquéreur pour un montant de 60 506.85 € (soixante mille cinq cent six euros et quatre vingt cinq centimes) correspondant à la valeur nette comptable des biens considérés ; qu'il conviendra d'acquérir ces biens en tant qu'ils constituent des accessoires au Parc des Expositions ;

Considérant qu'au vu du maintien du calendrier et des engagements antérieurs tels que mentionnés plus haut il conviendra que les sommes encaissées par la CCIT d'Alès en vertu d'engagement ou de réservations dus au titre de l'année 2014 fassent l'objet d'un reversement à la Communauté d'Agglomération ;

APRES AVOIR DELIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE,

DÉCIDE

Article 1 : De procéder à l'acquisition de l'ensemble immobilier à usage de Parc des Expositions référencé au cadastre de la Commune de Méjannes les Alès section A, numéros 1086, 1115, 1124, 1125, 1126, 1127, 1128, 1129, 1130, 1132 et 1135, le tout pour une contenance de 8 ha, 15 a et 81 ca.

Cette acquisition aura lieu moyennant un prix de 1 153 660,29 € (un million cent cinquante trois mille six cent soixante euros et vingt neuf centimes), acquisition non soumise à la TVA

Le paiement interviendra à terme sans qu'il soit prévu ni intérêts, ni prise de garantie et moyennant un premier versement intervenant après l'accomplissement des formalités de publicité foncière pour un montant de 164 808 .60€ puis de 6 échéances chacune d'un montant d'environ 164 809 € (cent soixante quatre mille huit cent neuf euros)

Les frais afférents à cette acquisition seront pris en charge par Alès Agglomération.

Article 2 : De procéder, séparément à l'acte d'acquisition des immeubles, à l'acquisition des équipements mobiliers attachés au parc des expositions pour un montant de 60 506.85 € (soixante mille cinq cent six euros et quatre vingt cinq centimes)

Article 3 : d'Autoriser Monsieur Le Président à agir au nom et pour le compte de la Communauté d'Alès Agglomération afin de procéder à l'acquisition de ces parcelles et à signer tous actes et documents se rapportant à cette opération.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général et Monsieur le Receveur Communautaire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.



Pour extrait conforme,
Le Président,
Max ROUSTAN



REÇU 21 OCT. 2013
SAF



2 B

Nîmes le 9 octobre 2013

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES FINANCES PUBLIQUES DU GARD
FRANCE DOMAINE
67 Rue Salomon Reinach
30032 NIMES CEDEX 1
Mel. andree.farigoules@dgfip.finances.gouv.fr

Monsieur Le Directeur
de la Chambre de commerce et d'industrie
ALES CEVENNES
Rue Michelet
30101 ALES CEDEX

POUR NOUS JOINDRE :

Affaire suivie par : Andrée FARIGOULES
☎ : 04.66.87.87.37
☎ : 04.66.87.87.36
Réception sur RDV

Dossier 165v1710

OBJET : Evaluation du Parc des Expositions et de divers terrains et délaissés
REFERENCE: votre courrier reçu le 14/12/2012

Monsieur Le Directeur,

Par lettre visée en référence, vous avez demandé l'avis de France Domaine sur la valeur vénale d'un ensemble immobilier sis à Méjannes les Alès lieudit "Campnebout "ainsi que de divers terrains et délaissés qui lui sont rattachés le tout cadastré section A n° 1086-1115-1124-1125-1126-1127-1128-1129-1130-1132-1135 soit 8 ha 15a 81ca .

Le Parc des Expositions occupe la parcelle A n° 1125. Sa superficie utile s'élève à 5 630 m². Les autres parcelles de terrain qui lui sont rattachés sont affectées à un usage de parking ou bien constituent des délaissés.

Au terme de l'enquête effectuée par le service local France Domaine, et compte-tenu des nouveaux éléments communiqués je vous informe que la valeur vénale de ces biens est de l'ordre de 2 000 000 € .

L'évaluation contenue dans le présent avis correspondant à la valeur vénale actuelle des parcelles compte tenu du règlement intérieur de la ZAC au 12/02/2013.
Une nouvelle consultation du service du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai d'un an ou si les conditions de la présente opération devaient évoluer.

.../...

L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Direction Générale des Finances publiques.

Je vous prie d'agréer, Monsieur Le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

L'Administratrice Générale des Finances Publiques
Directrice Départementale

Marie Françoise HAYE-GUILLAUD



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL DE COMMUNAUTE 12 DECEMBRE 2013**

ETAIENT PRESENTS :

ROUSTAN Max, GILLES François, MEUNIER Valérie, VEAU Marcel, ROUX Philippe, ABITAN Grégoire, RIBOT Philippe, ROUX Gérard, BUENO Jacques, MARROT Guy, EL-OKKI Nadia, IGLESIAS Bonifacio, VERDELHAN Daniel, COMTE Yves, ANTHÉRIEU Michel, MAURIN Daniel, BROUSSE Jack, MIALHE Bernard, GAUJOUX Patric, TORREILLES Éric, SERODES Jean-Marc, TEISSIER Christian, RIEU Francine, ESCOFFIER Michel, FERNANDEZ Jacky, BENAZET Michel, GENOLHER Aurélie, PUPET Patrice, BONNAFOUX, Claude, SCHOR Emmanuel, BOUDET Jacques, FERRIER François, ROUANET Gilbert, BEAUD Alain, ANDRE Lionel, REYNAUD Alain, OZIL Cyril, BOUGAREL Christophe, BRULÉ Marc, CORDIER Jean-Pierre, GRAS Frédéric, BUREL Jean-Michel, VIGOUROUX Alain, SOULIER Pierre, VARIN D'AINVELLE Roch, SECLE Jean-Pierre, HUGUES Laurent, CAPDUR André, SCHNEIDER Stéphane, JULIEN Edmond, CRUVELLIER Josette, AIGOIN Jean-Luc, MAURIN Jean-Pierre, MASSON Myriam, ALBERT-MOYE Danièle, ANTEZAK Christian, ARNAL Bernard, AURIOL Violette, BAZALGETTE Thérèse, BENOI Gérard, BILLARD Dominique, BLANCHER Émile, BONNAFOUS Michel, BRUJAS Sébastien, CARDOT Jean-Louis, CARILLO Antonia, CARRASCO Sylvie, CASTOR Ysabelle, CHAMBON Christian, CHANTAGREL Laurent, CHAPPELLIER Laurent, CHAPON Claude, CHAREYRE Annie, CHAUZAL Robert, CHEYREZY Alain, COLOMINA Jean-Pierre, DELEUZE Dominique, DIESLER Dominique, DIRRENBARGER Jean-Philippe, DREYFUS Nicette, DUC Michel, DUMAS Jacqueline, FERNANDEZ Martine, FIARD Fabien, FLOHR Jean-Marc, FOPPOLO Raymond, FOULQUIER Jacques, GAL Mireille, GAUSSENT Philippe, GAUTHIER Danièle, GRAVIL Serge, HAQUES Soraya, HERAIL Pierre, JACOT Thierry, JAUSSERAN Sylvie, LACOMBE Danièle, LAFONT Jean-Jacques, LAPIN Bruno, LECOUVREUR Thierry, LEGRAND Pierre, MALAVELLE William, MARINO Nadège, MARTIN Pierre, MASSON Jean-Régis, MATHEVON Brigitte, MAUBERNARD Éric, MAZY Annie, MERLE Claude, MONTIGNY André, NIEL-CHARVAT Florence, PAEZ Pierrette, PALMIER Gérard, PASCAL Daniel, PASCAL-SOUBIELLE Frédéric, PELADAN Patrick, PELISSIER Jeanne, PERNETTE Élisabeth, PIALAT Alain, PONS Christine, PUDDU Jean-Noël, RAVAUD Corinne, RICCI Claude, RIOS Véronique, ROCHE Daniel, ROUCAUTE Bernard, ROUILLON Jean-Claude, ROUSSEL Isabelle, ROUVIERE Marlène, ROUX Jean-Marie, SAINT-PIERRE Éric, SAVY Claude, SIKORSKI Marlène, SOUMADIEU Chantal, TABONE Charles, TEXIER Renée, THEROND Joël, TISSOT Véronique, TOSCHI Renée, TRILLON Christian, VALGALIER Bernard, VEZILIER Jean-Claude, VEZON Jean-Marie, VIALA Maurice, VINCENT Jean,

POUVOIRS :

GERENTE Marcel, EVESQUE Jean-Luc, GRIMAL Hervé, ARNAUD Bernard, CAVAILLE Aimé, DEVISMES Christian, DREVON Yves, GRAS Karine, JOUANEN Jean-Bruno, LARGUIER Catherine, MAGNE Martine, PERLES Serge, PEYRIC Marie-Christine, RODIERE Jacky, SALEIX Bernard, SAPEDE Christian, VEYRET Michèle, WIDHEM Emmanuel.

ABSENTS EXCUSES :

BERTRAND Roger, FONTAINE Patrick, BERNARD Lionel, BRUN Didier, CHANTAGREL Nathalie, COURET Marie-Claude, DELENNE Michel, DONZEL William, FERDINAND David, GUILLEMET Chantal, GUIRAUD David, KRAUSS Peter, LELONG Michel, MASSAL Jacques, MENEU Gilbert, PAULSEN Freddy, PEYTEVIN MALHAUTIER Jocelyne, PIZZINATO Jacques, POMMIER Jean-luc, RICARD Michèle, SEURAT Francis, SOULIER Yvon

Objet : Création budget annexe « Parc des Expositions »

Le Conseil de Communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts d'Alès Agglomération,

Vu l'acquisition du Parc des Expositions sis sur le territoire de Méjannes les Alès,

Considérant que les activités commerciales qui s'y dérouleront, sont constitutives d'un service public à caractère industriel et commercial,

APRES AVOIR DELIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE,

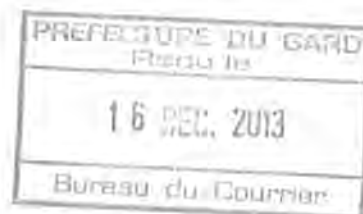
DÉCIDE

- De créer un budget annexe « Parc des Expositions » à partir de l'exercice budgétaire 2014,
- D'appliquer l'instruction budgétaire M4,
- Assujettir le budget annexe « Parc des Expositions » à la TVA

AUTORISE

Monsieur Le Président à intervenir à la signature de tout document et à procéder aux opérations nécessaires à ladite création.

Pour extrait conforme,
Le Président,
Max ROUSTAN



REPUBLIQUE FRANCAISE



Service : Finances
Réf : CR / EE
Tél. : 04 66 78 89 00

Rendu Exécutoire
Par transmission
en ~~Sous-Préfecture~~
Publication et ou Notification
Le : 18 DEC. 2013

Le Directeur Général Adjoint des Services,
Frédéric JOUVE

C 2013.12.07

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL DE COMMUNAUTE 12 DECEMBRE 2013

ETAIENT PRESENTS :

ROUSTAN Max, GILLES François, MEUNIER Valérie, VEAU Marcel, ROUX Philippe, ABITAN Grégoire, RIBOT Philippe, ROUX Gérard, BUENO Jacques, MARROT Guy, EL-OKKI Nadia, IGLESIAS Bonifacio, VERDELHAN Daniel, COMTE Yves, ANTHÉRIEU Michel, MAURIN Daniel, BROUSSE Jack, MIALHE Bernard, GAUJOUX Patric, TORREILLES Éric, SERODES Jean-Marc, TEISSIER Christian, RIEU Francine, ESCOFFIER Michel, FERNANDEZ Jacky, BENAZET Michel, GENOLHER Aurélie, PUPET Patrice, BONNAFOUX, Claude, SCHOR Emmanuel, BOUDET Jacques, FERRIER François, ROUANET Gilbert, BEAUD Alain, ANDRE Lionel, REYNAUD Alain, OZIL Cyril, BOUGAREL Christophe, BRULÉ Marc, CORDIER Jean-Pierre, GRAS Frédéric, BUREL Jean-Michel, VIGOUROUX Alain, SOULIER Pierre, VARIN D'AINVELLE Roch, SECLE Jean-Pierre, HUGUES Laurent, CAPDUR André, SCHNEIDER Stéphane, JULIEN Edmond, CRUVELLIER Josette, AIGOIN Jean-Luc, MAURIN Jean-Pierre, MASSON Myriam, ALBERT-MOYE Danièle, ANTEZAK Christian, ARNAL Bernard, AURIOL Violette, BAZALGETTE Thérèse, BENOI Gérard, BILLARD Dominique, BLANCHER Émile, BONNAFOUS Michel, BRUJAS Sébastien, CARDOT Jean-Louis, CARILLO Antonia, CARRASCO Sylvie, CASTOR Ysabelle, CHAMBON Christian, CHANTAGREL Laurent, CHAPPELLIER Laurent, CHAPON Claude, CHAREYRE Annie, CHAUZAL Robert, CHEYREZY Alain, COLOMINA Jean-Pierre, DELEUZE Dominique, DIESLER Dominique, DIRRENBARGER Jean-Philippe, DREYFUS Nicette, DUC Michel, DUMAS Jacqueline, FERNANDEZ Martine, FIARD Fabien, FLOHR Jean-Marc, FOPPOLO Raymond, FOULQUIER Jacques, GAL Mireille, GAUSSENT Philippe, GAUTHIER Danièle, GRAVIL Serge, HAOUES Soraya, HERAIL Pierre, JACOT Thierry, JAUSSERAN Sylvie, LACOMBE Danièle, LAFONT Jean-Jacques, LAPIN Bruno, LECOUVREUR Thierry, LEGRAND Pierre, MALAVELLE William, MARINO Nadège, MARTIN Pierre, MASSON Jean-Régis, MATHEVON Brigitte, MAUBERNARD Éric, MAZY Annie, MERLE Claude, MONTIGNY André, NIEL-CHARVAT Florence, PAEZ Pierrette, PALMIER Gérard, PASCAL Daniel, PASCAL-SOUBIELLE Frédéric, PELADAN Patrick, PELISSIER Jeanne, PERNETTE Élisabeth, PIALAT Alain, PONS Christine, PUDDU Jean-Noël, RAVAUD Corinne, RICCI Claude, RIOS Véronique, ROCHE Daniel, ROUCAUTE Bernard, ROUILLON Jean-Claude, ROUSSEL Isabelle, ROUVIERE Marlène, ROUX Jean-Marie, SAINT-PIERRE Éric, SAVY Claude, SIKORSKI Marlène, SOUMADIEU Chantal, TABONE Charles, TEXIER Renée, THEROND Joël, TISSOT Véronique, TOSCHI Renée, TRILLON Christian, VALGALIER Bernard, VEZILIER Jean-Claude, VEZON Jean-Marie, VIALA Maurice, VINCENT Jean,

POUVOIRS :

GERENTE Marcel, EVESQUE Jean-Luc, GRIMAL Hervé, ARNAUD Bernard, CAVAILLE Aimé, DEVISMES Christian, DREVON Yves, GRAS Karine, JOUANEN Jean-Bruno, LARGUIER Catherine, MAGNE Martine, PERLES Serge, PEYRIC Marie-Christine, RODIERE Jacky, SALEIX Bernard, SAPEDE Christian, VEYRET Michèle, WIDHEM Emmanuel.

ABSENTS EXCUSES :

BERTRAND Roger, FONTAINE Patrick, BERNARD Lionel, BRUN Didier, CHANTAGREL Nathalie, COURET Marie-Claude, DELENNE Michel, DONZEL William, FERDINAND David, GUILLEMET Chantal, GUIRAUD David, KRAUSS Peter, LELONG Michel, MASSAL Jacques, MENEU Gilbert, PAULSEN Freddy, PEYTEVIN MALHAUTIER Jocelyne, PIZZINATO Jacques, POMMIER Jean-luc, RICARD Michèle, SEURAT Francis, SOULIER Yvon

Objet : Ouverture anticipée de crédits 2014 - Budget annexe Parc des Expositions

Le Conseil de Communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la création du budget annexe Parc des Expositions,

Considérant qu'en attente du vote du Budget Primitif, il convient d'ouvrir par anticipation des crédits en investissement et en fonctionnement pour permettre le début d'activité de ce budget,

APRES AVOIR DELIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE,

DÉCIDE

Les ouvertures de crédits anticipées ci-après :

Section INVESTISSEMENT

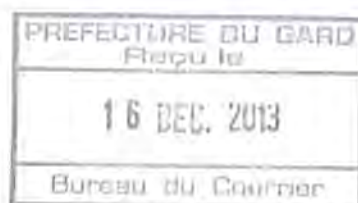
Imputation	Libellé	Dépenses	Recettes
21-2115	Terrains bâtis	236 810	
041-2115	Terrains bâtis	988 790	
041-1687	Autres dettes		988 790
21-2135	Inst.grales-agencement	10 000	
21-2188	Autres immobilisations	30 000	
TOTAL INVESTISSEMENT		1 265 600	988 790

Section FONCTIONNEMENT

Imputation	Libellé	Dépenses
011-6061	Fournitures non stockables	7 000
011-6288	Divers publicité	3 000
TOTAL FONCTIONNEMENT		10 000

Les crédits ouverts seront repris au Budget Primitif 2014.

**Pour extrait conforme,
Le Président,
Max ROUSTAN**



REPUBLIQUE FRANCAISE



Rendu Exécutoire
Par transmission
en ~~Seu~~-Préfecture

Publication et ou Notification
Le : 18 DEC. 2013

Le Directeur Général Adjoint des Services,
Frédéric JOUVE

C 2013.12.08

Service : Finances
Réf : CR / EE
Tél. : 04 66 78 89 00

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL DE COMMUNAUTE 12 DECEMBRE 2013

ETAIENT PRESENTS :

ROUSTAN Max, GILLES François, MEUNIER Valérie, VEAU Marcel, ROUX Philippe, ABITAN Grégoire, RIBOT Philippe, ROUX Gérard, BUENO Jacques, MARROT Guy, EL-OKKI Nadia, IGLESIAS Bonifacio, VERDELHAN Daniel, COMTE Yves, ANTHÉRIEU Michel, MAURIN Daniel, BROUSSE Jack, MIALHE Bernard, GAUJOUX Patric, TORREILLES Éric, SERODES Jean-Marc, TEISSIER Christian, RIEU Francine, ESCOFFIER Michel, FERNANDEZ Jacky, BENAZET Michel, GENOLHER Aurélie, PUPET Patrice, BONNAFOUX, Claude, SCHOR Emmanuel, BOUDET Jacques, FERRIER François, ROUANET Gilbert, BEAUD Alain, ANDRE Lionel, REYNAUD Alain, OZIL Cyril, BOUGAREL Christophe, BRULÉ Marc, CORDIER Jean-Pierre, GRAS Frédéric, BUREL Jean-Michel, VIGOUROUX Alain, SOULIER Pierre, VARIN D'AINVELLE Roch, SECLE Jean-Pierre, HUGUES Laurent, CAPDUR André, SCHNEIDER Stéphane, JULIEN Edmond, CRUVELLIER Josette, AIGOIN Jean-Luc, MAURIN Jean-Pierre, MASSON Myriam, ALBERT-MOYE Danièle, ANTEZAK Christian, ARNAL Bernard, AURIOL Violette, BAZALGETTE Thérèse, BENOI Gérard, BILLARD Dominique, BLANCHER Émile, BONNAFOUS Michel, BRUJAS Sébastien, CARDOT Jean-Louis, CARILLO Antonia, CARRASCO Sylvie, CASTOR Ysabelle, CHAMBON Christian, CHANTAGREL Laurent, CHAPPELLIER Laurent, CHAPON Claude, CHAREYRE Annie, CHAUZAL Robert, CHEYREZY Alain, COLOMINA Jean-Pierre, DELEUZE Dominique, DIESLER Dominique, DIRRENBARGER Jean-Philippe, DREYFUS Nicette, DUC Michel, DUMAS Jacqueline, FERNANDEZ Martine, FIARD Fabien, FLOHR Jean-Marc, FOPPOLO Raymond, FOULQUIER Jacques, GAL Mireille, GAUSSENT Philippe, GAUTHIER Danielle, GRAVIL Serge, HAOUES Soraya, HERAIL Pierre, JACOT Thierry, JAUSSERAN Sylvie, LACOMBE Danièle, LAFONT Jean-Jacques, LAPIN Bruno, LECOUVREUR Thierry, LEGRAND Pierre, MALAVELLE William, MARINO Nadège, MARTIN Pierre, MASSON Jean-Régis, MATHEVON Brigitte, MAUBERNARD Éric, MAZY Annie, MERLE Claude, MONTIGNY André, NIEL-CHARVAT Florence, PAEZ Pierrette, PALMIER Gérard, PASCAL Daniel, PASCAL-SOUBIELLE Frédéric, PELADAN Patrick, PELISSIER Jeanne, PERNETTE Élisabeth, PIALAT Alain, PONS Christine, PUDDU Jean-Noël, RAVAUD Corinne, RICCI Claude, RIOS Véronique, ROCHE Daniel, ROUCAUTE Bernard, ROUILLON Jean-Claude, ROUSSEL Isabelle, ROUVIERE Marlène, ROUX Jean-Marie, SAINT-PIERRE Éric, SAVY Claude, SIKORSKI Marlène, SOUMADIEU Chantal, TABONE Charles, TEXIER Renée, THEROND Joël, TISSOT Véronique, TOSCHI Renée, TRILLON Christian, VALGALIER Bernard, VEZILIER Jean-Claude, VEZON Jean-Marie, VIALA Maurice, VINCENT Jean,

POUVOIRS :

GERENTE Marcel, EVESQUE Jean-Luc, GRIMAL Hervé, ARNAUD Bernard, CAVAILLE Aimé, DEVISMES Christian, DREVON Yves, GRAS Karine, JOUANEN Jean-Bruno, LARGUIER Catherine, MAGNE Martine, PERLES Serge, PEYRIC Marie-Christine, RODIERE Jacky, SALEIX Bernard, SAPEDE Christian, VEYRET Michèle, WIDHEM Emmanuel.

ABSENTS EXCUSES :

BERTRAND Roger, FONTAINE Patrick, BERNARD Lionel, BRUN Didier, CHANTAGREL Nathalie, COURET Marie-Claude, DELENNE Michel, DONZEL William, FERDINAND David, GUILLEMET Chantal, GUIRAUD David, KRAUSS Peter, LELONG Michel, MASSAL Jacques, MENEU Gilbert, PAULSEN Freddy, PEYTEVIN MALHAUTIER Jocelyne, PIZZINATO Jacques, POMMIER Jean-luc, RICARD Michèle, SEURAT Francis, SOULIER Yvon

Objet : Admissions en non-valeur : budget principal, budget annexe SPANC/Boues

Le Conseil de Communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'impossibilité pour le Trésor Public de recouvrer après poursuites plusieurs titres de recettes du budget principal et du budget annexe SPANC/Boues,

APRES AVOIR DELIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE,

DÉCIDE

D'admettre en non-valeur :

- Le budget principal, des titres de recettes pour un montant total de 8 142.55 €
- Le budget annexe « SPANC/Boues », des titres de recettes pour un montant de 8 920.02 €

**Pour extrait conforme,
Le Président,**

Max ROUSTAN



REPUBLIQUE FRANCAISE



Rendu Exécutoire
Par transmission
en ~~Sous~~-Préfecture

Publication et ou Notification

Le : 18 DEC. 2013

Le Directeur Général Adjoint des Services,

Frédéric JOUVE

Service : DGA
Réf : FJ/MM
Tél. : 04 66 56 42 82

C 2013.12.09

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL DE COMMUNAUTE 12 DECEMBRE 2013

ETAIENT PRESENTS :

ROUSTAN Max, GILLES François, MEUNIER Valérie, VEAU Marcel, ROUX Philippe, ABITAN Grégoire, RIBOT Philippe, ROUX Gérard, BUENO Jacques, MARROT Guy, EL-OKKI Nadia, IGLESIAS Bonifacio, VERDELHAN Daniel, COMTE Yves, ANTHÉRIEU Michel, MAURIN Daniel, BROUSSE Jack, MIALHE Bernard, GAUJOUX Patric, TORREILLES Éric, SERODES Jean-Marc, TEISSIER Christian, RIEU Francine, ESCOFFIER Michel, FERNANDEZ Jacky, BENAZET Michel, GENOLHER Aurélie, PUPET Patrice, BONNAFOUX, Claude, SCHOR Emmanuel, BOUDET Jacques, FERRIER François, ROUANET Gilbert, BEAUD Alain, ANDRE Lionel, REYNAUD Alain, OZIL Cyril, BOUGAREL Christophe, BRULÉ Marc, CORDIER Jean-Pierre, GRAS Frédéric, BUREL Jean-Michel, VIGOUROUX Alain, SOULIER Pierre, VARIN D'AINVELLE Roch, SECLE Jean-Pierre, HUGUES Laurent, CAPDUR André, SCHNEIDER Stéphane, JULIEN Edmond, CRUVELLIER Josette, AIGOIN Jean-Luc, MAURIN Jean-Pierre, MASSON Myriam, ALBERT-MOYE Danièle, ANTEZAK Christian, ARNAL Bernard, AURIOL Violette, BAZALGETTE Thérèse, BENOI Gérard, BILLARD Dominique, BLANCHER Émile, BONNAFOUS Michel, BRUJAS Sébastien, CARDOT Jean-Louis, CARILLO Antonia, CARRASCO Sylvie, CASTOR Ysabelle, CHAMBON Christian, CHANTAGREL Laurent, CHAPPELLIER Laurent, CHAPON Claude, CHAREYRE Annie, CHAUZAL Robert, CHEYREZY Alain, COLOMINA Jean-Pierre, DELEUZE Dominique, DIESLER Dominique, DIRRENBARGER Jean-Philippe, DREYFUS Nicette, DUC Michel, DUMAS Jacqueline, FERNANDEZ Martine, FIARD Fabien, FLOHR Jean-Marc, FOPPOLO Raymond, FOULQUIER Jacques, GAL Mireille, GAUSSENT Philippe, GAUTHIER Danièle, GRAVIL Serge, HAQUES Soraya, HERAIL Pierre, JACOT Thierry, JAUSSERAN Sylvie, LACOMBE Danièle, LAFONT Jean-Jacques, LAPIN Bruno, LECOUVREUR Thierry, LEGRAND Pierre, MALAVELLE William, MARINO Nadège, MARTIN Pierre, MASSON Jean-Régis, MATHEVON Brigitte, MAUBERNARD Éric, MAZY Annie, MERLE Claude, MONTIGNY André, NIEL-CHARVAT Florence, PAEZ Pierrette, PALMIER Gérard, PASCAL Daniel, PASCAL-SOUBIELLE Frédéric, PELADAN Patrick, PELISSIER Jeanne, PERNETTE Élisabeth, PIALAT Alain, PONS Christine, PUDDU Jean-Noël, RAVAUD Corinne, RICCI Claude, RIOS Véronique, ROCHE Daniel, ROUCAUTE Bernard, ROUILLON Jean-Claude, ROUSSEL Isabelle, ROUVIERE Marlène, ROUX Jean-Marie, SAINT-PIERRE Éric, SAVY Claude, SIKORSKI Marlène, SOUMADIEU Chantal, TABONE Charles, TEXIER Renée, THEROND Joël, TISSOT Véronique, TOSCHI Renée, TRILLON Christian, VALGALIER Bernard, VEZILIER Jean-Claude, VEZON Jean-Marie, VIALA Maurice, VINCENT Jean,

POUVOIRS :

GERENTE Marcel, EVESQUE Jean-Luc, GRIMAL Hervé, ARNAUD Bernard, CAVAILLE Aimé, DEVISMES Christian, DREVON Yves, GRAS Karine, JOUANEN Jean-Bruno, LARGUIER Catherine, MAGNE Martine, PERLES Serge, PEYRIC Marie-Christine, RODIERE Jacky, SALEIX Bernard, SAPEDE Christian, VEYRET Michèle, WIDEHEM Emmanuel.

ABSENTS EXCUSES :

BERTRAND Roger, FONTAINE Patrick, BERNARD Lionel, BRUN Didier, CHANTAGREL Nathalie, COURET Marie-Claude, DELENNE Michel, DONZEL William, FERDINAND David, GUILLEMET Chantal, GUIRAUD David, KRAUSS Peter, LELONG Michel, MASSAL Jacques, MENEU Gilbert, PAULSEN Freddy, PEYTEVIN MALHAUTIER Jocelyne, PIZZINATO Jacques, POMMIER Jean-luc, RICARD Michèle, SEURAT Francis, SOULIER Yvon

Objet : Tarifs 2014

Le Conseil de Communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L5216-7,

Vu la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales modifiée par la loi du 29 février 2012,

Vu l'arrêté préfectoral 2013-044-0002 du 13 février 2013 portant approbation des statuts de la Communauté d'Alès Agglomération ;

Considérant qu'il convient d'appliquer les tarifs suivants à compter du 1^{er} janvier 2014,

APRES AVOIR DELIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE,

DÉCIDE

De fixer ainsi qu'il suit les tarifs 2014.

Pour extrait conforme,
Le Président,
Max ROUSTAN



ADMINISTRATION GENERALE

Reproduction de documents administratifs	Tarifs 2014
Format A4 Noir et blanc	0,18 €
Cédérom	2,75 €

BASSINS D'EPURATION COMMUNAUTAIRES

Montants des redevances communautaires d'assainissement collectif applicables pour chaque bassin d'épuration à compter du 1er janvier 2014, conformément au tableau suivant :

Bassin d'épuration de :	Montants en € HT 2014	
	Part fixe par an	Part variable par m3
Alès	5,60	0,4136
Anduze	37,38	0,3084
Bagard	5,60	0,4136
Boisset et Gaujac	5,60	0,4136
Boucoiran et Nozières	0,00	0,0467
Brignon	9,34	1,1215
Brouzet les Alès	40,00	0,5545
Castelnau Valence	23,36	0,4486
Corbès	5,60	0,4136
Cruviers Lascours	0,00	0,6542
Deaux	52,42	0,5140
Euzet les Bains	23,36	0,7009
Généralgues	0,00	0,0000
Les Plans	88,78	0,0000
Lézan	0,00	0,2500
Martignargues	65,42	0,2617
Massanes	0,00	0,6075
Massillargues Atuech	12,10	0,4486
Méjannes les Alès	0,00	0,4500
Mialet	5,60	0,4136
Mons	5,60	0,4136
Monteils	0,00	1,7500
Ners	53,28	0,9346
Ribaute les Tavernes	5,60	0,4136
Saint Césaire de Gauzignan	0,00	0,4500
Saint Christol lez Alès	5,60	0,4136
Saint Étienne de l'Olm	74,76	1,2336
Saint Hilaire de Brethmas	5,60	0,4136
Saint Hippolyte de Caton	93,46	1,0280
Saint Jean de Ceyrargues	42,06	0,4112
Saint Jean de Serres	0,00	0,9346
Saint Jean du Gard	5,60	0,4136
Saint Jean du Pin	5,60	0,4136
Saint Just et Vacquières	28,04	0,0000
Saint Martin de Valgalgues	5,60	0,4136
Saint Maurice de Cazevieille	33,64	0,6262
Saint Privat des Vieux	5,60	0,4136
Saint Sébastien d'Aigrefeuille	60,00	1,0000
Salindres	5,60	0,4136
Servas	46,72	1,1682
Seynes	32,70	0,3832
Soustelle	5,60	0,4136
Thoiras	5,60	0,4136
Tornac	0,00	0,8692
Vézénobres	65,00	0,7200

DIRECTION DU PATRIMOINE

Intitulé	Tarifs 2014
<u>Tarifs intervention par la Direction du Patrimoine</u>	
* Camion benne avec chauffeur - VL < 3,5 T (l'heure)	95,00 €
* Chef d'Equipe (l'heure)	62,00 €
* Ouvrier qualifié (l'heure)	47,00 €
* Forfait intervention pour une heure y compris véhicule et personnel	82,00 €
* Intervention compris outillage et petites fournitures (l'heure)	67,00 €
* Encadrement équipe avec véhicule (l'heure)	120,00 €
<u>Bureau d'Etudes</u>	
* Technicien (l'heure)	117,00 €
* Technicien avec véhicule et matériel (l'heure)	153,00 €
* Frais forfaitaire de secrétariat par dossier	50,00 €
<u>Forfait pose branchement temporaire</u>	
Pose et dépose coffret électrique monophasé + terre 16A (3,5kw)	50,00 €
Pose et dépose coffret électrique triphasé + terre + neutre 16A (8kw)	100,00 €
Pose et dépose coffret électrique triphasé + terre + neutre 32A (16kw)	135,00 €
Pose et dépose coffret électrique triphasé + terre + neutre 63A (26kw)	240,00 €
Forfait branchement sur réseau ERDF	285,00 €
Pose et dépose branchement d'eau potable de 0 à 50 ml	50,00 €
Pose et dépose branchement d'eau potable de plus de 50 ml	100,00 €
Pose et dépose branchement d'évacuation des eaux usées de 0 à 5 ml	50,00 €
Pose et dépose branchement d'évacuation des eaux usées de plus de 5 ml	100,00 €

OFFICES DE TOURISME

Office de Tourisme d'Anduze

Libellé	Catégorie	Tarifs 2014
80 OISEAUX DES CEVENNES	LIVRES	7,50 €
Au Pays des Premiers Camisard	LIVRES	5,00 €
CAHIER PRATIQUE TERRASSES	LIVRES	8,00 €
CARTE IGN DU GARD	LIVRES	4,76 €
CARTE POSTALE ANDUZE BELLE EPOQUE	LIVRES	0,90 €
CARTE POSTALE ANDUZE CHEMIN DE FER	LIVRES	0,90 €
CARTE POSTALE CHATEAU DE TORNAC	LIVRES	2,50 €
CARTE POSTALE ORGUE	LIVRES	0,50 €
CARTE TOP 100-N°163-AVIGNON-NIMES	LIVRES	7,75 €
CARTE TOP 100-N°170-MONTPPELLIER	LIVRES	7,75 €
CARTE TOP 100-PARC NATIONAL CEVENNES	LIVRES	7,75 €
CARTE TOP 25 - 2741 ET - ST HIPPOLYTE	LIVRES	11,50 €
CARTE TOP 25- 2841 O ANDUZE	LIVRES	10,50 €
CARTE TOP 25-2740 ET-CORNICHE	LIVRES	11,50 €
CARTE TOP 25-2840 OT ALES	LIVRES	11,50 €
CARTE TOP 75 Cèvennes-Gorges du Tarn	LIVRES	10,00 €
CARTOGUIDE F-AN en dépôt	LIVRES	4,00 €
CARTOGUIDE F-HL en dépôt	LIVRES	4,00 €
CARTOGUIDE Fran-Anglais	LIVRES	5,00 €
CARTOGUIDE Fran-Hollandais	LIVRES	5,00 €
CD ARBRE A L'OISEAU	LIVRES	15,00 €
CD CONFIDENCE	LIVRES	15,00 €
CD LA FOLIE DES MIENS	LIVRES	10,00 €
CD LES SOIRS D'ETE	LIVRES	10,00 €
CHAMINA 137 LES CEVENNES	LIVRES	15,50 €
CHATEAU DE TORNAC	LIVRES	1,00 €
CHEMIN DE STEVENSON	LIVRES	14,90 €
CIRCUITS VTT GARD	LIVRES	19,95 €
Commerces et Tournées	LIVRES	9,50 €
CRI INELUCTABLE DE L'OISEAU	LIVRES	15,00 €
CUISINONS LES BONS SENS	LIVRES	19,00 €
DRIOLLE	LIVRES	8,00 €
DVD AIGUES MORTES	LIVRES	6,00 €
DVD CEVENNES TOME1	LIVRES	20,00 €
DVD CHATEAU DE TORNAC	LIVRES	13,00 €
DVD Clara d'Anduze	LIVRES	7,00 €
DVD ENFANT DU PONT DE RASTEL	LIVRES	15,00 €
DVD ESPRIT DU GARD	LIVRES	15,00 €
DVD FABULEUSE HISTOIRE DE LA SOIE	LIVRES	15,00 €
DVD JEANNETTE	LIVRES	12,00 €
DVD LES CEVENNES	LIVRES	6,00 €
DVD MONT LOZERE	LIVRES	20,00 €
DVD NIMES	LIVRES	6,00 €
DVD PIERRES SECHES	LIVRES	15,00 €
DVD PONT DU GARD	LIVRES	6,00 €
EGLISE ST ETIENNE D'ANDUZE	LIVRES	20,00 €
ENVELOPPE ANDUZE PORTE DES CEVENNES	LIVRES	1,00 €
ESTRAGA	LIVRES	20,00 €
GALLIMARD PARC NATIONAL DES CEVENNES	LIVRES	19,90 €
GEOGRAPHIE DES MONUMENTS PREHISTORIQUES	LIVRES	30,00 €
GR 66 TOUR DU MONT AIGOUAL	LIVRES	13,00 €
GR 700- LA REGORDANE	LIVRES	14,00 €
GRANDE TRAVERSEE DU GARD	LIVRES	14,90 €
Guide des Promenades N°17-Galeizon	LIVRES	5,00 €
GUIDE PROMENEUR N°20 SALINDRENQUE	LIVRES	5,00 €
GUIDE PROMENEUR N°6 VALLEE FRANCAISE	LIVRES	5,00 €
GUIDE PROMENEUR N°7 CAN HOSPITALET	LIVRES	5,00 €
GUIDE VERT FRANCAIS	LIVRES	18,15 €
GUIDE VERT LANGUEDOC ALLEMAND	LIVRES	20,18 €
GUIDE VERT LANGUEDOC ANGLAIS	LIVRES	15,40 €
GUIDE VERT LANGUEDOC ESPAGNOL	LIVRES	15,40 €
GUIDE VERT LANGUEDOC ITALIEN	LIVRES	15,40 €
HISTOIRE DE LA SOIE	LIVRES	10,00 €
HOURVARI	LIVRES	20,00 €
ITINERAIRES PROTESTANTS 1 CEVENNES	LIVRES	35,00 €
ITINERAIRES PROTESTANTS 2 ESPACE GARDOIS	LIVRES	35,00 €
JETON D'ANDUZE	JETONS TOURISTIQUES	2,00 €
LE GARD A PIED	LIVRES	14,30 €
LE VOYAGE DU BAMBOU	LIVRES	22,50 €
LES FRUITS DE LA MARAUDE	LIVRES	19,00 €
LES REMPARTS D'ANDUZE	LIVRES	21,00 €
LES REMPARTS D'ANDUZE BREF RECIT	LIVRES	3,80 €
LES REMPARTS D'ANDUZE HOLLANDAIS	LIVRES	5,00 €
L'OLIVIER	LIVRES	3,00 €
MES RECETTES DU LANGUEDOC ET DES CEVENNE	LIVRES	10,00 €
MUG	LIVRES	9,50 €
NOTICE SUR LA VILLE D'ANDUZE	LIVRES	3,00 €
OISEAUX DU GARD	LIVRES	16,00 €
ORCHIDEES SAUVAGES	LIVRES	5,00 €
Pack enveloppe	LIVRES	8,60 €
PNC N°29-30 DESERT ET PAYS CAMISARD	LIVRES	8,00 €
PNC N°36-37 NATURES ET PAYSAGE	LIVRES	12,50 €
PNC N°40 LES GENS D'ICI	LIVRES	6,00 €
PNC N°44-45 SAUVAGE DE TOUS POILS	LIVRES	14,00 €
PNC N°46-47 PLANTES STRATEGIES SECRETES	LIVRES	12,50 €

PORTE CLE D'ANDUZE	LIVRES	3,50 €
POSTER D'ANDUZE	LIVRES	1,50 €
POSTER D'ANDUZE TERRE DE SERENITE	LIVRES	1,50 €
POSTERS DIVERS	LIVRES	1,50 €
Pot pour livres recettes	LIVRES	5,00 €
Quand les souvenirs s'invitent	LIVRES	17,50 €
Recette St Sébastien	LIVRES	5,00 €
Recettes d'Anduze	LIVRES	5,00 €
Recettes Massillargues	LIVRES	5,00 €
SECRET DE PORTEFAIX- ENFANT DU GEVAUDAN	LIVRES	13,00 €
SENTIERS D'ANDUZE ALLEMAND	LIVRES	4,00 €
SENTIERS D'ANDUZE ANGLAIS	LIVRES	4,00 €
SENTIERS D'ANDUZE FRANCAIS	LIVRES	4,00 €
SENTIERS D'ANDUZE HOLLANDAIS	LIVRES	4,00 €
TEMPLE D'ANDUZE	LIVRES	4,00 €
TEMPS DES GAULCELM	LIVRES	16,00 €
UN CEVENOL SUR LES TRACES DE SON PASSE	LIVRES	15,00 €
VASE D'ANDUZE	LIVRES	34,50 €
VISITE GUIDEÉE GROUPE FORFAIT	VISITES GUIDÉES	100,00 €
VISITES GUIDEES INDIVIDUELLES	VISITES GUIDÉES	5,00 €

Tarifs copies

Nombre de copies	Couleur		Noir	Noir sur papier couleur		Noir sur cartonné
	A4	A3	A3	A4	A3	A4
1 à 10	0,40 €	0,80 €	0,20 €	0,12 €	0,24 €	0,20 €
10 à 50	0,35 €	0,70 €	0,18 €	0,11 €	0,22 €	0,18 €
51 à 150	0,30 €	0,60 €	0,16 €	0,10 €	0,20 €	0,16 €
150 à 250	0,25 €	0,50 €	0,14 €	0,09 €	0,18 €	0,14 €
plus de 250	0,25 €	0,50 €	0,12 €	0,08 €	0,16 €	0,12 €

Dossiers

Intitulé	Tarif 2014
Création P.A.O	7,5 (la feuille)
Dactylos	7,5 (la feuille)
Baguette 3 mm	0,25 €
Baguette 6 mm	0,30 €
Baguette 9 mm	0,60 €
Film dossier	0,20 €
Carton dossier	0,25 €

Fax

Intitulé	Envoi par feuille	Réception par feuille
FAX France (04)	1,00 €	0,50 €
FAX France	1,50 €	
FAX Etranger	3,00 €	

Encarts publicitaires guide touristique

Intitulé	Tarif 2014 TTC
Page entière (2nde de couv)	1 145,00
Page entière intérieure	895,00
1/2 page 2nde de couv	644,00
1/2 page intérieure	539,00
1/4 page intérieure	343,00
1/6 page intérieure	121,00

Contributions

Catégorie	Agglo	Hors Agglo
Package global (guide + site Internet + diffusion doc)		
Meublés	50,00 €	85,00 €
Meublés supplémentaires	10,00 €	10,00 €
Gîtes	50,00 €	85,00 €
Gîtes supplémentaires	10,00 €	10,00 €
Chambres	50,00 €	90,00 €
Hôtels	50,00 €	120,00 €
Hébergement pour groupe	50,00 €	90,00 €
Restaurant	50,00 €	100,00 €
Campings	50,00 €	120,00 €
Campings à la Ferme	50,00 €	90,00 €
COMMERCANTS	30,00 €	30,00 €
SITES	30,00 €	30,00 €
Adhésion en cours d'année (uniquement site Internet et diffusion doc prestataire)		
Internet (ou en cours d'année) et diffusion doc prestataire	30,00 €	30,00 €
Hébergement supplémentaire	10,00 €	10,00 €

CENTRE DE SANTE DES PRES SAINT JEAN

Intitulé	Tarifs 2014
Redevance médecins généralistes	50,00 €/mois
Redevance associations occupant un bureau à temps complet	100,00 €/mois

MUSEES

	Tarifs 2014
Droits d'entrée Musées PAB et Colombier	Gratuit

Exposition temporaire PAB	
Plein tarif	5,00 €
Demi tarif*	2,50 €
Gratuit**	

* Etudiants, bénéficiaires des minima sociaux, demandeurs d'emploi, enseignants groupe de plus de 15 personnes, sur présentation du billet d'entrée d'un partenaire

** Le reste de l'année, adhérents 2014 de l'association des amis du musée, journalistes, cartes ICOM ou ICOMOS, personnes handicapées, mineurs de moins de 12 ans

EQUIPEMENTS SPORTIFS

Centre Nautique "Le Toboggan" - Alès

Tarifs individuels ou par cartes	Tarifs 2014
Tarifs : 1 entrée	
Achat carte vierge	2,00 €
Entrée Enfants de 4 ans et moins	Gratuit
Entrée enfants / adolescents de 5 à 17 ans d'Alès Agglomération	2,40 €
Entrée enfants / adolescents de 5 à 17 ans Hors Alès Agglomération	2,90 €
Entrée adultes d'Alès Agglomération	3,00 €
Entrée adultes Hors Alès Agglomération	3,50 €
Entrées Famille / 2 Enfants 2 Adultes Alès Agglomération	8,40 €
Entrées Famille / 2 Enfants 2 Adultes Hors Alès Agglomération	9,90 €
Entrée tarif réduit : / chômeur- RSA – handicapé- étudiant- + 60 ans*	1,80 €
Tarifs : Abonnements	
Carte d'abonnement enfants / adolescents de 5 ans à 17 ans d'Alès Agglomération 10 entrées	19,00 €
Carte d'abonnement enfants / adolescents de 5 ans à 17 ans Hors Alès Agglomération 10 entrées	23,00 €
Carte d'abonnement adultes d'Alès Agglomération 10 entrées	24,00 €
Carte d'abonnement adultes Hors Alès Agglomération 10 entrées	28,00 €
Carte d'abonnement 10 Heures Alès Agglomération	17,00 €
Carte d'abonnement 10 Heures Hors Alès Agglomération	19,00 €
Carte d'abonnement 20 Heures Alès Agglomération	28,00 €
Carte d'abonnement 20 Heures Hors Alès Agglomération	32,00 €
Carte d'abonnement enfants CE 10 entrées	17,00 €
Carte d'abonnement adultes CE 10 entrées	21,00 €
Carte d'abonnement 10 entrées tarif réduit Handicapé, + de 60 ans et étudiant*	18,00 €
Carte de 10 entrées (aide aux actions culturelles, sportives, éducatives)	Gratuit
Tarifs scolaires	
Tarifs 2014	
Écoles maternelles et primaires d'Alès Agglomération (entrée/enfant)	Gratuit
Écoles maternelles et primaires hors Alès Agglomération (entrée/enfant)	2,50 €
Collèges d'Alès Agglomération (la ligne/heure)	8,20 €
Collèges hors Alès Agglomération (la ligne/heure)	12,00 €
Lycées d'Alès Agglomération (la ligne/heure)	Gratuit
Lycées hors Alès Agglomération (la ligne/heure)	12,00 €

Tarifs Associations et groupe non scolaire	Tarifs 2014
Groupes spécialisés (ARTES. IMP. Etc.)	1,20 €
Groupes d'Alès Agglomération	1,80 €
Groupes hors Alès Agglomération	2,50 €
Clubs ou associations d'Alès Agglomération (la ligne/heure)	8,20 €
Clubs ou associations hors Alès Agglomération ligne/heure)	12,00 €
Location bassin ludique club ou association d'Alès Agglomération (l'heure)	24,60 €
Location bassin ludique club ou association hors Alès Agglomération (l'heure)	36,00 €
Association sportive scolaire affiliée à l'Union Nationales des Sports Scolaires	Gratuit
Clubs de natation affiliés à une Fédération Française Olympique agréé par le Ministère Jeunesse et Sport	Gratuit
Clubs de plongée affiliés à la FFESSM et agréé par le Ministère Jeunesse et Sport	Gratuit
Club handicapés affiliés à la Fédération Française Handisport et agréé par le Ministère Jeunesse et Sport	Gratuit
Club de triathlon affilié à la Fédération Française de triathlon et agréé par le Ministère Jeunesse et Sport	Gratuit
Leçons de natation	Tarifs 2014
Enfants d'Alès Agglomération (10 séances)	41,00 €
Enfants hors Alès Agglomération(10 séances)	65,00 €
Adultes et adolescents d'Alès Agglomération (10 séances)	54,00 €
Adultes et adolescents hors Alès Agglomération (10 séances)	75,00 €
Aquagym	Tarifs 2014
Adultes d'Alès Agglomération (10 séances)	65,00 €
Adultes hors Alès Agglomération (10 séances)	80,00 €

*Pour les chômeurs , sur présentation de l'attestation de chômage de l'année en cours et applicable également à leurs ayants droits.

*Pour les bénéficiaires du RSA , sur présentation de la notification en cours de validité de la CAF et applicable également à leurs ayants droits.

*Pour les Handicapés , tarifs accordés sur présentation de l'original de la carte d'invalidité pour un handicap supérieur ou égal à 50%.

*Pour les étudiants, tarifs accordés sur présentation de la carte étudiant de l'année scolaire en cours

*Pour les plus de 60 ans , tarif accordé sur présentation d'une pièce d'identité.

Piscines d'Été de Cauvel, de Saint Jean du Gard et de Salindres

Tarifs individuels ou par cartes	Tarifs 2014
Tarifs : 1 entrée	
Entrée enfants de 4 ans et moins	Gratuit
Entrée enfants / adolescents de 5 à 17 ans d'Alès Agglomération	1,50 €
Entrée enfants / adolescents de 5 à 17 ans Hors Alès Agglomération	1,80 €
Entrées adultes d'Alès Agglomération	2,00 €
Entrées adultes Hors Alès Agglomération	2,30 €
Entrée chômeurs * et bénéficiaires du RSA*	1,00 €
Tarifs : 10 entrées	
Cartes d'abonnement enfants / adolescents de 5 ans à 17 ans d'Alès Agglomération 10 entrées	12,00 €
Cartes d'abonnement enfants / adolescents de 5 ans à 17 ans Hors Alès Agglomération 10 entrées	15,00 €
Cartes d'abonnement adultes d'Alès Agglomération 10 entrées	16,00 €
Cartes d'abonnement adultes Hors Alès Agglomération 10 entrées	19,00 €
Tarifs scolaires	
Tarifs 2014	
Écoles maternelles et primaires d'Alès Agglomération (entrée/enfant)	Gratuit
Écoles maternelles et primaires hors Alès Agglomération (entrée/enfant)	2,50 €
Collèges d'Alès Agglomération (la ligne/heure)	8,20 €
Collèges hors Alès Agglomération (la ligne/heure)	12,00 €
Lycées d'Alès Agglomération (la ligne/heure)	Gratuit
Lycées hors Alès Agglomération (la ligne/heure)	12,00 €
Stage de natation Été	
Tarifs 2014	
Stage enfants d'Alès Agglomération (5 séances)	27,00 €
Stage enfants hors Alès Agglomération (5 séances)	37,00 €
Tarifs Groupes	
Tarifs 2014	
Écoles maternelles et primaires d'Alès Agglomération	Gratuit
Autres Établissements scolaires d'Alès Agglomération	Gratuit
Groupes d'Alès Agglomération spécialisés (ARTES, IMP, etc...)	1,00 €
Groupes non scolaires d'Alès Agglomération	1,00 €
Groupes hors Alès Agglomération	1,70 €
Clubs de retraités seniors d'Alès Agglomération	1,00 €
Association sportive scolaire affiliée à l'Union Nationale des sports scolaires	Gratuit
Clubs de natation affiliés à une Fédération Française Olympique et agréé par le Ministère Jeunesse et Sport	Gratuit
Club de plongée affilié à la FFESSM et agréé par le Ministère Jeunesse et Sport	Gratuit
Club d'Handicapés affilié à la Fédération Française Handisport et agréé par le Ministère Jeunesse et Sport	Gratuit
Club de Triathlon affilié à la Fédération Française de Triathlon et agréé par le Ministère Jeunesse et Sport	Gratuit

*Pour les chômeurs d'Alès Agglomération, sur présentation de l'attestation de chômage de l'année en cours et applicable également à leurs ayants droits.

*Pour les bénéficiaires du RSA d'Alès Agglomération, sur présentation de la notification en cours de validité de la CAF et applicable également à leurs ayants droits.

*Pour les Handicapés d'Alès Agglomération, tarifs accordés sur présentation de l'original de la carte d'invalidité pour un handicap supérieur ou égal à 50%.

Boulodrome de Bruèges situé sur la commune d'Alès

Intitulé	Tarifs 2014
Droit d'entrée pour les usagers individuels (applicable du lundi au vendredi)	Gratuit
Droit de location du Boulodrome pour l'organisation des concours	
Tarifs 2014	
Tarifs pour la location le week-end:	
► Espace dédié à la Lyonnaise par une association d'Alès Agglomération	70,00 €
► Espace dédié à la Lyonnaise par une association hors Alès Agglomération	90,00 €
► Espace dédié à la pétanque par une association d'Alès Agglomération	170,00 €
► Espace dédié à la pétanque par une association hors Alès Agglomération	220,00 €
► Réserve de la totalité du boulodrome par une association d'Alès Agglomération	200,00 €
► Réserve de la totalité du boulodrome par une association hors Alès Agglomération	250,00 €

Gymnases et salles couvertes situés sur la commune d'Alès et Halle des sports de Saint Christol les Alès

Intitulé	Tarifs à l'heure 2014
Associations sportives référencées au service des sports	Gratuit
Comité des Œuvres Sociales	Gratuit
Centre Communal d'Action Sociale	Gratuit
Autres associations	20,00 €
Sociétés privées, entreprises, comités	30,00 €
Groupes spécialisés (ARTES, IMP, IME,.....)	Gratuit
Écoles primaires	Gratuit
Collèges publics et privés	Gratuité de janvier à juin 2014 11,00 € à/c du 01/09/14
Lycées publics et privés (hors Lycée Jean Baptiste Dumas et Lycée Jacques Prévert)	Gratuité de janvier à juin 2014 11,00 € à/c du 01/09/14
Lycée Jean Baptiste Dumas (pour les réservations exceptionnelles des gymnases B1, B2 et C non prises en compte dans la convention tripartite Alès Agglomération – Lycée Jean Baptiste Dumas – Région Languedoc Roussillon)	11,00 €

Stades situés sur la commune d'Alès, Stade de Brouzet-lez-Alès et Stade synthétique de Saint Jean du Pin

Tarifs à l'heure	Tarifs 2014	
	Sans Vestiaires	Avec Vestiaires
Associations sportives référencées au service des sports	Gratuit	Gratuit
Comité des Œuvres Sociales	Gratuit	Gratuit
Centre Communal d'Action Sociale	Gratuit	Gratuit
Autres associations	10,00 €	15,00 €
Sociétés privées, entreprises, comités	15,00 €	20,00 €
Groupes spécialisés (ARTES, IMP, IME,.....)	Gratuit	Gratuit
Écoles primaires	Gratuit	Gratuit
Collèges publics et privés	Gratuité de janvier à juin 2014 10,00 € à/c du 01/09/14	Gratuité de janvier à juin 2014 10,00 € à/c du 01/09/14
Lycées publics et privés	Gratuité de janvier à juin 2014 10,00 € à/c du 01/09/14	Gratuité de janvier à juin 2014 10,00 € à/c du 01/09/14

**Terrains de tennis situés sur la commune
de Saint Jean du Pin**

Intitulé	Tarifs 2014
Tennis	24 € /an

Terrains de tennis situés sur la commune de Saint Privat des Vieux

Intitulé	Tarifs 2014
Jeton d'éclairage public	1,50 €

Terrains de tennis situés sur la commune de Mialet

Intitulé	Tarifs 2014
Abonnement à l'année	
Carte familiale	42,00 €
Carte familiale prise à compter du 1er septembre	21,00 €
Tarifs applicables à la location	
Location pour une heure	6,00 €
Caution pour la clé	10,00 €
Tarif jeton électricité	2,00 €

Autres équipements sportifs sur le territoire d'Alès Agglomération

Intitulé	Tarifs 2014
Locaux de l'ancienne Piscine Paul Vaillant Couturier, chemin des sports à Alès	1 000 € / mois
Centre équestre d'Alès (terrains et bâtiments), montée des Lauriers à Alès	4 014,07 € / an
Foyer socio-éducatif, 41 chemin de Sauvezon à Alès	1 252,15 € / an
Local sportif tribune Pibarot (rez de chaussée), chemin des sports à Alès	1 500 € / an

**Carte d'accès aux équipements sportifs équipés
du système de contrôle d'accès**

Intitulé	Tarifs 2014
Fourniture carte d'accès (par demandeur identifié pour la structure bénéficiant de la mise à disposition de l'équipement)	
▶ Associations sportives référencées au service des sports	1ère Gratuite
▶ Sociétés privées, entreprises, comités	1ère Gratuite
▶ Groupes spécialisés (ARTES, IMP, IME,.....)	1ère Gratuite
▶ Services municipaux et intercommunaux	1ère Gratuite
▶ Écoles primaires	1ère Gratuite
▶ Collèges	1ère Gratuite
▶ Lycées	1ère Gratuite
Remplacement carte d'accès (suite à une perte, vol, dégradation,....) pour les services municipaux et intercommunaux	Gratuite
Remplacement carte d'accès hors services municipaux et intercommunaux (suite à une perte, vol, dégradation,....)	8 € / carte
Caution pour carte d'accès ponctuel (caution encaissée en cas de perte, vol, dégradation de la carte)	50,00 €

CYBER BASES

Cyber base Anduze

	Habitants Alès Agglo	Habitants hors Alès Agglo
Abonnements	2014	2014
Abonnement semestriel	10 €	20 €
Abonnement annuel	20 €	40 €
Accès libre	2 €	4 €

	2014
Supports	
CD-R	2 € pièce
Disquette	0,60 € pièce

	2014
Consommables	
Impression noir et blanc	0,20 € la page A4 simple
Impression couleur	0,80 € la page A4 simple

Cyber base Brouzet les Alès

	Habitants Alès Agglo	Habitants hors Alès Agglo
Abonnement permettant de bénéficier de 1 h d'accès tous les jours d'ouverture et de participer aux ateliers	2014	2014
Abonnement semestriel	10 €	20 €
Abonnement annuel	20 €	40 €
Accès libre 1 heure	1 €	2 €

	2014
Supports	
CD-R	2 € pièce
Disquette	0,60 € pièce

	2014
Carte de consommables 4 €	
Impression noir et blanc	0,20 €
Impression couleur	0,80 €

MINE TEMOIN D'ALES

INTITULE	TARIFS 2014
<u>DROITS D'ENTREES</u>	
DROITS D'ENTREES INDIVIDUELS	
Droit d'entrée individuel adulte * Visite traditionnelle	8,70 €
Droit d'entrée individuel tarif réduit n°1 * Partenaires divers	7,20 €
Droit d'entrée individuel tarif réduit n°2 * Etudiant, chômeur, bénéficiaire RSA ; * Ado de 13 à 18 ans ; * Personne handicapée (physique ou mentale) * Opérations promotionnelles adulte	6,20 €
Droit d'entrée individuel tarif réduit n°3 * Enfant de 6 à 12 ans ; * Anzien mineur	5,20 €
Droit d'entrée individuel tarif réduit n°4 * Opérations promotionnelles enfant	3,20 €
Gratuité * Enfant de moins de 6 ans * Partenaires divers (professionnels locaux du tourisme, ...) et invitations	GRATUIT
Droit d'entrée individuel visites animées : visite à la lampe, visite gourmande, visite théâtralisée...	
* Visites animées adulte	13,70 €
* Visites animées ado de 13 à 18 ans	7,20 €
* Visites animées enfant de 6 à 12 ans	6,20 €
Droit d'entrée individuel animations enfants	
* Animation « anniversaire »	7,00 €
* Animation « atelier pédagogique »	5,00 €
DROITS D'ENTREES GROUPES	
Droit d'entrée groupe enfants / groupe scolaires	
* FORFAIT PAR CLASSE pour les établissements et centres de loisirs d'Alès Agglomération	30,00 €
* Scolaire et enfant en groupe hors d'Alès Agglomération, tarif par élève	4,00 €
* Accompagnateur groupes scolaires/enfants hors d'Alès Agglomération non couvert par la gratuité	
* 1 gratuité accompagnateur accordée pour 10 élèves payant	GRATUIT
Droit d'entrée groupe personnes handicapées (à partir de 5 personnes) * Visite traditionnelle, tarif par personne * Accompagnateur groupe personnes handicapées non couvert par la gratuité	5,20 €
* 1 gratuité accompagnateur accordée pour 5 payant	GRATUIT
Droit d'entrée groupe adultes (à partir de 20 personnes) OPTION 1 : paiement au comptant, selon conditions générales de vente * Visite traditionnelle, tarif par personne	7,20 €
* 1 gratuité accordée pour 20 payant * Gratuité chauffeur et accompagnateur accordée	GRATUIT
Droit d'entrée groupe adultes (à partir de 20 personnes) OPTION 2 : paiement différé, sur facture, selon conditions générales de vente * Visite traditionnelle, tarif au forfait par groupe	
* Visite traditionnelle / forfait groupe 1 de 20 à 35 personnes	180,00 €
* Visite traditionnelle / forfait groupe 2 de 36 à 55 personnes	320,00 €
* Visite traditionnelle / forfait groupe 3 de 56 à 70 personnes	450,00 €
* Visite traditionnelle / forfait groupe 4 de 71 à 85 personnes	570,00 €
* Visite traditionnelle / forfait groupe 5 de 86 à 100 personnes	650,00 €
* Gratuité chauffeur et accompagnateur accordée	GRATUIT

Droit d'entrée groupe visites thématiques (à partir de 10 personnes)	
* Visite à la lampe, tarif par adulte	11,70 €
* Visite à la lampe, tarif par enfant de 6 à 12 ans, tarif par personne handicapée	8,00 €
* Visite gourmande "Le cabas du mineur ", tarif par adulte	11,70 €
* Visite gourmande "Le cabas du mineur ", tarif par enfant de 6 à 12 ans, tarif par personne handicapée	8,00 €
Droit d'entrée groupe visite virtuelle	
* Visite virtuelle sur le site de la Mine Témoin, tarif par personne	4,00 €
* Visite virtuelle mobile, tarif au forfait par groupe	75,00 €
VENTES PRODUITS ANNEXES	
Documentation / livres	
* Histoire de la mine et du Charbon FR	5,00 €
* Histoire de la mine et du charbon GB	3,00 €
* L'Elan des Cévennes	10,00 €
* Les mines des Cévennes (de Michel Vincent)	49,00 €
* Le charbon en Languedoc-Roussillon (de Jean-Pierre Rolley)	12,00 €
* Gagnières au temps des mines par l'association Gagnières du temps des mines à aujourd'hui	22,00 €
* Les enfants de la mine	13,00 €
Cartes postales	0,50 €
Minéraux	
* Charbon avec emballage	4,00 €
* Boîte quartz	5,00 €
* Coffret améthystes	6,00 €
* Boîte de minéraux	5,00 €
* Boîte de pierres roulées	5,00 €
* Boîte l'or des pirates	5,00 €
* Bouteille pyrite	6,00 €
* Pendentif sept humeurs	10,00 €
* Boîte dents de requins	5,00 €
* Boîte de cristaux jumelés	6,00 €
* Boîte de géode en couleur	6,00 €
* Bracelet quartz	5,00 €
Divers	
* Stylo recyclable	2,00 €
* Stylo métal	4,00 €
* Casquette Mine Témoin	6,00 €
* Tee Shirt Mine Témoin	8,00 €
* Action papier	2,00 €
* Autocollant « Tête de mineur »	1,00 €
* Autocollant « Mine Témoin »	0,50 €
* Porte clés « Mine Témoin »	3,00 €
* Porte clés lampe de mine	7,00 €
* Affiche Pierre Couronne	3,00 €
* Couteau tire-bouchon en bois	10,00 €
* Mug Mine Témoin	8,00 €

* Bloc-note et stylo	7,00 €
* Pot à crayons	6,00 €
* Parapluie	13,00 €
* Magnét « Mine Témoin »	3,50 €
* Magnét wagon	4,50 €
* Magnét lampe de mine	4,50 €
* Lampe torche LED	9,00 €
* Jeton mine	0,50 €
* Boule de neige mineur	7,00 €
* Peluche -âne 15 cm	8,00 €
* Savon	4,00 €
* Monnaie de Paris	2,00 €
Figurines et santons	
* Figurine dinosaure Tyrannosaure Rex	19,00 €
* Santon mineur marteau piqueur	15,00 €
* Santon mineur wagon	18,00 €
Alimentation divers	
* Boîte bonbons "La perle du Mineur"	2,50 €
* Bonbons « sac de charbon »	5,50 €
Lampes	
* Lampe à huile type Marsault	149,00 €

POLE MECANIQUE ALES CEVENNES (en €uros H.T)

LOCATION ATELIER-BUREAU	TARIFS 2014
Ateliers Industriels (M2 / Mois)	4,87
Ateliers rallye (M2 / Mois)	5,82
Bureau circuit vitesse (M2 / Mois)	7,72
Provisions pour charges (m2 / Mois)	0,70
Remboursement taxe locale	(actualisées au / 9600 * Nbre m2)
Atelier E4 - Bât E - location forfaitaire à la journée	400,00
Atelier E4 - Bât E - location forfaitaire à la demi-journée	200,00
Atelier E4 - Bât E - salle vitrée location forfaitaire à la journée	100,00

PRESTATIONS LOCATION A LA JOURNEE	TARIFS 2014
Location de box à la journée	70,00
Location salle de briefing (114 m2)	230,00
Location salle de briefing (114 m2) - en créneau 11 h - 15 h - location salle de contrôle technique (166 m2)	120,00 205,00
Location terrasse : (400 m2)	350,00
Location 1er étage de la tour de contrôle (114 m2)	230,00
Location 2ème étage de la tour de contrôle (132 m2)	260,00
Location bureau (22m2)	100,00
Forfait électrique	31,00
Forfait ensemble de tables et de chaises (de 30 à 100 chaises)	35,00
Remplissage eau camion citerne	50,00
Mise à disposition d'un camion citerne avec chauffeur	350,00
Patente commerce ambulancier	30,00
Contrôle nocturne du <u>lundi au samedi</u> (tarifs horaires)	27,00
Contrôle nocturne du <u>dimanche et jours fériés</u> (tarifs horaires)	31,00
Télécommunications	11,00
Caution clé box (TVA non applicable)	50,00
Caution matériel HI FI (TVA non applicable)	500,00
Caution ensemble des matériels et équipements (TVA non applicable)	500,00
Trous effectués dans le bitume du paddock	21,00
Location vidéo projecteur	80,00

ASSURANCES GARANTIE RESPONSABILITE CIVILE SUR CIRCUIT	TARIFS 2014
(conformément aux tarifs contrats 2014)	
Garantie assurances RC - Autos	13,84
Garantie assurances RC - Motos	6,93
Garantie assurances RC - Side Cars	8,31

ASSURANCES GARANTIE INDIVIDUELLE SUR CIRCUIT	TARIFS 2014
(conformément aux tarifs contrats 2014)	
OPTION 1 : Décès : 15 000 € et Infirmité Permanente : 31 000 €	6,00
OPTION 2 : Décès : 38 000 € et Infirmité Permanente : 38 000 €	9,94
OPTION 3 : Décès : 38 000 € et Infirmité Permanente : 76 000 €	14,91
OPTION 4 : Décès : 76 000 € et Infirmité Permanente : 76 000 €	18,24

LOCATION CIRCUIT VITESSE

TARIFS SEMAINE

Tarifs non résidant (du 16 février au 14 Novembre)	TARIFS
Heure (2 h maximum) hors plage de (12 h - 14 h)	430,00
Demi journée - lundi et vendredi	2 145,00
Demi journée - mardi, mercredi et jeudi	1 870,00
Journée - lundi et vendredi	3 235,00
Journée - mardi, mercredi et jeudi	2 820,00
Mardi, jeudi en plus d'un vendredi	2 255,00
Samedi ou dimanche et lundi	
Tarifs résidant <u>sur site</u> (du 16 février au 14 Novembre)	
Demi journée - lundi et vendredi	1 825,00
Demi journée - mardi, mercredi et jeudi	1 590,00
Journée - lundi et vendredi	2 750,00
Journée - mardi, mercredi et jeudi	2 395,00
Mardi, jeudi en plus d'un vendredi	1 920,00
Samedi ou dimanche et lundi	
Tarifs résidant <u>hors site</u> (du 16 février au 14 Novembre)	
Demi journée - lundi et vendredi	1 935,00
Demi journée - mardi, mercredi et jeudi	1 680,00
Journée - lundi et vendredi	2 915,00
Journée - mardi, mercredi et jeudi	2 540,00
Mardi, jeudi en plus d'un vendredi	2 030,00
Samedi ou dimanche et lundi	
Tarifs Général (non résident et résident du 1er janvier au 15 février et du 15 novembre au 31 décembre)	
Heure (2 h maximum) hors plage de (12 h - 14 h)	430,00
Demi journée - lundi et vendredi	1 400,00
Demi journée - mardi, mercredi et jeudi	1 215,00
Journée - lundi et vendredi	2 000,00
Journée - mardi, mercredi et jeudi	1 765,00
Mardi, jeudi en plus d'un vendredi	1 415,00
Samedi ou dimanche et lundi	

TARIFS SAMEDI

Tarifs non résidant (du 16 février au 14 Novembre)	
Demi journée -	2 670,00
Journée -	4 070,00
Tarifs résidant <u>sur site</u> (du 16 février au 14 Novembre)	
Demi journée -	2 270,00
Journée -	3 460,00

Tarifs résidant <u>hors site</u> (du 16 février au 14 Novembre)	TARIFS
Demi journée -	2 400,00
Journée -	3 670,00
Tarifs Général (non résident et résident du 1er janvier au 15 février et du 15 novembre au 31 décembre)	
Demi journée -	1 735,00
Journée -	2 530,00

TARIFS DIMANCHE ET JOURS FERIES

Tarifs non résidant (du 16 février au 14 Novembre)	
Demi journée -	2 870,00
Journée -	4 380,00
Tarifs résidant <u>sur site</u> (du 16 février au 14 Novembre)	
Demi journée -	2 440,00
Journée -	3 720,00
Tarifs résidant <u>hors site</u> (du 16 février au 14 Novembre)	
Demi journée -	2 585,00
Journée -	3 940,00
Tarifs Général (non résident et résident du 1er janvier au 15 février et du 15 novembre au 31 décembre)	
Demi journée -	1 865,00
Journée -	2 685,00
Forfait location circuit vitesse (résidents uniquement)	
Forfait mensuel (accès sans exclusivité de 12h15 à 13h45 du lundi au vendredi, hors jours fériés)	400,00
Forfait à l'heure (accès sans exclusivité de 12h15 à 13h45 du lundi au vendredi, hors jours fériés)	75,00

Pour des raisons commerciales, à moins d'une semaine d'une date libre, il peut être appliqué une remise de 50 % pour les commandes passées.

LOCATION CIRCUIT RALLYE

TARIFS SEMAINE

Tarifs non résidant	TARIFS
Demi journée (en exclusivité)	475,00
Demi journée (en non exclusivité)	360,00
Journée (en exclusivité)	720,00
Journée (en non exclusivité)	590,00
Heure (non exclusivité pour un véhicule)	45,00
Heure (en exclusivité pour un véhicule)	65,00
Heure (en exclusivité pour deux véhicules)	85,00
Arrosage / jour	100,00

Tarifs résidant	TARIFS
Demi journée (en exclusivité)	320,00
Demi journée (en non exclusivité)	250,00
Journée (en exclusivité)	410,00
Journée (en non exclusivité)	340,00
Heure (non exclusivité pour un véhicule)	35,00
Heure (en exclusivité pour un véhicule)	45,00
Heure (en exclusivité pour deux véhicules)	65,00
Arrosage / jour	100,00
Baptême de piste (unité)	10,00
Tarifs résidant (tarifs à partir de 20 journées réservées)	
Demi journée (en exclusivité)	165,00
Demi journée (en non exclusivité)	125,00
Journée (en exclusivité)	245,00
Journée (en non exclusivité)	195,00
Heure (non exclusivité pour un véhicule)	35,00
Heure (en exclusivité pour un véhicule)	45,00
Heure (en exclusivité pour deux véhicules)	65,00
Arrosage / jour	100,00
Baptême de piste (unité)	10,00

TARIFS WEEK-END ET JOURS FERIES

Tarifs non résidant	
Demi journée (en exclusivité)	570,00
Demi journée (en non exclusivité)	455,00
Journée (en exclusivité)	895,00
Journée (en non exclusivité)	765,00
Heure (non exclusivité pour un véhicule)	45,00
Heure (en exclusivité pour un véhicule)	65,00
Heure (en exclusivité pour deux véhicules)	85,00
Arrosage / jour	100,00
Tarifs résidant	
Demi journée (en exclusivité)	370,00
Demi journée (en non exclusivité)	300,00
Journée (en exclusivité)	470,00
Journée (en non exclusivité)	400,00
Heure (non exclusivité pour un véhicule)	35,00
Heure (en exclusivité pour un véhicule)	45,00
Heure (en exclusivité pour deux véhicules)	65,00
Arrosage / jour	100,00
Baptême de piste (unité)	10,00
Tarifs résidant (tarifs à partir de 20 journées réservées)	
Demi journée (en exclusivité)	220,00
Demi journée (en non exclusivité)	185,00
Journée (en exclusivité)	320,00
Journée (en non exclusivité)	270,00
Heure (non exclusivité pour un véhicule)	35,00
Heure (en exclusivité pour un véhicule)	45,00
Heure (en exclusivité pour deux véhicules)	65,00
Arrosage / jour	100,00
Baptême de piste (unité)	10,00

LOCATION AIRE PLANE

TARIFS SEMAINE

Tarifs non résidant	TARIFS
Journée -	675,00
Demi journée -	390,00
Arrosage / jour -	120,00
Heures (2 h maximum consécutives par jour hors créneaux 12 h - 14 h)	130,00
Arrosage / heure -	15,00
Arrosage / 1/2 journée	60,00
Tarifs résidant	
Journée -	500,00
Demi journée -	300,00
Arrosage / jour -	115,00
Heures (2 h maximum consécutives par jour hors créneaux 12 h - 14 h)	100,00
Arrosage / heure -	15,00
Arrosage / 1/2 journée	50,00

TARIFS WEEK END ET JOURS FERIES

Tarifs non résidant	TARIFS
Journée -	860,00
Demi journée -	497,00
Arrosage / jour -	120,00
Heures (2 h maximum consécutives par jour hors créneaux 12 h - 14 h)	165,00
Arrosage / heure -	15,00
Arrosage / 1/2 journée	60,00
Tarifs résidant	
Journée -	635,00
Demi journée -	380,00
Arrosage / jour -	115,00
Heures (2 h maximum consécutives par jour hors créneaux 12 h - 14 h)	130,00
Arrosage / heure -	15,00
Arrosage / 1/2 journée	50,00

LOCATION CIRCUIT KARTING

TARIFS SEMAINE

Tarifs non résidant	TARIFS
Journée -	920,00
Heures (2 h maximum)	170,00
Tarifs résidant	
Journée -	450,00
Demi journée -	225,00
Heures (2 h maximum)	85,00

TARIFS WEEK-END ET JOURS FERIES

Tarifs non résidant	TARIFS
Journée	1 150,00
Tarifs résidant	
Journée -	530,00
Demi journée -	265,00

LOCATION PISTE ENDURO

Résident et non résident	TARIFS
Forfait journée par personne	8,50
Forfait annuel et par personne	42,00

LOCATION ALL ROAD

Résident	TARIFS
Forfait journée	630,00
Non Résident	TARIFS
Forfait journée	695,00

Toute réservation d'un équipement donne lieu au versement d'arrhes de 30 %, qui resteront acquis en cas d'annulation moins de 45 jours avant la date de réservation.

ESPACES PUBLICITAIRES BANDEROLES (contrat annuel)	Sans fabrication	Avec fabrication) fichier fourni P.U € H.T	Pour 2 affiches sans fabrication) P.U € H.T	Pour 2 affiches avec fabrication) P.U € H.T
--	-------------------------	---	--	--

Intérieur du Paddock et grillage de clôture du circuit vitesse

1,5 m x 1 m	1 538,00	1 655,00	1 076,00	1 158,00
3 m x 1 m	1 889,00	2 123,00	1 322,00	1 486,00
4,5 m x 1 m	2 241,00	2 592,00	1 549,00	1 814,00
6 m x 1 m	2 590,00	3 058,00	1 813,00	2 140,00

Sur rail hors ligne droite des stands du circuit vitesse

1,5 m x 1 m	1 282,00	1 399,00	897,00	979,00
3 m x 1 m	1 575,00	1 809,00	1 102,00	1 266,00
4,5 m x 1 m	1 868,00	2 219,00	1 307,00	1 553,00
6 m x 1 m	2 159,00	2 627,00	1 511,00	1 838,00

Ligne droite des stands du circuit vitesse

1,5 m x 1 m	1 601,00	1 718,00	1 120,00	1 202,00
3 m x 1 m	1 967,00	2 201,00	1 376,00	1 540,00
4,5 m x 1 m	2 334,00	2 685,00	1 633,00	1 879,00
6 m x 1 m	2 699,00	3 167,00	1 889,00	2 217,00

ESPACES PUBLICITAIRES BANDEROLES (contrat annuel)	Tarifs
Panneau rigide 7 x 3 m avec fabrication et fichier fourni	4 817,00

Bannière publicitaire sur site internet du Pôle Mécanique Alès	Tarifs
Résidents	25,00
Non résidents	42,00

Contrat domiciliation courrier aux entreprises résidentes hors site	Tarifs
Acheminement du courrier	30,00

Articles publicitaires	TARIFS
Tee shirt Homme	14,00
Tee shirt Femme	18,00
Tee shirt Enfant	10,00
Polo	19,00
Sweat	25,00
Chemises	18,00
Porte clefs (plastiques)	5,00
Porte clefs (métal)	12,50
Stylo (métal)	7,00
Casquette coton	10,00
Gilet polaire sans manche	29,00
Parapluie haut de gamme	42,00
Parapluie bas de gamme	12,50
Tour du cou - porte clefs	2,50
Poncho kway	4,00
Sac vintage	33,50

Conformément à la délibération C2012.08.07 en date du 27 septembre 2012 - application d'une remise de 20 % sur tous les articles publicitaires mis en vente sur le Pôle Mécanique Alès est accordé à tous les agents de la collectivité d'Alès Agglomération, CCAS, ville d'Alès et autres communes rattachées par convention de partenariat au Comité d'Oeuvre Sociale de la ville d'Alès, sur présentation de la carte COS ou carte professionnelle.

BATIMENTS - TARIFS DE LOCATION

Intitulé	Tarifs 2014
Atelier relais DESTIVAL N°1 1310 m ²	3,30€HT/m ² /mois remboursement TF en sus
Atelier relais DESTIVAL N°2B 633 m ²	3,30€HT/m ² /mois remboursement TF en sus
Atelier relais DESTIVAL N°2A 633 m ²	3,30€HT/m ² /mois remboursement TF en sus
Atelier relais PIST4 - OUEST 2 181m ²	3,30€HT/m ² /mois remboursement TF en sus
Atelier relais PIST4 - EST 2 181m ²	3,30€HT/m ² /mois remboursement TF en sus
Immeuble LACLAN AN 317	3€HT/m ² /mois remboursement TF en sus

ZA LA PYRAMIDE -

Intitulé	Tarifs 2014
ZA LA PYRAMIDE - Volume 5 2 890 m ² - libre	3 348,58 € HT mensuels remboursement de la TF au prorata de la surface louée
ZA LA PYRAMIDE - Volume 6 4 326 m ² - libre	5 578,00 € HT mensuels remboursement de la TF au prorata de la surface louée
ZA LA PYRAMIDE - Volume 8 lot 1 535 m ² - libre	690,00 € HT mensuels remboursement de la TF au prorata de la surface louée
ZA LA PYRAMIDE - Volume 2 1 286 m ² environ - libre	4 875,00 € HT mensuels remboursement de la TF au prorata de la surface louée

LOCAUX CARREAU DE DESTIVAL

Intitulé	Tarifs 2014
Local AN 320 Locaux AN 319 Local AN 339 - Local AN 316	2€HT / m ² /mois HT mensuels remboursement de la TF au prorata de la surface louée

Intitulé	Tarifs 2014
Location M. HALOUIN	420,00 € remboursement TF

MYRIAPOLE - Location

SALLES

	Tarifs 2014
SALLE DE REUNION	155,00 € la journée
AUDITORIUM	300,00 € la 1/2 journée (4H00)
AUDITORIUM	500,00 € la journée (8H00)
AUDITORIUM	50,00 € l'heure supplémentaire

La location du Myriapôle est possible du lundi au vendredi de 8H00 à 22H00.

En cas de mise à disposition gratuite des salles ou de l'auditorium, un forfait de 60,00 € TTC (50,17 € HT) sera dû

BUREAUX

	Tarifs 2014
Alès Myriapolis	20 000,00 € annuel
SMTBA	3 500,00 € annuel
SITOM	900,00 € annuel
SMIRITOM	900,00 € annuel

ANTENNE WIFI ET SES ACTIFS RESEAUX

	Tarif 2014
Antenne Wifi et ses actifs reseaux : frais forfaitaire énergie et d'occupation temporaire du domaine public	Par an 350 €

**PARC DES EXPOSITIONS
TARIFS DE LOCATION HT 2014**

PARC EXPOSITIONS 4 500 m²

1er jour	3 500 €
2e jour	3 020 €
3e jour	2 580 €
4e jour et jours suivants	2 580 €
Jour de montage	1 100 €
Jour de démontage	1 100 €
Salle 1 1 800 m ² - 1er jour -	2 060 €
Salle 2 1 200 m ² ou Salle 3 1 250 m ² - 1er jour	1 490 €
Autres jours	1 120 €
1er jour - salle 1+2 ou salle 2+3	2 580 €
2e jour - salle 1+2 ou salle 2+3	2 240 €
Parking principal 12 000 m ²	600 € / jour
Aire extérieure	0,40 €/m ² /jour
Nettoyage après manifestations	Forfait 390 €

Pose de disjoncteurs (obligatoire)

Coffret électrique monophasé+terre 16A (3,5kw)	45 € (pose et dépose)
Coffret électrique triphasé+terre+neutre 16A (8 kw)	90 € (pose et dépose)
Coffret électrique triphasé+terre+neutre 32A (16 kw)	120 € (pose et dépose)
Coffret électrique triphasé+terre+neutre 63A (26 kw)	200 € (pose et dépose)

Location de la buvette	270 € / jour
location du restaurant	271 € / jour
Location d'une élévatrice sans conducteur	25 € /heure
Location d'une élévatrice avec conducteur	35 € /heure
Location d'une élévatrice avec conducteur	240 € / jour
Consommation électrique	Sur relevé
Consommation chauffage	Sur relevé
Consommation eau	Gratuit
Salle de réunion	150 € / jour
Chaises (2 000)	0,5 € pièce
Tables	1,5 € pièce
Scène 32 m ²	250 €
Frais d'astreinte divers	200 € / jour

BIBLIOTHEQUES, MEDIATHEQUES

Médiathèque Alphonse Daudet

Intitulés	Tarifs 2014
Tarif solidarité (1)	6,00 €
Tarif de base	12,00 €
Tarif scolaire (1)	6,00 €
Tarif famille	24,00 €
Tarif de passage limité à un mois et non renouvelable	6,00 €

(1) Demandeurs d'emploi, RSA, minimum vieillesse, allocation adulte handicapé, enfants scolarisés, collégiens, lycéens et étudiants

Intitulés	Tarifs 2014
Acquisition cartes photocopies et impressions (5 photocopies)	2,00 €
Copies et impression noir et blanc	0,20 €
Copies et impression couleur	0,40 €
Renouvellement cartes d'abonné perdues, volées ou abimées.	4,00 €
Documents perdus ou abimés	
* Livre	25,00 €
* CD audio	20,00 €
* DVD Vidéo	40,00 €
* Revue	5,00 €
* CD rom	50,00 €
* Jeux ou jouets	40,00 €
Sac en toile	1,00 €
Cartes collectivités pour les personnes travaillant dans une structure s'occupant d'enfants, sur présentation d'une attestation du responsable de la structure	0,00 €

Bibliothèque Boisset et Gaujac

Intitulés	Tarifs 2014
Abonnement famille	10,00 €
Internet la ½ heure	0,50 €
Carte Internet	5,00 €
Photocopies noir et blanc	0,20 €
Photocopies couleur	0,80 €
Photocopies pleine page couleur	1,50 €

Bibliothèque Saint Martin de Valgaigues

Intitulés	Tarifs 2014
Adulte	8,00 €
Enfants de moins de 18 ans	3,50 €

Bibliothèque Mialet

Intitulés	Tarifs 2014
Carte famille	8,00 €

Médiathèque Saint Jean du Gard

Intitulés	Tarifs 2014
Adhésion par an et par famille	10,00 €

Bibliothèque Thoiras

Intitulés	Tarifs 2014
Livre mise à disposition	Gratuit

Bibliothèque Corbès

Intitulés	Tarifs 2014
Livre mise à disposition	Gratuit

Médiathèque Saint Christoi lez Alès

Intitulés	Tarifs 2014
Accès aux personnes résidant sur la Communauté d'Agglomération	11,00 € / famille
Accès aux personnes extérieures à la Communauté d'Agglomération	13,00 € / famille

Médiathèque Salindres

Intitulés	Tarifs 2014
A) Communauté d'Agglomération	
Enfants de moins de 18 ans	Gratuit
Adulte	7,00 €
Tarif réduit : demandeurs d'emploi, RMI, minimum vieillesse, allocation adulte handicapé	2,00 €
B) Hors Communauté d'Agglomération	
Enfant de moins de 18 ans	Gratuit
Adulte	10,00 €
Tarif réduit : demandeurs d'emploi, RMI, minimum, vieillesse, allocation adulte handicapé	2,00 €
C) Perte ou détérioration	
Remplacement ou remboursement du document	Livres 25 € CD Audio 20 € DVD 40 € Revue 5 €
D) Carte perdue	
Rachat de la carte	1,50 €

Bibliothèque Saint Jean du Pin

Intitulé	Tarif 2014
Adhésion par an et par famille	10,00 €

PETITE ENFANCE

Intitulés	Tarifs 2014
Multi accueils et Jardin d'enfants pour les enfants de 0 à 6 ans	Modalités du barème de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales
Prix du repas enfant de 4 à 6 ans	3,05 € / 3,60 €
Droits d'inscription pour les crèches situées sur le territoire des communes de : Alès, St Christol lez Alès, St Hilaire de Brethmas, St Martin de Valgagues, St Jean du Gard et Thoiras	1er enfant : 12,50 € 2ème enfant : 7,00 € 3ème enfant : 4,50 €

ALSH DU SECTEUR DE VEZENOBRES

TARIFS DES ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT « NERS, SAINT JEAN DE CEYRARGUES, SAINT CESAIRE DE GAUZIGNAN, MEJANNES LES ALES »

Quotient familial compris		TARIF Alès Agglomération				TARIF Extérieur Alès Agglomération			
Entre	et	DEMI-JOURNEE*	JOURNEE MERCREDI	JOURNEE Pendant les Vacances	Participation Famille Avec la déduction des bons ALSH de 3 ou 4 € (Exemple sur les mercredis)	DEMI-JOURNEE*	JOURNEE des Mercredis et Vacances Confondus	Participation Famille Avec la déduction des bons ALSH de 3 ou 4 €	CODE TARIF
0,00 €	360,00 €	5,00 €	10,00 €	13,00 €	6,00 € ou 7,00€ (avec la déduction des bons ALSH)	7,00 €	14,00 €	10,00 ou 11,00€ (45,00 € ou 50,00€ la semaine de 5 J)	A
361,00 €	677,00 €	5,50 €	11,00€	14,00€	7,00€ ou 8,00€ (avec la déduction des bons ALSH)	7,50 €	15,00 €	11€ ou 12€ (55€ ou 60€ la semaine de 5 J)	B
678€ et plus		6,00 €	12,00 €	14,50€	12,00 €	8,00 €	15,50 €	15,50 € (77.50€ la semaine de 5 Jours)	C

Le tarif demi-journée est applicable uniquement les mercredis en période scolaire

Accueil Garderie des ALSH du secteur de Vézénobres du lundi au vendredi

De 7h30 à 8h30 : 1€ par enfant

De 17h à 18h : 1€ par enfant (pendant les vacances)

De 17h30 à 18h30 : 1€ par enfant (les mercredis en périodes scolaires)

INFRASTRUCTURES

Intitulé	Redevance 2014
Mise à disposition d'un mât d'éclairage public pour pose d'un réseau aérien de télécommunication	100 €/appui/an

REPUBLIQUE FRANCAISE



Service : TIC/Assistance juridique
Réf : JM/OC/IS/LC
Tél. : 04.66.56.10.10

Rendu Exécutoire
Par transmission
en **Sous-Préfecture**

Publication et ou Notification
Le : 18 DEC. 2013

Le Directeur Général Adjoint des Services,
Frédéric JOUVE

C 2013.12.10

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL DE COMMUNAUTE 12 DECEMBRE 2013

ETAIENT PRESENTS :

ROUSTAN Max, GILLES François, MEUNIER Valérie, VEAU Marcel, ROUX Philippe, ABITAN Grégoire, RIBOT Philippe, ROUX Gérard, BUENO Jacques, MARROT Guy, EL-OKKI Nadia, IGLESIAS Bonifacio, VERDELHAN Daniel, COMTE Yves, ANTHÉRIEU Michel, MAURIN Daniel, BROUSSE Jack, MIALHE Bernard, GAUJOUX Patric, TORREILLES Éric, SERODES Jean-Marc, TEISSIER Christian, RIEU Francine, ESCOFFIER Michel, FERNANDEZ Jacky, BENAZET Michel, GENOLHER Aurélie, PUPET Patrice, BONNAFOUX, Claude, SCHOR Emmanuel, BOUDET Jacques, FERRIER François, ROUANET Gilbert, BEAUD Alain, ANDRE Lionel, REYNAUD Alain, OZIL Cyril, BOUGAREL Christophe, BRULÉ Marc, CORDIER Jean-Pierre, GRAS Frédéric, BUREL Jean-Michel, VIGOUROUX Alain, SOULIER Pierre, VARIN D'AINVELLE Roch, SECLE Jean-Pierre, HUGUES Laurent, CAPDUR André, SCHNEIDER Stéphane, JULIEN Edmond, CRUVELLIER Josette, AIGOIN Jean-Luc, MAURIN Jean-Pierre, MASSON Myriam, ALBERT-MOYE Danièle, ANTEZAK Christian, ARNAL Bernard, AURIOL Violette, BAZALGETTE Thérèse, BENOI Gérard, BILLARD Dominique, BLANCHER Émile, BONNAFOUS Michel, BRUJAS Sébastien, CARDOT Jean-Louis, CARILLO Antonia, CARRASCO Sylvie, CASTOR Ysabelle, CHAMBON Christian, CHANTAGREL Laurent, CHAPPELLIER Laurent, CHAPON Claude, CHAREYRE Annie, CHAUZAL Robert, CHEYREZY Alain, COLOMINA Jean-Pierre, DELEUZE Dominique, DIESLER Dominique, DIRRENBARGER Jean-Philippe, DREYFUS Nicette, DUC Michel, DUMAS Jacqueline, FERNANDEZ Martine, FIARD Fabien, FLOHR Jean-Marc, FOPPOLO Raymond, FOULQUIER Jacques, GAL Mireille, GAUSSENT Philippe, GAUTHIER Danielle, GRAVIL Serge, HAQUES Soraya, HERAIL Pierre, JACOT Thierry, JAUSSERAN Sylvie, LACOMBE Danièle, LAFONT Jean-Jacques, LAPIN Bruno, LECOUVREUR Thierry, LEGRAND Pierre, MALAVELLE William, MARINO Nadège, MARTIN Pierre, MASSON Jean-Régis, MATHEVON Brigitte, MAUBERNARD Éric, MAZY Annie, MERLE Claude, MONTIGNY André, NIEL-CHARVAT Florence, PAEZ Pierrette, PALMIER Gérard, PASCAL Daniel, PASCAL-SOUBIELLE Frédéric, PELADAN Patrick, PELISSIER Jeanne, PERNETTE Élisabeth, PIALAT Alain, PONS Christine, PUDDU Jean-Noël, RAVAUD Corinne, RICCI Claude, RIOS Véronique, ROCHE Daniel, ROUCAUTE Bernard, ROUILLON Jean-Claude, ROUSSEL Isabelle, ROUVIERE Marlène, ROUX Jean-Marie, SAINT-PIERRE Éric, SAVY Claude, SIKORSKI Marlène, SOUMADIEU Chantal, TABONE Charles, TEXIER Renée, THEROND Joël, TISSOT Véronique, TOSCHI Renée, TRILLON Christian, VALGALIER Bernard, VEZILIER Jean-Claude, VEZON Jean-Marie, VIALA Maurice, VINCENT Jean,

POUVOIRS :

GERENTE Marcel, EVESQUE Jean-Luc, GRIMAL Hervé, ARNAUD Bernard, CAVAILLE Aimé, DEVISMES Christian, DREVON Yves, GRAS Karine, JOUANEN Jean-Bruno, LARGUIER Catherine, MAGNE Martine, PERLES Serge, PEYRIC Marie-Christine, RODIERE Jacky, SALEIX Bernard, SAPEDE Christian, VEYRET Michèle, WIDEHEM Emmanuel.

ABSENTS EXCUSES :

BERTRAND Roger, FONTAINE Patrick, BERNARD Lionel, BRUN Didier, CHANTAGREL Nathalie, COURET Marie-Claude, DELENNE Michel, DONZEL William, FERDINAND David, GUILLEMET Chantal, GUIRAUD David, KRAUSS Peter, LELONG Michel, MASSAL Jacques, MENEU Gilbert, PAULSEN Freddy, PEYTEVIN MALHAUTIER Jocelyne, PIZZINATO Jacques, POMMIER Jean-luc, RICARD Michèle, SEURAT Francis, SOULIER Yvon

Objet : Grille Tarifaire Service Aménagements et Usages Numériques
Abroge et remplace la délibération la délibération C 2013.10.04 du Conseil de Communauté du 3 octobre 2013

Le Conseil de Communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 1425-1 ;

Vu le Code des Postes et des Communications Électroniques ;

Considérant que l'accès aux télécommunications à Très Haut Débit (THD) jusqu'à 100Mbps/s et plus se révèle de plus en plus indispensable à une grande partie de la population et *a fortiori* aux entreprises et professionnels présents sur le territoire de la Communauté d'Agglomération ; qu'en effet cet outil s'inscrivant en termes de réactivité pour les opérateurs économiques locaux, se traduit en termes d'attractivité pour le territoire d'Alès Agglomération ; qu'ainsi, dans le cadre de sa compétence en matière d'aménagements et usages numériques la Communauté d'Agglomération entend s'engager dans une démarche tendant tant à pérenniser les activités présentes sur son territoire qu'à accroître son attractivité ;

Considérant que l'article L. 1425-1 susvisé du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que « *Les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent (...) établir et exploiter sur leur territoire des infrastructures et des réseaux de communications électroniques au sens du 3° et du 15° de l'article L. 32 du code des postes et communications électroniques, acquérir des droits d'usage à cette fin ou acheter des infrastructures ou réseaux existants. Ils peuvent mettre de telles infrastructures ou réseaux à disposition d'opérateurs ou d'utilisateurs de réseaux indépendants. (...)* » ; que sur ce fondement Alès Agglomération s'est engagée dans le déploiement d'une infrastructure de fibres optiques, dites "fibres noires" afin de répondre à ses propres besoins pour raccorder différents sites publics de l'agglomération et que cette infrastructure peut favoriser et faciliter le développement des communications électroniques sur son territoire notamment en permettant aux entreprises de disposer d'une offre de service performante, concurrentielle, diversifiée et également adaptée à leurs besoins ;

Considérant que le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN) de la Région Languedoc Roussillon ne prévoit le déploiement d'infrastructures THD, par France Télécom Orange, sur le territoire de la Communauté d'Agglomération qu'à compter de l'année 2015 ; qu'au demeurant l'opérateur dispose à compter de la date de déploiement prévue par le SDTAN, d'un délai de trois ans pour engager des travaux de construction significatifs ; que dès lors la Communauté d'Agglomération a souhaité au-delà de la satisfaction de ses propres besoins pouvoir répondre plus rapidement à ceux constatés sur son territoire notamment en matière de développement économique ; qu'en effet, l'accès à ce type de service devenant un enjeu majeur du développement économique pour les entreprises et utilisateurs, un déploiement trop tardif ferait courir à la collectivité le risque de départs de certaines activités vers des territoires mieux couverts ; que pour autant, dans le cadre de la mise en œuvre de son réseau de fibres optiques noires, Alès Agglomération a veillé à ce que tant les spécifications techniques retenues, que les modalités de mise à disposition de ses infrastructures, dans la limite des capacités disponibles, permettent une mutualisation future de ces équipements dans des conditions objectives, transparentes et non discriminatoires ;

Considérant qu'une convention cadre de mise à disposition ayant été adoptée, il est précisé qu'Alès Agglomération n'entend pas rechercher un opérateur d'opérateurs qui exploiterait son infrastructure dans le cadre par exemple d'une délégation de service public ;

Considérant qu'il résulte de ce qui précède que les modalités tant juridiques que techniques et financières de mise à disposition des infrastructures réalisées par la Communauté d'Agglomération doivent faire l'objet d'une définition complète et précise ; qu'à ce titre la convention prévoit notamment une description des services et les modalités d'accès attachées, une matrice des risques et responsabilités, les spécifications techniques, une détermination du prix de la mise à disposition en référence à la grille tarifaire ainsi que la définition des relations contractuelles à intervenir entre Alès Agglomération et ses futurs cocontractants, à savoir les différents opérateurs de réseaux et de services de communications électroniques ainsi que les utilisateurs de réseaux indépendants qui souhaiteraient en bénéficier ;

Considérant que par une précédente délibération C 2013.10.04 du 3 octobre 2013, le Conseil de Communauté s'était prononcé sur l'établissement d'une grille tarifaire relative aux tarifs des services de mise à disposition de fibre optique noire et d'hébergement par la Communauté d'Agglomération auprès des opérateurs et utilisateurs de réseaux indépendants qui souhaitent en bénéficier ; que la mise en œuvre de ce réseau tendant à sa finalisation, la nécessité d'apporter certaines modifications à la grille tarifaire se sont faites jour ; qu'il convient ainsi d'abroger la précédente délibération C 2013.10.04 du 3 octobre 2013 et de fixer les tarifs tels que modifiés ;

APRES AVOIR DELIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE,

DÉCIDE

- D'abroger la délibération C 2013.10.04, du Conseil de Communauté du 3 octobre 2013 relative à la grille tarifaire
- De fixer les tarifs des services de mise à disposition de fibre optique noire et d'hébergement par la Communauté d'Agglomération auprès des opérateurs de réseaux et de services de communications électroniques et d'utilisateurs de réseaux indépendants ;

L'offre de service de mise à disposition de fibre optique noire et hébergement se décline comme suit :

- Services de Mise à Disposition de Fibres Optiques nues et Fourreaux ;
- Services d'Hébergement ;
- Services de Mise à Disposition ZAE « THD » ;
- Service de Mise à Disposition « THD » FTTO hors ZAE ;
- Services de Mise à Disposition Points Hauts Zones Blanches.

SERVICES DE MISE À DISPOSITION DE FIBRES OPTIQUES NUES ET FOURREAU

Frais d'Accès au Service et Délais sur devis et étude

Fourreaux ZAC	€/ml/an ⁽¹⁾
Habitation	0,75
Economique	1

(1)Maintenance comprise

Connectivité Optique (volume global)	€/paire/ml/an ⁽¹⁾				
	1 an	3 ans	5 ans	10 ans	IRU 10 ans
De 0 à 50 km	3,5	2,1	1,9	1,7	1,5
De 50 à 100 km	3,2	1,8	1,6	1,4	1,2
De 100 à 200 km	2,9	1,6	1,4	1,2	1
> 200 km	2,6	1,2	1	0,8	0,6
2 nd e paire tube différent	Sur devis				

(1)Maintenance et GTR 4H comprises

SERVICES D'HEBERGEMENT

Hébergement local technique	FAS (€)	€/an ⁽¹⁾
M ² en local technique	1500	3600
Loyer par baie 600x600 ou 600x900	1500	2100
Loyer 1U	500	350

(1)Energie 220VAC comprise

SERVICES DE MISE A DISPOSITION ZAE « THD »

Forfait Collecte ZAE

Service	FAS (€)	Redevance Annuelle		Redevance Mensuelle	
		Valeur	Unité	Valeur	Unité
1 an					
De 1 à 4 ZAE	3 000	25 000	€/ZAE/an	2 083	€/ZAE/mois
De 5 à 10 ZAE	3 000	15 000	€/ZAE/an	1 250	€/ZAE/mois
Plus de 10 ZAE	3 000	5 000	€/ZAE/an	417	€/ZAE/mois
10 ans					
De 1 à 4 ZAE	3 000	15 000	€/ZAE/an	1 250	€/ZAE/mois
De 5 à 10 ZAE	3 000	7 500	€/ZAE/an	625	€/ZAE/mois
Plus de 10 ZAE	3 000	2 500	€/ZAE/an	208	€/ZAE/mois

Forfait Lien Desserte ZAE

Service	FAS (€)	Redevance Annuelle		Redevance Mensuelle	
		Valeur	Unité	Valeur	Unité
De 1 à 9	1 000	650	€/lien/an	54	€/lien/mois
De 10 à 24	1 000	550	€/lien/an	46	€/lien/mois
De 25 à 49	1 000	450	€/lien/an	38	€/lien/mois
De 50 à 79	1 000	350	€/lien/an	29	€/lien/mois
De 80 à 150	1 000	250	€/lien/an	21	€/lien/mois
Plus de 150	1 000	195	€/lien/an	21	€/lien/mois

SERVICES DE MISE A DISPOSITION FTTO « THD » hors ZAE

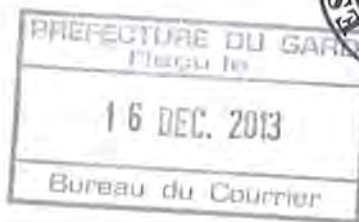
Uniquement sur Desserte

Zone hors ZAE	FAS (€)	Redevance Anuelle
Desserte FTTO hors ZAE	Sur devis	€/lien/an Idem desserte ZAE

SERVICE DE MISE A DISPOSITION DE POINTS HAUTS ZONES BLANCHES

Points Hauts aménagés	HT/an/point haut ⁽¹⁾
Type « Collecte »*	
De 1 à 7 **	7 500
De 8 à 15 **	3 750
Supérieur ou égal à 16 **	1 000
Type « Desserte »***	
Par point haut	500
Option collecte fibre optique	
HT/an/point haut ⁽²⁾	
Par point haut	2000
*Site principal structurant relié au backbone filaire ou hertzien de l'opérateur et pouvant desservir un ou plusieurs points hauts capillaires. Peut également assurer une desserte locale.	
** Sur la base du quantitatif total de sites mis à disposition (collecte et desserte incluses)	
***Site d'émission terminale relié à un point haut de collecte	
(1)Energie 220VAC et hébergement armoire pied de point haut	
(2)Maintenance et GTR 4H comprises	

**Pour extrait conforme,
Le Président,
Max ROUSTAN**



La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, publication et/ou notification, à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Nîmes, 16 avenue Feuchères, 30 000 Nîmes.

REPUBLIQUE FRANCAISE



Service : Direction Générale
Réf : JPB/DB
Tél. : 04.66.56.43.24

Rendu Exécutoire
Par transmission
en ~~Seu~~-Préfecture

Publication et ou Notification

Le : 18 DEC. 2013

Le Directeur Général Adjoint des Services,

Frédéric JOUVE

C 2013.12.11

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL DE COMMUNAUTE 12 DECEMBRE 2013

ETAIENT PRESENTS :

ROUSTAN Max, GILLES François, MEUNIER Valérie, VEAU Marcel, ROUX Philippe, ABITAN Grégoire, RIBOT Philippe, ROUX Gérard, BUENO Jacques, MARROT Guy, EL-OKKI Nadia, IGLESIAS Bonifacio, VERDELHAN Daniel, COMTE Yves, ANTHÉRIEU Michel, MAURIN Daniel, BROUSSE Jack, MIALHE Bernard, GAUJOUX Patric, TORREILLES Éric, SERODES Jean-Marc, TEISSIER Christian, RIEU Francine, ESCOFFIER Michel, FERNANDEZ Jacky, BENAZET Michel, GENOLHER Aurélie, PUPET Patrice, BONNAFOUX, Claude, SCHOR Emmanuel, BOUDET Jacques, FERRIER François, ROUANET Gilbert, BEAUD Alain, ANDRE Lionel, REYNAUD Alain, OZIL Cyril, BOUGAREL Christophe, BRULÉ Marc, CORDIER Jean-Pierre, GRAS Frédéric, BUREL Jean-Michel, VIGOUROUX Alain, SOULIER Pierre, VARIN D'AINVELLE Roch, SECLE Jean-Pierre, HUGUES Laurent, CAPDUR André, SCHNEIDER Stéphane, JULIEN Edmond, CRUVELLIER Josette, AIGOIN Jean-Luc, MAURIN Jean-Pierre, MASSON Myriam, ALBERT-MOYE Danièle, ANTEZAK Christian, ARNAL Bernard, AURIOL Violette, BAZALGETTE Thérèse, BENOI Gérard, BILLARD Dominique, BLANCHER Émile, BONNAFOUS Michel, BRUJAS Sébastien, CARDOT Jean-Louis, CARILLO Antonia, CARRASCO Sylvie, CASTOR Ysabelle, CHAMBON Christian, CHANTAGREL Laurent, CHAPPELLIER Laurent, CHAPON Claude, CHAREYRE Annie, CHAUZAL Robert, CHEYREZY Alain, COLOMINA Jean-Pierre, DELEUZE Dominique, DIESLER Dominique, DIRRENBARGER Jean-Philippe, DREYFUS Nicette, DUC Michel, DUMAS Jacqueline, FERNANDEZ Martine, FIARD Fabien, FLOHR Jean-Marc, FOPPOLO Raymond, FOULQUIER Jacques, GAL Mireille, GAUSSENT Philippe, GAUTHIER Danièle, GRAVIL Serge, HAQUES Soraya, HERAIL Pierre, JACOT Thierry, JAUSSERAN Sylvie, LACOMBE Danièle, LAFONT Jean-Jacques, LAPIN Bruno, LECOUVREUR Thierry, LEGRAND Pierre, MALAVELLE William, MARINO Nadège, MARTIN Pierre, MASSON Jean-Régis, MATHEVON Brigitte, MAUBERNARD Éric, MAZY Annie, MERLE Claude, MONTIGNY André, NIEL-CHARVAT Florence, PAEZ Pierrette, PALMIER Gérard, PASCAL Daniel, PASCAL-SOUBIELLE Frédéric, PELADAN Patrick, PELISSIER Jeanne, PERNETTE Élisabeth, PIALAT Alain, PONS Christine, PUDDU Jean-Noël, RAVAUD Corinne, RICCI Claude, RIOS Véronique, ROCHE Daniel, ROUCAUTE Bernard, ROUILLON Jean-Claude, ROUSSEL Isabelle, ROUVIERE Marlène, ROUX Jean-Marie, SAINT-PIERRE Éric, SAVY Claude, SIKORSKI Marlène, SOUMADIEU Chantal, TABONE Charles, TEXIER Renée, THEROND Joël, TISSOT Véronique, TOSCHI Renée, TRILLON Christian, VALGALIER Bernard, VEZILIER Jean-Claude, VEZON Jean-Marie, VIALA Maurice, VINCENT Jean,

POUVOIRS :

GERENTE Marcel, EVESQUE Jean-Luc, GRIMAL Hervé, ARNAUD Bernard, CAVAILLE Aimé, DEVISMES Christian, DREVON Yves, GRAS Karine, JOUANEN Jean-Bruno, LARGUIER Catherine, MAGNE Martine, PERLES Serge, PEYRIC Marie-Christine, RODIERE Jacky, SALEIX Bernard, SAPEDE Christian, VEYRET Michèle, WIDEHEM Emmanuel.

ABSENTS EXCUSES :

BERTRAND Roger, FONTAINE Patrick, BERNARD Lionel, BRUN Didier, CHANTAGREL Nathalie, COURET Marie-Claude, DELENNE Michel, DONZEL William, FERDINAND David, GUILLEMET Chantal, GUIRAUD David, KRAUSS Peter, LELONG Michel, MASSAL Jacques, MENEU Gilbert, PAULSEN Freddy, PEYTEVIN MALHAUTIER Jocelyne, PIZZINATO Jacques, POMMIER Jean-luc, RICARD Michèle, SEURAT Francis, SOULIER Yvon

**Objet : Dotation de Solidarité Communautaire pour l'année 2013
Fixation du montant à répartir**

Le Conseil de Communauté,

Vu le Code Général des Impôts et notamment l'article 1609 nonies C,

Vu l'article 1 instaurant la dotation de solidarité communautaire et fixant le montant à répartir à 1 850 000 €,

Vu l'article 3 de la délibération C 2013.05.03 du Conseil de Communauté du 11 Avril 2013 décidant de fixer à 2 500 € le montant minimum que chaque commune percevra en 2013,

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE

DECIDE

Le montant de la Dotation de Solidarité Communautaire à répartir est fixé à **1 862 173 €** au lieu de 1 850 000 €.

La répartition par commune reste inchangée.

**Pour extrait conforme,
Le Président,**

Max ROUSTAN



REPUBLIQUE FRANCAISE



Rendu Exécutoire
Par transmission
en Sous-Préfecture
Publication et ou Notification
Le : 18 DEC 2013
Le Directeur Général Adjoint des Services,
Frédéric JOUVE

Service : Direction Générale
Ref : JPB/DB
Tél. : 04.66.56.43.24

C 2013.12.12

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL DE COMMUNAUTE 12 DECEMBRE 2013

ETAIENT PRESENTS :

ROUSTAN Max, GILLES François, MEUNIER Valérie, VEAU Marcel, ROUX Philippe, ABITAN Grégoire, RIBOT Philippe, ROUX Gérard, BUENO Jacques, MARROT Guy, EL-OKKI Nadia, IGLESIAS Bonifacio, VERDELHAN Daniel, COMTE Yves, ANTHÉRIEU Michel, MAURIN Daniel, BROUSSE Jack, MIALHE Bernard, GAUJOUX Patric, TORREILLES Éric, SERODES Jean-Marc, TEISSIER Christian, RIEU Francine, ESCOFFIER Michel, FERNANDEZ Jacky, BENAZET Michel, GENOLHER Aurélie, PUPET Patrice, BONNAFOUX, Claude, SCHOR Emmanuel, BOUDET Jacques, FERRIER François, ROUANET Gilbert, BEAUD Alain, ANDRE Lionel, REYNAUD Alain, OZIL Cyril, BOUGAREL Christophe, BRULÉ Marc, CORDIER Jean-Pierre, GRAS Frédéric, BUREL Jean-Michel, VIGOUROUX Alain, SOULIER Pierre, VARIN D'AINVELLE Roch, SECLE Jean-Pierre, HUGUES Laurent, CAPDUR André, SCHNEIDER Stéphane, JULIEN Edmond, CRUVELLIER Josette, AIGOIN Jean-Luc, MAURIN Jean-Pierre, MASSON Myriam, ALBERT-MOYE Danièle, ANTEZAK Christian, ARNAL Bernard, AURIOL Violette, BAZALGETTE Thérèse, BENOI Gérard, BILLARD Dominique, BLANCHER Émile, BONNAFOUS Michel, BRUJAS Sébastien, CARDOT Jean-Louis, CARILLO Antonia, CARRASCO Sylvie, CASTOR Ysabelle, CHAMBON Christian, CHANTAGREL Laurent, CHAPPELLIER Laurent, CHAPON Claude, CHAREYRE Annie, CHAUZAL Robert, CHEYREZY Alain, COLOMINA Jean-Pierre, DELEUZE Dominique, DIESLER Dominique, DIRRENBARGER Jean-Philippe, DREYFUS Nicette, DUC Michel, DUMAS Jacqueline, FERNANDEZ Martine, FIARD Fabien, FLOHR Jean-Marc, FOPPOLO Raymond, FOULQUIER Jacques, GAL Mireille, GAUSSENT Philippe, GAUTHIER Danielle, GRAVIL Serge, HAQUES Soraya, HERAIL Pierre, JACOT Thierry, JAUSSERAN Sylvie, LACOMBE Danièle, LAFONT Jean-Jacques, LAPIN Bruno, LECOUVREUR Thierry, LEGRAND Pierre, MALAVELLE William, MARINO Nadège, MARTIN Pierre, MASSON Jean-Régis, MATHEVON Brigitte, MAUBERNARD Éric, MAZY Annie, MERLE Claude, MONTIGNY André, NIEL-CHARVAT Florence, PAEZ Pierrette, PALMIER Gérard, PASCAL Daniel, PASCAL-SOUBIELLE Frédéric, PELADAN Patrick, PELISSIER Jeanne, PERNETTE Élisabeth, PIALAT Alain, PONS Christine, PUDDU Jean-Noël, RAVAUD Corinne, RICCI Claude, RIOS Véronique, ROCHE Daniel, ROUCAUTE Bernard, ROUILLON Jean-Claude, ROUSSEL Isabelle, ROUVIERE Marlène, ROUX Jean-Marie, SAINT-PIERRE Éric, SAVY Claude, SIKORSKI Marlène, SOUMADIEU Chantal, TABONE Charles, TEXIER Renée, THEROND Joël, TISSOT Véronique, TOSCHI Renée, TRILLON Christian, VALGALIER Bernard, VEZILIER Jean-Claude, VEZON Jean-Marie, VIALA Maurice, VINCENT Jean,

POUVOIRS :

GERENTE Marcel, EVESQUE Jean-Luc, GRIMAL Hervé, ARNAUD Bernard, CAVAILLE Aimé, DEVISMES Christian, DREVON Yves, GRAS Karine, JOUANEN Jean-Bruno, LARGUIER Catherine, MAGNE Martine, PERLES Serge, PEYRIC Marie-Christine, RODIERE Jacky, SALEIX Bernard, SAPEDE Christian, VEYRET Michèle, WIDHEM Emmanuel.

ABSENTS EXCUSES :

BERTRAND Roger, FONTAINE Patrick, BERNARD Lionel, BRUN Didier, CHANTAGREL Nathalie, COURET Marie-Claude, DELENNE Michel, DONZEL William, FERDINAND David, GUILLEMET Chantal, GUIRAUD David, KRAUSS Peter, LELONG Michel, MASSAL Jacques, MENEU Gilbert, PAULSEN Freddy, PEYTEVIN MALHAUTIER Jocelyne, PIZZINATO Jacques, POMMIER Jean-luc, RICARD Michèle, SEURAT Francis, SOULIER Yvon

Objet : Approbation de l'accord entre la Communauté d'Alès Agglomération et la Communauté de Communes du Piémont Cévenol sur les conditions de sortie des communes de Saint Bonnet de Salendrinque, Sainte Croix de Caderle, Vabres, Massanes et Saint Jean de Serres des anciennes Communautés de Communes Cévennes Garrigues et Autour de Lédignan.

Le Conseil de Communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L5211-25-1 qui prévoit les conditions de retrait des communes d'une Communauté,

Vu le défaut d'accord entre les Conseils communautaires des Communautés des Communes de Cévennes Garrigues, Autour de Lédignan et Autour d'Anduze, les communes de Saint Bonnet de Salendrinque, Sainte Croix de Caderle, Vabres, Cardet, Massanes et Saint Jean de Serres et l'obligation pour le représentant de l'Etat dans le département de fixer par arrêté la répartition entre les Conseils communautaires et les Conseils municipaux des communes concernées,

Vu les réunions de concertation qui ont eu lieu entre la Communauté d'Alès Agglomération et la Communauté des Communes du Piémont Cévenol,

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE

DECIDE

ARTICLE I :

Conformément aux principes définis à l'article L 5211-25-1 du Code Général des Collectivités Territoriales seuls les biens meubles et immeubles mis à disposition de la Communauté ou réalisés ou acquis postérieurement aux transferts des compétences sont concernés par cette répartition.

Les biens mis à disposition sont, le cas échéant, restitués aux communes entièrement compétentes, le solde de l'encours de la dette transférée afférente à ces biens étant également restitué aux communes.

Les biens meubles et immeubles acquis ou réalisés postérieurement sont répartis entre les Communes et Communautés, le solde de l'encours de dette étant réparti dans les mêmes conditions entre les communes et les Communautés.

ARTICLE II :

Après répartition des biens et en appliquant le principe de territorialité il a été décidé de répartir, sur la durée résiduelle des contrats d'emprunts, les annuités au prorata de la population pour les compétences reprises par les Communautés et qui concerne les compétences Ordures Ménagères et stades suivant le tableau ci-dessous :

	Commune concernée	CCPC doit	CAA doit	Durée
OM – Rembst Sitom – OMD – St Bénézet	Cardet	1 211,11		4 ans 2013-2016
Stade CCAL	Massanes St Jean de Serres		798,26 2178,10	8 ans 2013-2020

ARTICLE III :

Par ailleurs, il a été décidé que la compétence Petite Enfance / Enfance Jeunesse exercée par les deux Communautés fera l'objet de conventions réciproques d'accueil des enfants, ainsi que l'accueil de certains usagers dans les déchetteries.



Pour extrait conforme,
Le Président,

Max ROUSTAN



REPUBLIQUE FRANCAISE



Service : Direction Générale
Ref : JPB/DB
Tél. : 04.66.56.43.24

Rendu Exécutoire
Par transmission
en ~~Sous~~ Préfecture

Publication et ou Notification

Le : 17 DEC. 2013

Le Directeur Général Adjoint des Services,
Jean-Paul BRAIME

C 2013.12.13

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL DE COMMUNAUTE 12 DECEMBRE 2013

ETAIENT PRESENTS :

ROUSTAN Max, GILLES François, MEUNIER Valérie, VEAU Marcel, ROUX Philippe, ABITAN Grégoire, RIBOT Philippe, ROUX Gérard, BUENO Jacques, MARROT Guy, EL-OKKI Nadia, IGLESIAS Bonifacio, VERDELHAN Daniel, COMTE Yves, ANTHÉRIEU Michel, MAURIN Daniel, BROUSSE Jack, MIALHE Bernard, GAUJOUX Patric, TORREILLES Éric, SERODES Jean-Marc, TEISSIER Christian, RIEU Francine, ESCOFFIER Michel, FERNANDEZ Jacky, BENAZET Michel, GENOLHER Aurélie, PUPET Patrice, BONNAFOUX, Claude, SCHOR Emmanuel, BOUDET Jacques, FERRIER François, ROUANET Gilbert, BEAUD Alain, ANDRE Lionel, REYNAUD Alain, OZIL Cyril, BOUGAREL Christophe, BRULÉ Marc, CORDIER Jean-Pierre, GRAS Frédéric, BUREL Jean-Michel, VIGOUROUX Alain, SOULIER Pierre, VARIN D'AINVELLE Roch, SECLE Jean-Pierre, HUGUES Laurent, CAPDUR André, SCHNEIDER Stéphane, JULIEN Edmond, CRUVELLIER Josette, AIGOIN Jean-Luc, MAURIN Jean-Pierre, MASSON Myriam, ALBERT-MOYE Danièle, ANTEZAK Christian, ARNAL Bernard, AURIOL Violette, BAZALGETTE Thérèse, BENOI Gérard, BILLARD Dominique, BLANCHER Émile, BONNAFOUS Michel, BRUJAS Sébastien, CARDOT Jean-Louis, CARILLO Antonia, CARRASCO Sylvie, CASTOR Ysabelle, CHAMBON Christian, CHANTAGREL Laurent, CHAPPELLIER Laurent, CHAPON Claude, CHAREYRE Annie, CHAUZAL Robert, CHEYREZY Alain, COLOMINA Jean-Pierre, DELEUZE Dominique, DIESLER Dominique, DIRRENBARGER Jean-Philippe, DREYFUS Nicette, DUC Michel, DUMAS Jacqueline, FERNANDEZ Martine, FIARD Fabien, FLOHR Jean-Marc, FOPPOLO Raymond, FOULQUIER Jacques, GAL Mireille, GAUSSENT Philippe, GAUTHIER Danièle, GRAVIL Serge, HAQUES Soraya, HERAIL Pierre, JACOT Thierry, JAUSSERAN Sylvie, LACOMBE Danièle, LAFONT Jean-Jacques, LAPIN Bruno, LECOUVREUR Thierry, LEGRAND Pierre, MALAVELLE William, MARINO Nadège, MARTIN Pierre, MASSON Jean-Régis, MATHEVON Brigitte, MAUBERNARD Éric, MAZY Annie, MERLE Claude, MONTIGNY André, NIEL-CHARVAT Florence, PAEZ Pierrette, PALMIER Gérard, PASCAL Daniel, PASCAL-SOUBIELLE Frédéric, PELADAN Patrick, PELISSIER Jeanne, PERNETTE Élisabeth, PIALAT Alain, PONS Christine, PUDDU Jean-Noël, RAVAUD Corinne, RICCI Claude, RIOS Véronique, ROCHE Daniel, ROUCAUTE Bernard, ROUILLON Jean-Claude, ROUSSEL Isabelle, ROUVIERE Marlène, ROUX Jean-Marie, SAINT-PIERRE Éric, SAVY Claude, SIKORSKI Marlène, SOUMADIEU Chantal, TABONE Charles, TEXIER Renée, THEROND Joël, TISSOT Véronique, TOSCHI Renée, TRILLON Christian, VALGALIER Bernard, VEZILIER Jean-Claude, VEZON Jean-Marie, VIALA Maurice, VINCENT Jean,

POUVOIRS :

GERENTE Marcel, EVESQUE Jean-Luc, GRIMAL Hervé, ARNAUD Bernard, CAVAILLE Aimé, DEVISMES Christian, DREVON Yves, GRAS Karine, JOUANEN Jean-Bruno, LARGUIER Catherine, MAGNE Martine, PERLES Serge, PEYRIC Marie-Christine, RODIERE Jacky, SALEIX Bernard, SAPEDE Christian, VEYRET Michèle, WIDHEM Emmanuel.

ABSENTS EXCUSES :

BERTRAND Roger, FONTAINE Patrick, BERNARD Lionel, BRUN Didier, CHANTAGREL Nathalie, COURET Marie-Claude, DELENNE Michel, DONZEL William, FERDINAND David, GUILLEMET Chantal, GUIRAUD David, KRAUSS Peter, LELONG Michel, MASSAL Jacques, MENEU Gilbert, PAULSEN Freddy, PEYTEVIN MALHAUTIER Jocelyne, PIZZINATO Jacques, POMMIER Jean-luc, RICARD Michèle, SEURAT Francis, SOULIER Yvon

Objet : Modalités de fixation de l'attribution de compensation et fixation du montant de l'attribution de compensation pour l'exercice 2013.

Le Conseil de Communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts et notamment les articles 1609 quinquies C et 1609 nonies C

Vu la délibération C 2013.03.02 du Conseil de Communauté du 14 février 2013 fixant le montant prévisionnel des reversements,

Vu le rapport établi par la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées et son accord lors de la réunion en date du 2 décembre 2013,

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE

DECIDE

ARTICLE I :

L'article 1609 nonies C prévoit qu'il est créé, dans chaque Établissement Public de Coopération Intercommunale à fiscalité professionnelle unique, une Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées.

Il est également prévu les modalités de calcul des dépenses de fonctionnement et des ressources de fonctionnement.

L'écart fait, entre dépenses et ressources, l'objet d'une attribution de compensation versée ou reçue par la Communauté auprès de ses communes membres.

Le V 1^{er} bis de l'article 1609 nonies C prévoit également que le montant de l'attribution de compensation et les conditions de sa révision peuvent être fixés librement par le Conseil communautaire en tenant compte du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de charges (CLECT).

ARTICLE II :

Le principe de révision retenu dans le rapport de la CLECT est une actualisation annuelle des charges et ressources de fonctionnement par commune, après vérification contradictoire.

Cette actualisation viendra minorer ou augmenter sous la forme d'une régularisation, l'attribution de compensation prévisionnelle calculée pour l'exercice suivant, ne pénalisant ainsi aucune des parties.

ARTICLE III :

La CLECT a arrêté le montant reçu ou versé des attributions de compensation pour l'exercice 2013 suivant les tableaux joints au rapport ci-joint.



**Pour extrait conforme,
Le Président,**

Max ROUSTAN



Alès, Jeudi 21 novembre 2013

Direction Générale
Affaire suivie par : Jean-Paul BRAIME
Tél. : 04 66 56 43 24
Fax : 04 66 56 11 26
jp.braime@ville-ales.fr

N/Réf : JPB/DB/13

Rapport de la Commission Locale d' Evaluation des Transferts (CLECT)

Introduction : Réf. Article 1609 quinquies C et 1609 nonies C du Code Général des Impôts

L'objectif premier de la création, entre plusieurs communes, d'un EPCI est constitué par le transfert, opéré au profit de ce dernier, de certaines compétences, qu'il a pour mission d'exercer, aux lieu et place de ses communes membres, dans le respect des principes jurisprudentiels de spécialité et d'exclusivité.

Le régime de la fiscalité professionnelle unique se présente comme le plus intégré dans la mesure où il emporte transfert, au profit du groupement, et sur la totalité du territoire de celui-ci, de l'ensemble des prérogatives dévolues aux communes en matière d'établissement, de vote des taux et de perception du produit de cette fiscalité.

Désormais la taxe professionnelle est remplacée par la contribution économique territoriale composée de la cotisation foncière des entreprises et la cotisation sur la valeur ajoutée, la taxe sur les surfaces commerciales, l'impôt forfaitaire sur les entreprises de réseaux et le transfert de la part départementale de taxe d'habitation et de taxe additionnelle sur la taxe sur le foncier non bâti.

Afin de compenser la diminution des ressources fiscales communales, le législateur a mis en place un versement financier opéré par l' EPCI à fiscalité professionnelle unique au profit de chacune de ses communes membres, et qui constitue une dépense obligatoire : **l'attribution de compensation**. Cette attribution de compensation, dont le montant est basé, par principe, sur le montant de fiscalité professionnelle ou ses remplaçantes auparavant perçu par la commune est corrigé du montant des « **charges transférées** » à l'EPCI, c'est-à-dire du « *poids* » financier correspondant à chacune des compétences transférées par les communes au groupement. Cette charge financière est évaluée, selon une méthodologie fixée par la loi par une commission *ad hoc*, la Commission Locale d' Évaluation des Charges Transférées, dont l'organisation et la composition sont précisées de manière succincte par le législateur.

Le Champ d'intervention ratione materiae

La CLECT a vocation à être mise en place au sein des seuls EPCI faisant application du régime de fiscalité **professionnelle unique**, ce qui concerne donc nécessairement l'ensemble des Communautés d'Agglomération créées après la loi n°99-586 du 12 juillet 1999, soumises de plein droit au régime de la fiscalité professionnelle unique.

La mise en place de la CLECT est ainsi obligatoire dès lors qu'un EPCI existant fait application du régime de la fiscalité professionnelle unique.

Au sein des EPCI soumis de plein droit ou sur option, au régime fiscal de la taxe professionnelle unique, la CLECT est chargée d'une **seule et unique mission** : procéder à l'évaluation du montant de la totalité de la charge financière transférée à l'EPCI et correspondant aux compétences dévolues à l'EPCI

Le Champ d'intervention ratione temporis

Ratione temporis la CLECT intervient obligatoirement : l'année de l'adoption du régime de fiscalité professionnelle unique ou de création de l'EPCI.

Elle doit alors rendre son rapport sur l'évaluation du montant des charges transférées l'année de l'adoption de la fiscalité professionnelle unique par le groupement.

De même, la CLECT doit nécessairement intervenir « lors de tout transfert de charges ultérieur ».

Même si la loi ne le précise pas, le transfert de charges ultérieur peut résulter, soit d'une extension des compétences du groupement (en application de la procédure de l'article L 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales), soit de la définition de l'intérêt communautaire de telle ou telle action.

Les membres de la CLECT

La loi ne fixe aucune règle quant au nombre de membres de la CLECT. Pour autant, **chaque commune membre de l'EPCI devant obligatoirement disposer d'un représentant au sein de la CLECT** (article 1609 nonies C IV & 1er du Code Général des Impôts), celle-ci compte nécessairement au minimum autant de membres que l'EPCI compte de communes membres.

(Délibération n° 2013.01.07 de Alès Agglomération en date du 7 janvier 2013)

En tout état de cause, il apparaît indispensable que le règlement intérieur du groupement (ou, éventuellement, un règlement intérieur propre à la CLECT) détermine avec précision le nombre total des membres de la CLECT, ainsi que le nombre de représentants dont dispose chaque commune membre.

La loi impose que les membres composant la CLECT soient membres des conseils municipaux des communes membres de l'EPCI (article 1609 nonies C IV & 1er du Code Général des Impôts).

La qualité de conseiller municipal d'une commune membre de l'EPCI concerné est donc une condition nécessaire, mais suffisante pour faire partie de la CLECT.

Le Président et le Vice-Président de la CLECT

La loi (article 1609 nonies C IV & 1er du Code Général des Impôts) prévoit que la commission élit son Président et un Vice-Président parmi ses membres.

Le Président et le Vice-Président de la CLECT

Selon la loi (article 1609 nonies C IV & 1er du Code Général des Impôts), la CLECT est convoquée par son Président, qui fixe l'ordre du jour des séances et préside celles-ci. En cas d'absence ou d'empêchement, le Président est remplacé par le Vice-Président.

C LES MODALITES D'INTERVENTION DE LA CLECT

La mission de la CLECT est , conformément à l'article **1609 nonies C IV & 1er** du Code Général des Impôts), de procéder à l'évaluation des charges transférées à l'EPCI à TPU, et ce, consécutivement aux transferts de compétences opérés au profit de ce dernier.

A ce titre, les dispositions de l'article 1609 nonies C déterminent précisément les modalités d'élaboration du rapport de la CLECT (1), ainsi que les suites de ce dernier, qui sont déterminantes, tant pour l'EPCI que les communes membres, dans la mesure où l'évaluation des charges transférées s'inscrit dans le cadre du processus de détermination du montant de l'attribution de compensation (2).

1) L'élaboration du rapport : le calcul des charges financières transférées

L'aspect matériel : la rédaction du rapport

L'évaluation des charges transférées et donc la rédaction du rapport de la CLECT se caractérise par certaines règles de calcul fixées par la loi , ainsi que par la possibilité, pour les membres de la CLECT, de recourir à des « experts » .

En pratique, il revient à la CLECT, assistée, le cas échéant, par des experts, d'analyser précisément la charge financière transférée par chaque commune membre à l'EPCI, ce qui suppose donc d'établir précisément le champ des compétences transférées au groupement, sur la base des statuts de ce dernier dûment approuvés par arrêté préfectoral, ainsi que des délibérations en vigueur définissant l'intérêt communautaire de chaque compétence transférée.

(Arrêté préfectoral 2013.044.0002 du 13 Février 2013)

(Délibération n° 2013.01.01 de Alès Agglomération en date du 7 janvier 2013)

Une fois déterminée précisément l'étendue des compétences transférées au groupement, la CLECT est amenée à analyser, pour chaque commune, les dépenses afférentes à chacune de ces compétences, et ce, selon une méthodologie fixée par la loi. De même, la détermination des charges transférées suppose également l'analyse, par la CLECT, des recettes afférentes à chacune des compétences considérées, et ce, afin **d'arriver à établir le coût net des charges transférées.**

a) La distinction en fonction des dépenses considérées :

En matière d'évaluation des charges, le législateur opère, depuis la loi n° 2044-809 du 13 Août 2004, relative aux libertés et responsabilités locales, une distinction en fonction de la nature des dépenses transférées considérées.

Ainsi pour les **dépenses de fonctionnement non liées à un équipement**, la loi pose le principe d'une évaluation au **coût réel**, mais ce, selon deux méthodes alternatives, dont le choix relève de la CLECT :

- soit les dépenses sont évaluées d'après leur coût réel dans les budgets communaux lors de l'exercice précédant le transfert de compétences. Ainsi, pour un transfert de compétence opéré par une commune au profit de l'EPCI en année N, l'année de référence est le budget de l'année N-1 de la commune concernée
- soit elles sont évaluées d'après leur coût réel dans les comptes administratifs des exercices précédant ce transfert. Dans ce cas, la période de référence est déterminée par la CLECT elle même.

Pour les **dépenses liées à des équipements** afférents aux compétences transférées, celles-ci sont calculées sur la base d'un coût moyen annualisé.

Ce coût intègre :

- le coût de réalisation de l'équipement (dans le cas où la commune l'a construit elle-même), ou le coût d'acquisition de celui-ci (si la commune a acheté l'équipement en question) ou son coût de renouvellement (lorsqu'il n'est pas possible de connaître le coût de réalisation ou d'acquisition de l'équipement ou si ceux-ci ne sont pas pertinents compte tenu de l'ancienneté du bien) ;
- les charges financières
- les dépenses d'entretien.

L'ensemble de ces dépenses est pris en compte pour une durée normale d'utilisation et ramené à une seule année. Pour évaluer la « durée de vie » moyenne de l'équipement, il peut être fait référence, aux durées d'amortissement en usage qui sont fixées à titre indicatif par l'instruction budgétaire et comptable M.14.

b) Le calcul du coût net des charges transférées.

Une fois calculé le coût brut des charges transférées, dans les conditions rappelées ci-dessus, ce coût est, le cas échéant, réduit des ressources afférentes à ces charges, telles qu'elles apparaissent dans les périodes de référence.

Le fait de retrancher du coût brut des dépenses transférées les ressources spécifiques à celles-ci permet d'obtenir le coût net de la charge financière transférée à l'EPCI.

C'est ce coût net de l'ensemble des charges transférées par une commune à l'EPCI qui sera déduit de l'attribution de compensation versée par ce dernier à ladite commune.

L'aspect procédural : l'adoption du rapport portant évaluation des charges transférées

a) L'adoption du rapport par la CLECT :

Une fois élaboré, le rapport a vocation à être adopté collégalement par les membres de la CLECT.

b) L'approbation du rapport de la CLECT par les communes membres de l'EPCI :

Une fois adopté au sein de la CLECT, le rapport de cette dernière doit obligatoirement être approuvé par les conseils municipaux des communes membres de l'EPCI.

A ce stade, le rapport doit faire l'objet d'une approbation par la majorité qualifiée des communes membres, la majorité applicable étant celle requise lors de la création de l'EPCI, soit les deux tiers des communes représentant plus de la moitié de la population ou la moitié des communes représentant les deux tiers de la population.

Les suites du rapport : la détermination du montant des attributions de compensation

Une fois adopté par la CLECT et par les conseils municipaux à la majorité qualifiée visée ci-dessus, le rapport constitue la « base de travail » indispensable pour déterminer le montant de l'attribution de compensation qui sera versée ou perçue par l'EPCI à chaque commune membre (et ce, afin de compenser les pertes de ressources induites, pour les communes, par le passage

au régime de la fiscalité professionnelle unique), et qui constitue, pour le groupement une dépense ou recette obligatoire.

En effet, le montant net des charges transférées est, par principe, déduit du montant de l'attribution de compensation versée à chaque commune.

2) Les modalités de calcul de l'attribution de compensation

L'hypothèse d'un accord unanime du Conseil Communautaire

Indépendamment des deux possibilités visées ci-dessus, issues de la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 de réduction des attributions de compensation en cas de réduction de base ou d'accord unanime des communes, les dispositions de l'article 183 de la loi n° 2004-809 du 13 Août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ont assoupli les modalités de détermination de l'attribution de compensation.

En effet, il est désormais possible, pour le Conseil Communautaire, de définir librement le montant et les conditions de révision de l'attribution de compensation en tenant compte, toutefois, du rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges.

Dans ce cadre, il est loisible au Conseil Communautaire, notamment, de prévoir et de définir les modalités d'une éventuelle indexation.

3) Le cas d'Alès- Agglomération

Les modalités d'actualisation de l'attribution de compensation proposée

Conformément à la loi du 13 Août 2004, une attribution de compensation prévisionnelle sera notifiée par la communauté à chacune de ses communes membres avant le 15 février de l'année considérée.

Les charges et recettes transférées fixées prévisionnellement et provisoirement seront arrêtées contradictoirement avec chaque commune au plus tard le 31 janvier de l'année suivante.

Le mécanisme présente l'avantage de ne pénaliser ni le groupement ni l'une des communes membres.

Le choix retenu pour l'évaluation des charges et recettes de fonctionnement

Pour l'évaluation des flux de fonctionnement non liés directement à un équipement, il est proposé de retenir le principe de l'évaluation au coût réel tel qu'il apparaît dans les budgets communaux l'année précédant le transfert.

Détermination de l'attribution de compensation pour l'année 2013

Par délibération n° 2013-03-02, le conseil communautaire a fixé provisoirement les montants des attributions de compensation pour l'année 2013, dans l'attente de l'évaluation contradictoire des charges réelles enregistrées en 2012 pour les communes de l'ex communauté du Grand Alès et dans l'attente des conditions financières de sortie des communes de Massanes, St Jean de Serre, St Croix de Caderle, Vabres et St Bonnet de Salendrinques.

Le principe de fixation de l'attribution de compensation prévisionnelle a été pour les communes étant déjà intégrées dans une communauté à fiscalité professionnelle unique, de reprendre le montant de chaque attribution de compensation déjà arrêté par chaque communauté.

Des accords concernant les points cités ci dessus étant finalisés, il est désormais possible de déterminer les montants des attribution de compensation 2013 suivant les tableaux ci-joints

	Charges transférées en 2013						Recettes transférées en 2013						A.C.2013		
	Attribution de compensation 2013	dis	ALCLSH	Epublic	Hydraulique	sport	total	de pcvae+if ar	T.H.	F.N.B.	compensations th	autres compensations	dertp+ingir	TOTAL RECETTES	total
ANDUZE	134 088	71 332	-28 313	70 763	6 397		120 179							0	13 907
BOUCOIRAN ET NOZIERES	-6 600	13 206			956		14 162							0	-20 762
BOUQUET	-3 953	3 215		1 660			4 875							0	-8 828
BRIGNON	-6 100	15 974					15 974							0	-22 074
BROUZET LES ALES	34 668	9 224		7 900			17 124							0	17 544
CASTELNAU VALENCE	-18 175	5 127					5 127							0	-21 302
CRUVIERS LASCOURS	34 500	11 813					11 813							0	22 687
DEAUX	-14 293	4 231					4 231							0	-18 524
EUZET	-9 848	5 968					5 968							0	-15 816
GENERARGUES	23 700	15 727	-7 069	9 295	1 152		19 105							0	4 595
LES PLANS	2 724	2 053		2 280			4 333							0	-1 609
LEZAN	17 718	19 187	-13 650	31 751	1 918		39 206							0	-21 488
MARTIGNARGUES	-4 183	5 075					5 075							0	-9 258
MASSANNES	9 943	5 316		4 785	259	798	11 158							0	-1 215
MASSILLARGUES-ATTUECH	-26 015	11 971		15 066	968		28 005							0	-54 020
MEJANNES LES ALES	49 849	13 039					13 039							0	36 810
MONTEILS	-12 197	4 963					4 963							0	-17 160
NERS	-18 713	7 282			913		8 195							0	-26 908
RIBAUTE LES TAVERNES	52 467	31 148		21 230	2 330		54 708							0	-2 241
SAINT JEAN DE SERRE	2 929	8 787		7 350		2 178	18 315							0	-15 386
SAINT JUST ET VACQUIERES	-8 803	3 715		3 950			7 665							0	-16 468
SAINTE-CROIX-DE-CADERLE	0	2 117		910	157		3 184	2 755	10 123	0	682	45	0	13 605	10 421
SAINT-SEBASTIEN D'AIGREFEUILLE	-23 296	8 596		17 546	583		26 725							0	-50 021
SERVAS	5 468	2 110		2 270			4 380							0	1 088
SEYNES	9 254	2 929		3 800			6 729							0	2 525
ST BONNET DE SALENDRIQUE	0	1 406		1 620	173		3 199	1 067	11 974	36	563	2 346	0	15 986	12 787
ST CEZAIRE DE GAUZIGNAN	-10 055	5 824					5 824							0	-15 879
ST ETIENNE DE L'OLM	5 398	3 179		0			3 179							0	2 219
ST HIPPOLYTE DE CATON	-5 814	2 699		0			2 699							0	-8 513
ST JEAN DE CEYRARGUES	-6 526	2 230		0			2 230							0	-8 756
ST MAURICE DE CAZEVEILLE	5 374	8 400		0			8 400							0	-3 026
TORNAC	-16 288	15 755		10 357	1 304		27 416							0	-43 704
VABRES	0	1 467		250			1 717	1 258	12 425	698	807	11	0	15 199	13 482
VEZENOBRES	-12 486	19 134			2 744		21 878							0	-34 364
TOTAL	186 733	344 197,37	-49 032	212 783	19 854	2 976	530 778	5 080	34 522	734	2 052	2 402	0	44 790	-299 256

ATTRIBUTION DE COMPENSATION PREVISIONNELLE BP 2013

	ALES	BAGARD	BOISSET GAUJAC	CORBES	MIALET	MONS	ST CHRISTOL LEZ ALES	ST HILAIRE DE BRETHMAS	ST JEAN DU PIN	ST JEAN DU GARD	ST MARTIN DE VALGALGUES	ST PAUL LA COSTE	ST PRIVAT DES VIEUX	SALINDRES	SOUSTELLE	THOIRAS	TOTAL
Dépenses BP 2013	-9 306 067,00	-354 733,00	-466 900,00	-18 100,00	-67 200,00	-267 300,00	-901 343,00	-582 977,00	-164 850,00	-425 800,00	-530 200,00	-3 400,00	-737 175,00	-899 307,00	-5 000,00	-67 270,00	-14 797 622,00
Dette transférée + annuités invt antérieur à 2012	-2 042 054,45	-3 287,46				-12 198,67	-15 917,04	-13 032,81	-654,18		-5 333,11	-188,74	-51 795,67	-112 283,66			-2 256 745,79
annuités relatives à investissement 2012	-182 643,85	-1 023,51	-1 008,96			-572,61	-4 163,40	-731,34			-2 134,47		-5 044,63	-3 023,58			-200 346,35
annuités relative à compétence lecture publique																	0,00
Recettes BP 2013	585 480,00	8 500,00	63 000,00	0,00	0,00	4 500,00	64 300,00	39 748,00	3 200,00	3 800,00	60 500,00	0,00	32 500,00	29 000,00	0,00		894 528,00
Total charges transférées 2013	-10 945 285,30	-350 543,97	-404 908,96	-18 100,00	-67 200,00	-275 571,28	-857 123,44	-556 993,15	-162 304,18	-422 000,00	-477 167,58	-3 588,74	-761 515,30	-985 614,24	-5 000,00	-67 270,00	-16 360 186,14
Transfert Tourisme	-222 281,00	0,00	0,00	-150,00	7 682,00					-15 316,00						9 151,00	-220 914,00
Transfert Santé	-233 262,00																-233 262,00
A.C "antérieure" délib.2002.04.04	5 212 006,00	30 632,00	8 671,00	-2 021,00	-7 795,00	285 277,00	422 130,00	35 024,00	51 517,00	25 711,00	98 442,00	-10 090,00	341 442,00	1 030 484,00	681,00	55 078,00	7 577 189,00
Régularisation A.C 2012 au bénéfice de la Commune	163 512,21	25 425,00	-6 151,00	20 761,00	18 486,00	-2 221,00	-34 988,00	101 305,00	7 707,00	64 346,00	7 232,00	689,00	28 700,00	25 846,00	2 988,00	516,00	424 153,21
A.C 2013	-6 025 310	-294 487	-402 389	490	-48 827	7 485	-469 981	-420 664	-103 080	-347 259	-371 494	-12 990	-391 373	70 716	-1 331	-2 525	-8 579 758

REPUBLIQUE FRANCAISE



Service : D.G.S.T.
Réf : AM/SCV/12.2013
Tél. : 04.66.56.10.75

Rendu Exécutoire
Par transmission
en ~~So~~ Préfecture

Publication et ou Notification

Le : 18 DEC. 2013

Le Directeur Général Adjoint des Services,

Frédéric JOUVE

C 2013.12.14

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL DE COMMUNAUTE 12 DECEMBRE 2013

ETAIENT PRESENTS :

ROUSTAN Max, GILLES François, MEUNIER Valérie, VEAU Marcel, ROUX Philippe, ABITAN Grégoire, RIBOT Philippe, ROUX Gérard, BUENO Jacques, MARROT Guy, EL-OKKI Nadia, IGLESIAS Bonifacio, VERDELHAN Daniel, COMTE Yves, ANTHÉRIEU Michel, MAURIN Daniel, BROUSSE Jack, MIALHE Bernard, GAUJOUX Patric, TORREILLES Éric, SERODES Jean-Marc, TEISSIER Christian, RIEU Francine, ESCOFFIER Michel, FERNANDEZ Jacky, BENAZET Michel, GENOLHER Aurélie, PUPET Patrice, BONNAFOUX, Claude, SCHOR Emmanuel, BOUDET Jacques, FERRIER François, ROUANET Gilbert, BEAUD Alain, ANDRE Lionel, REYNAUD Alain, OZIL Cyril, BOUGAREL Christophe, BRULÉ Marc, CORDIER Jean-Pierre, GRAS Frédéric, BUREL Jean-Michel, VIGOUROUX Alain, SOULIER Pierre, VARIN D'AINVELLE Roch, SECLE Jean-Pierre, HUGUES Laurent, CAPDUR André, SCHNEIDER Stéphane, JULIEN Edmond, CRUVELLIER Josette, AIGOIN Jean-Luc, MAURIN Jean-Pierre, MASSON Myriam, ALBERT-MOYE Danièle, ANTEZAK Christian, ARNAL Bernard, AURIOL Violette, BAZALGETTE Thérèse, BENOI Gérard, BILLARD Dominique, BLANCHER Émile, BONNAFOUX Michel, BRUJAS Sébastien, CARDOT Jean-Louis, CARILLO Antonia, CARRASCO Sylvie, CASTOR Ysabelle, CHAMBON Christian, CHANTAGREL Laurent, CHAPPELLIER Laurent, CHAPON Claude, CHAREYRE Annie, CHAUZAL Robert, CHEYREZY Alain, COLOMINA Jean-Pierre, DELEUZE Dominique, DIESLER Dominique, DIRRENBARGER Jean-Philippe, DREYFUS Nicette, DUC Michel, DUMAS Jacqueline, FERNANDEZ Martine, FIARD Fabien, FLOHR Jean-Marc, FOPPOLO Raymond, FOULQUIER Jacques, GAL Mireille, GAUSSENT Philippe, GAUTHIER Danielle, GRAVIL Serge, HAOUES Soraya, HERAIL Pierre, JACOT Thierry, JAUSSERAN Sylvie, LACOMBE Danièle, LAFONT Jean-Jacques, LAPIN Bruno, LECOUVREUR Thierry, LEGRAND Pierre, MALAVELLE William, MARINO Nadège, MARTIN Pierre, MASSON Jean-Régis, MATHEVON Brigitte, MAUBERNARD Éric, MAZY Annie, MERLE Claude, MONTIGNY André, NIEL-CHARVAT Florence, PAEZ Pierrette, PALMIER Gérard, PASCAL Daniel, PASCAL-SOUBIELLE Frédéric, PELADAN Patrick, PELISSIER Jeanne, PERNETTE Élisabeth, PIALAT Alain, PONS Christine, PUDDU Jean-Noël, RAVAUD Corinne, RICCI Claude, RIOS Véronique, ROCHE Daniel, ROUCAUTE Bernard, ROUILLON Jean-Claude, ROUSSEL Isabelle, ROUVIERE Marlène, ROUX Jean-Marie, SAINT-PIERRE Éric, SAVY Claude, SIKORSKI Marlène, SOUMADIEU Chantal, TABONE Charles, TEXIER Renée, THEROND Joël, TISSOT Véronique, TOSCHI Renée, TRILLON Christian, VALGALIER Bernard, VEZILIER Jean-Claude, VEZON Jean-Marie, VIALA Maurice, VINCENT Jean,

POUVOIRS :

GERENTE Marcel, EVESQUE Jean-Luc, GRIMAL Hervé, ARNAUD Bernard, CAVAILLE Aimé, DEVISMES Christian, DREVON Yves, GRAS Karine, JOUANEN Jean-Bruno, LARGUIER Catherine, MAGNE Martine, PERLES Serge, PEYRIC Marie-Christine, RODIERE Jacky, SALEIX Bernard, SAPEDE Christian, VEYRET Michèle, WIDHEM Emmanuel.

ABSENTS EXCUSES :

BERTRAND Roger, FONTAINE Patrick, BERNARD Lionel, BRUN Didier, CHANTAGREL Nathalie, COURET Marie-Claude, DELENNE Michel, DONZEL William, FERDINAND David, GUILLEMET Chantal, GUIRAUD David, KRAUSS Peter, LELONG Michel, MASSAL Jacques, MENEU Gilbert, PAULSEN Freddy, PEYTEVIN MALHAUTIER Jocelyne, PIZZINATO Jacques, POMMIER Jean-luc, RICARD Michèle, SEURAT Francis, SOULIER Yvon

Objet : Octroi d'un fonds de concours 2013 à diverses Communes

Le Conseil de Communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération C 2013.07.29 du Conseil de Communauté du 27 Juin 2013 relative aux fonds de concours - Année 2013 - accordés aux Communes pour des opérations d'investissement ou de fonctionnement,

Vu l'avis favorable de la Commission des Fonds de Concours en date du 04 Décembre 2013,

APRES AVOIR DELIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE,

DÉCIDE

D'octroyer un fonds de concours aux Communes suivantes :

VABRES

Travaux divers

Conformément au plan de financement présenté par cette Commune ledit projet s'élève à la somme de 21 382 Euros H.T. La subvention attendue du FDE s'élève à la somme de 9 000 Euros.

Conformément à la délibération C 2013.07.29 du Conseil de Communauté du 27 juin 2013, le montant du fonds de concours accordé pour ce projet s'élève à la somme de 5 000 Euros.

MONTEILS

Aménagement du terrain de sport

Conformément au plan de financement présenté par cette Commune ledit projet s'élève à la somme de 16 875 Euros H.T. Aucune subvention n'est attendue.

Conformément à la délibération C 2013.07.29 du Conseil de Communauté du 27 juin 2013, le montant du fonds de concours accordé pour ce projet s'élève à la somme de 8 000 Euros.

BOUQUET

Travaux de réfection de voirie

Conformément au plan de financement présenté par cette Commune ledit projet s'élève à la somme de 25 000 Euros H.T. L'aide reçue au titre du produit des amendes de police s'élève à 12 600 Euros.

Conformément à la délibération C 2013.07.29 du Conseil de Communauté du 27 juin 2013, le montant du fonds de concours accordé pour ce projet s'élève à la somme de 5 000 Euros.

SAINT ETIENNE DE L'OLM

Réfection des chemins communaux

Conformément au plan de financement présenté par cette Commune ledit projet s'élève à la somme de 23 290 Euros H.T. Aucune subvention n'est attendue.

Conformément à la délibération C 2013.07.29 du Conseil de Communauté du 27 juin 2013, le montant du fonds de concours accordé pour ce projet s'élève à la somme de 5 000 Euros.

Pour ces Communes, si la dépense réelle du projet était inférieure au montant initial H.T., le fonds de concours resterait acquis sans pour autant qu'une nouvelle décision du Conseil de Communauté soit nécessaire et à condition que la participation de la Commune reste supérieure au fonds de concours attribué pour l'ensemble de l'opération.



Pour extrait conforme,
Le Président,
Max ROUSTAN





Service : Communication
Réf : BP/ER
Tél. : 04 66 56 10 46

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL DE COMMUNAUTE 12 DECEMBRE 2013**

ETAIENT PRESENTS :

ROUSTAN Max, GILLES François, MEUNIER Valérie, VEAU Marcel, ROUX Philippe, ABITAN Grégoire, RIBOT Philippe, ROUX Gérard, BUENO Jacques, MARROT Guy, EL-OKKI Nadia, IGLESIAS Bonifacio, VERDELHAN Daniel, COMTE Yves, ANTHÉRIEU Michel, MAURIN Daniel, BROUSSE Jack, MIALHE Bernard, GAUJOUX Patric, TORREILLES Éric, SERODES Jean-Marc, TEISSIER Christian, RIEU Francine, ESCOFFIER Michel, FERNANDEZ Jacky, BENAZET Michel, GENOLHER Aurélie, PUPET Patrice, BONNAFOUX, Claude, SCHOR Emmanuel, BOUDET Jacques, FERRIER François, ROUANET Gilbert, BEAUD Alain, ANDRE Lionel, REYNAUD Alain, OZIL Cyril, BOUGAREL Christophe, BRULÉ Marc, CORDIER Jean-Pierre, GRAS Frédéric, BUREL Jean-Michel, VIGOUROUX Alain, SOULIER Pierre, VARIN D'AINVELLE Roch, SECLE Jean-Pierre, HUGUES Laurent, CAPDUR André, SCHNEIDER Stéphane, JULIEN Edmond, CRUVELLIER Josette, AIGOIN Jean-Luc, MAURIN Jean-Pierre, MASSON Myriam, ALBERT-MOYE Danièle, ANTEZAK Christian, ARNAL Bernard, AURIOL Violette, BAZALGETTE Thérèse, BENOI Gérard, BILLARD Dominique, BLANCHER Émile, BONNAFOUS Michel, BRUJAS Sébastien, CARDOT Jean-Louis, CARILLO Antonia, CARRASCO Sylvie, CASTOR Ysabelle, CHAMBON Christian, CHANTAGREL Laurent, CHAPPELLIER Laurent, CHAPON Claude, CHAREYRE Annie, CHAUZAL Robert, CHEYREZY Alain, COLOMINA Jean-Pierre, DELEUZE Dominique, DIESLER Dominique, DIRRENBARGER Jean-Philippe, DREYFUS Nicette, DUC Michel, DUMAS Jacqueline, FERNANDEZ Martine, FIARD Fabien, FLOHR Jean-Marc, FOPPOLO Raymond, FOULQUIER Jacques, GAL Mireille, GAUSSENT Philippe, GAUTHIER Danielle, GRAVIL Serge, HAQUES Soraya, HERAIL Pierre, JACOT Thierry, JAUSSERAN Sylvie, LACOMBE Danièle, LAFONT Jean-Jacques, LAPIN Bruno, LECOUVREUR Thierry, LEGRAND Pierre, MALAVELLE William, MARINO Nadège, MARTIN Pierre, MASSON Jean-Régis, MATHEVON Brigitte, MAUBERNARD Éric, MAZY Annie, MERLE Claude, MONTIGNY André, NIEL-CHARVAT Florence, PAEZ Pierrette, PALMIER Gérard, PASCAL Daniel, PASCAL-SOUBIELLE Frédéric, PELADAN Patrick, PELISSIER Jeanne, PERNETTE Élisabeth, PIALAT Alain, PONS Christine, PUDDU Jean-Noël, RAVAUD Corinne, RICCI Claude, RIOS Véronique, ROCHE Daniel, ROUCAUTE Bernard, ROUILLON Jean-Claude, ROUSSEL Isabelle, ROUVIERE Marlène, ROUX Jean-Marie, SAINT-PIERRE Éric, SAVY Claude, SIKORSKI Marlène, SOUMADIEU Chantal, TABONE Charles, TEXIER Renée, THEROND Joël, TISSOT Véronique, TOSCHI Renée, TRILLON Christian, VALGALIER Bernard, VEZILIER Jean-Claude, VEZON Jean-Marie, VIALA Maurice, VINCENT Jean,

POUVOIRS :

GERENTE Marcel, EVESQUE Jean-Luc, GRIMAL Hervé, ARNAUD Bernard, CAVAILLE Aimé, DEVISMES Christian, DREVON Yves, GRAS Karine, JOUANEN Jean-Bruno, LARGUIER Catherine, MAGNE Martine, PERLES Serge, PEYRIC Marie-Christine, RODIERE Jacky, SALEIX Bernard, SAPEDE Christian, VEYRET Michèle, WIDHEM Emmanuel.

ABSENTS EXCUSES :

BERTRAND Roger, FONTAINE Patrick, BERNARD Lionel, BRUN Didier, CHANTAGREL Nathalie, COURET Marie-Claude, DELENNE Michel, DONZEL William, FERDINAND David, GUILLEMET Chantal, GUIRAUD David, KRAUSS Peter, LELONG Michel, MASSAL Jacques, MENEU Gilbert, PAULSEN Freddy, PEYTEVIN MALHAUTIER Jocelyne, PIZZINATO Jacques, POMMIER Jean-luc, RICARD Michèle, SEURAT Francis, SOULIER Yvon

Objet : Lancement du concours « Audace 2014 » - Approbation du règlement du concours et habilitation donnée à Monsieur le Président pour la désignation des membres du jury

Le Conseil de Communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de règlement du concours « Audace 2014 » ;

Vu les statuts de la Communauté d'Alès Agglomération ;

Considérant que dans le cadre de sa compétence en matière de développement économique, Alès Agglomération s'est engagée dans diverses actions de dynamisation territoriale, de soutien à la création d'emplois et à l'initiative entrepreneuriale ;

Considérant que dans le cadre du marketing territorial mis en oeuvre depuis 2 ans, la collectivité souhaite notamment mettre en valeur « l'audace », le « caractère pionnier » et « l'esprit d'entreprise » de son territoire ;

Considérant que dans le projet de territoire, adopté à l'unanimité du Conseil d'Agglomération du 3 octobre 2013, les élus d'Alès Agglomération ont réaffirmé l'importance du concours Audace comme vecteur de notoriété du territoire et de dynamisme économique ;

Considérant l'importance de la recherche de satisfaction de ces objectifs, un concours sera organisé en 2014 sous l'appellation « Concours Audace 2014 », tendant à susciter l'initiative et l'innovation entrepreneuriales, et dont les modalités d'organisation sont définies dans un règlement spécifique ;

Considérant l'opportunité médiatique de mettre en oeuvre ce concours centré sur le concept d'Audace, permettant à tous de présenter une idée originale à mettre en oeuvre sur Alès Agglomération ; qu'à ces fins seront admis à concourir les projets dont l'issue peut être la création ou le développement d'une entreprise artisanale, industrielle, commerciale, sociale et de service mais également la création d'un événement, d'un projet touristique, culturel, sportif ou autre ;

Considérant que les lauréats seront désignés par délibération sur proposition d'un jury constitué d'un nombre de 6 à 9 membres, dont un président ; que tous les membres seront préalablement désignés par le Président, au plus tard avant le 30 avril 2014, en fonction de leurs compétences en matière de développement économique, d'aménagement du territoire, de culture, d'innovation technologique et de tourisme ;

Considérant qu'en fonction de la qualité des dossiers sélectionnés et au vu des besoins justifiés comme nécessaires à la réalisation des projets dans le cadre des dossiers de candidature, le jury du concours Audace 2014 désignera 3 lauréats au minimum et 10 lauréats au maximum ; que le nombre de lauréats et le montant des dotations seront fixés par la délibération portant désignation ;

Considérant que la dotation globale du concours s'élève à 80 000 euros ;

Considérant qu'au vu de ce qui précède, il convient :

- D'approuver le règlement du « Concours Audace 2014 » tel que porté en annexe à la présente délibération ;
- D'autoriser le Président à procéder à la désignation des membres du jury ;
-

APRES AVOIR DELIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE,

DÉCIDE

Article 1 :

D'approuver le règlement du « Concours Audace » joint à la présente.

Article 2 :

D'autoriser le Président à procéder à la désignation des membres du jury.

Article 3 :

D'autoriser le Président à signer tous actes afférents à ladite opération et à les exécuter.



Pour extrait conforme,
Le Président,
Max ROUSTAN



RÈGLEMENT DU CONCOURS « ALÈS AUDACE 2014 »

Article 1 - Objectif

Le concours « Alès Audace 2014 » a pour objectif d'encourager les projets dont l'issue peut être la création d'une entreprise artisanale, industrielle, commerciale, sociale et de service mais également la création d'un événement, d'un projet touristique, culturel, sportif ou autre.

Article 2 - Organisation

Le concours « Alès Audace » est organisé par Alès Agglomération.

Article 3 - Eligibilité

Le concours est ouvert à toute personne majeure installée sur le territoire français. Un même candidat peut présenter plusieurs projets mais ne peut être récompensé qu'une seule fois.

Article 4 - Critères d'éligibilité et d'évaluation pour la sélection des dossiers

- Originalité et audace du projet
- Faisabilité et chance d'aboutir
- Intérêt du projet pour le territoire sur le plan économique, culturel, touristique ou événementiel
- Participation du projet au renforcement de l'image d'Alès, l'Audace en Cévennes (retombées médiatiques...)
- Engagement et motivation du candidat

Article 5 - Le jury

Le jury du concours est présidé par un élu d'Alès Agglomération. Il est composé d'un nombre de 6 à 9 représentants issus du monde de l'entreprise, de la formation, de la culture, des structures institutionnelles locales, du tourisme..., tous désignés par le Président de la Communauté d'Agglomération. Des suppléants aux membres du jury pourront également être désignés selon les mêmes modalités.

En cas d'égalité entre deux dossiers, la voix du président du jury est décisionnelle.

Le jury souverain de ses décisions, se réserve le droit :

- de ne pas attribuer tous les prix,
- de refuser des dossiers incomplets ou ne répondant pas aux critères du concours.

Le jury n'est pas dans l'obligation de motiver ses décisions, qui sont sans recours.

Article 6 - Confidentialité

Les dossiers de candidature ainsi que les délibérations du jury sont confidentiels. Les membres du jury sont tenus au secret professionnel le plus strict.

Article 7 - Obtention des dossiers de candidature

Les demandes de renseignements et le retrait de dossier s'effectuent

- via le site internet : www.ales-audace.fr
- auprès de l'Agence de développement Alès Myriapolis
- Le Myriapôle
1675, chemin de Trespeaux 30100 Alès
tél. : 04 66 55 84 84

Chaque candidat doit déposer :

- le dossier de candidature dûment complété

Article 8 - Dépôt des dossiers et déroulement du concours

Les dossiers de candidature dûment remplis et signés ainsi que leurs annexes sont à déposer en ligne sur le site www.ales-audace.fr ou à adresser par voie postale à :

Concours Audace 2014
Agence de développement Alès Myriapolis
Le Myriapôle
1675, chemin de Trespeaux 30100 Alès

La clôture des candidatures est fixée au **30 avril 2014 minuit**, cachet de la poste ou avis de réception d'e-mail faisant foi.

Entre le 12 et le 30 mai, le jury procédera à la sélection d'un minimum de 30 dossiers parmi les dossiers reçus.

Les candidats sélectionnés seront reçus et présenteront leur projet au jury qui, à l'issue de ces entretiens, déterminera les lauréats.

Article 9 - Prix

Le concours « Alès Audace 2014 » est doté d'une enveloppe fixée par la Communauté d'Agglomération à 80 000 €.

Il récompensera de 3 à 10 candidats en fonction des critères d'évaluation fixés à l'article 4.

Le montant attribué au premier prix lauréat, fixé par le jury, ne pourra ni être inférieur à 10 000 € ni dépasser 45 000 €.

Le montant des autres prix sera également fixé par le jury selon les dossiers, ce dans la limite de l'enveloppe globale de dotation de 80 000 €.

Il pourra y avoir des exaequo.

L'ensemble des lauréats bénéficiera par ailleurs d'un accompagnement renforcé et organisé comme suit : un accompagnement personnalisé par un chargé de mission d'Alès Myriapolis.

La désignation des lauréats, le nombre et le montant des dotations seront fixés par délibération de l'Assemblée délibérante de la Communauté d'Agglomération.

Article 10 - Utilisation des sommes allouées

Les sommes allouées par la Communauté d'agglomération, au concours « Alès Audace 2014 » devront être utilisées dans le cadre de la réalisation du projet primé.

Les modalités d'utilisation des sommes allouées dans le cadre du présent concours feront l'objet d'une convention à intervenir entre la Communauté d'Agglomération et chaque lauréat.

Alès Agglomération se réserve la possibilité de demander aux lauréats primés, dans les 2 ans suivants le concours, tout justificatif de dépense attestant de la bonne utilisation des sommes versées. En cas de non justification de ces dépenses dans le cadre du projet primé, la Communauté d'Agglomération se réserve le droit de demander aux lauréats, le remboursement des sommes perçues.

Article 11 - Calendrier du Concours 2014

Lancement du concours : **1^{er} janvier 2014**.

Clôture du concours : **30 avril 2014**.

Réception des candidats finalistes : **entre le 12 et le 30 mai 2014**

Annnonce des résultats et réception des Lauréats : **au mois de juin 2014**

Article 12 - Communication

La communication sur les projets sélectionnés s'effectuera sur la base des informations recueillies dans le dossier de candidature sauf mention contraire du porteur de projet ou de l'entreprise.

Article 13 - Engagement des candidats

Tout candidat au concours « Alès Audace 2014 » :

- s'engage à accepter le prix sous sa forme attribuée,
- s'engage à prendre connaissance et accepter sans réserve le présent règlement,
- reconnaît détenir les droits de propriété intellectuelle du projet proposé ou être autorisé par les codétenteurs à candidater au concours,
- renonce à tout recours concernant les conditions d'organisation du concours, les résultats et les décisions du jury,
- s'interdit toute réclamation ou demande de dédommagement en cas de modification, report ou annulation de la manifestation,
- autorise par avance les organisateurs et partenaires à publier leur nom, adresse et photographie, à réaliser tout support qu'ils pourront utiliser dans toute manifestation liée au présent concours, sans que cette publication ou utilisation puisse ouvrir d'autres droits que ceux des prix attribués.

Les lauréats du concours seront informés de leur sélection. Ils s'engagent à conserver le résultat confidentiel jusqu'à la remise des prix.

Les lauréats n'étant pas domiciliés sur le territoire de l'agglomération s'engagent à développer leur projet dans le bassin d'Alès.

Article 14 - Modalités

La participation au concours est gratuite.

Un même dossier peut être présenté à plusieurs éditions du concours.

Un projet peut être porté par plusieurs personnes physiques et/ou morales.

Aucun dossier ne sera restitué aux candidats.

Article 15 - Modification du règlement

Les organisateurs se réservent tout droit pour annuler ou modifier le présent règlement dicté par les circonstances ou la force majeure.

Dans le cas d'une annulation pure et simple, aucune charge de quelque nature que ce soit ne pourra être retenue contre les organisateurs.

En cas de modification du présent règlement, les organisateurs s'engagent à en faire parvenir la teneur aux candidats, au plus tard dans les quinze jours avant la tenue des évaluations.

Article 16 - Obtention du règlement

Il peut être obtenu gratuitement sur simple demande écrite auprès d'Alès Agglomération.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL DE COMMUNAUTE 12 DECEMBRE 2013**

ETAIENT PRESENTS :

ROUSTAN Max, GILLES François, MEUNIER Valérie, VEAU Marcel, ROUX Philippe, ABITAN Grégoire, RIBOT Philippe, ROUX Gérard, BUENO Jacques, MARROT Guy, EL-OKKI Nadia, IGLESIAS Bonifacio, VERDELHAN Daniel, COMTE Yves, ANTHÉRIEU Michel, MAURIN Daniel, BROUSSE Jack, MIALHE Bernard, GAUJOUX Patric, TORREILLES Éric, SERODES Jean-Marc, TEISSIER Christian, RIEU Francine, ESCOFFIER Michel, FERNANDEZ Jacky, BENAZET Michel, GENOLHER Aurélie, PUPET Patrice, BONNAFOUX, Claude, SCHOR Emmanuel, BOUDET Jacques, FERRIER François, ROUANET Gilbert, BEAUD Alain, ANDRE Lionel, REYNAUD Alain, OZIL Cyril, BOUGAREL Christophe, BRULÉ Marc, CORDIER Jean-Pierre, GRAS Frédéric, BUREL Jean-Michel, VIGOUROUX Alain, SOULIER Pierre, VARIN D'AINVELLE Roch, SECLE Jean-Pierre, HUGUES Laurent, CAPDUR André, SCHNEIDER Stéphane, JULIEN Edmond, CRUVELLIER Josette, AIGOIN Jean-Luc, MAURIN Jean-Pierre, MASSON Myriam, ALBERT-MOYE Danièle, ANTEZAK Christian, ARNAL Bernard, AURIOL Violette, BAZALGETTE Thérèse, BENOI Gérard, BILLARD Dominique, BLANCHER Émile, BONNAFOUS Michel, BRUJAS Sébastien, CARDOT Jean-Louis, CARILLO Antonia, CARRASCO Sylvie, CASTOR Ysabelle, CHAMBON Christian, CHANTAGREL Laurent, CHAPPELLIER Laurent, CHAPON Claude, CHAREYRE Annie, CHAUZAL Robert, CHEYREZY Alain, COLOMINA Jean-Pierre, DELEUZE Dominique, DIESLER Dominique, DIRRENBARGER Jean-Philippe, DREYFUS Nicette, DUC Michel, DUMAS Jacqueline, FERNANDEZ Martine, FIARD Fabien, FLOHR Jean-Marc, FOPPOLO Raymond, FOULQUIER Jacques, GAL Mireille, GAUSSENT Philippe, GAUTHIER Danielle, GRAVIL Serge, HAQUES Soraya, HERAIL Pierre, JACOT Thierry, JAUSSERAN Sylvie, LACOMBE Danièle, LAFONT Jean-Jacques, LAPIN Bruno, LECOUVREUR Thierry, LEGRAND Pierre, MALAVELLE William, MARINO Nadège, MARTIN Pierre, MASSON Jean-Régis, MATHEVON Brigitte, MAUBERNARD Éric, MAZY Annie, MERLE Claude, MONTIGNY André, NIEL-CHARVAT Florence, PAEZ Pierrette, PALMIER Gérard, PASCAL Daniel, PASCAL-SOUBIELLE Frédéric, PELADAN Patrick, PELISSIER Jeanne, PERNETTE Élisabeth, PIALAT Alain, PONS Christine, PUDDU Jean-Noël, RAVAUD Corinne, RICCI Claude, RIOS Véronique, ROCHE Daniel, ROUCAUTE Bernard, ROUILLON Jean-Claude, ROUSSEL Isabelle, ROUVIERE Marlène, ROUX Jean-Marie, SAINT-PIERRE Éric, SAVY Claude, SIKORSKI Marlène, SOUMADIEU Chantal, TABONE Charles, TEXIER Renée, THEROND Joël, TISSOT Véronique, TOSCHI Renée, TRILLON Christian, VALGALIER Bernard, VEZILIER Jean-Claude, VEZON Jean-Marie, VIALA Maurice, VINCENT Jean,

POUVOIRS :

GERENTE Marcel, EVESQUE Jean-Luc, GRIMAL Hervé, ARNAUD Bernard, CAVAILLE Aimé, DEVISMES Christian, DREVON Yves, GRAS Karine, JOUANEN Jean-Bruno, LARGUIER Catherine, MAGNE Martine, PERLES Serge, PEYRIC Marie-Christine, RODIERE Jacky, SALEIX Bernard, SAPEDE Christian, VEYRET Michèle, WIDHEM Emmanuel.

ABSENTS EXCUSES :

BERTRAND Roger, FONTAINE Patrick, BERNARD Lionel, BRUN Didier, CHANTAGREL Nathalie, COURET Marie-Claude, DELENNE Michel, DONZEL William, FERDINAND David, GUILLEMET Chantal, GUIRAUD David, KRAUSS Peter, LELONG Michel, MASSAL Jacques, MENEU Gilbert, PAULSEN Freddy, PEYTEVIN MALHAUTIER Jocelyne, PIZZINATO Jacques, POMMIER Jean-luc, RICARD Michèle, SEURAT Francis, SOULIER Yvon

Objet : Société Publique Locale d'Alès Cévennes

Désignation du représentant d'Alès Agglomération à l'Assemblée Générale

Le Conseil de Communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code du Commerce,

Vu la délibération C 2010.02.12 du Conseil de Communauté de la Communauté d'Agglomération du Grand Alès-en-Cévennes en date du 11 février 2010 portant création d'une Société Publique Locale d'Aménagement (SPLA),

Vu la délibération corrective C 2010.10.03 du Conseil de Communauté de la Communauté d'Agglomération du Grand Alès-en-Cévennes en date du 30 septembre 2010,

Vu la délibération C 2011.02.11 du Conseil de Communauté de la Communauté d'Agglomération du Grand Alès-en-Cévennes en date du 3 février 2011 portant transformation de la SPLA d'Alès Cévennes en Société Publique Locale,

Vu la délibération C 2013.10.14 du Conseil de Communauté en date du 3 octobre 2013 portant notamment sur la substitution de plein droit de la Communauté d'Alès Agglomération à l'ancienne Communauté d'Agglomération du Grand Alès-en-Cévennes dans le capital social de la Société Publique Locale d'Alès Cévennes,

Vu le procès verbal des délégués de la Communauté d'Agglomération en date du 9 novembre 2012 portant installation du Conseil de Communauté et élection du Président,

Vu les statuts de la Société Publique Locale d'Alès Cévennes,

Considérant que l'ensemble des droits, biens et obligations de l'ancienne Communauté d'Agglomération du Grand Alès-en-Cévennes au sein de la Société Publique Locale d'Alès Cévennes sont désormais détenus de plein droit par la Communauté d'Alès Agglomération, conformément à l'article L.5211-41-3 du CGCT,

Considérant qu'une nouvelle assemblée délibérante a été instituée avec la création par fusion-extension de la Communauté d'Alès Agglomération, entraînant ainsi l'achèvement du mandat du représentant de l'ancienne Communauté d'Agglomération du Grand Alès-en-Cévennes à l'Assemblée Générale de la Société Publique Locale d'Alès Cévennes,

Considérant dès lors qu'il y a désormais lieu de désigner le représentant d'Alès Agglomération à l'Assemblée Générale de la Société Publique Locale d'Alès Cévennes,

APRES AVOIR DELIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE,

DÉCIDE

De désigner Monsieur Max ROUSTAN représentant de la Communauté d'Alès Agglomération à l'Assemblée Générale de la Société Publique Locale d'Alès Cévennes.



**Pour extrait conforme,
Le Président,**

Max ROUSTAN



REPUBLIQUE FRANCAISE



Service : Direction
développement durable
Réf : MR/CR/GB/GS
Tél. : 04.66.56.10.64

Rendu Exécutoire
Par transmission
en ~~Sous~~-Préfecture

Publication et ou Notification

Le : 18 DEC. 2013

Le Directeur Général Adjoint des Services,
Frédéric JOUVE

C 2013.12.17

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL DE COMMUNAUTE 12 DECEMBRE 2013

ETAIENT PRESENTS :

ROUSTAN Max, GILLES François, MEUNIER Valérie, VEAU Marcel, ROUX Philippe, ABITAN Grégoire, RIBOT Philippe, ROUX Gérard, BUENO Jacques, MARROT Guy, EL-OKKI Nadia, IGLESIAS Bonifacio, VERDELHAN Daniel, COMTE Yves, ANTHÉRIEU Michel, MAURIN Daniel, BROUSSE Jack, MIALHE Bernard, GAUJOUX Patric, TORREILLES Éric, SERODES Jean-Marc, TEISSIER Christian, RIEU Francine, ESCOFFIER Michel, FERNANDEZ Jacky, BENAZET Michel, GENOLHER Aurélie, PUPET Patrice, BONNAFOUX, Claude, SCHOR Emmanuel, BOUDET Jacques, FERRIER François, ROUANET Gilbert, BEAUD Alain, ANDRE Lionel, REYNAUD Alain, OZIL Cyril, BOUGAREL Christophe, BRULÉ Marc, CORDIER Jean-Pierre, GRAS Frédéric, BUREL Jean-Michel, VIGOUROUX Alain, SOULIER Pierre, VARIN D'AINVELLE Roch, SECLE Jean-Pierre, HUGUES Laurent, CAPDUR André, SCHNEIDER Stéphane, JULIEN Edmond, CRUVELLIER Josette, AIGOIN Jean-Luc, MAURIN Jean-Pierre, MASSON Myriam, ALBERT-MOYE Danièle, ANTEZAK Christian, ARNAL Bernard, AURIOL Violette, BAZALGETTE Thérèse, BENOI Gérard, BILLARD Dominique, BLANCHER Émile, BONNAFOUS Michel, BRUJAS Sébastien, CARDOT Jean-Louis, CARILLO Antonia, CARRASCO Sylvie, CASTOR Ysabelle, CHAMBON Christian, CHANTAGREL Laurent, CHAPPELLIER Laurent, CHAPON Claude, CHAREYRE Annie, CHAUZAL Robert, CHEYREZY Alain, COLOMINA Jean-Pierre, DELEUZE Dominique, DIESLER Dominique, DIRRENBARGER Jean-Philippe, DREYFUS Nicette, DUC Michel, DUMAS Jacqueline, FERNANDEZ Martine, FIARD Fabien, FLOHR Jean-Marc, FOPPOLO Raymond, FOULQUIER Jacques, GAL Mireille, GAUSSENT Philippe, GAUTHIER Danièle, GRAVIL Serge, HAOUES Soraya, HERAIL Pierre, JACOT Thierry, JAUSSEAN Sylvie, LACOMBE Danièle, LAFONT Jean-Jacques, LAPIN Bruno, LECOUVREUR Thierry, LEGRAND Pierre, MALAVELLE William, MARINO Nadège, MARTIN Pierre, MASSON Jean-Régis, MATHEVON Brigitte, MAUBERNARD Éric, MAZY Annie, MERLE Claude, MONTIGNY André, NIEL-CHARVAT Florence, PAEZ Pierrette, PALMIER Gérard, PASCAL Daniel, PASCAL-SOUBIELLE Frédéric, PELADAN Patrick, PELISSIER Jeanne, PERNETTE Élisabeth, PIALAT Alain, PONS Christine, PUDDU Jean-Noël, RAVAUD Corinne, RICCI Claude, RIOS Véronique, ROCHE Daniel, ROUCAUTE Bernard, ROUILLON Jean-Claude, ROUSSEL Isabelle, ROUVIERE Marlène, ROUX Jean-Marie, SAINT-PIERRE Éric, SAVY Claude, SIKORSKI Marlène, SOUMADIEU Chantal, TABONE Charles, TEXIER Renée, THEROND Joël, TISSOT Véronique, TOSCHI Renée, TRILLON Christian, VALGALIER Bernard, VEZILIER Jean-Claude, VEZON Jean-Marie, VIALA Maurice, VINCENT Jean,

POUVOIRS :

GERENTE Marcel, EVESQUE Jean-Luc, GRIMAL Hervé, ARNAUD Bernard, CAVAILLE Aimé, DEVISMES Christian, DREVON Yves, GRAS Karine, JOUANEN Jean-Bruno, LARGUIER Catherine, MAGNE Martine, PERLES Serge, PEYRIC Marie-Christine, RODIERE Jacky, SALEIX Bernard, SAPEDE Christian, VEYRET Michèle, WIDHEM Emmanuel.

ABSENTS EXCUSES :

BERTRAND Roger, FONTAINE Patrick, BERNARD Lionel, BRUN Didier, CHANTAGREL Nathalie, COURET Marie-Claude, DELENNE Michel, DONZEL William, FERDINAND David, GUILLEMET Chantal, GUIRAUD David, KRAUSS Peter, LELONG Michel, MASSAL Jacques, MENEU Gilbert, PAULSEN Freddy, PEYTEVIN MALHAUTIER Jocelyne, PIZZINATO Jacques, POMMIER Jean-luc, RICARD Michèle, SEURAT Francis, SOULIER Yvon

Objet : Validation de la liste des bénéficiaires de la subvention de 50 Euros pour l'aide à l'achat de vélos neufs

Le Conseil de Communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la publication de l'Agenda 21 intercommunal du 21 mars 2007,

Vu l'engagement n° 19 de ce même agenda relatif à l'amélioration de la mobilité et des moyens de communication et, notamment, son action n°3 intitulée « soutien aux initiatives locales contribuant à sensibiliser la population à des pratiques alternatives à l'usage de la voiture individuelle » ;

Vu la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant Engagement national pour l'environnement dite « loi Grenelle » ;

Vu la loi Grenelle II proposant de promouvoir l'usage du vélo (synthèse de rapport du 1^{er} groupe pour la lutte contre les changements climatiques et la maîtrise des énergies - actualisé le 16 octobre 2007) ;

Vu l'article 60 de la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2012-285-0011 du 11 octobre 2012 portant fusion de la Communauté d'Agglomération du Grand Alès en Cévennes et des Communautés de Communes du Mont Bouquet, Autour d'Anduze et de la Région de Vézénobres, étendues aux communes de Massanes, Saint-Bonnet-de-Salendrinque, Sainte-Croix-de-Caderle, Saint-Jean-de-Serres et Vabres ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2012346-0001 du 11 décembre 2012 complémentaire à l'arrêté préfectoral n° 2012-285-0011 du 11 Octobre 2012 - Alès Agglomération ;

Vu l'arrêté préfectoral 2013-044-0002 du 13 février 2013 portant approbation des statuts de la Communauté d'Alès Agglomération ;

Vu la délibération du Conseil de Communauté C 2013.05.34 du 11 avril 2013, attribuant une subvention de 50 € aux particuliers pour l'aide à l'achat de vélos neufs résidant sur l'une des 50 communes de la Communauté d'Alès Agglomération ;

Considérant que la Communauté d'Agglomération s'est engagée à promouvoir sur son territoire les économies d'énergie et les déplacements doux, dans le cadre de sa politique de développement durable ;

Considérant que, dans ce cadre, la Communauté d'Agglomération souhaite aider au développement de la pratique et de l'utilisation du vélo comme moyen de déplacement dans les communes et particulièrement sur la voie verte et les pistes cyclables qu'elle a créé à cet effet ;

Considérant que, pour se faire, il est opportun d'inciter les usagers à utiliser ce moyen de déplacement par l'octroi d'une subvention d'aide à l'achat ;

Considérant que le montant de cette subvention est plafonné à 50 Euros par vélo neuf acheté et que celle-ci a été limitée à un vélo par foyer et par an ;

Considérant qu'afin de mieux prendre en compte l'ensemble des exigences en termes de développement durable, et notamment le bilan carbone impacté par le mode de consommation, il est demandé que l'achat dudit vélo soit effectué dans un commerce situé sur l'une des 50 communes de la Communauté d'Alès Agglomération ;

Considérant également que le prix du vélo neuf ne peut être inférieur au montant plafonné de la subvention ;

Considérant que cette subvention sera versée à une liste de bénéficiaires, détenteurs d'un compte bancaire ; ayant adressé une copie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois garantissant la résidence sur l'une des 50 communes de la Communauté d'Alès Agglomération ; l'original d'une facture nominative acquittée justifiant l'achat du vélo postérieurement au 1^{er} janvier

2013 ; un Relevé d'Identité Bancaire et tout autre document susceptible de faciliter l'instruction de leur demande pour le versement de la dite subvention ;

Considérant que dans une optique d'amélioration du bilan carbone impulsée par l'amorce du Plan Climat Énergie Territorial de la Communauté d'Alès Agglomération, l'ensemble des documents constituant le dossier de demande de subvention pourra être transmis par voie postale.

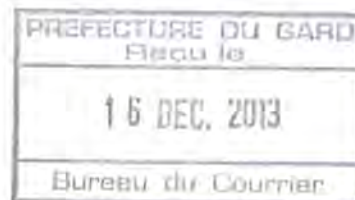
APRES AVOIR DELIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE,

DÉCIDE

L'attribution des subventions aux bénéficiaires (particuliers, liste ci-annexée), imputées sur le budget de la Communauté d'Alès Agglomération.

Pour extrait conforme,
Le Président,

Max ROUSTAN



	Nom	Prénom	Ville	Subvention
1	ABGRALL	ELIZABETH	30100 ALES	50,00 €
2	AILEM	MOHAMED RIAD	30100 ALES	50,00 €
3	ALARCON	JOSE	30100 ALES	50,00 €
4	ALEXANDRE	HERVE	30100 ALES	50,00 €
5	ALIU	BESIM	30100 ALES	50,00 €
6	ALLEGRE	ELSA	30100 ALES	50,00 €
7	ALONZO	HUGUES	30100 ALES	50,00 €
8	AMRANE	NASSIRA	30100 ALES	50,00 €
9	ANGELONI	RINO	30100 ALES	50,00 €
10	ARNAUD	NICOLE	30100 ALES	50,00 €
11	AUDIGIER	PIERRE	30100 ALES	50,00 €
12	BALDIT	RAYMOND	30100 ALES	50,00 €
13	BALENCOURT	CATHERINE	30100 ALES	50,00 €
14	BALIEU	CATHERINE	30100 ALES	50,00 €
15	BAYLE	GERALDINE	30100 ALES	50,00 €
16	BENAZIZA	MENOUBA	30100 ALES	50,00 €
17	BENSENOUCI	RADIA	30100 ALES	50,00 €
18	BENYAHIA	YOUSSEF	30100 ALES	50,00 €
19	BERKOUK	ABDEL-AZIZ	30100 ALES	50,00 €
20	BLANC	JEAN-LOUIS	30100 ALES	50,00 €
21	BOISSIER	MICHEL	30100 ALES	50,00 €
22	BONNEFOI	LAURENT	30100 ALES	50,00 €
23	BORCHOUCHE	EDOUARD	30100 ALES	50,00 €
24	BOUCHENNA	MOHAND	30100 ALES	50,00 €
25	BOUDACHE CHALA	MALIKA	30100 ALES	50,00 €
26	BOUILLON	FABIENNE	30100 ALES	50,00 €
27	BOYER	CLAUDE	30100 ALES	50,00 €
28	BOYER	PHILIPPE	30100 ALES	50,00 €
29	BRAIME	JEAN-PAUL	30100 ALES	50,00 €
30	BRAL	SOPHIE	30100 ALES	50,00 €

31	BROCHE	DAVID-EMMANUEL	30100 ALES	50,00 €
32	BRUN	REGINE	30100 ALES	50,00 €
33	BRUNEL	GINETTE	30100 ALES	50,00 €
34	BUISSON	MARIE	30100 ALES	50,00 €
35	CAILLOT	BENJAMIN	30100 ALES	50,00 €
36	CARRAUT	HERVE	30100 ALES	50,00 €
37	CHAMBEU	ROLAND	30100 ALES	50,00 €
38	CHANUC	MARC	30100 ALES	50,00 €
39	CHARRAS	ALAIN	30100 ALES	50,00 €
40	CHAVIN-COLLIN	MICKAEL	30100 ALES	50,00 €
41	CHAZALETTE	ANAI	30100 ALES	50,00 €
42	CHEDE	STEPHANIE	30100 ALES	50,00 €
43	COFFINET	CATHERINE	30100 ALES	50,00 €
44	CORBIER	FABRICE	30100 ALES	50,00 €
45	CORNET	ANAI	30100 ALES	50,00 €
46	COUDERC	CLAUDE	30100 ALES	50,00 €
47	COURTIAL	JEAN-LOUIS	30100 ALES	50,00 €
48	DECUGNIERE	MARIE	30100 ALES	50,00 €
49	DELON	MARYSE	30100 ALES	50,00 €
50	DHIER	ANNE-MARIE	30100 ALES	50,00 €
51	DIARRA	SERGE	30100 ALES	50,00 €
52	DIET	JEROME	30100 ALES	50,00 €
53	DJELOUL	CINDY	30100 ALES	50,00 €
54	DUBOST	CLAUDE	30100 ALES	50,00 €
55	DUMAS	MAURICE	30100 ALES	50,00 €
56	DUPUCHE	MARIE-BERNADETTE	30100 ALES	50,00 €
57	DURAND	NADINE	30100 ALES	50,00 €
58	DURAND	VALERIE	30100 ALES	50,00 €
59	EGLINGER	VIRGINIE	30100 ALES	50,00 €
60	EL ATTAR	MALIKA	30100 ALES	50,00 €

61	FARADACCO	PATRIZIA	30100 ALES	50,00 €
62	FARRELL	DANIEL	30100 ALES	50,00 €
63	FERANT	VANESSA	30100 ALES	50,00 €
64	FERNANDEZ	ANNE-MARIE	30100 ALES	50,00 €
65	FESQUIER	ARLETTE	30100 ALES	50,00 €
66	FLORENCON	DELPHINE	30100 ALES	50,00 €
67	FRANCOIS	CLAUDE	30100 ALES	50,00 €
68	GASP	ISABELLE	30100 ALES	50,00 €
69	GAZEAU	PIERRE	30100 ALES	50,00 €
70	GELLION	PATRICK	30100 ALES	50,00 €
71	GIBERT	NATHALIE	30100 ALES	50,00 €
72	GILLE	GERARD	30100 ALES	50,00 €
73	GIMENEZ	YOAN	30100 ALES	50,00 €
74	GREGOIRE	FRANCOISE	30100 ALES	50,00 €
75	GUEMAR	NORDINE	30100 ALES	50,00 €
76	GUILBEAU	JEAN-MARC	30100 ALES	50,00 €
77	GUILLAUME	JANINE	30100 ALES	50,00 €
78	HACQUEL	ANDRE	30100 ALES	50,00 €
79	HENNO	VINCENT	30100 ALES	50,00 €
80	HO-SAIK- WA HELEM	CRISTINA	30100 ALES	50,00 €
81	JOUFFRE	JEAN	30100 ALES	50,00 €
82	JOUVE	ROMAIN	30100 ALES	50,00 €
83	JURQUET	MARIE- CHRISTINE	30100 ALES	50,00 €
84	KHELILI	FAROUK	30100 ALES	50,00 €
85	LABOUX	CLEMENT	30100 ALES	50,00 €
86	LAGET	SERGE	30100 ALES	50,00 €
87	LAICHOIR	SALIMA	30100 ALES	50,00 €
88	LAMONEYRIE	NICOLAS	30100 ALES	50,00 €
89	LASSERRE	THIBAUT	30100 ALES	50,00 €
90	LEGRAND	FABRICE	30100 ALES	50,00 €

91	LOPEZ	GILBERT	30100 ALES	50,00 €
92	MACHOU	JAMAL	30100 ALES	50,00 €
93	MALENFANT	DANIELLE	30100 ALES	50,00 €
94	MANUEL	BERNARD	30100 ALES	50,00 €
95	MANUEL	JONATHAN	30100 ALES	50,00 €
96	MARCONNET	FRANCIS	30100 ALES	50,00 €
97	MARNEFFE	THERESE	30100 ALES	50,00 €
98	MARTIN	HENRI	30100 ALES	50,00 €
99	MARTINEZ	FABIEN	30100 ALES	50,00 €
100	MARTINEZ	HELENE	30100 ALES	50,00 €
101	MATHIEU	BERNARD	30100 ALES	50,00 €
102	MATTA	MARIO	30100 ALES	50,00 €
103	MEGDOUD NASRI	SABRINA	30100 ALES	50,00 €
104	MICKAEL	MIRO	30100 ALES	50,00 €
105	MIRAS	ALAIN	30100 ALES	50,00 €
106	MONTOYA	REMI	30100 ALES	50,00 €
107	MONTY	JEANNETTE	30100 ALES	50,00 €
108	NAAMAR	LAIFA	30100 ALES	50,00 €
109	NALLE	ANDRE	30100 ALES	50,00 €
110	NAPOLITANO	ANGELO	30100 ALES	50,00 €
111	NICOLAS	AGNES	30100 ALES	50,00 €
112	NOTEL	JOEL	30100 ALES	50,00 €
113	OUAKLI	FARIDA	30100 ALES	50,00 €
114	PELISSIER	JEAN-FRANCOIS	30100 ALES	50,00 €
115	PERE	CAMILLE	30100 ALES	50,00 €
116	PEREIRA	ALEXANDRE	30100 ALES	50,00 €
117	PILARD	ESTELLE	30100 ALES	50,00 €
118	PITON	MAURICE	30100 ALES	50,00 €
119	PONCET	SYLVAIN	30100 ALES	50,00 €
120	PONS	LOUIS	30100 ALES	50,00 €

121	PRICE	BRUNO	30100 ALES	50,00 €
122	RAZE	LAURENT	30100 ALES	50,00 €
123	REBOUL	FLORENCE	30100 ALES	50,00 €
124	RICHARD	BLANDINE	30100 ALES	50,00 €
125	RIEMERE	SEBASTIEN	30100 ALES	50,00 €
126	SADDE	JEAN-LOUIS	30100 ALES	50,00 €
127	SANCAR	YENER	30100 ALES	50,00 €
128	SANCHEZ	ROMAIN	30100 ALES	50,00 €
129	SEGUY	FREDERIC	30100 ALES	50,00 €
130	SERAYET	EMILIE	30100 ALES	50,00 €
131	SEUZARET	ELIANE	30100 ALES	50,00 €
132	SICHI	ALAIN	30100 ALES	50,00 €
133	SIMON	ANDRE	30100 ALES	50,00 €
134	SIMONETTA	CHRISTIAN	30100 ALES	50,00 €
135	SIRVAIN	LAURENCE	30100 ALES	50,00 €
136	SPINIX	JEAN-MARC	30100 ALES	50,00 €
137	TARALLO	ALEXANDRY	30100 ALES	50,00 €
138	TAURAND	GERAUD	30100 ALES	50,00 €
139	TOK	AYZE	30100 ALES	50,00 €
140	TOYOS	JOSETTE	30100 ALES	50,00 €
141	TRANIER	GILLES	30100 ALES	50,00 €
142	TRUPIA	CLAUDE	30100 ALES	50,00 €
143	VERDELHAN	THIERRY	30100 ALES	50,00 €
144	VIDAL	NATHALIE	30100 ALES	50,00 €
145	VIEU	MICHELE	30100 ALES	50,00 €
146	VIGNE	ALAIN	30100 ALES	50,00 €
147	ZAID	ODETTE	30100 ALES	50,00 €
148	ZAOUAK	OLMIER	30100 ALES	50,00 €
149	MAIZ CACERES	STEPHANIE	30110 SOUSTELLE	50,00 €
150	ALMUEIS	ERIC	30140 ANDUZE	50,00 €

151	CETINOZ	ALIYE	30140 ANDUZE	50,00 €
152	CHAUDEMANCHE	FLORENCE	30140 ANDUZE	50,00 €
153	CLAUZEL	PAULINE	30140 ANDUZE	50,00 €
154	HILD	JEAN-NICOLAS	30140 ANDUZE	50,00 €
155	LANGLADE	JEAN-DENIS	30140 ANDUZE	50,00 €
156	MARQUARDT	CINDY	30140 ANDUZE	50,00 €
157	MASBERNARD	MONIQUE	30140 ANDUZE	50,00 €
158	MAURIN	MARIE-LOUISE	30140 ANDUZE	50,00 €
159	ROUSSEL	CHRISTOPHE	30140 ANDUZE	50,00 €
160	GOUMIRI	LAETITIA	30140 BAGARD	50,00 €
161	POLGE	CHRISTOPHE	30140 BAGARD	50,00 €
162	PULICANI	ALAIN	30140 BAGARD	50,00 €
163	TEBIB	NAOURIA	30140 BAGARD	50,00 €
164	DEKEYSTE	MELANIE	30140 BOISSET ET GAUJAC	50,00 €
165	FAURE	JEAN-PIERRE	30140 BOISSET ET GAUJAC	50,00 €
166	MERTENS	DANIEL	30140 BOISSET ET GAUJAC	50,00 €
167	MOLINES	PIERRE	30140 BOISSET ET GAUJAC	50,00 €
168	PIOCHAUD	MARYSE	30140 BOISSET ET GAUJAC	50,00 €
169	ROUSSEL	LEONE	30140 BOISSET ET GAUJAC	50,00 €
170	TIERCELIN	ALEXANDRE	30140 BOISSET ET GAUJAC	50,00 €
171	VENTALON	ISABELLE	30140 BOISSET ET GAUJAC	50,00 €
172	CAVAGNA	SONIA	30140 GENERARGUES	50,00 €
173	FOULC	CHRISTOPHE	30140 MASSILLARGUES	50,00 €
174	VERGNET	CHRISTELLE	30140 MASSILLARGUES	50,00 €
175	ALLARDET	ISABELLE	30140 MASSILLARGUES	50,00 €
176	GUIOT	OLMER	30140 MIALET	50,00 €
177	PREVOT	PATRICK	30140 MIALET	50,00 €
178	RIEU	JACQUES	30140 ST JEAN DU PIN	50,00 €
179	SARRI	RACHID	30140 ST JEAN DU PIN	50,00 €
180	VROMAN	JULIEN	30140 ST JEAN DU PIN	50,00 €

181	FRAISSE	ANNIE	30140 ST SEBASTIEN	50,00 €
182	GRIBAL	YVON	30140 ST SEBASTIEN	50,00 €
183	MOULLIERE	VINCENT	30140 ST SEBASTIEN	50,00 €
184	VIGNE	GEORGETTE	30140 ST SEBASTIEN	50,00 €
185	ROCQUES	AURELIE	30140 THOIRAS	50,00 €
186	ARNAUD	BENOIT	30140 TORNAC	50,00 €
187	FOURNIER	CAROLINE	30140 TORNAC	50,00 €
188	GLORIEUX	CHRISTIAN	30140 TORNAC	50,00 €
189	MEJEAN	LAURE	30140 TORNAC	50,00 €
190	ROCA	LISE	30140 TORNAC	50,00 €
191	TETAZ	JOELLE	30140 TORNAC	50,00 €
192	GUILLO	LAURENT	30190 BOUCOIRAN ET NOZIERES	50,00 €
193	CALDAS	MARC	30270 ST JEAN DU GARD	50,00 €
194	GINE	SYLVAIN	30270 ST JEAN DU GARD	50,00 €
195	HEBRARD	JULIETTE	30270 ST JEAN DU GARD	50,00 €
196	LEFEBVRE	SYLVIE	30270 ST JEAN DU GARD	50,00 €
197	MARTOT	LAETITIA	30270 ST JEAN DU GARD	50,00 €
198	MICHOLET	VALERIE	30270 ST JEAN DU GARD	50,00 €
199	HERIOT	CHRISTIAN	30340 MEJANNES LES ALES	50,00 €
200	NEGRE	ALAIN	30340 MEJANNES LES ALES	50,00 €
201	POLLET	GUY	30340 MEJANNES LES ALES	50,00 €
202	ROCHE	DANIEL	30340 MEJANNES LES ALES	50,00 €
203	AIRAL	DENIS	30340 MONS	50,00 €
204	BOADA	HERVE	30340 MONS	50,00 €
205	BOISSET	SOPHIE	30340 MONS	50,00 €
206	GLEYZE	CHRISTIAN	30340 MONS	50,00 €
207	GUIRAUD	JULIEN	30340 MONS	50,00 €
208	JAFFIOL	SIMONE	30340 MONS	50,00 €
209	MOES	ANNE-MARIE	30340 MONS	50,00 €
210	BEAU	GISELE	30340 SALINDRES	50,00 €

211	BONANNINI	LAURENT	30340 SALINDRES	50,00 €
212	BONNET	CLAUDIE	30340 SALINDRES	50,00 €
213	GARBE	MICHEL	30340 SALINDRES	50,00 €
214	GARCIA	CLAIRE	30340 SALINDRES	50,00 €
215	GARGALLO	CHRISTIAN	30340 SALINDRES	50,00 €
216	GREFF	VERONIQUE	30340 SALINDRES	50,00 €
217	LABBAT	JULIE	30340 SALINDRES	50,00 €
218	LEMPEREUR	ANDRE	30340 SALINDRES	50,00 €
219	MARTIN	JULIEN	30340 SALINDRES	50,00 €
220	RANDAZZO	AUDREY	30340 SALINDRES	50,00 €
221	ROBERT	LAURENCE	30340 SALINDRES	50,00 €
222	VIRGA	MICHEL	30340 SALINDRES	50,00 €
223	ABERLENC	BRUNO	30340 ST PRIVAT DES VIEUX	50,00 €
224	BALDIT	ALAIN	30340 ST PRIVAT DES VIEUX	50,00 €
225	BOISSIN	PHILIPPE	30340 ST PRIVAT DES VIEUX	50,00 €
226	CHARLES	OLIVIER	30340 ST PRIVAT DES VIEUX	50,00 €
227	FORT	SOPHIE	30340 ST PRIVAT DES VIEUX	50,00 €
228	LEZER	JEAN	30340 ST PRIVAT DES VIEUX	50,00 €
229	MAURY	GILLES	30340 ST PRIVAT DES VIEUX	50,00 €
230	ROBERT	SEVERINE	30340 ST PRIVAT DES VIEUX	50,00 €
231	SARTORI	NICOLAS	30340 ST PRIVAT DES VIEUX	50,00 €
232	VINCENT	VERONIQUE	30350 LEZAN	50,00 €
233	EWEN	RHONA	30350 MASSANES	50,00 €
234	DJEMEL	SAID	30350 ST JEAN DE SERRES	50,00 €
235	PEYRON	JANICK	30350 ST JEAN DE SERRES	50,00 €
236	CHAUDOREILLE	ALAIN	30360 CRUVIERS	50,00 €
237	ROUVIERE	JEAN-CLAUDE	30360 CRUVIERS	50,00 €
238	ROUVIERE	SEVERINE	30360 CRUVIERS	50,00 €
239	GRASSIN	MARCIA	30360 DEAUX	50,00 €
240	FOUCAUD	JEROME	30360 EUZET	50,00 €

241	OZIL	CYRIL	30360 EUZET	50,00 €
242	OZIL	ROSELYNE	30360 EUZET	50,00 €
243	PIZZOFERRATO	GINO	30360 EUZET	50,00 €
244	RISI SALMON LEGAGNEUR	BENEDICTE	30360 EUZET	50,00 €
245	SOUCHE	SEVERINE	30360 MARTIGNARGUES	50,00 €
246	DUMAS	STEPHANIE	30360 MONTEILS	50,00 €
247	ROCHER	DAVID	30360 MONTEILS	50,00 €
248	SMARGIASSI	THIERRY	30360 MONTEILS	50,00 €
249	BRUNEL	HUGUETTE	30360 ST CESAIRE DE GAUZIGNAN	50,00 €
250	SILENNE	GISELE	30360 ST ETIENNE DE L'OLM	50,00 €
251	BRANLY	JEROME	30360 ST JEAN DE CEYRARGUES	50,00 €
252	IMBERT	SOPHIE	30360 ST JEAN DE CEYRARGUES	50,00 €
253	RICHARD	SYLVAIN	30360 ST JEAN DE CEYRARGUES	50,00 €
254	DELVALLE	JOSEPH	30360 ST MAURICE DE CAZEVEILLE	50,00 €
255	MASSON	LAURENT	30360 ST MAURICE DE CAZEVEILLE	50,00 €
256	PRIVAT	WALDO	30360 ST MAURICE DE CAZEVEILLE	50,00 €
257	WILUS	LIONEL	30360 ST MAURICE DE CAZEVEILLE	50,00 €
258	BELKHITER	SLIMANE	30360 VEZENOBRES	50,00 €
259	BOURGEOIS	LAURENT	30360 VEZENOBRES	50,00 €
260	BRANTE	GUILLAUME	30360 VEZENOBRES	50,00 €
261	CHAILLOT	MAGALI	30360 VEZENOBRES	50,00 €
262	MARTIGNE	BRICE	30360 VEZENOBRES	50,00 €
263	NATANEK	JEAN-PIERRE	30360 VEZENOBRES	50,00 €
264	PAGES	NICOLAS	30360 VEZENOBRES	50,00 €
265	SPORTIELLO	MICHEL	30360 VEZENOBRES	50,00 €
266	ARANJO	CLAUDE	30380 ST CHRISTOL	50,00 €
267	BERGOGNE	PATRICK	30380 ST CHRISTOL	50,00 €
268	BLASCO	BERNADETTE	30380 ST CHRISTOL	50,00 €
269	BONNEFILLE	PATRICK	30380 ST CHRISTOL	50,00 €
270	BONNEFILLE	THOMAS	30380 ST CHRISTOL	50,00 €

271	CASSES	CATHERINE	30380 ST CHRISTOL	50,00 €
272	CASSES	NADINE	30380 ST CHRISTOL	50,00 €
273	CASTILLO	JEAN	30380 ST CHRISTOL	50,00 €
274	CHORDA	JEAN-CLAUDE	30380 ST CHRISTOL	50,00 €
275	COPIN	ALEXIS	30380 ST CHRISTOL	50,00 €
276	DEL AGUILA	CHANTAL	30380 ST CHRISTOL	50,00 €
277	FERREIRA	PAULO	30380 ST CHRISTOL	50,00 €
278	GABBANI	FRANCOIS	30380 ST CHRISTOL	50,00 €
279	MATTEOLI	SYLVETTE	30380 ST CHRISTOL	50,00 €
280	NAPOLITANO	SALVATORE	30380 ST CHRISTOL	50,00 €
281	PAUL	HELENE	30380 ST CHRISTOL	50,00 €
282	REBOLLO-DE NEVE	JOSIANE	30380 ST CHRISTOL	50,00 €
283	USSON	GUY	30380 ST CHRISTOL	50,00 €
284	VAN NERUM	CLAUDIA	30380 ST CHRISTOL	50,00 €
285	VERNET	DOMINIQUE	30380 ST CHRISTOL	50,00 €
286	KUBANI	JEAN-PIERRE	30480 ST PAUL LACOSTE	50,00 €
287	ATTALI	KEVIN	30520 ST MARTIN DE VALGALGUES	50,00 €
288	COMBES	NATHALIE	30520 ST MARTIN DE VALGALGUES	50,00 €
289	CONTENTO	ADRIEN	30520 ST MARTIN DE VALGALGUES	50,00 €
290	CORDARO	DENIS	30520 ST MARTIN DE VALGALGUES	50,00 €
291	JAUSSENT	MAURICE	30520 ST MARTIN DE VALGALGUES	50,00 €
292	PUEYO	SANTIAGO	30520 ST MARTIN DE VALGALGUES	50,00 €
293	TEIXEIRA	PAULO	30520 ST MARTIN DE VALGALGUES	50,00 €
294	VICARI	JEAN	30520 ST MARTIN DE VALGALGUES	50,00 €
295	VRIGNAT	ANNE-MARIE	30520 ST MARTIN DE VALGALGUES	50,00 €
296	AGNIEL	BATAILLE	30560 ST HILAIRE DE BRETHMAS	50,00 €
297	AKSAKAL	KANIME	30560 ST HILAIRE DE BRETHMAS	50,00 €
298	BALDIT	MAURICE	30560 ST HILAIRE DE BRETHMAS	50,00 €
299	CERDERA	NADINE	30560 ST HILAIRE DE BRETHMAS	50,00 €
300	DIAGO	SYLVIE	30560 ST HILAIRE DE BRETHMAS	50,00 €

301	FOURNIER	MATTHIEU	30560 ST HILAIRE DE BRETHMAS	50,00 €
302	GLEIZON	GERARD	30560 ST HILAIRE DE BRETHMAS	50,00 €
303	HUGONNET	CATHERINE	30560 ST HILAIRE DE BRETHMAS	50,00 €
304	IAQUINTA	MIREILLE	30560 ST HILAIRE DE BRETHMAS	50,00 €
305	KUSDIL	SELMANI	30560 ST HILAIRE DE BRETHMAS	50,00 €
306	LACROIX	CHRISTOPHE	30560 ST HILAIRE DE BRETHMAS	50,00 €
307	LOBIER	CHERIFA	30560 ST HILAIRE DE BRETHMAS	50,00 €
308	MARTIN	JEAN	30560 ST HILAIRE DE BRETHMAS	50,00 €
309	PALASZ	FREDERIC	30560 ST HILAIRE DE BRETHMAS	50,00 €
310	SAHRAOUI	MEDI	30560 ST HILAIRE DE BRETHMAS	50,00 €
311	SOULIER	YVON	30560 ST HILAIRE DE BRETHMAS	50,00 €
312	STEINMETZ	SARAH	30560 ST HILAIRE DE BRETHMAS	50,00 €
313	TEISSIER	MICHEL	30560 ST HILAIRE DE BRETHMAS	50,00 €
314	VIGNES	JOSETTE	30560 ST HILAIRE DE BRETHMAS	50,00 €
315	BARBIER	NILS	30580 BOUQUET	50,00 €
316	DURAND	MATHILDE	30580 BOUQUET	50,00 €
317	BRETAGNON	ETIENNE	30580 BROUZET LES ALES	50,00 €
318	CHEVALLIER	MICHELE	30580 BROUZET LES ALES	50,00 €
319	GAILLARD	ERIC	30580 BROUZET LES ALES	50,00 €
320	GUERIN-GRAVIER	SOPHIE	30580 BROUZET LES ALES	50,00 €
321	REQUENA	ANTOINE	30580 BROUZET LES ALES	50,00 €
322	SALLES	THIERRY	30580 BROUZET LES ALES	50,00 €
323	SEVENIER	GELY	30580 BROUZET LES ALES	50,00 €
324	CROUZIER	PIERRE	30580 ST JUST ET VACQUIERES	50,00 €
325	VIDAL	GIL	30580 ST JUST ET VACQUIERES	50,00 €
326	BELIERE	FRANCOISE	30720 RIBAUTE LES TAVERNES	50,00 €
327	BERNARD	CEDRIC	30720 RIBAUTE LES TAVERNES	50,00 €
328	CROS	LUDIVINE	30720 RIBAUTE LES TAVERNES	50,00 €
TOTAL				1 400,00 €

REPUBLIQUE FRANCAISE



Service : Direction
développement durable
Réf : MR/CR/GB/GS
Tél. : 04.66.56.10.64

Rendu Exécutoire
Par transmission
en Sous-Préfecture
Publication et ou Notification
Le : 18 DÉC 2013
Le Directeur Général Adjoint des Services,
Frédéric JOUVE

C 2013.12.18

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL DE COMMUNAUTE 12 DECEMBRE 2013

ETAIENT PRESENTS :

ROUSTAN Max, GILLES François, MEUNIER Valérie, VEAU Marcel, ROUX Philippe, ABITAN Grégoire, RIBOT Philippe, ROUX Gérard, BUENO Jacques, MARROT Guy, EL-OKKI Nadia, IGLESIAS Bonifacio, VERDELHAN Daniel, COMTE Yves, ANTHÉRIEU Michel, MAURIN Daniel, BROUSSE Jack, MIALHE Bernard, GAUJOUX Patric, TORREILLES Éric, SERODES Jean-Marc, TEISSIER Christian, RIEU Francine, ESCOFFIER Michel, FERNANDEZ Jacky, BENAZET Michel, GENOLHER Aurélie, PUPET Patrice, BONNAFOUX, Claude, SCHOR Emmanuel, BOUDET Jacques, FERRIER François, ROUANET Gilbert, BEAUD Alain, ANDRE Lionel, REYNAUD Alain, OZIL Cyril, BOUGAREL Christophe, BRULÉ Marc, CORDIER Jean-Pierre, GRAS Frédéric, BUREL Jean-Michel, VIGOUROUX Alain, SOULIER Pierre, VARIN D'AINVELLE Roch, SECLE Jean-Pierre, HUGUES Laurent, CAPDUR André, SCHNEIDER Stéphane, JULIEN Edmond, CRUVELLIER Josette, AIGOIN Jean-Luc, MAURIN Jean-Pierre, MASSON Myriam, ALBERT-MOYE Danièle, ANTEZAK Christian, ARNAL Bernard, AURIOL Violette, BAZALGETTE Thérèse, BENOI Gérard, BILLARD Dominique, BLANCHER Émile, BONNAFOUS Michel, BRUJAS Sébastien, CARDOT Jean-Louis, CARILLO Antonia, CARRASCO Sylvie, CASTOR Ysabelle, CHAMBON Christian, CHANTAGREL Laurent, CHAPPELLIER Laurent, CHAPON Claude, CHAREYRE Annie, CHAUZAL Robert, CHEYREZY Alain, COLOMINA Jean-Pierre, DELEUZE Dominique, DIESLER Dominique, DIRRENBARGER Jean-Philippe, DREYFUS Nicette, DUC Michel, DUMAS Jacqueline, FERNANDEZ Martine, FIARD Fabien, FLOHR Jean-Marc, FOPPOLO Raymond, FOULQUIER Jacques, GAL Mireille, GAUSSENT Philippe, GAUTHIER Danielle, GRAVIL Serge, HAOUES Soraya, HERAIL Pierre, JACOT Thierry, JAUSERAN Sylvie, LACOMBE Danièle, LAFONT Jean-Jacques, LAPIN Bruno, LECOUVREUR Thierry, LEGRAND Pierre, MALAVELLE William, MARINO Nadège, MARTIN Pierre, MASSON Jean-Régis, MATHEVON Brigitte, MAUBERNARD Éric, MAZY Annie, MERLE Claude, MONTIGNY André, NIEL-CHARVAT Florence, PAEZ Pierrette, PALMIER Gérard, PASCAL Daniel, PASCAL-SOUBIELLE Frédéric, PELADAN Patrick, PELISSIER Jeanne, PERNETTE Élisabeth, PIALAT Alain, PONS Christine, PUDDU Jean-Noël, RAVAUD Corinne, RICCI Claude, RIOS Véronique, ROCHE Daniel, ROUCAUTE Bernard, ROUILLON Jean-Claude, ROUSSEL Isabelle, ROUVIERE Marlène, ROUX Jean-Marie, SAINT-PIERRE Éric, SAVY Claude, SIKORSKI Marlène, SOUMADIEU Chantal, TABONE Charles, TEXIER Renée, THEROND Joël, TISSOT Véronique, TOSCHI Renée, TRILLON Christian, VALGALIER Bernard, VEZILIER Jean-Claude, VEZON Jean-Marie, VIALA Maurice, VINCENT Jean,

POUVOIRS :

GERENTE Marcel, EVESQUE Jean-Luc, GRIMAL Hervé, ARNAUD Bernard, CAVAILLE Aimé, DEVISMES Christian, DREVON Yves, GRAS Karine, JOUANEN Jean-Bruno, LARGUIER Catherine, MAGNE Martine, PERLES Serge, PEYRIC Marie-Christine, RODIERE Jacky, SALEIX Bernard, SAPEDE Christian, VEYRET Michèle, WIDHEM Emmanuel.

ABSENTS EXCUSES :

BERTRAND Roger, FONTAINE Patrick, BERNARD Lionel, BRUN Didier, CHANTAGREL Nathalie, COURET Marie-Claude, DELENNE Michel, DONZEL William, FERDINAND David, GUILLEMET Chantal, GUIRAUD David, KRAUSS Peter, LELONG Michel, MASSAL Jacques, MENEU Gilbert, PAULSEN Freddy, PEYTEVIN MALHAUTIER Jocelyne, PIZZINATO Jacques, POMMIER Jean-luc, RICARD Michèle, SEURAT Francis, SOULIER Yvon

Objet : Autorisation d'Alès Agglomération permettant aux communes de son territoire concernées par l'aire optimale du Parc national des Cévennes de se prononcer sur leur adhésion à la Charte

Le Conseil de Communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'environnement notamment en ses articles L. 331-2, L. 331-3 et R. 331-10,

Vu le décret n°2013-995 du 8 novembre 2013 portant approbation de la charte du Parc national des Cévennes,

Vu le courrier de saisine du Préfet de la Région Languedoc Roussillon du 12 novembre 2013,

Vu les trois documents constituant la charte du Parc national des Cévennes, à savoir le document principal, la carte des vocations, le fascicule des modalités d'application de la réglementation du cœur,

Considérant que la charte du Parc national des Cévennes a fait l'objet d'une démarche d'élaboration concertée avec le territoire,

Considérant que l'avis, consultatif, de la communauté d'Alès Agglomération doit être exprimé avant la fin de l'année 2013 pour permettre aux communes membres concernées par l'aire optimale d'adhésion de se prononcer sur leur adhésion à la charte du Parc national des Cévennes,

Considérant que la liste des communes devant se prononcer est la suivante :

Anduze

Corbès

Généralgues

Mialet

Saint-Bonnet-de-Salendrinque

Sainte-Croix-de-Caderle

Saint-Jean-du-Gard

Saint-Paul-la-Coste

Saint-Sébastien-d'Aigrefeuille

Soustelle

Thoiras

Considérant que chacune de ces mêmes communes devra s'impliquer dans le projet du Parc national des Cévennes en prenant 10 engagements dont 3 sont réglementaires et 7 ont été choisis collectivement par les élus du territoire. Qu'à ce titre elles pourront bénéficier directement de l'image « Parc », d'effet levier par les partenaires institutionnels, d'accompagnements techniques et financiers de l'établissement public.

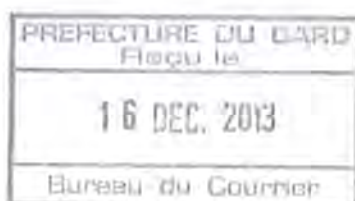
Considérant que la Charte est un projet de territoire élaboré pour les 15 ans à venir et que le conseil d'administration examinera tous les 3 ans les demandes des communes ayant fait partie de l'aire optimale d'adhésion et n'ayant pas intégré dès le lancement ce périmètre.

Considérant ainsi que la Communauté d'Alès agglomération ne souhaite pas pénaliser les communes de son territoire désireuses d'adhérer à la Charte du Parc national des Cévennes, et laisse ces dites communes se prononcer librement sur leur adhésion ou non à la Charte du Parc national des Cévennes.

APRES AVOIR DELIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE,

DÉCIDE

De donner un avis, commune par commune, conforme au choix de chacun des 11 Conseils municipaux qui seront appelés à se prononcer.



Pour extrait conforme,
Le Président,
Max ROUSTAN





Service : DRH
Réf : CB/BM/SF
Tél. : 04 66 56 10 86

C 2013.12.19

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL DE COMMUNAUTE 12 DECEMBRE 2013

ETAIENT PRESENTS :

ROUSTAN Max, GILLES François, MEUNIER Valérie, VEAU Marcel, ROUX Philippe, ABITAN Grégoire, RIBOT Philippe, ROUX Gérard, BUENO Jacques, MARROT Guy, EL-OKKI Nadia, IGLESIAS Bonifacio, VERDELHAN Daniel, COMTE Yves, ANTHÉRIEU Michel, MAURIN Daniel, BROUSSE Jack, MIALHE Bernard, GAUJOUX Patric, TORREILLES Éric, SERODES Jean-Marc, TEISSIER Christian, RIEU Francine, ESCOFFIER Michel, FERNANDEZ Jacky, BENAZET Michel, GENOLHER Aurélie, PUPET Patrice, BONNAFOUX, Claude, SCHOR Emmanuel, BOUDET Jacques, FERRIER François, ROUANET Gilbert, BEAUD Alain, ANDRE Lionel, REYNAUD Alain, OZIL Cyril, BOUGAREL Christophe, BRULÉ Marc, CORDIER Jean-Pierre, GRAS Frédéric, BUREL Jean-Michel, VIGOUROUX Alain, SOULIER Pierre, VARIN D'AINVELLE Roch, SECLE Jean-Pierre, HUGUES Laurent, CAPDUR André, SCHNEIDER Stéphane, JULIEN Edmond, CRUVELLIER Josette, AIGOIN Jean-Luc, MAURIN Jean-Pierre, MASSON Myriam, ALBERT-MOYE Danièle, ANTEZAK Christian, ARNAL Bernard, AURIOL Violette, BAZALGETTE Thérèse, BENOI Gérard, BILLARD Dominique, BLANCHER Émile, BONNAFOUS Michel, BRUJAS Sébastien, CARDOT Jean-Louis, CARILLO Antonia, CARRASCO Sylvie, CASTOR Ysabelle, CHAMBON Christian, CHANTAGREL Laurent, CHAPPELLIER Laurent, CHAPON Claude, CHAREYRE Annie, CHAUZAL Robert, CHEYREZY Alain, COLOMINA Jean-Pierre, DELEUZE Dominique, DIESLER Dominique, DIRRENBARGER Jean-Philippe, DREYFUS Nicette, DUC Michel, DUMAS Jacqueline, FERNANDEZ Martine, FIARD Fabien, FLOHR Jean-Marc, FOPPOLO Raymond, FOULQUIER Jacques, GAL Mireille, GAUSSENT Philippe, GAUTHIER Danielle, GRAVIL Serge, HAQUES Soraya, HERAIL Pierre, JACOT Thierry, JAUSSERAN Sylvie, LACOMBE Danièle, LAFONT Jean-Jacques, LAPIN Bruno, LECOUVREUR Thierry, LEGRAND Pierre, MALAVELLE William, MARINO Nadège, MARTIN Pierre, MASSON Jean-Régis, MATHEVON Brigitte, MAUBERNARD Éric, MAZY Annie, MERLE Claude, MONTIGNY André, NIEL-CHARVAT Florence, PAEZ Pierrette, PALMIER Gérard, PASCAL Daniel, PASCAL-SOUBIELLE Frédéric, PELADAN Patrick, PELISSIER Jeanne, PERNETTE Élisabeth, PIALAT Alain, PONS Christine, PUDDU Jean-Noël, RAVAUD Corinne, RICCI Claude, RIOS Véronique, ROCHE Daniel, ROUCAUTE Bernard, ROUILLON Jean-Claude, ROUSSEL Isabelle, ROUVIERE Marlène, ROUX Jean-Marie, SAINT-PIERRE Éric, SAVY Claude, SIKORSKI Marlène, SOUMADIEU Chantal, TABONE Charles, TEXIER Renée, THEROND Joël, TISSOT Véronique, TOSCHI Renée, TRILLON Christian, VALGALIER Bernard, VEZILIER Jean-Claude, VEZON Jean-Marie, VIALA Maurice, VINCENT Jean,

POUVOIRS :

GERENTE Marcel, EVESQUE Jean-Luc, GRIMAL Hervé, ARNAUD Bernard, CAVAILLE Aimé, DEVISMES Christian, DREVON Yves, GRAS Karine, JOUANEN Jean-Bruno, LARGUIER Catherine, MAGNE Martine, PERLES Serge, PEYRIC Marie-Christine, RODIERE Jacky, SALEIX Bernard, SAPEDE Christian, VEYRET Michèle, WIDHEM Emmanuel.

ABSENTS EXCUSES :

BERTRAND Roger, FONTAINE Patrick, BERNARD Lionel, BRUN Didier, CHANTAGREL Nathalie, COURET Marie-Claude, DELENNE Michel, DONZEL William, FERDINAND David, GUILLEMET Chantal, GUIRAUD David, KRAUSS Peter, LELONG Michel, MASSAL Jacques, MENEU Gilbert, PAULSEN Freddy, PEYTEVIN MALHAUTIER Jocelyne, PIZZINATO Jacques, POMMIER Jean-luc, RICARD Michèle, SEURAT Francis, SOULIER Yvon

Objet : Service civique – Convention de mise à disposition

Le Conseil de Communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2010-241 du 10 mars 2010 relative au service civique,

Vu le décret n°2010-485 du 12 mai 2010 relatif au service civique,

Vu l'avis du Comité Technique en date du 28 novembre 2013,

Considérant que dans la continuité de sa politique d'accompagnement des jeunes et afin de développer leur sens civique et leur engagement dans des missions d'intérêt général, la Communauté d'Alès Agglomération souhaite s'inscrire dans le dispositif du service civique volontaire piloté par la Mission Locale Jeunes,

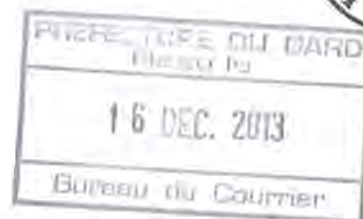
Un tutorat doit être garanti à chaque volontaire. Le tuteur doit être désigné au sein de la structure d'accueil et sera chargé de préparer et d'accompagner le jeune dans la réalisation de ses missions.

APRES AVOIR DÉLIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE,

DÉCIDE

- D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de mise à disposition entre la Communauté d'Alès Agglomération et la Mission Locale Jeunes nécessaire à la mise en œuvre de ce dispositif.
- D'autoriser la Communauté d'Alès Agglomération à accueillir des jeunes en service civique volontaire, répartis dans les services à vocation culturelle, éducative, environnementale, sportive ou de loisirs.

Pour extrait conforme,
Le Président,
Max ROUSTAN



REPUBLIQUE FRANCAISE



Service : DRH
Réf : MR/CR/CB/NP/SC
Tél. : 04 66 56 43 82

Rendu Exécutoire
Par transmission
en Sous-Préfecture

Publication et ou Notification

Le : 18 DEC 2013

Le Directeur Général Adjoint des Services,
Frédéric JOUVE

C 2013.12.20

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL DE COMMUNAUTE 12 DECEMBRE 2013

ETAIENT PRESENTS :

ROUSTAN Max, GILLES François, MEUNIER Valérie, VEAU Marcel, ROUX Philippe, ABITAN Grégoire, RIBOT Philippe, ROUX Gérard, BUENO Jacques, MARROT Guy, EL-OKKI Nadia, IGLESIAS Bonifacio, VERDELHAN Daniel, COMTE Yves, ANTHÉRIEU Michel, MAURIN Daniel, BROUSSE Jack, MIALHE Bernard, GAUJOUX Patric, TORREILLES Éric, SERODES Jean-Marc, TEISSIER Christian, RIEU Francine, ESCOFFIER Michel, FERNANDEZ Jacky, BENAZET Michel, GENOLHER Aurélie, PUPET Patrice, BONNAFOUX, Claude, SCHOR Emmanuel, BOUDET Jacques, FERRIER François, ROUANET Gilbert, BEAUD Alain, ANDRE Lionel, REYNAUD Alain, OZIL Cyril, BOUGAREL Christophe, BRULÉ Marc, CORDIER Jean-Pierre, GRAS Frédéric, BUREL Jean-Michel, VIGOUROUX Alain, SOULIER Pierre, VARIN D'AINVELLE Roch, SECLE Jean-Pierre, HUGUES Laurent, CAPDUR André, SCHNEIDER Stéphane, JULIEN Edmond, CRUVELLIER Josette, AIGOIN Jean-Luc, MAURIN Jean-Pierre, MASSON Myriam, ALBERT-MOYE Danièle, ANTEZAK Christian, ARNAL Bernard, AURIOL Violette, BAZALGETTE Thérèse, BENOI Gérard, BILLARD Dominique, BLANCHER Émile, BONNAFOUS Michel, BRUJAS Sébastien, CARDOT Jean-Louis, CARILLO Antonia, CARRASCO Sylvie, CASTOR Ysabelle, CHAMBON Christian, CHANTAGREL Laurent, CHAPPELLIER Laurent, CHAPON Claude, CHAREYRE Annie, CHAUZAL Robert, CHEYREZY Alain, COLOMINA Jean-Pierre, DELEUZE Dominique, DIESLER Dominique, DIRRENBARGER Jean-Philippe, DREYFUS Nictette, DUC Michel, DUMAS Jacqueline, FERNANDEZ Martine, FIARD Fabien, FLOHR Jean-Marc, FOPPOLO Raymond, FOULQUIER Jacques, GAL Mireille, GAUSSENT Philippe, GAUTHIER Danielle, GRAVIL Serge, HAOUES Soraya, HERAIL Pierre, JACOT Thierry, JAUSSERAN Sylvie, LACOMBE Danièle, LAFONT Jean-Jacques, LAPIN Bruno, LECOUVREUR Thierry, LEGRAND Pierre, MALAVELLE William, MARINO Nadège, MARTIN Pierre, MASSON Jean-Régis, MATHEVON Brigitte, MAUBERNARD Éric, MAZY Annie, MERLE Claude, MONTIGNY André, NIEL-CHARVAT Florence, PAEZ Pierrette, PALMIER Gérard, PASCAL Daniel, PASCAL-SOUBIELLE Frédéric, PELADAN Patrick, PELISSIER Jeanne, PERNETTE Élisabeth, PIALAT Alain, PONS Christine, PUDDU Jean-Noël, RAVAUD Corinne, RICCI Claude, RIOS Véronique, ROCHE Daniel, ROUCAUTE Bernard, ROUILLON Jean-Claude, ROUSSEL Isabelle, ROUVIERE Marlène, ROUX Jean-Marie, SAINT-PIERRE Éric, SAVY Claude, SIKORSKI Marlène, SOUMADIEU Chantal, TABONE Charles, TEXIER Renée, THEROND Joël, TISSOT Véronique, TOSCHI Renée, TRILLON Christian, VALGALIER Bernard, VEZILIER Jean-Claude, VEZON Jean-Marie, VIALA Maurice, VINCENT Jean,

POUVOIRS :

GERENTE Marcel, EVESQUE Jean-Luc, GRIMAL Hervé, ARNAUD Bernard, CAVAILLE Aimé, DEVISMES Christian, DREVON Yves, GRAS Karine, JOUANEN Jean-Bruno, LARGUIER Catherine, MAGNE Martine, PERLES Serge, PEYRIC Marie-Christine, RODIERE Jacky, SALEIX Bernard, SAPEDE Christian, VEYRET Michèle, WIDHEM Emmanuel.

ABSENTS EXCUSES :

BERTRAND Roger, FONTAINE Patrick, BERNARD Lionel, BRUN Didier, CHANTAGREL Nathalie, COURET Marie-Claude, DELENNE Michel, DONZEL William, FERDINAND David, GUILLEMET Chantal, GUIRAUD David, KRAUSS Peter, LELONG Michel, MASSAL Jacques, MENEU Gilbert, PAULSEN Freddy, PEYTEVIN MALHAUTIER Jocelyne, PIZZINATO Jacques, POMMIER Jean-luc, RICARD Michèle, SEURAT Francis, SOULIER Yvon

OBJET : Participation financière à la Protection Sociale Complémentaire des agents couvrant le risque Santé dans le cadre d'une procédure de labellisation

Le Conseil de Communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu le décret 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection complémentaire de leurs agents ;

Vu la circulaire n°RDFB1220789C du 25 mai 2012 relative à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu la réunion de concertation qui s'est tenue avec les organisations syndicales le 22 octobre 2013,

Vu l'information faite lors du Comité Technique Paritaire en date du 28 novembre 2013 ;

Considérant que les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent contribuer au financement des garanties de protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Considérant que la participation des personnes publiques est réservée aux contrats ou règlements garantissant la mise en œuvre de dispositifs de solidarités entre les bénéficiaires, actifs et retraités ;

Considérant la volonté de la Communauté d'Alès Agglomération d'aider les agents, en fonction de leur rémunération, à souscrire une complémentaire santé (mutuelle) ;

APRES AVOIR DELIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE,

DÉCIDE

Article 1 : Participation au risque Santé

La Communauté d'Alès Agglomération décide de participer financièrement à compter du 1^{er} janvier 2014, à la protection sociale complémentaire des agents, et de verser une participation mensuelle forfaitaire aux agents ayant souscrit une garantie complémentaire santé par un organisme labellisé.

Article 2 : Bénéficiaires de la participation

Les fonctionnaires ainsi que les agents de droit public (hors agents saisonniers) et de droit privé employés par la Communauté d'Alès Agglomération qu'ils soient adhérents ou bénéficiaires d'un des contrats ou règlements labellisés peuvent bénéficier de la participation financière de l'employeur.

Ils doivent être en position d'activité (congé maladie ordinaire, maternité, adoption, longue maladie, longue durée, accident de travail, maladie professionnelle) ou de disponibilité d'office pour raison de santé.

Article 3 : Modalités de la participation

La participation financière de l'employeur est proportionnelle à la rémunération mensuelle brute des agents.

Cette rémunération s'entend comme l'ensemble des éléments du salaire brut à l'exception du Supplément Familial de Traitement, de la prime de fin d'année, la Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat, l'indemnité exceptionnelle ainsi que toute autre indemnité exceptionnelle à venir.

La participation mensuelle de l'employeur est la suivante :

Rémunération mensuelle brute de l'agent	Participation mensuelle nette de l'employeur
Inférieure à 1800 euros	15 euros par agent
Entre 1800 euros et 2400 euros	10 euros par agent
Entre 2401 euros et 3000 euros	5 euros par agent
Supérieure à 3000 euros	Pas de participation

Article 4 : Conditions de la participation

La collectivité verse directement la participation à l'agent, sous réserve que ce dernier produise la preuve de la souscription à un contrat labellisé mentionné dans la liste des contrats et règlements de protection sociale complémentaire labellisés (cf. article 14 du décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011). La participation s'effectuera via le bulletin de salaire.

Lorsqu'un label fera l'objet d'une décision de retrait ou de non renouvellement, la Communauté d'Alès Agglomération cessera sa participation financière.

Lorsqu'un agent sera amené à quitter la collectivité (mise à la retraite, fin de contrat, mutation...) le versement de la participation financière s'interrompra automatiquement à la date de radiation des effectifs.

Pour extrait certifié conforme

Le Président,

Max ROUSTAN



REPUBLIQUE FRANCAISE



Service Assistance Juridique
Réf : IS/VR/SP/2013
Tél. : 04.066.56.42.81

Rendu Exécutoire
Par transmission
en **Soins-Préfecture**
Publication et ou Notification
Le : 18 DEC. 2013

Le Directeur Général Adjoint des Services,
Frédéric JOUVE

C 2013.12.21

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL DE COMMUNAUTE 12 DECEMBRE 2013

ETAIENT PRESENTS :

ROUSTAN Max, GILLES François, MEUNIER Valérie, VEAU Marcel, ROUX Philippe, ABITAN Grégoire, RIBOT Philippe, ROUX Gérard, BUENO Jacques, MARROT Guy, EL-OKKI Nadia, IGLESIAS Bonifacio, VERDELHAN Daniel, COMTE Yves, ANTHÉRIEU Michel, MAURIN Daniel, BROUSSE Jack, MIALHE Bernard, GAUJOUX Patric, TORREILLES Éric, SERODES Jean-Marc, TEISSIER Christian, RIEU Francine, ESCOFFIER Michel, FERNANDEZ Jacky, BENAZET Michel, GENOLHER Aurélie, PUPET Patrice, BONNAFOUX, Claude, SCHOR Emmanuel, BOUDET Jacques, FERRIER François, ROUANET Gilbert, BEAUD Alain, ANDRE Lionel, REYNAUD Alain, OZIL Cyril, BOUGAREL Christophe, BRULÉ Marc, CORDIER Jean-Pierre, GRAS Frédéric, BUREL Jean-Michel, VIGOUROUX Alain, SOULIER Pierre, VARIN D'AINVELLE Roch, SECLE Jean-Pierre, HUGUES Laurent, CAPDUR André, SCHNEIDER Stéphane, JULIEN Edmond, CRUVELLIER Josette, AIGOIN Jean-Luc, MAURIN Jean-Pierre, MASSON Myriam, ALBERT-MOYE Danièle, ANTEZAK Christian, ARNAL Bernard, AURIOL Violette, BAZALGETTE Thérèse, BENOI Gérard, BILLARD Dominique, BLANCHER Émile, BONNAFOUS Michel, BRUJAS Sébastien, CARDOT Jean-Louis, CARILLO Antonia, CARRASCO Sylvie, CASTOR Ysabelle, CHAMBON Christian, CHANTAGREL Laurent, CHAPPELLIER Laurent, CHAPON Claude, CHAREYRE Annie, CHAUZAL Robert, CHEYREZY Alain, COLOMINA Jean-Pierre, DELEUZE Dominique, DIESLER Dominique, DIRRENBARGER Jean-Philippe, DREYFUS Nicette, DUC Michel, DUMAS Jacqueline, FERNANDEZ Martine, FIARD Fabien, FLOHR Jean-Marc, FOPPOLO Raymond, FOULQUIER Jacques, GAL Mireille, GAUSSENT Philippe, GAUTHIER Danielle, GRAVIL Serge, HAQUES Soraya, HERAIL Pierre, JACOT Thierry, JAUSERAN Sylvie, LACOMBE Danièle, LAFONT Jean-Jacques, LAPIN Bruno, LECOUVREUR Thierry, LEGRAND Pierre, MALAVELLE William, MARINO Nadège, MARTIN Pierre, MASSON Jean-Régis, MATHEVON Brigitte, MAUBERNARD Éric, MAZY Annie, MERLE Claude, MONTIGNY André, NIEL-CHARVAT Florence, PAEZ Pierrette, PALMIER Gérard, PASCAL Daniel, PASCAL-SOUBIELLE Frédéric, PELADAN Patrick, PELISSIER Jeanne, PERNETTE Élisabeth, PIALAT Alain, PONS Christine, PUDDU Jean-Noël, RAVAUD Corinne, RICCI Claude, RIOS Véronique, ROCHE Daniel, ROUCAUTE Bernard, ROUILLON Jean-Claude, ROUSSEL Isabelle, ROUVIERE Marlène, ROUX Jean-Marie, SAINT-PIERRE Éric, SAVY Claude, SIKORSKI Marlène, SOUMADIEU Chantal, TABONE Charles, TEXIER Renée, THEROND Joël, TISSOT Véronique, TOSCHI Renée, TRILLON Christian, VALGALIER Bernard, VEZILIER Jean-Claude, VEZON Jean-Marie, VIALA Maurice, VINCENT Jean,

POUVOIRS :

GERENTE Marcel, EVESQUE Jean-Luc, GRIMAL Hervé, ARNAUD Bernard, CAVAILLE Aimé, DEVISMES Christian, DREVON Yves, GRAS Karine, JOUANEN Jean-Bruno, LARGUIER Catherine, MAGNE Martine, PERLES Serge, PEYRIC Marie-Christine, RODIERE Jacky, SALEIX Bernard, SAPEDE Christian, VEYRET Michèle, WIDHEM Emmanuel.

ABSENTS EXCUSES :

BERTRAND Roger, FONTAINE Patrick, BERNARD Lionel, BRUN Didier, CHANTAGREL Nathalie, COURET Marie-Claude, DELENNE Michel, DONZEL William, FERDINAND David, GUILLEMET Chantal, GUIRAUD David, KRAUSS Peter, LELONG Michel, MASSAL Jacques, MENEU Gilbert, PAULSEN Freddy, PEYTEVIN MALHAUTIER Jocelyne, PIZZINATO Jacques, POMMIER Jean-luc, RICARD Michèle, SEURAT Francis, SOULIER Yvon

Objet : Autorisation de signature – Convention de prestation de services conclue entre la Communauté d'Alès Agglomération et la Commune d'Anduze pour l'organisation du service périscolaire sur la Commune d'Anduze

Le Conseil de Communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.5215-27 et L.5216-7-1,

Vu la loi n°2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République,

Vu les arrêtés préfectoraux n° 2012-285-0011 du 11 octobre 2012 et n° 2012-346-0001 du 11 décembre 2012 portant création de la Communauté d'Alès Agglomération par la fusion de la Communauté d'Agglomération du Grand Alès-en-Cévennes et des Communautés de Communes du Mont Bouquet, Autour d'Anduze et de la Région de Vézénobres, étendue aux communes de Massanes, Saint-Bonnet-de-Salendrinque, Sainte-Croix-de-Caderle, Saint-Jean-de-Serres et Vabres,

Vu l'arrêté préfectoral du 13 février 2013 portant approbation des statuts de la Communauté d'Alès Agglomération

Vu les statuts de la Communauté d'Alès Agglomération,

Considérant que conformément à l'alinéa 3 du III de l'article L.5211-41-3 du CGCT, la Communauté d'Alès Agglomération dispose d'un délai de deux ans maximum pour définir sa compétence « enseignement élémentaire et pré-élémentaire public », et qu'en attendant est retenue la rédaction de la compétence communautaire telle que précédemment exercée par l'ancienne communauté de communes Autour d'Anduze pour le périmètre de ses communes membres,

Considérant toutefois que l'ancienne Communauté de Communes Autour d'Anduze n'avait pas retenu la compétence « enseignement élémentaire et pré-élémentaire public », et qu'ainsi ses communes membres exerçaient cette compétence sur leur périmètre respectif,

Considérant donc que dans l'attente d'une définition de la compétence « enseignement élémentaire et pré-élémentaire public » par la Communauté d'Alès Agglomération, la commune d'Anduze est toujours compétente pour l'organisation des services élémentaires et pré-élémentaires publics sur son territoire,

Considérant néanmoins que conformément à sa compétence « petite enfance, enfance, jeunesse », la Communauté d'Alès Agglomération assure notamment « la construction, la gestion et l'organisation des centres de loisirs périscolaires, l'accueil périscolaire et l'accompagnement scolaire hors temps scolaires des écoles maternelles et primaires publiques du territoire de l'agglomération » au lieu et place de l'ensemble de ses communes membres,

Considérant que la loi n°2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République, dite « loi Peillon » ou « loi de réforme des rythmes scolaires », entend refonder l'enseignement élémentaire et pré-élémentaire dans les écoles en y développant la mise en place d'activités périscolaires,

Considérant que de par la répartition actuelle des compétences, la commune d'Anduze définit sa politique tenant à la mise en application des rythmes scolaires prévus par la loi n°2013-595 du 8 juillet 2013 alors qu'Alès Agglomération organise la gestion des activités périscolaires ; et que la commune d'Anduze et la Communauté d'Agglomération ont convenu de confier l'entière organisation de ces services à la commune,

Considérant que la conclusion d'une prestation de service permettrait à la Communauté d'Alès Agglomération de confier à la commune d'Anduze la gestion sur son territoire des services périscolaires visés par la « loi Peillon » dans l'attente de la nouvelle rédaction de la compétence communautaire « enseignement élémentaire et pré-élémentaire public », conformément aux articles L.5215-27 et L.5216-7-1 du CGCT,

Considérant que la mise en place de telles activités périscolaires entraînera le versement d'une aide financière par la Caisse d'Allocation Familiale à Alès Agglomération qu'il conviendra ensuite de reverser à la commune d'Anduze, et que la Commune pourra également bénéficier, conformément aux dispositions de la loi n°2013-595 du 8 juillet 2013, de l'aide financière accordée par l'Etat ainsi que d'une participation financière 8 (huit) euros versée par les parents pour chaque enfant participant à ces activités périscolaires pour chaque période de six semaines,

APRES AVOIR DELIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE,

DÉCIDE

ARTICLE 1 :

D'autoriser Monsieur le Président à signer une convention de prestation de services permettant à la commune d'Anduze d'assurer la gestion des activités périscolaires visées par la loi n°2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République, selon les modalités ci-dessus exposées.

ARTICLE 2 :

D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes conventions, actes et autres documents administratifs permettant le reversement à la commune d'Anduze des sommes perçues par Alès Agglomération au titre de la mise en place de la réforme des nouveaux rythmes scolaires sur le territoire de la commune d'Anduze.

Pour extrait conforme,
Le Président,
Max ROUSTAN





Service : Ecole de Musique
Réf : 2013/LR/BB/CH
Tél. : 04 66 92 20 82

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL DE COMMUNAUTE 12 DECEMBRE 2013**

ETAIENT PRESENTS :

ROUSTAN Max, GILLES François, MEUNIER Valérie, VEAU Marcel, ROUX Philippe, ABITAN Grégoire, RIBOT Philippe, ROUX Gérard, BUENO Jacques, MARROT Guy, EL-OKKI Nadia, IGLESIAS Bonifacio, VERDELHAN Daniel, COMTE Yves, ANTHÉRIEU Michel, MAURIN Daniel, BROUSSE Jack, MIALHE Bernard, GAUJOUX Patric, TORREILLES Éric, SERODES Jean-Marc, TEISSIER Christian, RIEU Francine, ESCOFFIER Michel, FERNANDEZ Jacky, BENAZET Michel, GENOLHER Aurélie, PUPET Patrice, BONNAFOUX, Claude, SCHOR Emmanuel, BOUDET Jacques, FERRIER François, ROUANET Gilbert, BEAUD Alain, ANDRE Lionel, REYNAUD Alain, OZIL Cyril, BOUGAREL Christophe, BRULÉ Marc, CORDIER Jean-Pierre, GRAS Frédéric, BUREL Jean-Michel, VIGOUROUX Alain, SOULIER Pierre, VARIN D'AINVELLE Roch, SECLE Jean-Pierre, HUGUES Laurent, CAPDUR André, SCHNEIDER Stéphane, JULIEN Edmond, CRUVELLIER Josette, AIGOIN Jean-Luc, MAURIN Jean-Pierre, MASSON Myriam, ALBERT-MOYE Danièle, ANTEZAK Christian, ARNAL Bernard, AURIOL Violette, BAZALGETTE Thérèse, BENOI Gérard, BILLARD Dominique, BLANCHER Émile, BONNAFOUS Michel, BRUJAS Sébastien, CARDOT Jean-Louis, CARILLO Antonia, CARRASCO Sylvie, CASTOR Ysabelle, CHAMBON Christian, CHANTAGREL Laurent, CHAPPELLIER Laurent, CHAPON Claude, CHAREYRE Annie, CHAUZAL Robert, CHEYREZY Alain, COLOMINA Jean-Pierre, DELEUZE Dominique, DIESLER Dominique, DIRRENBARGER Jean-Philippe, DREYFUS Nicette, DUC Michel, DUMAS Jacqueline, FERNANDEZ Martine, FIARD Fabien, FLOHR Jean-Marc, FOPPOLO Raymond, FOULQUIER Jacques, GAL Mireille, GAUSSENT Philippe, GAUTHIER Danielle, GRAVIL Serge, HAOUES Soraya, HERAIL Pierre, JACOT Thierry, JAUSERAN Sylvie, LACOMBE Danièle, LAFONT Jean-Jacques, LAPIN Bruno, LECOUVREUR Thierry, LEGRAND Pierre, MALAVELLE William, MARINO Nadège, MARTIN Pierre, MASSON Jean-Régis, MATHEVON Brigitte, MAUBERNARD Éric, MAZY Annie, MERLE Claude, MONTIGNY André, NIEL-CHARVAT Florence, PAEZ Pierrette, PALMIER Gérard, PASCAL Daniel, PASCAL-SOUBIELLE Frédéric, PELADAN Patrick, PELISSIER Jeanne, PERNETTE Élisabeth, PIALAT Alain, PONS Christine, PUDDU Jean-Noël, RAVAUD Corinne, RICCI Claude, RIOS Véronique, ROCHE Daniel, ROUCAUTE Bernard, ROUILLON Jean-Claude, ROUSSEL Isabelle, ROUVIERE Marlène, ROUX Jean-Marie, SAINT-PIERRE Éric, SAVY Claude, SIKORSKI Marlène, SOUMADIEU Chantal, TABONE Charles, TEXIER Renée, THEROND Joël, TISSOT Véronique, TOSCHI Renée, TRILLON Christian, VALGALIER Bernard, VEZILIER Jean-Claude, VEZON Jean-Marie, VIALA Maurice, VINCENT Jean,

POUVOIRS :

GERENTE Marcel, EVESQUE Jean-Luc, GRIMAL Hervé, ARNAUD Bernard, CAVAILLE Aimé, DEVISMES Christian, DREVON Yves, GRAS Karine, JOUANEN Jean-Bruno, LARGUIER Catherine, MAGNE Martine, PERLES Serge, PEYRIC Marie-Christine, RODIERE Jacky, SALEIX Bernard, SAPEDE Christian, VEYRET Michèle, WIDHEM Emmanuel.

ABSENTS EXCUSES :

BERTRAND Roger, FONTAINE Patrick, BERNARD Lionel, BRUN Didier, CHANTAGREL Nathalie, COURET Marie-Claude, DELENNE Michel, DONZEL William, FERDINAND David, GUILLEMET Chantal, GUIRAUD David, KRAUSS Peter, LELONG Michel, MASSAL Jacques, MENEU Gilbert, PAULSEN Freddy, PEYTEVIN MALHAUTIER Jocelyne, PIZZINATO Jacques, POMMIER Jean-luc, RICARD Michèle, SEURAT Francis, SOULIER Yvon

Objet : Subvention complémentaire 2013

Le Conseil de Communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

APRES AVOIR DELIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE,

DÉCIDE

D'octroyer une subvention aux associations ci-après :

	Subventions accordées
Ecole de musique Saint Privadenne	5 474,00 €
Enseignement musical pour Bagard	1 986,00 €

AUTORISE

Monsieur le Président à intervenir à la signature des conventions ou avenants avec les associations dont le montant de l'aide annuelle est supérieur à 23 000 €


Pour extrait conforme,
Le Président,
Max ROUSTAN



REPUBLIQUE FRANCAISE



Service : Pôle Education Enfance
Jeunesse
Réf : MR/LR/VA
Tél. : 04 66 56 11 56

Rendu Exécutoire
Par transmission
en ~~Seu~~-Préfecture

Publication et ou Notification

Le : 18 DEC. 2013

Le Directeur Général Adjoint des Services,

Frédéric JOUVE

C 2013.12.23

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL DE COMMUNAUTE 12 DECEMBRE 2013

ETAIENT PRESENTS :

ROUSTAN Max, GILLES François, MEUNIER Valérie, VEAU Marcel, ROUX Philippe, ABITAN Grégoire, RIBOT Philippe, ROUX Gérard, BUENO Jacques, MARROT Guy, EL-OKKI Nadia, IGLESIAS Bonifacio, VERDELHAN Daniel, COMTE Yves, ANTHÉRIEU Michel, MAURIN Daniel, BROUSSE Jack, MIALHE Bernard, GAUJOUX Patric, TORREILLES Éric, SERODES Jean-Marc, TEISSIER Christian, RIEU Francine, ESCOFFIER Michel, FERNANDEZ Jacky, BENAZET Michel, GENOLHER Aurélie, PUPET Patrice, BONNAFOUX, Claude, SCHOR Emmanuel, BOUDET Jacques, FERRIER François, ROUANET Gilbert, BEAUD Alain, ANDRE Lionel, REYNAUD Alain, OZIL Cyril, BOUGAREL Christophe, BRULÉ Marc, CORDIER Jean-Pierre, GRAS Frédéric, BUREL Jean-Michel, VIGOUROUX Alain, SOULIER Pierre, VARIN D'AINVELLE Roch, SECLE Jean-Pierre, HUGUES Laurent, CAPDUR André, SCHNEIDER Stéphane, JULIEN Edmond, CRUVELLIER Josette, AIGOIN Jean-Luc, MAURIN Jean-Pierre, MASSON Myriam, ALBERT-MOYE Danièle, ANTEZAK Christian, ARNAL Bernard, AURIOL Violette, BAZALGETTE Thérèse, BENOI Gérard, BILLARD Dominique, BLANCHER Émile, BONNAFOUS Michel, BRUJAS Sébastien, CARDOT Jean-Louis, CARILLO Antonia, CARRASCO Sylvie, CASTOR Ysabelle, CHAMBON Christian, CHANTAGREL Laurent, CHAPPELLIER Laurent, CHAPON Claude, CHAREYRE Annie, CHAUZAL Robert, CHEYREZY Alain, COLOMINA Jean-Pierre, DELEUZE Dominique, DIESLER Dominique, DIRRENBARGER Jean-Philippe, DREYFUS Nicette, DUC Michel, DUMAS Jacqueline, FERNANDEZ Martine, FIARD Fabien, FLOHR Jean-Marc, FOPPOLO Raymond, FOULQUIER Jacques, GAL Mireille, GAUSSENT Philippe, GAUTHIER Danielle, GRAVIL Serge, HAOUES Soraya, HERAIL Pierre, JACOT Thierry, JAUSSERAN Sylvie, LACOMBE Danièle, LAFONT Jean-Jacques, LAPIN Bruno, LECOUVREUR Thierry, LEGRAND Pierre, MALAVELLE William, MARINO Nadège, MARTIN Pierre, MASSON Jean-Régis, MATHEVON Brigitte, MAUBERNARD Éric, MAZY Annie, MERLE Claude, MONTIGNY André, NIEL-CHARVAT Florence, PAEZ Pierrette, PALMIER Gérard, PASCAL Daniel, PASCAL-SOUBIELLE Frédéric, PELADAN Patrick, PELISSIER Jeanne, PERNETTE Élisabeth, PIALAT Alain, PONS Christine, PUDDU Jean-Noël, RAVAUD Corinne, RICCI Claude, RIOS Véronique, ROCHE Daniel, ROUCAUTE Bernard, ROUILLON Jean-Claude, ROUSSEL Isabelle, ROUVIERE Marlène, ROUX Jean-Marie, SAINT-PIERRE Éric, SAVY Claude, SIKORSKI Marlène, SOUMADIEU Chantal, TABONE Charles, TEXIER Renée, THEROND Joël, TISSOT Véronique, TOSCHI Renée, TRILLON Christian, VALGALIER Bernard, VEZILIER Jean-Claude, VEZON Jean-Marie, VIALA Maurice, VINCENT Jean,

POUVOIRS :

GERENTE Marcel, EVESQUE Jean-Luc, GRIMAL Hervé, ARNAUD Bernard, CAVAILLE Aimé, DEVISMES Christian, DREVON Yves, GRAS Karine, JOUANEN Jean-Bruno, LARGUIER Catherine, MAGNE Martine, PERLES Serge, PEYRIC Marie-Christine, RODIERE Jacky, SALEIX Bernard, SAPEDE Christian, VEYRET Michèle, WIDHEM Emmanuel.

ABSENTS EXCUSES :

BERTRAND Roger, FONTAINE Patrick, BERNARD Lionel, BRUN Didier, CHANTAGREL Nathalie, COURET Marie-Claude, DELENNE Michel, DONZEL William, FERDINAND David, GUILLEMET Chantal, GUIRAUD David, KRAUSS Peter, LELONG Michel, MASSAL Jacques, MENEU Gilbert, PAULSEN Freddy, PEYTEVIN MALHAUTIER Jocelyne, PIZZINATO Jacques, POMMIER Jean-luc, RICARD Michèle, SEURAT Francis, SOULIER Yvon

Objet : Déficit de caisse Régie suite au vol survenu à la régie « Accueil de Loisirs Sans Hébergement » sur la commune d'Anduze constaté le 23 août 2013 – Avis sur demande de remise gracieuse.

Le Conseil de Communauté,

Conformément à l'instruction du Ministère de l'Économie et des Finances N°06-031-A-B-M du 21 avril 2006, et au décret n° 2008-227 du 5 mars 2008, il est demandé au Conseil de Communauté d'Alès Agglomération, de donner un avis favorable à la demande de remise gracieuse formulée le 18 novembre 2013 auprès de Madame l'Administratrice Générale des Finances Publiques du Gard par Mme Sandrine BERNARD, régisseur de la régie Accueil de Loisirs Sans Hébergement sur la commune d'Anduze suite au vol intervenu dans la régie constaté le 23 août 2013 d'un montant de 390,50 € (trois cent quatre vingt dix euros et cinquante centimes).

APRES AVOIR DELIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE,

DÉCIDE

De donner un avis favorable à la demande de remise gracieuse de Madame Sandrine Bernard, pour un montant de 390,50 € (trois cent quatre vingt dix euros et cinquante centimes).

Pour extrait conforme,
Le Président,
Max ROUSTAN



REPUBLIQUE FRANCAISE



Rendu Exécutoire
Par transmission
en **Sous-Préfecture**

Publication et ou Notification
Le : 18 DEC. 2013

Le Directeur Général Adjoint des Services,
Frédéric JOUVE

Service Assistance Juridique
Réf : ISVR/SP/2013
Tél. : 04.66.56.42.81

C 2013.12.24

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL DE COMMUNAUTE 12 DECEMBRE 2013

ETAIENT PRESENTS :

ROUSTAN Max, GILLES François, MEUNIER Valérie, VEAU Marcel, ROUX Philippe, ABITAN Grégoire, RIBOT Philippe, ROUX Gérard, BUENO Jacques, MARROT Guy, EL-OKKI Nadia, IGLESIAS Bonifacio, VERDELHAN Daniel, COMTE Yves, ANTHÉRIEU Michel, MAURIN Daniel, BROUSSE Jack, MIALHE Bernard, GAUJOUX Patric, TORREILLES Éric, SERODES Jean-Marc, TEISSIER Christian, RIEU Francine, ESCOFFIER Michel, FERNANDEZ Jacky, BENAZET Michel, GENOLHER Aurélie, PUPET Patrice, BONNAFOUX, Claude, SCHOR Emmanuel, BOUDET Jacques, FERRIER François, ROUANET Gilbert, BEAUD Alain, ANDRE Lionel, REYNAUD Alain, OZIL Cyril, BOUGAREL Christophe, BRULÉ Marc, CORDIER Jean-Pierre, GRAS Frédéric, BUREL Jean-Michel, VIGOUROUX Alain, SOULIER Pierre, VARIN D'AINVELLE Roch, SECLE Jean-Pierre, HUGUES Laurent, CAPDUR André, SCHNEIDER Stéphane, JULIEN Edmond, CRUVELLIER Josette, AIGOIN Jean-Luc, MAURIN Jean-Pierre, MASSON Myriam, ALBERT-MOYE Danièle, ANTEZAK Christian, ARNAL Bernard, AURIOL Violette, BAZALGETTE Thérèse, BENOI Gérard, BILLARD Dominique, BLANCHER Émile, BONNAFOUS Michel, BRUJAS Sébastien, CARDOT Jean-Louis, CARILLO Antonia, CARRASCO Sylvie, CASTOR Ysabelle, CHAMBON Christian, CHANTAGREL Laurent, CHAPPELLIER Laurent, CHAPON Claude, CHAREYRE Annie, CHAUZAL Robert, CHEYREZY Alain, COLOMINA Jean-Pierre, DELEUZE Dominique, DIESLER Dominique, DIRRENBARGER Jean-Philippe, DREYFUS Nicette, DUC Michel, DUMAS Jacqueline, FERNANDEZ Martine, FIARD Fabien, FLOHR Jean-Marc, FOPPOLO Raymond, FOULQUIER Jacques, GAL Mireille, GAUSSENT Philippe, GAUTHIER Danielle, GRAVIL Serge, HAQUES Soraya, HERAIL Pierre, JACOT Thierry, JAUSSERAN Sylvie, LACOMBE Danièle, LAFONT Jean-Jacques, LAPIN Bruno, LECOUVREUR Thierry, LEGRAND Pierre, MALAVELLE William, MARINO Nadège, MARTIN Pierre, MASSON Jean-Régis, MATHEVON Brigitte, MAUBERNARD Éric, MAZY Annie, MERLE Claude, MONTIGNY André, NIEL-CHARVAT Florence, PAEZ Pierrette, PALMIER Gérard, PASCAL Daniel, PASCAL-SOUBIELLE Frédéric, PELADAN Patrick, PELISSIER Jeanne, PERNETTE Élisabeth, PIALAT Alain, PONS Christine, PUDDU Jean-Noël, RAVAUD Corinne, RICCI Claude, RIOS Véronique, ROCHE Daniel, ROUCAUTE Bernard, ROUILLON Jean-Claude, ROUSSEL Isabelle, ROUVIERE Marlène, ROUX Jean-Marie, SAINT-PIERRE Éric, SAVY Claude, SIKORSKI Marlène, SOUMADIEU Chantal, TABONE Charles, TEXIER Renée, THEROND Joël, TISSOT Véronique, TOSCHI Renée, TRILLON Christian, VALGALIER Bernard, VEZILIER Jean-Claude, VEZON Jean-Marie, VIALA Maurice, VINCENT Jean,

POUVOIRS :

GERENTE Marcel, EVESQUE Jean-Luc, GRIMAL Hervé, ARNAUD Bernard, CAVAILLE Aimé, DEVISMES Christian, DREVON Yves, GRAS Karine, JOUANEN Jean-Bruno, LARGUIER Catherine, MAGNE Martine, PERLES Serge, PEYRIC Marie-Christine, RODIERE Jacky, SALEIX Bernard, SAPEDE Christian, VEYRET Michèle, WIDEHEM Emmanuel.

ABSENTS EXCUSES :

BERTRAND Roger, FONTAINE Patrick, BERNARD Lionel, BRUN Didier, CHANTAGREL Nathalie, COURET Marie-Claude, DELENNE Michel, DONZEL William, FERDINAND David, GUILLEMET Chantal, GUIRAUD David, KRAUSS Peter, LELONG Michel, MASSAL Jacques, MENEU Gilbert, PAULSEN Freddy, PEYTEVIN MALHAUTIER Jocelyne, PIZZINATO Jacques, POMMIER Jean-luc, RICARD Michèle, SEURAT Francis, SOULIER Yvon

Objet : Définition complémentaire de l'intérêt communautaire de la compétence « création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire » – Intégration de la création, réhabilitation et aménagement de carrefours et autres giratoires établis sur les axes routiers majeurs d'entrée du territoire d'Alès Agglomération

Le Conseil de Communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment le II de son article L5216-5,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2013-044-0002 portant approbation des statuts de la Communauté d'Alès Agglomération,

Vu la délibération C 2013.05.27 du Conseil de Communauté en date du 11 avril 2013 portant définition de la notion d'intérêt communautaire de la compétence voirie,

Vu les statuts d'Alès Agglomération,

Considérant qu'en accord avec les dispositions du II de l'article L.5216-5 du Code Général

Des Collectivités Territoriales, l'exercice par la Communauté d'Alès Agglomération de la compétence « création ou aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire » est subordonné à la définition préalable de l'intérêt communautaire ;

Considérant que la Communauté d'Alès Agglomération est desservie par plusieurs routes nationales et départementales majeures permettant l'entrée dans le territoire communautaire, et que ces axes rejoignent différents giratoires et autres carrefours permettant d'irriguer l'ensemble du réseau routier présent sur la Communauté d'Agglomération,

Considérant que ces embranchements participent à l'amélioration de la circulation et de la sécurité sur les routes innervant la Communauté d'Alès Agglomération et qu'ils constituent, de par leur localisation et leur importance, un point de visibilité majeur pour les usagers empruntant quotidiennement ou occasionnellement les routes situées sur le territoire communautaire,

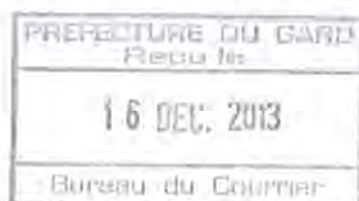
Considérant que la création, la réhabilitation et l'aménagement de ces intersections et autres giratoires permettent de développer l'image d'Alès Agglomération et l'attractivité de son territoire notamment pour le tourisme,

APRES AVOIR DELIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE,

DÉCIDE

D'étendre la définition de l'intérêt communautaire dans le cadre de la compétence « création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire », telle que précédemment reconnue par la délibération C 2013.05.27 du Conseil de Communauté en date du 11 avril 2013, à la création, la réhabilitation et l'aménagement des carrefours et autres giratoires établis sur les grands axes routiers d'entrée du territoire d'Alès Agglomération suivants (plan de positionnement mis en annexe) :

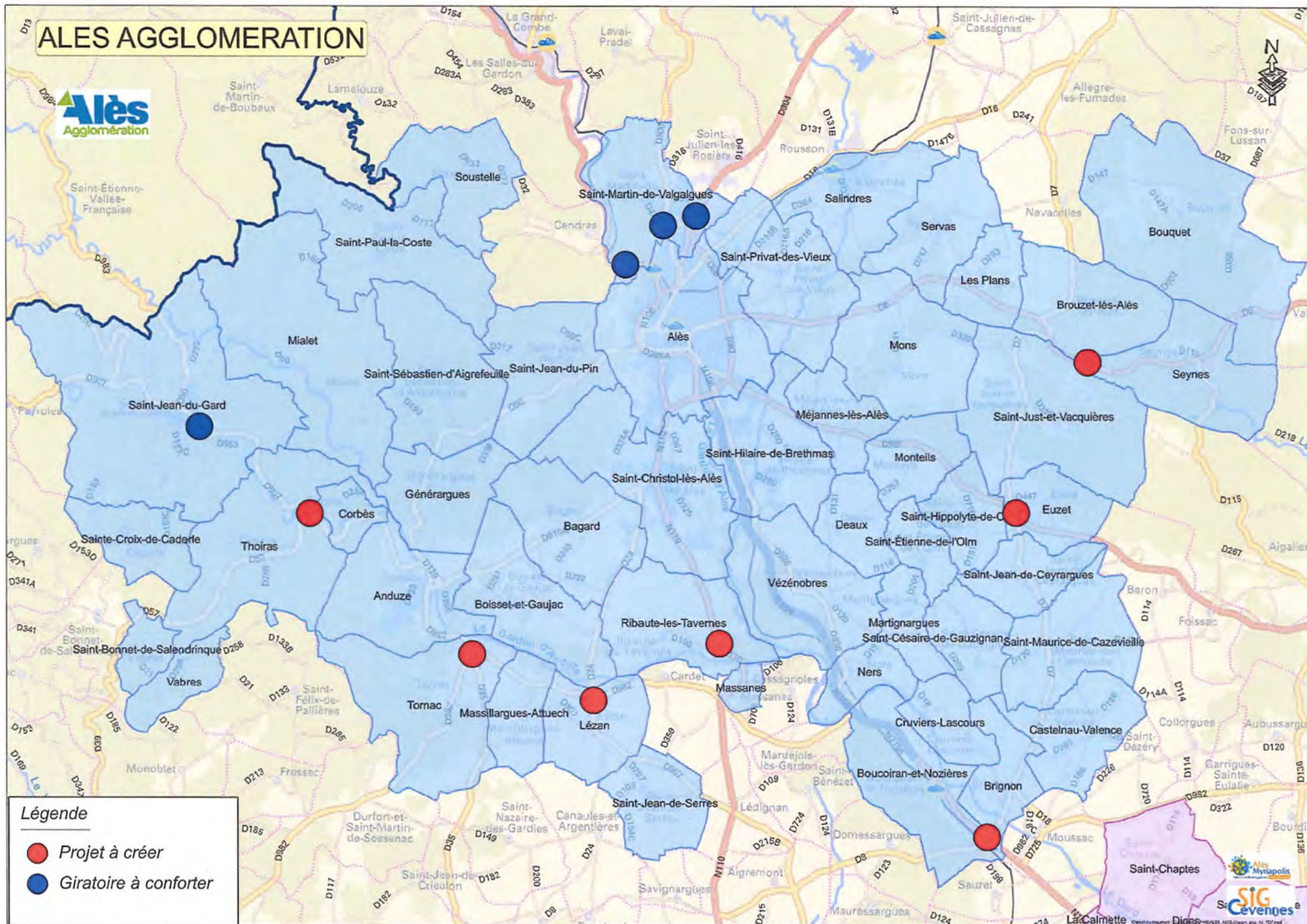
- le carrefour giratoire au croisement des RD 60 et RD 906 sur la commune de St-Martin-de-Valgalgues
- le carrefour giratoire de la RD 904 sur la commune de St-Martin-de-Valgalgues
- le carrefour giratoire de la RN 106 sur la commune de St-Martin-de-Valgalgues
- le carrefour à l'entrée de la commune de Seynes sur la RD 6
- le carrefour giratoire au croisement des RD 7 et RD 981 sur la commune d'Euzet
- le carrefour giratoire au croisement des RD 7 et RD 936, sur la commune de Boucoiran-et-Nozières
- le carrefour au croisement des RD 6110 et RD 106 sur la commune de Ribaute-les-Tavernes
- le carrefour giratoire au croisement des RD 982 et RD 24 sur la commune de Lézan
- le carrefour giratoire au croisement des RD 982 et RD 907 sur la commune de Tornac
- le carrefour giratoire au croisement des RD 57 et RD 907 entre les communes de Thoiras et Corbès.



Pour extrait conforme,
Le Président,
Max ROUSTAN



ALES AGGLOMERATION



Légende

- Projet à créer
- Giratoire à conforter





REPUBLIQUE FRANCAISE

Rendu Exécutoire
Par transmission
en ~~Sous~~-Préfecture

Publication et ou Notification

Le : 18 DEC. 2013

Le Directeur Général Adjoint des Services,

Frédéric JOUVE

C 2013.12.25

Service : Assainissement Collectif
Réf : Françoise Marcellin
Tél. : 04 66 78 89 00

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL DE COMMUNAUTE 12 DECEMBRE 2013

ETAIENT PRESENTS :

ROUSTAN Max, GILLES François, MEUNIER Valérie, VEAU Marcel, ROUX Philippe, ABITAN Grégoire, RIBOT Philippe, ROUX Gérard, BUENO Jacques, MARROT Guy, EL-OKKI Nadia, IGLESIAS Bonifacio, VERDELHAN Daniel, COMTE Yves, ANTHÉRIEU Michel, MAURIN Daniel, BROUSSE Jack, MIALHE Bernard, GAUJOUX Patric, TORREILLES Éric, SERODES Jean-Marc, TEISSIER Christian, RIEU Francine, ESCOFFIER Michel, FERNANDEZ Jacky, BENAZET Michel, GENOLHER Aurélie, PUPET Patrice, BONNAFOUX, Claude, SCHOR Emmanuel, BOUDET Jacques, FERRIER François, ROUANET Gilbert, BEAUD Alain, ANDRE Lionel, REYNAUD Alain, OZIL Cyril, BOUGAREL Christophe, BRULÉ Marc, CORDIER Jean-Pierre, GRAS Frédéric, BUREL Jean-Michel, VIGOUROUX Alain, SOULIER Pierre, VARIN D'AINVELLE Roch, SECLE Jean-Pierre, HUGUES Laurent, CAPDUR André, SCHNEIDER Stéphane, JULIEN Edmond, CRUVELLIER Josette, AIGOIN Jean-Luc, MAURIN Jean-Pierre, MASSON Myriam, ALBERT-MOYE Danièle, ANTEZAK Christian, ARNAL Bernard, AURIOL Violette, BAZALGETTE Thérèse, BENOI Gérard, BILLARD Dominique, BLANCHER Émile, BONNAFOUS Michel, BRUJAS Sébastien, CARDOT Jean-Louis, CARILLO Antonia, CARRASCO Sylvie, CASTOR Ysabelle, CHAMBON Christian, CHANTAGREL Laurent, CHAPPELLIER Laurent, CHAPON Claude, CHAREYRE Annie, CHAUZAL Robert, CHEYREZY Alain, COLOMINA Jean-Pierre, DELEUZE Dominique, DIESLER Dominique, DIRRENBERGER Jean-Philippe, DREYFUS Nicette, DUC Michel, DUMAS Jacqueline, FERNANDEZ Martine, FIARD Fabien, FLOHR Jean-Marc, FOPPOLO Raymond, FOULQUIER Jacques, GAL Mireille, GAUSSENT Philippe, GAUTHIER Danielle, GRAVIL Serge, HAOUES Soraya, HERAIL Pierre, JACOT Thierry, JAUSSERAN Sylvie, LACOMBE Danièle, LAFONT Jean-Jacques, LAPIN Bruno, LECOUVREUR Thierry, LEGRAND Pierre, MALAVELLE William, MARINO Nadège, MARTIN Pierre, MASSON Jean-Régis, MATHEVON Brigitte, MAUBERNARD Éric, MAZY Annie, MERLE Claude, MONTIGNY André, NIEL-CHARVAT Florence, PAEZ Pierrette, PALMIER Gérard, PASCAL Daniel, PASCAL-SOUBIELLE Frédéric, PELADAN Patrick, PELISSIER Jeanne, PERNETTE Élisabeth, PIALAT Alain, PONS Christine, PUDDU Jean-Noël, RAVAUD Corinne, RICCI Claude, RIOS Véronique, ROCHE Daniel, ROUCAUTE Bernard, ROUILLON Jean-Claude, ROUSSEL Isabelle, ROUVIERE Marlène, ROUX Jean-Marie, SAINT-PIERRE Éric, SAVY Claude, SIKORSKI Marlène, SOUMADIEU Chantal, TABONE Charles, TEXIER Renée, THEROND Joël, TISSOT Véronique, TOSCHI Renée, TRILLON Christian, VALGALIER Bernard, VEZILIER Jean-Claude, VEZON Jean-Marie, VIALA Maurice, VINCENT Jean,

POUVOIRS :

GERENTE Marcel, EVESQUE Jean-Luc, GRIMAL Hervé, ARNAUD Bernard, CAVAILLE Aimé, DEVISMES Christian, DREVON Yves, GRAS Karine, JOUANEN Jean-Bruno, LARGUIER Catherine, MAGNE Martine, PERLES Serge, PEYRIC Marie-Christine, RODIERE Jacky, SALEIX Bernard, SAPEDE Christian, VEYRET Michèle, WIDEHEM Emmanuel.

ABSENTS EXCUSES :

BERTRAND Roger, FONTAINE Patrick, BERNARD Lionel, BRUN Didier, CHANTAGREL Nathalie, COURET Marie-Claude, DELENNE Michel, DONZEL William, FERDINAND David, GUILLEMET Chantal, GUIRAUD David, KRAUSS Peter, LELONG Michel, MASSAL Jacques, MENEU Gilbert, PAULSEN Freddy, PEYTEVIN MALHAUTIER Jocelyne, PIZZINATO Jacques, POMMIER Jean-luc, RICARD Michèle, SEURAT Francis, SOULIER Yvon

Objet : Assainissement collectif

Recouvrement de la redevance communautaire sur les communes de
Deaux, Les Plans et Servas
Conventions

Le Conseil de Communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles R 2224-19, R 2224-19-2, R 2224-19-7, et R 2224-19-9,

Vu le décret n° 2007-1339 du 11 septembre 2007 relatif aux redevances d'assainissement et au régime exceptionnel de tarification forfaitaire de l'eau et modifiant le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération C 2013.01.01 en date du 7 janvier 2013 relative aux statuts d'Alès Agglomération et prévoyant la compétence assainissement,

Vu la délibération C 2013.03.05 du Conseil de Communauté en date du 14 février 2013 et la délibération C2013.05.15 du Conseil de Communauté en date du 11 avril 2013, relatives à la redevance communautaire d'assainissement collectif,

Considérant que le Syndicat d'adduction d'eau potable de l'Avène, dont les communes des Plans et de Servas sont adhérentes, a confié à la Société Régionale de Distribution d'Eau Potable la gestion, jusqu'au 31 décembre 2017, de son service de production et de distribution d'eau potable par contrat d'affermage en date du 29 novembre 2007,

Considérant que le Syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable de la Mayre, dont la commune de Deaux est adhérente, a confié à la SA RUAS Michel la gestion, jusqu'au 31 décembre 2024, de son service de production et de distribution d'eau potable par contrat d'affermage en date du 21 décembre 2012,

Considérant que la Communauté d'Alès Agglomération assure la gestion en régie directe de son service d'assainissement collectif sur le territoire des communes des Plans, Servas et Deaux,

Considérant que, dans le cadre du décret n° 2007-1339 du 11 septembre 2007, la Communauté d'Alès Agglomération peut confier :

- à la Société Régionale de Distribution d'Eau de recouvrer pour son compte auprès des abonnés du service d'eau, qui sont raccordés ou raccordables au réseau public d'assainissement collectif, la redevance communautaire d'assainissement collectif sur les communes des Plans et de Servas,
- à la SA RUAS Michel de recouvrer pour son compte auprès des abonnés du service d'eau, qui sont raccordés ou raccordables au réseau public d'assainissement collectif, la redevance communautaire d'assainissement collectif sur la commune de Deaux,

APRES AVOIR DELIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE,

AUTORISE

Monsieur le Président à signer toutes les conventions nécessaires afin de permettre la facturation, le recouvrement et le reversement de la redevance communautaire d'assainissement collectif.

**Pour extrait conforme,
Le Président,**

Max ROUSTAN



REPUBLIQUE FRANCAISE



Rendu Exécutoire
Par transmission
en Sous-Préfecture
Publication et ou Notification
Le : 1 DEC. 2013

Le Directeur Général Adjoint des Services,
Frédéric JOUYE

C 2013.12.26

Service : Assainissement collectif
Réf : Jonathan Névado
Tél. : 04 66 78 89 00

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL DE COMMUNAUTE 12 DECEMBRE 2013

ETAIENT PRESENTS :

ROUSTAN Max, GILLES François, MEUNIER Valérie, VEAU Marcel, ROUX Philippe, ABITAN Grégoire, ROUX Gérard, BUENO Jacques, MARROT Guy, EL-OKKI Nadia, IGLESIAS Bonifacio, VERDHELHAN Daniel, COMTE Yves, ANTHÉRIEU Michel, MAURIN Daniel, BROUSSE Jack, MIALHE Bernard, GAUJOUX Patric, TORREILLES Éric, SERODES Jean-Marc, TEISSIER Christian, RIEU Francine, ESCOFFIER Michel, FERNANDEZ Jacky, BENAZET Michel, GENOLHER Aurélie, PUPET Patrice, BONNAFOUX, Claude, SCHOR Emmanuel, BOUDET Jacques, FERRIER François, ROUANET Gilbert, BEAUD Alain, ANDRE Lionel, REYNAUD Alain, OZIL Cyril, BOUGAREL Christophe, BRULÉ Marc, CORDIER Jean-Pierre, GRAS Frédéric, BUREL Jean-Michel, VIGOUROUX Alain, SOULIER Pierre, VARIN D'AINVELLE Roch, SECLE Jean-Pierre, HUGUES Laurent, CAPDUR André, SCHNEIDER Stéphane, JULIEN Edmond, CRUVELLIER Josette, AIGOIN Jean-Luc, MAURIN Jean-Pierre, MASSON Myriam, ALBERT-MOYE Danièle, ANTEZAK Christian, ARNAL Bernard, AURIOL Violette, BAZALGETTE Thérèse, BENOI Gérard, BILLARD Dominique, BLANCHER Émile, BONNAFOUS Michel, BRUJAS Sébastien, CARDOT Jean-Louis, CARILLO Antonia, CARRASCO Sylvie, CASTOR Ysabelle, CHAMBON Christian, CHANTAGREL Laurent, CHAPPELLIER Laurent, CHAPON Claude, CHAREYRE Annie, CHAUZAL Robert, CHEYREZY Alain, COLOMINA Jean-Pierre, DELEUZE Dominique, DIESLER Dominique, DIRRENBARGER Jean-Philippe, DREYFUS Nicette, DUC Michel, DUMAS Jacqueline, FERNANDEZ Martine, FIARD Fabien, FLOHR Jean-Marc, FOPPOLO Raymond, FOULQUIER Jacques, GAL Mireille, GAUSSENT Philippe, GAUTHIER Danielle, GRAVIL Serge, HAOUES Soraya, HERAIL Pierre, JACOT Thierry, JAUSSEAN Sylvie, LACOMBE Danièle, LAFONT Jean-Jacques, LAPIN Bruno, LECOUVREUR Thierry, LEGRAND Pierre, MALAVELLE William, MARINO Nadège, MARTIN Pierre, MASSON Jean-Régis, MATHEVON Brigitte, MAUBERNARD Éric, MAZY Annie, MERLE Claude, MONTIGNY André, NIEL-CHARVAT Florence, PAEZ Pierrette, PALMIER Gérard, PASCAL Daniel, PASCAL-SOUBIELLE Frédéric, PELADAN Patrick, PELISSIER Jeanne, PERNETTE Élisabeth, PIALAT Alain, PONS Christine, PUDDU Jean-Noël, RAVAUD Corinne, RICCI Claude, RIOS Véronique, ROCHE Daniel, ROUCAUTE Bernard, ROUILLON Jean-Claude, ROUSSEL Isabelle, ROUVIERE Marlène, ROUX Jean-Marie, SAINT-PIERRE Éric, SAVY Claude, SIKORSKI Marlène, SOUMADIEU Chantal, TABONE Charles, TEXIER Renée, THEROND Joël, TISSOT Véronique, TOSCHI Renée, TRILLON Christian, VALGALIER Bernard, VEZILIER Jean-Claude, VEZON Jean-Marie, VIALA Maurice, VINCENT Jean,

POUVOIRS :

GERENTE Marcel, EVESQUE Jean-Luc, GRIMAL Hervé, ARNAUD Bernard, CAVAILLE Aimé, DEVISMES Christian, DREVON Yves, GRAS Karine, JOUANEN Jean-Bruno, LARGUIER Catherine, MAGNE Martine, PERLES Serge, PEYRIC Marie-Christine, RODIERE Jacky, SALEIX Bernard, SAPEDE Christian, VEYRET Michèle, WIDHEM Emmanuel, RIBOT Philippe

ABSENTS EXCUSES :

BERTRAND Roger, FONTAINE Patrick, BERNARD Lionel, BRUN Didier, CHANTAGREL Nathalie, COURET Marie-Claude, DELENNE Michel, DONZEL William, FERDINAND David, GUILLEMET Chantal, GUIRAUD David, KRAUSS Peter, LELONG Michel, MASSAL Jacques, MENEU Gilbert, PAULSEN Freddy, PEYTEVIN MALHAUTIER Jocelyne, PIZZINATO Jacques, POMMIER Jean-luc, RICARD Michèle, SEURAT Francis, SOULIER Yvon

Objet : Assainissement collectif
Commune d'Anduze
Budget "SPANC BOUES"

Le Conseil de Communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération C 2013.01.01 en date du 7 janvier 2013 relative aux statuts d'Alès Agglomération et prévoyant la compétence assainissement,

Considérant le souhait de la commune d'Anduze d'imputer directement les dépenses et les recettes concernant le transport et le compostage des boues issues de sa station d'épuration sur le budget annexe communautaire d'assainissement collectif d'Anduze afin de simplifier la facturation des redevances d'assainissement collectif auprès de ses usagers, et ce, depuis le 1^{er} janvier 2013,

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE,

APPROUVE

La prise en charge des dépenses et des recettes, liées aux boues de la station d'épuration d'Anduze, par le budget annexe communautaire d'assainissement collectif d'Anduze.

Pour extrait conforme,
Le Président,
Max ROUSTAN





REPUBLIQUE FRANCAISE

Rendu Exécutoire
Par transmission
en Sous-Préfecture
Publication et ou Notification

Le : 18 DEC. 2013

Le Directeur Général Adjoint des Services,

Frédéric JOUVE

C 2013.12.27

Service : Assainissement collectif
Réf : Jonathan Névado
Tél. : 04 66 78 89 00

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL DE COMMUNAUTE 12 DECEMBRE 2013

ETAIENT PRESENTS :

ROUSTAN Max, GILLES François, MEUNIER Valérie, VEAU Marcel, ROUX Philippe, ABITAN Grégoire, ROUX Gérard, BUENO Jacques, MARROT Guy, EL-OKKI Nadia, IGLESIAS Bonifacio, VERDELHAN Daniel, COMTE Yves, ANTHÉRIEU Michel, MAURIN Daniel, BROUSSE Jack, MIALHE Bernard, GAUJOUX Patric, TORREILLES Éric, SERODES Jean-Marc, TEISSIER Christian, RIEU Francine, ESCOFFIER Michel, FERNANDEZ Jacky, BENAZET Michel, GENOLHER Aurélie, PUPET Patrice, BONNAFOUX, Claude, SCHOR Emmanuel, BOUDET Jacques, FERRIER François, ROUANET Gilbert, BEAUD Alain, ANDRE Lionel, REYNAUD Alain, OZIL Cyril, BOUGAREL Christophe, BRULÉ Marc, CORDIER Jean-Pierre, GRAS Frédéric, BUREL Jean-Michel, VIGOUROUX Alain, SOULIER Pierre, VARIN D'AINVELLE Roch, SECLE Jean-Pierre, HUGUES Laurent, CAPDUR André, SCHNEIDER Stéphane, JULIEN Edmond, CRUVELLIER Josette, AIGOIN Jean-Luc, MAURIN Jean-Pierre, MASSON Myriam, ALBERT-MOYE Danièle, ANTEZAK Christian, ARNAL Bernard, AURIOL Violette, BAZALGETTE Thérèse, BENOI Gérard, BILLARD Dominique, BLANCHER Émile, BONNAFOUS Michel, BRUJAS Sébastien, CARDOT Jean-Louis, CARILLO Antonia, CARRASCO Sylvie, CASTOR Ysabelle, CHAMBON Christian, CHANTAGREL Laurent, CHAPPELLIER Laurent, CHAPON Claude, CHAREYRE Annie, CHAUZAL Robert, CHEYREZY Alain, COLOMINA Jean-Pierre, DELEUZE Dominique, DIESLER Dominique, DIRRENBARGER Jean-Philippe, DREYFUS Nicette, DUC Michel, DUMAS Jacqueline, FERNANDEZ Martine, FIARD Fabien, FLOHR Jean-Marc, FOPPOLO Raymond, FOULQUIER Jacques, GAL Mireille, GAUSSENT Philippe, GAUTHIER Danièle, GRAVIL Serge, HAQUES Soraya, HERAIL Pierre, JACOT Thierry, JAUSSERAN Sylvie, LACOMBE Danièle, LAFONT Jean-Jacques, LAPIN Bruno, LECOUVREUR Thierry, LEGRAND Pierre, MALAVELLE William, MARINO Nadège, MARTIN Pierre, MASSON Jean-Régis, MATHEVON Brigitte, MAUBERNARD Éric, MAZY Annie, MERLE Claude, MONTIGNY André, NIEL-CHARVAT Florence, PAEZ Pierrette, PALMIER Gérard, PASCAL Daniel, PASCAL-SOUBIELLE Frédéric, PELADAN Patrick, PELISSIER Jeanne, PERNETTE Élisabeth, PIALAT Alain, PONS Christine, PUDDU Jean-Noël, RAVAUD Corinne, RICCI Claude, RIOS Véronique, ROCHE Daniel, ROUCAUTE Bernard, ROUILLON Jean-Claude, ROUSSEL Isabelle, ROUVIERE Marlène, ROUX Jean-Marie, SAINT-PIERRE Éric, SAVY Claude, SIKORSKI Marlène, SOUMADIEU Chantal, TABONE Charles, TEXIER Renée, THEROND Joël, TISSOT Véronique, TOSCHI Renée, TRILLON Christian, VALGALIER Bernard, VEZILIER Jean-Claude, VEZON Jean-Marie, VIALA Maurice, VINCENT Jean,

POUVOIRS :

GERENTE Marcel, EVESQUE Jean-Luc, GRIMAL Hervé, ARNAUD Bernard, CAVAILLE Aimé, DEVISMES Christian, DREYON Yves, GRAS Karine, JOUANEN Jean-Bruno, LARGUIER Catherine, MAGNE Martine, PERLES Serge, PEYRIC Marie-Christine, RODIERE Jacky, SALEIX Bernard, SAPEDE Christian, VEYRET Michèle, WIDHEM Emmanuel, RIBOT Philippe

ABSENTS EXCUSES :

BERTRAND Roger, FONTAINE Patrick, BERNARD Lionel, BRUN Didier, CHANTAGREL Nathalie, COURET Marie-Claude, DELENNE Michel, DONZEL William, FERDINAND David, GUILLEMET Chantal, GUIRAUD David, KRAUSS Peter, LELONG Michel, MASSAL Jacques, MENEU Gilbert, PAULSEN Freddy, PEYTEVIN MALHAUTIER Jocelyne, PIZZINATO Jacques, POMMIER Jean-luc, RICARD Michèle, SEURAT Francis, SOULIER Yvon

Objet : Subvention exceptionnelle au budget général

Le Conseil de Communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération C 2013.01.01 en date du 7 janvier 2013 relative aux statuts d'Alès Agglomération et prévoyant la compétence assainissement,

Vu la délibération C 2013.07.17 en date du 27 juin 2013 relative au versement d'une subvention exceptionnelle par le budget principal de la Communauté d'Alès Agglomération au budget annexe assainissement collectif,

Considérant qu'un suivi analytique du budget annexe communautaire d'assainissement collectif de chaque commune a permis d'établir le montant de la subvention exceptionnelle que chaque commune doit verser au budget général de la Communauté d'Alès Agglomération,

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE,

APPROUVE

Le montant des subventions exceptionnelles, à verser par les communes, indiqué dans le tableau joint en annexe.

Pour extrait conforme,
Le Président,
Max ROUSTAN



La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, publication et/ou notification, à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Nîmes, 16 avenue Feuchères, 30 000 Nîmes.

Annexe :

Communes	Subventions d'équilibre en €
Anduze	9 005,50
Boucoiran et Nozières	0,00
Brignon	0,00
Brouzet les Alès	13 197,91
Castelnau Valence	0,00
Cruviers Lascours	0,00
Deaux	0,00
Euzet les Bains	0,00
Généralgues	16 131,69
Les Plans	12 594,86
Lézan	0,00
Martignargues	11 391,01
Massanes	0,00
Massillargues Atuech	1 640,42
Méjannes les Alès	33 495,63
Monteils	17 704,00
Ners	9 859,99
Ribaute les Tavernes	8 906,08
Saint Césaire de Gauzignan	1 065,62
Saint Étienne de l'Olm	0,00
Saint Hippolyte de Caton	6 370,00
Saint Jean de Ceyrargues	1 140,11
Saint Jean de Serres	2 200,00
Saint Just et Vacquières	0,00
Saint Maurice de Cazevieille	22 200,00
Saint Sébastien d'Aigrefeuille	2 992,48
Servas	5 776,06
Seynes	8 800,86
Tornac	4 775,32
Vézénobres	32 139,66

REPUBLIQUE FRANCAISE



Rendu Exécutoire
Par transmission
en Sous-Préfecture
Publication et ou Notification
Le : 23 DEC. 2013

Le Directeur Général Adjoint des Services,
Frédéric JOUVE

C 2013.12.28

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL DE COMMUNAUTE 12 DECEMBRE 2013

ETAIENT PRESENTS :

ROUSTAN Max, GILLES François, MEUNIER Valérie, VEAU Marcel, ROUX Philippe, ABITAN Grégoire, ROUX Gérard, BUENO Jacques, MARROT Guy, EL-OKKI Nadia, IGLESIAS Bonifacio, VERDHELHAN Daniel, COMTE Yves, ANTHÉRIEU Michel, MAURIN Daniel, BROUSSE Jack, MIALHE Bernard, GAUJOUX Patric, TORREILLES Éric, SERODES Jean-Marc, TEISSIER Christian, RIEU Francine, ESCOFFIER Michel, FERNANDEZ Jacky, BENAZET Michel, GENOLHER Aurélie, PUPET Patrice, BONNAFOUX, Claude, SCHOR Emmanuel, BOUDET Jacques, FERRIER François, ROUANET Gilbert, BEAUD Alain, ANDRE Lionel, REYNAUD Alain, OZIL Cyril, BOUGAREL Christophe, BRULÉ Marc, CORDIER Jean-Pierre, GRAS Frédéric, BUREL Jean-Michel, VIGOUROUX Alain, SOULIER Pierre, VARIN D'AINVELLE Roch, SECLE Jean-Pierre, HUGUES Laurent, CAPDUR André, SCHNEIDER Stéphane, JULIEN Edmond, CRUVELLIER Josette, AIGOIN Jean-Luc, MAURIN Jean-Pierre, MASSON Myriam, ALBERT-MOYE Danièle, ANTEZAK Christian, ARNAL Bernard, AURIOL Violette, BAZALGETTE Thérèse, BENOI Gérard, BILLARD Dominique, BLANCHER Émile, BONNAFOUS Michel, BRUJAS Sébastien, CARDOT Jean-Louis, CARILLO Antonia, CARRASCO Sylvie, CASTOR Ysabelle, CHAMBON Christian, CHANTAGREL Laurent, CHAPELLIER Laurent, CHAPON Claude, CHAREYRE Annie, CHAUZAL Robert, CHEYREZY Alain, COLOMINA Jean-Pierre, DELEUZE Dominique, DIESLER Dominique, DIRRENBARGER Jean-Philippe, DREYFUS Nicette, DUC Michel, DUMAS Jacqueline, FERNANDEZ Martine, FIARD Fabien, FLOHR Jean-Marc, FOPPOLO Raymond, FOULQUIER Jacques, GAL Mireille, GAUSSENT Philippe, GAUTHIER Danielle, GRAVIL Serge, HAQUES Soraya, HERAIL Pierre, JACOT Thierry, JAUSSEAN Sylvie, LACOMBE Danièle, LAFONT Jean-Jacques, LAPIN Bruno, LECOUVREUR Thierry, LEGRAND Pierre, MALAVELLE William, MARINO Nadège, MARTIN Pierre, MASSON Jean-Régis, MATHEVON Brigitte, MAUBERNARD Éric, MAZY Annie, MERLE Claude, MONTIGNY André, NIEL-CHARVAT Florence, PAEZ Pierrette, PALMIER Gérard, PASCAL Daniel, PASCAL-SOUBIELLE Frédéric, PELADAN Patrick, PELISSIER Jeanne, PERNETTE Élisabeth, PIALAT Alain, PONS Christine, PUDDU Jean-Noël, RAVAUD Corinne, RICCI Claude, RIOS Véronique, ROCHE Daniel, ROUCAUTE Bernard, ROUILLON Jean-Claude, ROUSSEL Isabelle, ROUVIERE Marlène, ROUX Jean-Marie, SAINT-PIERRE Éric, SAVY Claude, SIKORSKI Marlène, SOUMADIEU Chantal, TABONE Charles, TEXIER Renée, THEROND Joël, TISSOT Véronique, TOSCHI Renée, TRILLON Christian, VALGALIER Bernard, VEZILIER Jean-Claude, VEZON Jean-Marie, VIALA Maurice, VINCENT Jean,

POUVOIRS :

GERENTE Marcel, EVESQUE Jean-Luc, GRIMAL Hervé, ARNAUD Bernard, CAVAILLE Aimé, DEVISMES Christian, DREVON Yves, GRAS Karine, JOUANEN Jean-Bruno, LARGUIER Catherine, MAGNE Martine, PERLES Serge, PEYRIC Marie-Christine, RODIERE Jacky, SALEIX Bernard, SAPEDE Christian, VEYRET Michèle, WIDEHEM Emmanuel, RIBOT Philippe

ABSENTS EXCUSES :

BERTRAND Roger, FONTAINE Patrick, BERNARD Lionel, BRUN Didier, CHANTAGREL Nathalie, COURET Marie-Claude, DELENNE Michel, DONZEL William, FERDINAND David, GUILLEMET Chantal, GUIRAUD David, KRAUSS Peter, LELONG Michel, MASSAL Jacques, MENEU Gilbert, PAULSEN Freddy, PEYTEVIN MALHAUTIER Jocelyne, PIZZINATO Jacques, POMMIER Jean-luc, RICARD Michèle, SEURAT Francis, SOULIER Yvon

Objet : Approbation du Programme Local de l'Habitat d'Alès Agglomération (PLH)

Le Conseil de Communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu la délibération C 2007.15.11 du Conseil de Communauté du 20 décembre 2007 approuvant le PLH du Grand Alès,

Vu la convention de délégation de compétence prise pour son application, en date du 24 octobre 2008, et ses avenants annuels successifs, l'avenant pour 2013 ayant été étendu à Alès Agglomération,

Vu la délibération C 2013.02.10 du Conseil de Communauté du 24 janvier 2013 engageant la mise à l'étude de ce PLH, à l'échelle de la Communauté d'Alès Agglomération, pour les années 2014 à fin 2019,

Considérant les attentes de l'Etat, indiquées dans le document « porter à connaissance » reçu en avril 2013,

Considérant les études engagées en août 2013, avec l'appui du bureau d'études « Urbanis », les divers contacts pris et les réunions de travail tenues, ayant permis de préciser les actions à conduire dans le domaine de l'habitat au sein des communes de l'Agglomération,

Considérant que ce programme sera en adéquation avec les évolutions démographiques attendues par les différentes communes sur la période considérée, et retenues dans les autres documents de programmation, notamment le SCOT d'Alès Agglomération en cours de finalisation, et les PLU ou POS communaux,

Considérant en outre que l'adoption de ce PLH pourra permettre à la Communauté d'Alès Agglomération de solliciter la reconduction de la délégation de compétence par l'Etat pour l'attribution des aides à la pierre,

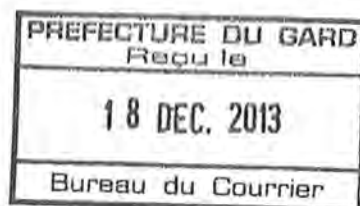
APRES AVOIR DELIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE,

DÉCIDE

D'approuver le PLH d'Alès Agglomération tel qu'il ressort des études effectuées, selon les orientations et programmes joints,

De solliciter, de chaque commune du territoire communautaire, l'approbation de ce document,

D'autoriser Monsieur le Président à transmettre à M. le préfet du Gard le PLH, accompagné des délibérations communales, afin de requérir l'avis du Comité Régional de l'Habitat.



Pour extrait conforme,
Le Président,
Max ROUSTAN



REPUBLIQUE FRANCAISE



Service : Gestion des Equipements
Touristiques et Ferroviaires Cévenols
Réf : MC/PC/20131212
Tél. : 04 66 55 84 93

Rendu Exécutoire
Par transmission
en ~~Sous~~-Préfecture

Publication et ou Notification

Le : 18 DEC. 2013

Le Directeur Général Adjoint des Services,
Frédéric JOUVE

C 2013.12.29

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL DE COMMUNAUTE 12 DECEMBRE 2013

ETAIENT PRESENTS :

ROUSTAN Max, GILLES François, MEUNIER Valérie, VEAU Marcel, ROUX Philippe, ABITAN Grégoire, ROUX Gérard, BUENO Jacques, MARROT Guy, EL-OKKI Nadia, IGLESIAS Bonifacio, VERDHELHAN Daniel, COMTE Yves, ANTHÉRIEU Michel, MAURIN Daniel, BROUSSE Jack, MIALHE Bernard, GAUJOUX Patric, TORREILLES Éric, SERODES Jean-Marc, TEISSIER Christian, RIEU Francine, ESCOFFIER Michel, FERNANDEZ Jacky, BENALET Michel, GENOLHER Aurélie, PUPET Patrice, BONNAFOUX, Claude, SCHOR Emmanuel, BOUDET Jacques, FERRIER François, ROUANET Gilbert, BEAUD Alain, ANDRE Lionel, REYNAUD Alain, OZIL Cyril, BOUGAREL Christophe, BRULÉ Marc, CORDIER Jean-Pierre, GRAS Frédéric, BUREL Jean-Michel, VIGOUROUX Alain, SOULIER Pierre, VARIN D'AINVELLE Roch, SECLE Jean-Pierre, HUGUES Laurent, CAPDUR André, SCHNEIDER Stéphane, JULIEN Edmond, CRUVELLIER Josette, AIGOIN Jean-Luc, MAURIN Jean-Pierre, MASSON Myriam, ALBERT-MOYE Danièle, ANTEZAK Christian, ARNAL Bernard, AURIOL Violette, BAZALGETTE Thérèse, BENOI Gérard, BILLARD Dominique, BLANCHER Émile, BONNAFOUS Michel, BRUJAS Sébastien, CARDOT Jean-Louis, CARILLO Antonia, CARRASCO Sylvie, CASTOR Ysabelle, CHAMBON Christian, CHANTAGREL Laurent, CHAPPELLIER Laurent, CHAPON Claude, CHAREYRE Annie, CHAUZAL Robert, CHEYREZY Alain, COLOMINA Jean-Pierre, DELEUZE Dominique, DIESLER Dominique, DIRRENBARGER Jean-Philippe, DREYFUS Nicette, DUC Michel, DUMAS Jacqueline, FERNANDEZ Martine, FIARD Fabien, FLOHR Jean-Marc, FOPPOLO Raymond, FOULQUIER Jacques, GAL Mireille, GAUSSENT Philippe, GAUTHIER Danièle, GRAVIL Serge, HAQUES Soraya, HERAIL Pierre, JACOT Thierry, JAUSSERAN Sylvie, LACOMBE Danièle, LAFONT Jean-Jacques, LAPIN Bruno, LECOUVREUR Thierry, LEGRAND Pierre, MALAVELLE William, MARINO Nadège, MARTIN Pierre, MASSON Jean-Régis, MATHEVON Brigitte, MAUBERNARD Éric, MAZY Annie, MERLE Claude, MONTIGNY André, NIEL-CHARVAT Florence, PAEZ Pierrette, PALMIER Gérard, PASCAL Daniel, PASCAL-SOUBIELLE Frédéric, PELADAN Patrick, PELISSIER Jeanne, PERNETTE Élisabeth, PIALAT Alain, PONS Christine, PUDDU Jean-Noël, RAVAUD Corinne, RICCI Claude, RIOS Véronique, ROCHE Daniel, ROUCAUTE Bernard, ROUILLON Jean-Claude, ROUSSEL Isabelle, ROUVIERE Marlène, ROUX Jean-Marie, SAINT-PIERRE Éric, SAVY Claude, SIKORSKI Marlène, SOUMADIEU Chantal, TABONE Charles, TEXIER Renée, THEROND Joël, TISSOT Véronique, TOSCHI Renée, TRILLON Christian, VALGALIER Bernard, VEZILIER Jean-Claude, VEZON Jean-Marie, VIALA Maurice, VINCENT Jean,

POUVOIRS :

GERENTE Marcel, EVESQUE Jean-Luc, GRIMAL Hervé, ARNAUD Bernard, CAVAILLE Aimé, DEVISMES Christian, DREVON Yves, GRAS Karine, JOUANEN Jean-Bruno, LARGUIER Catherine, MAGNE Martine, PERLES Serge, PEYRIC Marie-Christine, RODIERE Jacky, SALEIX Bernard, SAPEDE Christian, VEYRET Michèle, WIDHEM Emmanuel, RIBOT Philippe

ABSENTS EXCUSES :

BERTRAND Roger, FONTAINE Patrick, BERNARD Lionel, BRUN Didier, CHANTAGREL Nathalie, COURET Marie-Claude, DELENNE Michel, DONZEL William, FERDINAND David, GUILLEMET Chantal, GUIRAUD David, KRAUSS Peter, LELONG Michel, MASSAL Jacques, MENEU Gilbert, PAULSEN Freddy, PEYTEVIN MALHAUTIER Jocelyne, PIZZINATO Jacques, POMMIER Jean-luc, RICARD Michèle, SEURAT Francis, SOULIER Yvon

Objet : Travaux de confortement et de mise en sécurité des infrastructures de la ligne ferroviaire d'Anduze à Saint Jean du Gard : adoption du dossier de déclaration au titre des articles L 214-1 et suivants du Code de l'Environnement

Le Conseil de Communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Environnement, notamment les articles L 214-1 à L 214-6, R 214-1 et R 214-32,

Vu l'arrêté préfectoral 2013-044-0002 du 13 février 2013 portant approbation des statuts de la Communauté d'Alès Agglomération ;

Considérant que dans le cadre de l'opération « confortement et mise en sécurité des infrastructures de la ligne ferroviaire d'Anduze à Saint Jean du Gard » un programme majeur de travaux de réhabilitation des infrastructures (ouvrages d'art et murs de soutènement) est engagé par la Communauté d'Alès Agglomération pour pérenniser l'activité du Train à Vapeur des Cévennes,

Considérant que ces travaux sont concernés par 3 sites Natura 2000 : « Vallée du Gardon de Saint Jean », « Vallée du Gardon de Mialet » et « Falaises d'Anduze » et que 8 ouvrages d'art franchissent le Gardon dont 3 nécessitant des travaux dans le lit mineur et 5 hors du lit mineur,

Considérant que suite aux différentes réunions avec les personnes publiques associées, une visite de terrain spécifique avec les services de la DDTM, de l'ONEMA et des sites Natura 2000 a été organisée,

Considérant qu'il convient donc de formaliser un seul dossier au titre du Code de l'Environnement selon la procédure suivante :

- les 3 ouvrages d'art franchissant le Gardon à hauteur des communes d'Anduze, Générargues et Corbès-Thoiras nécessitant des travaux dans le lit mineur sont soumis à Déclaration au titre des articles L 214-1 à L 214-6 du Code de l'Environnement entrant dans la catégorie des travaux à déclarer telle que définie dans les rubriques 3.1.5.0 de la nomenclature exposée à l'article R 214-1 dudit Code,
- l'opération est également soumise à la réalisation d'une notice d'impact et à une évaluation des incidences de l'opération sur les sites Natura 2000,

Considérant que le dossier intègre toutes les mesures prises à l'égard de préservation et de protection de l'environnement sans nuire à la réalisation des travaux de réhabilitation des infrastructures et sans retarder le calendrier d'exécution de l'opération,

Considérant qu'au regard des résultats des études réalisées et des mesures susdites, cette opération ne présente pas d'impacts significatifs sur les milieux, les habitats et les espèces végétales et animales,

APRES AVOIR DELIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE,

DÉCIDE

D'adopter le dossier de déclaration au titre des articles L 214-1 et suivants du Code de l'Environnement relatif à l'opération « Confortement et mise en sécurité des infrastructures de la ligne ferroviaire d'Anduze à Saint Jean du Gard » ;

D'autoriser Monsieur le Président à transmettre à Monsieur le Préfet ledit dossier et de solliciter son intervention pour la remise d'un récépissé de Déclaration ;

D'autoriser Monsieur le Président à signer tous documents à cet effet.



Pour extrait conforme
Le Président,
Max ROUSTAN



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL DE COMMUNAUTE 12 DECEMBRE 2013**

ETAIENT PRESENTS :

ROUSTAN Max, GILLES François, MEUNIER Valérie, VEAU Marcel, ROUX Philippe, ABITAN Grégoire, ROUX Gérard, BUENO Jacques, MARROT Guy, EL-OKKI Nadia, IGLESIAS Bonifacio, VERDHELHAN Daniel, COMTE Yves, ANTHÉRIEU Michel, MAURIN Daniel, BROUSSE Jack, MIALHE Bernard, GAUJOUX Patric, TORREILLES Éric, SERODES Jean-Marc, TEISSIER Christian, RIEU Francine, ESCOFFIER Michel, FERNANDEZ Jacky, BENAZET Michel, GENOLHER Aurélie, PUPET Patrice, BONNAFOUX, Claude, SCHOR Emmanuel, BOUDET Jacques, FERRIER François, ROUANET Gilbert, BEAUD Alain, ANDRE Lionel, REYNAUD Alain, OZIL Cyril, BOUGAREL Christophe, BRULÉ Marc, CORDIER Jean-Pierre, GRAS Frédéric, BUREL Jean-Michel, VIGOUROUX Alain, SOULIER Pierre, VARIN D'AINVELLE Roch, SECLE Jean-Pierre, HUGUES Laurent, CAPDUR André, SCHNEIDER Stéphane, JULIEN Edmond, CRUVELLIER Josette, AIGOIN Jean-Luc, MAURIN Jean-Pierre, MASSON Myriam, ALBERT-MOYE Danièle, ANTEZAK Christian, ARNAL Bernard, AURIOL Violette, BAZALGETTE Thérèse, BENOI Gérard, BILLARD Dominique, BLANCHER Émile, BONNAFOUS Michel, BRUJAS Sébastien, CARDOT Jean-Louis, CARILLO Antonia, CARRASCO Sylvie, CASTOR Ysabelle, CHAMBON Christian, CHANTAGREL Laurent, CHAPPELLIER Laurent, CHAPON Claude, CHAREYRE Annie, CHAUZAL Robert, CHEYREZY Alain, COLOMINA Jean-Pierre, DELEUZE Dominique, DIESLER Dominique, DIRRENBARGER Jean-Philippe, DREYFUS Nicette, DUC Michel, DUMAS Jacqueline, FERNANDEZ Martine, FIARD Fabien, FLOHR Jean-Marc, FOPPOLO Raymond, FOULQUIER Jacques, GAL Mireille, GAUSSENT Philippe, GAUTHIER Danièle, GRAVIL Serge, HAQUES Soraya, HERAIL Pierre, JACOT Thierry, JAUSSERAN Sylvie, LACOMBE Danièle, LAFONT Jean-Jacques, LAPIN Bruno, LECOUVREUR Thierry, LEGRAND Pierre, MALAVELLE William, MARINO Nadège, MARTIN Pierre, MASSON Jean-Régis, MATHEVON Brigitte, MAUBERNARD Éric, MAZY Annie, MERLE Claude, MONTIGNY André, NIEL-CHARVAT Florence, PAEZ Pierrette, PALMIER Gérard, PASCAL Daniel, PASCAL-SOUBIELLE Frédéric, PELADAN Patrick, PELISSIER Jeanne, PERNETTE Élisabeth, PIALAT Alain, PONS Christine, PUDDU Jean-Noël, RAVAUD Corinne, RICCI Claude, RIOS Véronique, ROCHE Daniel, ROUCAUTE Bernard, ROUILLON Jean-Claude, ROUSSEL Isabelle, ROUVIERE Marlène, ROUX Jean-Marie, SAINT-PIERRE Éric, SAVY Claude, SIKORSKI Marlène, SOUMADIEU Chantal, TABONE Charles, TEXIER Renée, THEROND Joël, TISSOT Véronique, TOSCHI Renée, TRILLON Christian, VALGALIER Bernard, VEZILIER Jean-Claude, VEZON Jean-Marie, VIALA Maurice, VINCENT Jean

POUVOIRS :

GERENTE Marcel, EVESQUE Jean-Luc, GRIMAL Hervé, ARNAUD Bernard, CAVAILLE Aimé, DEVISMES Christian, DREVON Yves, GRAS Karine, JOUANEN Jean-Bruno, LARGUIER Catherine, MAGNE Martine, PERLES Serge, PEYRIC Marie-Christine, RODIERE Jacky, SALEIX Bernard, SAPEDE Christian, VEYRET Michèle, WIDHEM Emmanuel, RIBOT Philippe

ABSENTS EXCUSES :

BERTRAND Roger, FONTAINE Patrick, BERNARD Lionel, BRUN Didier, CHANTAGREL Nathalie, COURET Marie-Claude, DELENNE Michel, DONZEL William, FERDINAND David, GUILLEMET Chantal, GUIRAUD David, KRAUSS Peter, LELONG Michel, MASSAL Jacques, MENEU Gilbert, PAULSEN Freddy, PEYTEVIN MALHAUTIER Jocelyne, PIZZINATO Jacques, POMMIER Jean-luc, RICARD Michèle, SEURAT Francis, SOULIER Yvon

Objet : Clôture des comptes de la SEGARD - Convention de mandat pour la construction de bâtiments industriels à Alès - POMAC - Opération 491

Le Conseil de Communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la Communauté d'Agglomération du Grand Alès-en-Cévennes, par délibération B 2003.14.27 du Bureau de Communauté du 18 décembre 2003, a confié à la SEGARD l'étude et la réalisation de deux ateliers industriels sur le site du POMAC désigné OP 491.

Considérant que dans le cadre de cette convention de mandat, et conformément à l'article 21 de la convention, la SEGARD présente un dossier d'apurement des comptes ;

Considérant que ce document fait apparaître que le coût de l'opération atteint un montant de 1 498 755.83 € TTC. Ce Montant est inférieur de 12 532.10 € TTC par rapport au montant des mandats et des produits financiers versés pour cette opération soit 1 511 287.93€ TTC.

APRES AVOIR DELIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE,

DÉCIDE

- De reconnaître que la mission confiée à la SEGARD est terminée,
- D'accepter les comptes présentés,
- D'accepter le remboursement d'un montant de 12 532.10 € TTC de trop perçu par la SEGARD
- D'autoriser Monsieur le Président de la Communauté d'Alès Agglomération à signer le protocole de clôture.

Pour extrait conforme,
Le Président,

Max ROUSTAN



REPUBLIQUE FRANCAISE



Service : Développement
économique
Tel. : 04.66.55.84.00
Réf. : SF/NT

Rendu Exécutoire
Par transmission
en Sous-Préfecture

Publication et ou Notification

Le : 23 DEC. 2013

Le Directeur Général Adjoint des Services,
Frédéric JOUVE

C 2013.12.31

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL DE COMMUNAUTE 12 DECEMBRE 2013

ETAIENT PRESENTS :

ROUSTAN Max, GILLES François, MEUNIER Valérie, VEAU Marcel, ROUX Philippe, ABITAN Grégoire, ROUX Gérard, BUENO Jacques, MARROT Guy, EL-OKKI Nadia, IGLESIAS Bonifacio, VERDHELHAN Daniel, COMTE Yves, ANTHÉRIEU Michel, MAURIN Daniel, BROUSSE Jack, MIALHE Bernard, GAUJOUX Patric, TORREILLES Éric, SERODES Jean-Marc, TEISSIER Christian, RIEU Francine, ESCOFFIER Michel, FERNANDEZ Jacky, BENALET Michel, GENOLHER Aurélie, PUPET Patrice, BONNAFOUX, Claude, SCHOR Emmanuel, BOUDET Jacques, FERRIER François, ROUANET Gilbert, BEAUD Alain, ANDRE Lionel, REYNAUD Alain, OZIL Cyril, BOUGAREL Christophe, BRULÉ Marc, CORDIER Jean-Pierre, GRAS Frédéric, BUREL Jean-Michel, VIGOUROUX Alain, SOULIER Pierre, VARIN D'AINVELLE Roch, SECLE Jean-Pierre, HUGUES Laurent, CAPDUR André, SCHNEIDER Stéphane, JULIEN Edmond, CRUVELLIER Josette, AIGOIN Jean-Luc, MAURIN Jean-Pierre, MASSON Myriam, ALBERT-MOYE Danièle, ANTEZAK Christian, ARNAL Bernard, AURIOL Violette, BAZALGETTE Thérèse, BENOI Gérard, BILLARD Dominique, BLANCHER Émile, BONNAFOUS Michel, BRUJAS Sébastien, CARDOT Jean-Louis, CARILLO Antonia, CARRASCO Sylvie, CASTOR Ysabelle, CHAMBON Christian, CHANTAGREL Laurent, CHAPPELLIER Laurent, CHAPON Claude, CHAREYRE Annie, CHAUZAL Robert, CHEYREZY Alain, COLOMINA Jean-Pierre, DELEUZE Dominique, DIESLER Dominique, DIRRENBARGER Jean-Philippe, DREYFUS Nicette, DUC Michel, DUMAS Jacqueline, FERNANDEZ Martine, FIARD Fabien, FLOHR Jean-Marc, FOPPOLO Raymond, FOULQUIER Jacques, GAL Mireille, GAUSSENT Philippe, GAUTHIER Danièle, GRAVIL Serge, HAQUES Soraya, HERAIL Pierre, JACOT Thierry, JAUSSERAN Sylvie, LACOMBE Danièle, LAFONT Jean-Jacques, LAPIN Bruno, LECOUVREUR Thierry, LEGRAND Pierre, MALAVELLE William, MARINO Nadège, MARTIN Pierre, MASSON Jean-Régis, MATHEVON Brigitte, MAUBERNARD Éric, MAZY Annie, MERLE Claude, MONTIGNY André, NIEL-CHARVAT Florence, PAEZ Pierrette, PALMIER Gérard, PASCAL Daniel, PASCAL-SOUBIELLE Frédéric, PELADAN Patrick, PELISSIER Jeanne, PERNETTE Élisabeth, PIALAT Alain, PONS Christine, PUDDU Jean-Noël, RAVAUD Corinne, RICCI Claude, RIOS Véronique, ROCHE Daniel, ROUCAUTE Bernard, ROUILLON Jean-Claude, ROUSSEL Isabelle, ROUVIERE Marlène, ROUX Jean-Marie, SAINT-PIERRE Éric, SAVY Claude, SIKORSKI Marlène, SOUMADIEU Chantal, TABONE Charles, TEXIER Renée, THEROND Joël, TISSOT Véronique, TOSCHI Renée, TRILLON Christian, VALGALIER Bernard, VEZON Jean-Marie, VIALA Maurice, VINCENT Jean

POUVOIRS :

GERENTE Marcel, EVESQUE Jean-Luc, GRIMAL Hervé, ARNAUD Bernard, CAVAILLE Aimé, DEVISMES Christian, DREVON Yves, GRAS Karine, JOUANEN Jean-Bruno, LARGUIER Catherine, MAGNE Martine, PERLES Serge, PEYRIC Marie-Christine, RODIERE Jacky, SALEIX Bernard, SAPEDE Christian, VEYRET Michèle, WIDHEM Emmanuel, RIBOT Philippe

ABSENTS EXCUSES :

BERTRAND Roger, FONTAINE Patrick, BERNARD Lionel, BRUN Didier, CHANTAGREL Nathalie, COURET Marie-Claude, DELENNE Michel, DONZEL William, FERDINAND David, GUILLEMET Chantal, GUIRAUD David, KRAUSS Peter, LELONG Michel, MASSAL Jacques, MENEU Gilbert, PAULSEN Freddy, PEYTEVIN MALHAUTIER Jocelyne, PIZZINATO Jacques, POMMIER Jean-luc, RICARD Michèle, SEURAT Francis, SOULIER Yvon

Objet : Attribution d'une subvention d'investissement au profit de la société Tech Inter Méditerranée à Alès

Le Conseil de Communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n°2007-732 du 7 mai 2007 relatif aux zones d'aide à finalité régionale et aux zones d'aide à l'investissement des petites et moyennes entreprises;

Vu la demande de participation financière présentée par la société Tech Inter Méditerranée site d'Alès, essentiellement pour l'aide au développement de l'entreprise et à la création de l'emploi ;

Considérant que depuis peu, le groupe Tech Inter renforce et développe ses partenariats à l'international ce qui favorise un rayonnement international pour ses sites régionaux ;

Considérant que Tech Inter Méditerranée a intégré la Zone d'activité PIST 4 en implantant un bâtiment de 6 000 m², qui a nécessité un investissement de plus d'1 Million d'euros et permettra de tripler la capacité de l'unité de production.

Considérant que ce projet de développement sur le site d'Alès devrait augmenter le nombre d'employés et atteindre 20 personnes;

APRES AVOIR DELIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE,

DÉCIDE

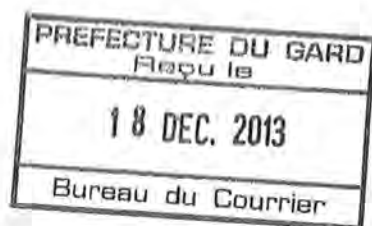
Article 1 : De verser à la société Tech inter méditerranée, site d'Alès, une subvention de 40 000 € conformément aux dispositions de l'article L 1511-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Article 2 : Cette aide sera versée en une seule fois. Elle sera soumise aux obligations suivantes :

- engagement par la société Tech inter méditerranée, site d'Alès, d'utiliser cette somme pour la réalisation du projet décrit dans sa demande,

AUTORISE

Monsieur Le Président à agir au nom et pour le compte de la Communauté d'Alès Agglomération afin de procéder à la signature d'une convention avec **la société Tech inter méditerranée**, site d'Alès, pour le versement de cette aide reprenant les conditions énoncées ci-dessus.



Pour extrait conforme,
Le Président,
Max ROUSTAN



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL DE COMMUNAUTE 12 DECEMBRE 2013**

ETAIENT PRESENTS :

ROUSTAN Max, GILLES François, MEUNIER Valérie, VEAU Marcel, ROUX Philippe, ABITAN Grégoire, ROUX Gérard, BUENO Jacques, MARROT Guy, EL-OKKI Nadia, IGLESIAS Bonifacio, VERDELHAN Daniel, COMTE Yves, ANTHÉRIEU Michel, MAURIN Daniel, BROUSSE Jack, MIALHE Bernard, GAUJOUX Patric, TORREILLES Éric, SERODES Jean-Marc, TEISSIER Christian, RIEU Francine, ESCOFFIER Michel, FERNANDEZ Jacky, BENAZET Michel, GENOLHER Aurélie, PUPET Patrice, BONNAFOUX, Claude, SCHOR Emmanuel, BOUDET Jacques, FERRIER François, ROUANET Gilbert, BEAUD Alain, ANDRE Lionel, REYNAUD Alain, OZIL Cyril, BOUGAREL Christophe, BRULÉ Marc, CORDIER Jean-Pierre, GRAS Frédéric, BUREL Jean-Michel, VIGOUROUX Alain, SOULIER Pierre, VARIN D'AINVELLE Roch, SECLE Jean-Pierre, HUGUES Laurent, CAPDUR André, SCHNEIDER Stéphane, JULIEN Edmond, CRUVELLIER Josette, AIGOIN Jean-Luc, MAURIN Jean-Pierre, MASSON Myriam, ALBERT-MOYE Danièle, ANTEZAK Christian, ARNAL Bernard, AURIOL Violette, BAZALGETTE Thérèse, BENOI Gérard, BILLARD Dominique, BLANCHER Émile, BONNAFOUS Michel, BRUJAS Sébastien, CARDOT Jean-Louis, CARILLO Antonia, CARRASCO Sylvie, CASTOR Ysabelle, CHAMBON Christian, CHANTAGREL Laurent, CHAPPELLIER Laurent, CHAPON Claude, CHAREYRE Annie, CHAUZAL Robert, CHEYREZY Alain, COLOMINA Jean-Pierre, DELEUZE Dominique, DIESLER Dominique, DIRRENBARGER Jean-Philippe, DREYFUS Nicette, DUC Michel, DUMAS Jacqueline, FERNANDEZ Martine, FIARD Fabien, FLOHR Jean-Marc, FOPPOLO Raymond, FOULQUIER Jacques, GAL Mireille, GAUSSENT Philippe, GAUTHIER Danièle, GRAVIL Serge, HAQUES Soraya, HERAIL Pierre, JACOT Thierry, JAUSSERAN Sylvie, LACOMBE Danièle, LAFONT Jean-Jacques, LAPIN Bruno, LECOUVREUR Thierry, LEGRAND Pierre, MALAVELLE William, MARINO Nadège, MARTIN Pierre, MASSON Jean-Régis, MATHEVON Brigitte, MAUBERNARD Éric, MAZY Annie, MERLE Claude, MONTIGNY André, NIEL-CHARVAT Florence, PAEZ Pierrette, PALMIER Gérard, PASCAL Daniel, PASCAL-SOUBIELLE Frédéric, PELADAN Patrick, PELISSIER Jeanne, PERNETTE Élisabeth, PIALAT Alain, PONS Christine, PUDDU Jean-Noël, RAVAUD Corinne, RICCI Claude, RIOS Véronique, ROCHE Daniel, ROUCAUTE Bernard, ROUILLON Jean-Claude, ROUSSEL Isabelle, ROUVIERE Marlène, ROUX Jean-Marie, SAINT-PIERRE Éric, SAVY Claude, SIKORSKI Marlène, SOUMADIEU Chantal, TABONE Charles, TEXIER Renée, THEROND Joël, TISSOT Véronique, TOSCHI Renée, TRILLON Christian, VALGALIER Bernard, VEZILIER Jean-Claude, VEZON Jean-Marie, VIALA Maurice, VINCENT Jean

POUVOIRS :

GERENTE Marcel, EVESQUE Jean-Luc, GRIMAL Hervé, ARNAUD Bernard, CAVAILLE Aimé, DEVISMES Christian, DREVON Yves, GRAS Karine, JOUANEN Jean-Bruno, LARGUIER Catherine, MAGNE Martine, PERLES Serge, PEYRIC Marie-Christine, RODIERE Jacky, SALEIX Bernard, SAPEDE Christian, VEYRET Michèle, WIDEHEM Emmanuel, RIBOT Philippe

ABSENTS EXCUSES :

BERTRAND Roger, FONTAINE Patrick, BERNARD Lionel, BRUN Didier, CHANTAGREL Nathalie, COURET Marie-Claude, DELENNE Michel, DONZEL William, FERDINAND David, GUILLEMET Chantal, GUIRAUD David, KRAUSS Peter, LELONG Michel, MASSAL Jacques, MENEU Gilbert, PAULSEN Freddy, PEYTEVIN MALHAUTIER Jocelyne, PIZZINATO Jacques, POMMIER Jean-luc, RICARD Michèle, SEURAT Francis, SOULIER Yvon

Objet : Attribution d'une subvention d'investissement au profit de la société EMTI à Alès

Le Conseil de Communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n°2007-732 du 7 mai 2007 relatif aux zones d'aide à finalité régionale et aux zones d'aide à l'investissement des petites et moyennes entreprises;

Vu l'attribution par la Communauté d'Alès Agglomération d'une première subvention de 20 000 € à la société SGAI qui a racheté, via sa holding SAUE, la société EMTI (travaux de chaudronnerie et tuyauteries industrielles, La Grand Combe) pour des investissements à hauteur de 600 000 € ;

Vu la demande de participation financière présentée par la société EMTI site d'Alès, essentiellement pour l'aide au développement de l'entreprise et à la création de l'emploi suite à son installation sur le site de l'ex entreprise Ducros, située à la montée de Silhol ;

Considérant que ce projet de développement permet la réindustrialisation du site de l'entreprise Ducros, située à la montée des Silhol, sachant que dans ce cadre EMTI réalise un programme d'investissement global de 400 000 € afin d'adapter le site à son activité d'augmenter la capacité de l'unité de production;

Considérant que depuis peu, le groupe EMTI renforce et développe ses partenariats à l'international ce qui favorise un rayonnement international.

APRES AVOIR DELIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE,

DÉCIDE

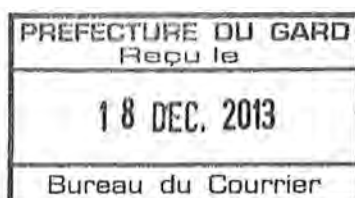
Article 1 : De verser à la société EMTI, site d'Alès, une subvention de 38 000 € conformément aux dispositions de l'article L 1511-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Article 2 : Cette aide sera versée en une seule fois. Elle sera soumise aux obligations suivantes :

- engagement par la société EMTI, site d'Alès, d'utiliser cette somme pour la réalisation du projet décrit dans sa demande,

AUTORISE

Monsieur Le Président à agir au nom et pour le compte de la Communauté d'Alès Agglomération afin de procéder à la signature d'une convention avec **la société EMTI**, site d'Alès, pour le versement de cette aide reprenant les conditions énoncées ci-dessus.



Pour extrait conforme,
Le Président,
Max ROUSTAN





REPUBLIQUE FRANCAISE **Rendu Exécutoire
Par transmission
en Sous-Préfecture**

Publication et ou Notification

Le : 23 DEC. 2013

Le Directeur Général Adjoint des Services,
Frédéric JOUVE

Direction Développement du Territoire
Réf : AM/SC/MP/2013
Tél. : 04 66 56 42 81

C 2013.12.33

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL DE COMMUNAUTE 12 DECEMBRE 2013

ETAIENT PRESENTS :

ROUSTAN Max, GILLES François, MEUNIER Valérie, VEAU Marcel, ROUX Philippe, ABITAN Grégoire, ROUX Gérard, BUENO Jacques, MARROT Guy, EL-OKKI Nadia, IGLESIAS Bonifacio, VERDHELHAN Daniel, COMTE Yves, ANTHÉRIEU Michel, MAURIN Daniel, BROUSSE Jack, MIALHE Bernard, GAUJOUX Patric, TORREILLES Éric, SERODES Jean-Marc, TEISSIER Christian, RIEU Francine, ESCOFFIER Michel, FERNANDEZ Jacky, BENAZET Michel, GENOLHER Aurélie, PUPET Patrice, BONNAFOUX, Claude, SCHOR Emmanuel, BOUDET Jacques, FERRIER François, ROUANET Gilbert, BEAUD Alain, ANDRE Lionel, REYNAUD Alain, OZIL Cyril, BOUGAREL Christophe, BRULÉ Marc, CORDIER Jean-Pierre, GRAS Frédéric, BUREL Jean-Michel, VIGOUROUX Alain, SOULIER Pierre, VARIN D'AINVELLE Roch, SECLE Jean-Pierre, HUGUES Laurent, CAPDUR André, SCHNEIDER Stéphane, JULIEN Edmond, CRUVELLIER Josette, AIGOIN Jean-Luc, MAURIN Jean-Pierre, MASSON Myriam, ALBERT-MOYE Danièle, ANTEZAK Christian, ARNAL Bernard, AURIOL Violette, BAZALGETTE Thérèse, BENOI Gérard, BILLARD Dominique, BLANCHER Émile, BONNAFOUS Michel, BRUJAS Sébastien, CARDOT Jean-Louis, CARILLO Antonia, CARRASCO Sylvie, CASTOR Ysabelle, CHAMBON Christian, CHANTAGREL Laurent, CHAPELLIER Laurent, CHAPON Claude, CHAREYRE Annie, CHAUZAL Robert, CHEYREZY Alain, COLOMINA Jean-Pierre, DELEUZE Dominique, DIESLER Dominique, DIRRENBARGER Jean-Philippe, DREYFUS Nicette, DUC Michel, DUMAS Jacqueline, FERNANDEZ Martine, FIARD Fabien, FLOHR Jean-Marc, FOPPOLO Raymond, FOULQUIER Jacques, GAL Mireille, GAUSSENT Philippe, GAUTHIER Danielle, GRAVIL Serge, HAOUES Soraya, HERAIL Pierre, JACOT Thierry, JAUSSERAN Sylvie, LACOMBE Danièle, LAFONT Jean-Jacques, LAPIN Bruno, LECOUVREUR Thierry, LEGRAND Pierre, MALAVELLE William, MARINO Nadège, MARTIN Pierre, MASSON Jean-Régis, MATHEVON Brigitte, MAUBERNARD Éric, MAZY Annie, MERLE Claude, MONTIGNY André, NIEL-CHARVAT Florence, PAEZ Pierrette, PALMIER Gérard, PASCAL Daniel, PASCAL-SOUBIELLE Frédéric, PELADAN Patrick, PELISSIER Jeanne, PERNETTE Élisabeth, PIALAT Alain, PONS Christine, PUDDU Jean-Noël, RAVAUD Corinne, RICCI Claude, RIOS Véronique, ROCHE Daniel, ROUCAUTE Bernard, ROUILLON Jean-Claude, ROUSSEL Isabelle, ROUVIERE Marlène, ROUX Jean-Marie, SAINT-PIERRE Éric, SAVY Claude, SIKORSKI Marlène, SOUMADIEU Chantal, TABONE Charles, TEXIER Renée, THEROND Joël, TISSOT Véronique, TOSCHI Renée, TRILLON Christian, VALGALIER Bernard, VEZILIER Jean-Claude, VEZON Jean-Marie, VIALA Maurice, VINCENT Jean

POUVOIRS :

GERENTE Marcel, EVESQUE Jean-Luc, GRIMAL Hervé, ARNAUD Bernard, CAVAILLE Aimé, DEVISMES Christian, DREVON Yves, GRAS Karine, JOUANEN Jean-Bruno, LARGUIER Catherine, MAGNE Martine, PERLES Serge, PEYRIC Marie-Christine, RODIERE Jacky, SALEIX Bernard, SAPEDE Christian, VEYRET Michèle, WIDHEM Emmanuel, RIBOT Philippe

ABSENTS EXCUSES :

BERTRAND Roger, FONTAINE Patrick, BERNARD Lionel, BRUN Didier, CHANTAGREL Nathalie, COURET Marie-Claude, DELENNE Michel, DONZEL William, FERDINAND David, GUILLEMET Chantal, GUIRAUD David, KRAUSS Peter, LELONG Michel, MASSAL Jacques, MENEU Gilbert, PAULSEN Freddy, PEYTEVIN MALHAUTIER Jocelyne, PIZZINATO Jacques, POMMIER Jean-luc, RICARD Michèle, SEURAT Francis, SOULIER Yvon

**Objet : Projet d'aménagement de la ZAD des Hauts de Saint Hilaire
Poursuite de la procédure et approbation des nouveaux dossiers d'enquête
préalable à la Déclaration d'utilité Publique , parcellaire et de mise en compatibilité
du POS de la Commune de Saint Hilaire de Brethmas**

Le Conseil de Communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu le Code de l'Environnement,

Vu le Code de l'Expropriation,

Vu la délibération du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Alès-en-Cévennes du 21 juin 2012 approuvant d'une part les dossiers d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique, d'enquête parcellaire et de mise en compatibilité des POS des communes de Saint Hilaire de Brethmas et de Méjannes les Alès et d'autre part, demandant l'ouverture d'une enquête publique,

Vu la délibération du 23 juillet 2012 du Conseil municipal de la commune de Saint Hilaire de Brethmas approuvant également le dossier d'enquête préalable à la DUP valant mise en compatibilité du POS de la commune,

Vu l'enquête publique qui s'est déroulée dans les communes concernées, du 19 mars au 30 avril 2013,

Vu le rapport et les conclusions de la commission d'enquête en date du 13 juin 2013,

Vu la délibération du Conseil municipal de la commune de Saint Hilaire de Brethmas en date du 15 juillet 2013 ainsi que la délibération du conseil municipal de la commune de Méjannes les Alès en date du 30 juillet 2013 émettant toutes deux, un avis favorable au projet,

Vu la délibération du Conseil de communauté du 3 octobre 2013 réaffirmant le projet et envisageant de l'adapter suite aux observations de la commission d'enquête,

Considérant qu'à l'origine du projet, la ZAD des Hauts de Saint Hilaire a été créée par arrêté préfectoral du 6 septembre 2006 dans laquelle avaient été identifiés plusieurs secteurs prospectifs d'aménagement incluant un pôle à vocation golfique, un à vocation de développement économique, un à vocation d'extension urbaine dédié à l'habitat et lié au développement de la commune de Saint Hilaire de Brethmas et enfin un pôle à vocation touristique, d'hébergements et de loisirs,

Considérant qu'à l'intérieur du périmètre de cette ZAD, la communauté d'agglomération a effectué un travail d'acquisition des terrains et est propriétaire, à ce jour, d'environ 90 % des surfaces dédiées notamment au golf,

Considérant qu'au terme du processus d'élaboration de ce projet (constitution, réalisation et approbation des dossiers d'enquête, avis de la DREAL, des personnes publiques associées, ...), l'enquête publique, préalable à la déclaration d'utilité publique, parcellaire et de mise en compatibilité des POS des communes de Saint Hilaire de Brethmas et de Méjannes les Alès, s'est déroulée du 19 mars 2013 au 30 avril 2013,

Considérant que suite à cette enquête, la commission a émis, pour rappel, un avis :

1-Défavorable à la demande de déclaration d'utilité publique du projet.

2-Favorable à l'enquête parcellaire sous réserve:

- que la déclaration d'utilité publique soit prononcée par l'autorité compétente,
- que les 30 ha classés en zone agricole soient exclus du périmètre parcellaire,
- que les parcelles entourant les immeubles bâtis soient exclues du périmètre parcellaire,
- que les parcelles destinées aux équipements touristiques soient exclues du périmètre parcellaire,
- qu'en ce qui concerne les propriétaires non destinataires d'une notification, intervienne un accord amiable ou que la procédure soit régularisée.

3-Favorable à la mise en compatibilité du POS de Saint Hilaire de Brethmas sous réserves que la déclaration d'utilité publique soit prononcée par l'autorité compétente et que le règlement soit complété.

4-Favorable à la déclaration de projet avec mise en compatibilité du POS de Méjannes-les-Alès sous réserve que la déclaration d'utilité publique soit prononcée par l'autorité compétente,

Considérant que la Communauté d'Agglomération a réaffirmé par délibération du 3 octobre 2013, sa volonté de mener à bien le projet tout en tenant compte des observations de la commission d'enquête, **Que** cette orientation suppose d'apporter un certain nombre de modifications et de procéder à des compléments aux dossiers initiaux,

Considérant, que des adaptations au projet initial ont été apportées afin de tenir compte des observations de la commission d'enquête et que des compléments au premier dossier d'enquête publique sont à apporter sur les principes suivants :

- à l'échelle de la ZAD, progression de 30 à 165 hectares de la zone agricole, entre le projet initial et le projet révisé,
- diminution de la surface urbanisable, qui passe de 130 à 66 hectares entre le projet initial et le projet révisé, soit 4 ha de plus ouverts à l'urbanisation par rapport au POS actuel,
- limitation de l'enquête parcellaire au strict périmètre du golf 18 trous.

Considérant que le dossier ainsi établi sera soumis notamment pour avis à l'autorité administrative de l'Etat en matière d'environnement,

APRES AVOIR DELIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE,

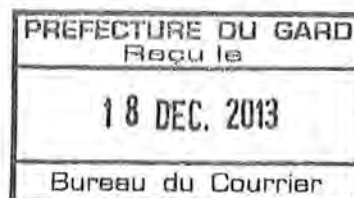
DÉCIDE

Article 1 : D'approuver les orientations du dossier d'enquête complété, préalable à la Déclaration d'Utilité Publique, parcellaire et de mise en compatibilité du POS de la commune de Saint Hilaire de Brethmas.

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Président à poursuivre la procédure en cours et à engager toutes les démarches nécessaires auprès des autorités administratives de l'Etat compétentes.

Pour extrait conforme,
Le Président

Max ROUSTAN



REPUBLIQUE FRANCAISE



Service : Administration Générale
Réf : PC/SC/SL
Tél. : 04.66.55.84.00

Rendu Exécutoire
Par transmission
en **Seus-Préfecture**

Publication et ou Notification
Le : 23 DEC. 2013

Le Directeur Général Adjoint des Services,
Frédéric JOUVE

C 2013.12.34

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL DE COMMUNAUTE 12 DECEMBRE 2013

ETAIENT PRESENTS :

ROUSTAN Max, GILLES François, MEUNIER Valérie, VEAU Marcel, ROUX Philippe, ABITAN Grégoire, ROUX Gérard, BUENO Jacques, MARROT Guy, EL-OKKI Nadia, IGLESIAS Bonifacio, VERDELHAN Daniel, COMTE Yves, ANTHÉRIEU Michel, MAURIN Daniel, BROUSSE Jack, MIALHE Bernard, GAUJOUX Patric, TORREILLES Éric, SERODES Jean-Marc, TEISSIER Christian, RIEU Francine, ESCOFFIER Michel, FERNANDEZ Jacky, BENAZET Michel, GENOLHER Aurélie, PUPET Patrice, BONNAFOUX, Claude, SCHOR Emmanuel, BOUDET Jacques, FERRIER François, ROUANET Gilbert, BEAUD Alain, ANDRE Lionel, REYNAUD Alain, OZIL Cyril, BOUGAREL Christophe, BRULÉ Marc, CORDIER Jean-Pierre, GRAS Frédéric, BUREL Jean-Michel, VIGOUROUX Alain, SOULIER Pierre, VARIN D'AINVELLE Roch, SECLE Jean-Pierre, HUGUES Laurent, CAPDUR André, SCHNEIDER Stéphane, JULIEN Edmond, CRUVELLIER Josette, AIGOIN Jean-Luc, MAURIN Jean-Pierre, MASSON Myriam, ALBERT-MOYE Danièle, ANTEZAK Christian, ARNAL Bernard, AURIOL Violette, BAZALGETTE Thérèse, BENOI Gérard, BILLARD Dominique, BLANCHER Émile, BONNAFOUS Michel, BRUJAS Sébastien, CARDOT Jean-Louis, CARILLO Antonia, CARRASCO Sylvie, CASTOR Ysabelle, CHAMBON Christian, CHANTAGREL Laurent, CHAPPELLIER Laurent, CHAPON Claude, CHAREYRE Annie, CHAUZAL Robert, CHEYREZY Alain, COLOMINA Jean-Pierre, DELEUZE Dominique, DIESLER Dominique, DIRRENBARGER Jean-Philippe, DREYFUS Nicette, DUC Michel, DUMAS Jacqueline, FERNANDEZ Martine, FIARD Fabien, FLOHR Jean-Marc, FOPPOLO Raymond, FOULQUIER Jacques, GAL Mireille, GAUSSENT Philippe, GAUTHIER Danielle, GRAVIL Serge, HAQUES Soraya, HERAIL Pierre, JACOT Thierry, JAUSSERAN Sylvie, LACOMBE Danièle, LAFONT Jean-Jacques, LAPIN Bruno, LECOUVREUR Thierry, LEGRAND Pierre, MALAVELLE William, MARINO Nadège, MARTIN Pierre, MASSON Jean-Régis, MATHEVON Brigitte, MAUBERNARD Éric, MAZY Annie, MERLE Claude, MONTIGNY André, NIEL-CHARVAT Florence, PAEZ Pierrette, PALMIER Gérard, PASCAL Daniel, PASCAL-SOUBIELLE Frédéric, PELADAN Patrick, PELISSIER Jeanne, PERNETTE Élisabeth, PIALAT Alain, PONS Christine, PUDDU Jean-Noël, RAVAUD Corinne, RICCI Claude, RIOS Véronique, ROCHE Daniel, ROUCAUTE Bernard, ROUILLON Jean-Claude, ROUSSEL Isabelle, ROUVIERE Marlène, ROUX Jean-Marie, SAINT-PIERRE Éric, SAVY Claude, SIKORSKI Marlène, SOUMADIEU Chantal, TABONE Charles, TEXIER Renée, THEROND Joël, TISSOT Véronique, TOSCHI Renée, TRILLON Christian, VALGALIER Bernard, VEZILIER Jean-Claude, VEZON Jean-Marie, VIALA Maurice, VINCENT Jean

POUVOIRS :

GERENTE Marcel, EVESQUE Jean-Luc, GRIMAL Hervé, ARNAUD Bernard, CAVAILLE Aimé, DEVISMES Christian, DREVON Yves, GRAS Karine, JOUANEN Jean-Bruno, LARGUIER Catherine, MAGNE Martine, PERLES Serge, PEYRIC Marie-Christine, RODIERE Jacky, SALEIX Bernard, SAPEDE Christian, VEYRET Michèle, WIDHEM Emmanuel, RIBOT Philippe

ABSENTS EXCUSES :

BERTRAND Roger, FONTAINE Patrick, BERNARD Lionel, BRUN Didier, CHANTAGREL Nathalie, COURET Marie-Claude, DELENNE Michel, DONZEL William, FERDINAND David, GUILLEMET Chantal, GUIRAUD David, KRAUSS Peter, LELONG Michel, MASSAL Jacques, MENEU Gilbert, PAULSEN Freddy, PEYTEVIN MALHAUTIER Jocelyne, PIZZINATO Jacques, POMMIER Jean-luc, RICARD Michèle, SEURAT Francis, SOULIER Yvon

Objet : Approbation et autorisation de signature de la convention cadre relative au partenariat avec le Syndicat Mixte du Pays Cévennes, la SAFER et la Chambre d'Agriculture du Gard

Le Conseil de Communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Comité Syndical du Pays Cévennes, en date du 24 octobre 2013, approuvant la convention cadre relative au partenariat entre le Syndicat Mixte du Pays Cévennes, la communauté d'Alès Agglomération, la SAFER et la Chambre d'Agriculture du Gard ;

Considérant que le SCoT du Pays Cévennes établit les orientations à court, moyen et long termes de développement et d'aménagement du territoire ;

Considérant que la préservation des terres agricoles, la consolidation d'une agriculture déjà fortement présente sur le territoire, le soutien au développement de productions de qualité, engagées dans une démarche de circuits courts et l'accompagnement de la mutation des terres agricoles nécessaires à l'accueil de nouvelles populations, sont des axes essentiels du SCoT ;

Considérant qu'afin de mettre en œuvre ces orientations, il est apparu pertinent de rapprocher la Chambre d'Agriculture du Gard, la SAFER et le Pays Cévennes ;

Considérant l'intérêt pour la Communauté Alès Agglomération de participer dès à présent à ce partenariat pour décliner les politiques publiques adoptées à l'échelon du Scot sur son territoire, en cohérence avec le contenu de son projet de territoire adopté le 3 octobre 2013 ;

Considérant que le projet de territoire d'Alès Agglomération et le SCoT du Pays Cévennes, affirment la sensibilité des élus à la consommation excessive des terres agricoles et au maintien d'une activité agricole durable sur le territoire ;

Considérant qu'en préconisant une politique d'aménagement prioritairement centrée sur les pôles de centralité, le SCoT du Pays Cévennes établit les orientations permettant, à l'échelle des 120 communes concernées, de préserver et de développer des activités agricoles pérennes ;

Considérant que le projet de territoire d'Alès Agglomération précise, à son échelle, les conditions opérationnelles pour atteindre cet objectif ;

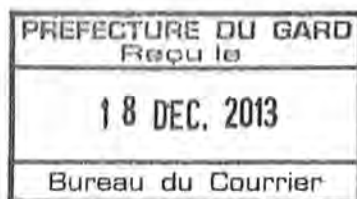
Considérant que la Chambre d'Agriculture du Gard et la SAFER, ont décidé d'apporter leur soutien à la réalisation de certaines de ces actions, en cohérence avec les axes de développement du SCoT et du Projet Stratégique Agricole Départemental ;

Considérant que la présente convention cadre sera déclinée en conventions particulières, pour définir les actions et engagements spécifiques de chacun des signataires, en fonction des projets d'aménagement qui seront étudiés ;

APRES AVOIR DELIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE,

DÉCIDE

D'approuver et d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention cadre relative au partenariat entre le Syndicat Mixte du Pays Cévennes, la Communauté d'Alès Agglomération, la SAFER et la Chambre d'Agriculture du Gard, telle qu'annexée à la présente délibération.



Pour extrait conforme,
Le Président,
Max ROUSTAN



Convention cadre relative au partenariat entre le Syndicat Mixte Pays Cévennes, Alès Agglomération, la SAFER et la Chambre d'Agriculture du Gard.

Entre

Le Syndicat Mixte du Pays Cévennes, représenté par son Président, Monsieur Max ROUSTAN

La Communauté d'Agglomération **Alès Agglomération** représentée par son président, Monsieur Max ROUSTAN

La **Chambre d'Agriculture du Gard**, représentée par son Président, Monsieur Dominique GRANIER, agissant en qualité de président dûment habilité à l'engager

La **Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural du Languedoc-Roussillon**, représentée par son Directeur Général, Frédéric ANDRE,

Il a été convenu et accepté ce qui suit :

1 PREAMBULE :

Le Syndicat Mixte du Pays Cévennes élabore, depuis 2006, un Schéma de Cohérence Territorial. Ce Scot, fondé sur les perspectives de développement de chaque commune du Syndicat Mixte, a pour vocation d'établir les orientations à court, moyen et long termes de développement et d'aménagement du territoire.

La préservation des terres agricoles, la consolidation d'une agriculture déjà fortement présente sur le territoire, le soutien au développement de productions de qualité, engagées dans une démarche de circuits courts et l'accompagnement de la mutation des terres agricoles nécessaires à l'accueil de nouvelles populations, sont des axes essentiels du Scot.

Afin de mettre en œuvre ces orientations, il est apparu nécessaire et pertinent de rapprocher la Chambre d'Agriculture du Gard, la SAFER et le Pays Cévennes. La Communauté Alès Agglomération souhaite participer à ce partenariat pour décliner les politiques publiques adoptées à l'échelle du Scot sur son territoire, en adéquation avec le contenu de son projet de territoire adopté le 3 octobre 2013.

La stratégie globale de développement d'Alès Agglomération, telle que définie dans son projet de territoire et en cohérence avec les orientations du Schéma de Cohérence Territoriale du Pays Cévennes, a permis, à partir du diagnostic territorial partagé, d'identifier les principaux enjeux de développement du territoire pour le futur :

- une attractivité démographique forte, à accompagner à travers une politique de pôles de centralité structurant un maillage territorial autour d'Alès,
- une maîtrise collective des ressources nécessaires à l'accueil de ces nouvelles populations (services, eau, foncier...), un développement équilibré du territoire, à partir de sa démographie, de son tissu économique, du tourisme, de l'agriculture et du respect de ces espaces naturels.

En particulier, le projet de territoire d'Alès Agglomération tout comme le Scot du Pays Cévennes, affirment la sensibilité des élus à la consommation excessive des terres agricoles et au maintien d'une activité agricole durable sur le territoire. En privilégiant une politique d'aménagement prioritairement centrée sur les pôles de centralité, le Scot du Pays Cévennes établit les orientations permettant, à l'échelle des 120 communes concernées, de préserver et de développer des activités agricoles pérennes.

Le projet de territoire d'Alès Agglomération précise, à son échelle, les conditions opérationnelles pour atteindre cet objectif.

La Chambre d'Agriculture du Gard et la SAFER, après avoir pris connaissance du projet territorial d'Alès Agglomération, décident d'apporter leur soutien à la réalisation de certaines des ces actions, en cohérence avec les axes de développement d'Alès Agglomération et à son Projet Stratégique Agricole départemental.

La présente convention cadre sera déclinée en conventions particulières, pour définir les actions et engagements spécifiques de chacun des signataires, en fonction des projets d'aménagement qui seront étudiés.

2 OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention contribue à la mise en œuvre conjointe des orientations du Scot du Pays Cévennes, des politiques publiques d'Alès Agglomération et de la Chambre d'Agriculture du Gard. Elle est le fruit de réflexions communes visant à définir le cadre stratégique aux actions qui déclinent les grandes orientations du Projet de territoire dans le domaine agricole et rural. La SAFER est également un opérateur légitime et compétent pour contribuer à la politique de maîtrise foncière nécessaire à la mise en œuvre des orientations de développement agricole.

S'agissant d'une convention ayant pour vocation d'accompagner la mise en œuvre des orientations définies par le Scot, la présente convention cadre pourra bénéficier, à leur simple demande, à l'ensemble des EPCI membres du Syndicat Mixte du Pays Cévennes.

3 OBJECTIFS ET CONTENU

Le cadre stratégique défini par la présente convention se traduit par la mise en œuvre d'un plan d'actions coordonnées, destinées à créer une dynamique harmonieuse de développement et d'aménagement du territoire dans le respect des objectifs suivants :

- Le développement de l'activité économique agricole
 - circuits de proximité de commercialisation
 - développement des filières locales
 - promotion des productions agricoles locales
- La préservation et la valorisation du foncier agricole.
- L'installation d'agriculteurs nouveaux.
- Le développement de la ressource en eau.
- La coopération en amont des projets d'aménagement.

3.1 Le développement de l'activité économique agricole

Le développement de l'activité économique agricole implique des actions de promotion et de valorisation des productions locales, notamment des filières : fruits et légumes, élevage, oléiculture et viticulture.

- Ces actions peuvent notamment consister à : Soutenir la mise en œuvre de circuits de proximité pour la commercialisation des produits locaux de qualité. Cela pourra notamment s'envisager à destination de la restauration collective (écoles, collèges), compte tenu des retours d'expériences déjà acquis par la Communauté d'Agglomération dans ce domaine,
- Développer les filières agricoles regroupant localement l'amont et l'aval autour des structures présentes à l'échelle du bassin et des potentialités de celui-ci.
- Développer la vente en circuits courts de produits d'élevage en lien avec l'abattoir et l'atelier de découpe, équipements fortement soutenus par la collectivité,
- Promouvoir des productions et transformations agricoles locales (notamment les filières innovantes en lien avec la qualité et typicité paysagère du territoire) : Châtaigneraie, filière Figue, filière porcine, plantes aromatiques et médicinales etc...
- Définir une stratégie de valorisation de la filière équine, en lien avec le potentiel touristique du territoire.

3.2 La préservation et la valorisation du foncier agricole

- Dans le cadre d'une politique de préservation de l'identité rurale et de la valorisation des espaces agricoles du territoire, les parties œuvrent à : définir et maintenir des secteurs agricoles pérennes dans les documents d'urbanisme communaux ou intercommunaux, en cohérence avec les orientations du SCoT du Pays Cévennes,
- assurer une veille foncière agricole pour faciliter la valorisation du foncier agricole : mise à disposition (fermes de reconquête, installation, ...), aménagements, (hydraulique, entretien et remise en état du patrimoine vernaculaire : terrasses notamment).

3.3 L'installation d'agriculteurs nouveaux

Les parties s'engagent à mettre en place des démarches visant le maintien et le développement d'exploitations agricoles à travers les aides à l'installation d'agriculteurs nouveaux :

- Aide à l'installation d'agriculteurs nouveaux : fermes relais, mise à disposition de foncier en fermage, ...,

- Aide au développement de la formation agricole sur le territoire, en lien avec l'innovation agricole et les évolutions actuelles (bio, circuits courts, technologies numériques, ...),
- Aide à la reprise d'exploitations agricoles.

3.4 Le développement de la ressource en eau.

Le contexte méditerranéen marque fortement la situation hydrique du bassin versant des Gardons et de la Cèze. L'accès à une ressource en eau pour une irrigation raisonnée est indispensable à l'échelle du territoire.

Les parties s'engagent donc à :

- Rechercher un équilibre entre les usages agricoles et les ressources disponibles ou mobilisables,
- Engager une stratégie de fiabilisation de l'accès à des ressources durables à travers :
 - La recherche des possibilités de mobilisation de ressources nouvelles,
 - La création de retenues collinaires, adaptées aux usages agricoles et intégrées au paysage,
 - L'étude des possibilités de transfert d'eau depuis d'autres bassins versants.

3.5 La coopération en amont des projets de développement.

Pour conjuguer le soutien aux dynamiques de développement démographique et économique d'une part et le maintien et le développement des activités agricoles d'autre part, il convient de favoriser une coopération renforcée en amont des projets et opérations d'aménagement afin de privilégier des logiques :

- D'évitement des impacts de l'aménagement sur les activités et espaces agricoles,
- Ou de limitation et réduction des impacts,
- ou à défaut de compensation des impacts.

4 DUREE

La présente Convention est conclue pour une durée de trois ans, à compter de la date de signature.

Les conventions particulières, engageant en particulier la SAFER, pour être conclues pour une durée supérieure, eu égard aux délais nécessaires à la maîtrise foncière.

5 MODALITES DE FINANCEMENT

La présente convention est une convention cadre. Chacune des actions qui en découle fera l'objet, si nécessaire, de conventions financières spécifiques, précisant les contributions techniques et participations financières respectives des parties.

6 CONDITIONS DE REALISATION

6.1 Le partenariat

La Chambre d'Agriculture du Gard fait ainsi partie d'un niveau de partenaires rapprochés du Syndicat Mixte du Pays Cévennes et d'Alès Agglomération qui apportent leurs expertises et leurs méthodes sur des domaines précis pour réaliser certaines actions.

6.2 Modalités de suivi

Un comité technique est constitué par les représentants des parties. Il assure l'appui méthodologique relatif au suivi de la réalisation des actions, il valide la bonne réalisation des actions et procède, en tant que de besoin, aux ajustements nécessaires. Il se réunira au moins une fois par an.

En fin d'année, il s'attachera à valider la programmation annuelle des dossiers qui seront présentés l'année suivante.

Fait à Alès le.....2013,

Pour le Syndicat Mixte du Pays Cévennes

Le Président

Max Roustan

Pour la SAFER

Le Directeur Général

Frédéric André

Pour Alès Agglomération

Le Président

Max Roustan

Pour la Chambre d'Agriculture du Gard

Le Président

Dominique Granier

REPUBLIQUE FRANCAISE



Service : Administration Générale
Réf : PC/SC/SL
Tél. : 04.66.55.84.00

Rendu Exécutoire
Par transmission
en **Sous-Préfecture**

Publication et ou Notification
Le : 23 DEC. 2013

Le Directeur Général Adjoint des Services,
Frédéric JOUVE

C 2013.12.35

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL DE COMMUNAUTE 12 DECEMBRE 2013

ETAIENT PRESENTS :

ROUSTAN Max, GILLES François, MEUNIER Valérie, VEAU Marcel, ROUX Philippe, ABITAN Grégoire, ROUX Gérard, BUENO Jacques, MARROT Guy, EL-OKKI Nadia, IGLESIAS Bonifacio, VERDHAN Daniel, COMTE Yves, ANTHÉRIEU Michel, MAURIN Daniel, BROUSSE Jack, MIALHE Bernard, GAUJOUX Patric, TORREILLES Éric, SERODES Jean-Marc, TEISSIER Christian, RIEU Francine, ESCOFFIER Michel, FERNANDEZ Jacky, BENAZET Michel, GENOLHER Aurélie, PUPET Patrice, BONNAFOUX, Claude, SCHOR Emmanuel, BOUDET Jacques, FERRIER François, ROUANET Gilbert, BEAUD Alain, ANDRE Lionel, REYNAUD Alain, OZIL Cyril, BOUGAREL Christophe, BRULÉ Marc, CORDIER Jean-Pierre, GRAS Frédéric, BUREL Jean-Michel, VIGOUROUX Alain, SOULIER Pierre, VARIN D'AINVELLE Roch, SECLE Jean-Pierre, HUGUES Laurent, CAPDUR André, SCHNEIDER Stéphane, JULIEN Edmond, CRUVELLIER Josette, AIGOIN Jean-Luc, MAURIN Jean-Pierre, MASSON Myriam, ALBERT-MOYE Danièle, ANTEZAK Christian, ARNAL Bernard, AURIOL Violette, BAZALGETTE Thérèse, BENOI Gérard, BILLARD Dominique, BLANCHER Émile, BONNAFOUS Michel, BRUJAS Sébastien, CARDOT Jean-Louis, CARILLO Antonia, CARRASCO Sylvie, CASTOR Ysabelle, CHAMBON Christian, CHANTAGREL Laurent, CHAPPELLIER Laurent, CHAPON Claude, CHAREYRE Annie, CHAUZAL Robert, CHEYREZY Alain, COLOMINA Jean-Pierre, DELEUZE Dominique, DIESLER Dominique, DIRRENBARGER Jean-Philippe, DREYFUS Nicette, DUC Michel, DUMAS Jacqueline, FERNANDEZ Martine, FIARD Fabien, FLOHR Jean-Marc, FOPPOLO Raymond, FOULQUIER Jacques, GAL Mireille, GAUSSENT Philippe, GAUTHIER Danielle, GRAVIL Serge, HAQUES Soraya, HERAIL Pierre, JACOT Thierry, JAUSSEAN Sylvie, LACOMBE Danièle, LAFONT Jean-Jacques, LAPIN Bruno, LECOUVREUR Thierry, LEGRAND Pierre, MALAVELLE William, MARINO Nadège, MARTIN Pierre, MASSON Jean-Régis, MATHEVON Brigitte, MAUBERNARD Éric, MAZY Annie, MERLE Claude, MONTIGNY André, NIEL-CHARVAT Florence, PAEZ Pierrette, PALMIER Gérard, PASCAL Daniel, PASCAL-SOUBIELLE Frédéric, PELADAN Patrick, PELISSIER Jeanne, PERNETTE Élisabeth, PIALAT Alain, PONS Christine, PUDDU Jean-Noël, RAVAUD Corinne, RICCI Claude, RIOS Véronique, ROCHE Daniel, ROUCAUTE Bernard, ROUILLON Jean-Claude, ROUSSEL Isabelle, ROUVIERE Marlène, ROUX Jean-Marie, SAINT-PIERRE Éric, SAVY Claude, SIKORSKI Marlène, SOUMADIEU Chantal, TABONE Charles, TEXIER Renée, THEROND Joël, TISSOT Véronique, TOSCHI Renée, TRILLON Christian, VALGALIER Bernard, VEZILIER Jean-Claude, VEZON Jean-Marie, VIALA Maurice, VINCENT Jean

POUVOIRS :

GERENTE Marcel, EVESQUE Jean-Luc, GRIMAL Hervé, ARNAUD Bernard, CAVAILLE Aimé, DEVISMES Christian, DREVON Yves, GRAS Karine, JOUANEN Jean-Bruno, LARGUIER Catherine, MAGNE Martine, PERLES Serge, PEYRIC Marie-Christine, RODIERE Jacky, SALEIX Bernard, SAPEDE Christian, VEYRET Michèle, WIDHEM Emmanuel, RIBOT Philippe

ABSENTS EXCUSES :

BERTRAND Roger, FONTAINE Patrick, BERNARD Lionel, BRUN Didier, CHANTAGREL Nathalie, COURET Marie-Claude, DELENNE Michel, DONZEL William, FERDINAND David, GUILLEMET Chantal, GUIRAUD David, KRAUSS Peter, LELONG Michel, MASSAL Jacques, MENEU Gilbert, PAULSEN Freddy, PEYTEVIN MALHAUTIER Jocelyne, PIZZINATO Jacques, POMMIER Jean-luc, RICARD Michèle, SEURAT Francis, SOULIER Yvon

Objet : Approbation et autorisation de signature de la convention d'application relative au partenariat avec la Chambre d'Agriculture du Gard et la SAFER pour le projet des Hauts de Saint-Hilaire.

Le Conseil de Communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Comité Syndical du Pays Cévennes, en date du 24 octobre 2013, approuvant la convention cadre relative au partenariat entre le Syndicat Mixte du Pays Cévennes, la communauté d'Alès Agglomération, la SAFER et la Chambre d'Agriculture du Gard ;

Vu la délibération du Conseil de Communauté, en date du 12 décembre 2013, approuvant ladite convention cadre ;

Considérant que la convention cadre prévoit sa déclinaison en conventions particulières, pour définir les actions et engagements spécifiques de chacun des signataires, en fonction des projets d'aménagement qui seront étudiés ;

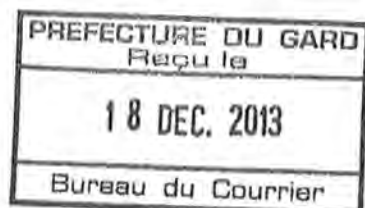
Considérant que le projet d'aménagement des Hauts de Saint Hilaire nécessite l'intervention de la Chambre d'Agriculture et de la SAFER sur les axes de travail suivants :

- vocation future des usages des sols
- historique de l'agriculture et état des lieux des activités agricoles du secteur
- cahier des charges relatif à l'agriculture péri-urbaine et à la ressource en eau
- valorisation temporaire des espaces agricoles
- caractérisation des potentiels agricoles des îlots et recherche de candidats
- acquisitions foncières liées aux réserves sanctuarisées
- valorisation commerciale des productions agricoles
- cahier des charges pour un plan de gestion des espaces interstitiels
- étude des activités de chasse sur le secteur

APRES AVOIR DELIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE,

DÉCIDE

D'approuver et d'autoriser le Président à signer la convention d'application relative au partenariat avec la Chambre d'Agriculture du Gard et la SAFER pour le projet des Hauts de Saint-Hilaire, telle qu'annexée à la présente délibération.



Pour extrait conforme,
Le Président,
Max ROUSTAN



Convention d'application relative au partenariat entre Alès Agglomération, la Chambre d'Agriculture du Gard et la SAFER pour le projet des Hauts de Saint-Hilaire

Entre

Alès Agglomération représentée par Monsieur Max ROUSTAN, en qualité de Président, sise 1 642, Chemin des Trespeaux, 30100 Alès,

La Chambre d'Agriculture du Gard, chambre consulaire, sise Mas de l'Agriculture, 1 122 Route de Saint Gilles, 30932 Nîmes cedex 9, représentée par Monsieur Dominique GRANIER, en qualité de président,

La Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural du Languedoc-Roussillon, Domaine de Maurin – C.S. 41013 – 34973 LATTES CEDEX, Société Anonyme au capital de 4.796.320 €, inscrite au Registre du Commerce de Montpellier sous le numéro 62 B 57, numéro SIRET 462 800 574 00016, représentée par son Directeur Général, Frédéric ANDRE, agissant en vertu de la délibération du Conseil d'Administration du 19.06.2012, et désignée ci-après par le sigle "SAFER",

Il a été convenu et accepté ce qui suit :

1. CONTEXTE

Dans le cadre de la mise en œuvre des orientations du SCOT, le Syndicat Mixte du Pays Cévennes, la Chambre d'Agriculture du Gard, la SAFER et Alès Agglomération ont conclu une convention cadre, visant à définir les moyens nécessaires à la réalisation des objectifs de préservation, de valorisation et de mutation des terres et activités agricoles.

Cette convention prévoit une déclinaison des actions en fonction des projets portés par Alès Agglomération. L'objet de la présente convention est donc de préciser les actions concrètes que l'ensemble des partenaires s'engage à mettre en œuvre dans le cadre du projet des Hauts de Saint Hilaire.

Le projet des Hauts de Saint-Hilaire porte sur la réalisation d'un complexe golfique, d'un secteur d'habitation et d'espaces à vocation agricole. Ce projet prend notamment place sur

des terrains qui jouxtent le village de St-Hilaire de Brethmas. Une part importante des parcelles nécessaires à la réalisation du projet a d'ores et déjà été acquise à l'amiable par Alès Agglomération.

Alès Agglomération et la CA30 souhaitent que le devenir du foncier agricole et celui des exploitations agricoles existantes soient pris en compte dans la réalisation de ce projet.

Le projet de territoire d'Alès Agglomération va en ce sens en définissant les conditions opérationnelles pour préserver et développer des activités agricoles pérennes.

La Chambre d'Agriculture du Gard, après avoir pris connaissance du projet territorial d'Alès Agglomération, décide d'apporter son soutien à la réalisation de différentes actions d'accompagnement du projet des Hauts de Saint-Hilaire.

Dans le cadre précité, Alès Agglomération souhaite qu'une opération d'acquisitions foncières soit menée afin d'assurer la destination agricole des réserves sanctuarisées délimitées et de contribuer à la maîtrise des sols en vue de la réalisation du projet d'aménagement et des mesures compensatoires. La SAFER est légitime à assurer cette mission :

- selon les textes qui la régissent et aux termes de ses statuts, la SAFER poursuit trois missions :

- le développement durable de l'agriculture en zones rurales comme en zones péri-urbaines, avec une attention toute particulière en faveur de l'installation ;
- la protection de l'environnement et la préservation des paysages ;
- la contribution au développement local, notamment aux projets des collectivités, et à l'aménagement du territoire

- au titre de cette dernière mission, la SAFER peut ainsi apporter son concours technique aux collectivités territoriales suivant 3 volets essentiels :

- détecter les ventes susceptibles de provoquer un mitage du parcellaire agricole ou le morcellement des exploitations, qui sont préjudiciables au maintien d'une agriculture dynamique et pérenne ;
- préserver le cadre naturel et environnemental, et aménager le patrimoine communal, notamment forestier, qui concourt à la qualité du cadre de vie et au développement du tourisme ;
- mettre en œuvre une démarche de maîtrise foncière permettant la réalisation à court, moyen ou long termes des opérations d'équipement et de développement d'intérêt collectif.

La présente convention constituera donc également une convention de concours technique en application de l'art. L 141-5 du Code Rural pour la mise en œuvre d'opérations foncières.

2. OBJECTIFS

La démarche de coopération définie par la convention cadre conclue par le Pays Cévennes, Alès Agglomération, la Chambre d'Agriculture du Gard et la SAFER, se traduit par la mise en œuvre d'une politique en faveur du développement agricole sur le territoire.

Différents types d'actions coordonnées, destinées à créer une dynamique harmonieuse de développement et d'aménagement du territoire sont ainsi à entreprendre en cohérence avec les objectifs suivants :

- le développement de l'activité économique agricole ;
- la préservation et la valorisation du foncier agricole ;
- l'installation d'agriculteurs nouveaux ;
- le développement de la ressource en eau ;
- la coopération en amont des projets d'aménagement.

La présente convention d'application constitue une déclinaison de la convention cadre quadripartite entre Alès Agglomération, la CA 30, la SAFER et le Syndicat Mixte du Pays Cévennes.

Elle a vocation à concourir à la réalisation du projet de développement et d'aménagement des Hauts de Saint-Hilaire selon les orientations suivantes :

- Expliciter d'où l'on part au niveau agricole sur le secteur (trajectoire d'évolution),
- Expliciter les réserves foncières agricoles,
- Assurer la transition agricole du secteur sur les 20 prochaines années,
- Expliciter les actions de compensation, notamment l'irrigation des secteurs sanctuarisés au plan agricole.

3. CONTENU

A. VOCATION FUTURE DES USAGES DES SOLS

La vocation future de l'usage des sols sera définie à travers les documents d'urbanisme afin de favoriser un aménagement durable du territoire par une occupation des sols pertinente et adaptée aux enjeux du projet et aux différentes temporalités.

B. HISTORIQUE DE L'AGRICULTURE ET ETAT DES LIEUX DES ACTIVITES AGRICOLES DU SECTEUR

La réalisation d'un état des lieux des pratiques et activités agricoles sur le territoire est primordiale afin de prendre en considération la trajectoire d'évolution agricole du territoire et les dynamiques actuelles.

Pour aller en ce sens, un historique rétrospectif sera réalisé.

La Chambre d'Agriculture du Gard réalisera cette action.

C. CAHIER DES CHARGES RELATIF A L'AGRICULTURE PERIURBAINE ET A LA RESSOURCE EN EAU

La CA 30 établira un cahier des charges permettant de conjuguer le développement d'une agriculture périurbaine compatible avec l'environnement périurbain du territoire sur les zones agricoles sanctuarisées.

De même, les besoins en eau nécessaires pour alimenter les activités agricoles seront identifiés par la CA30 dans le cadre de l'évaluation des potentialités agricoles des différentes terres.

D. VALORISATION TEMPORAIRE DES ESPACES AGRICOLES

L'élaboration du projet des hauts de Saint-Hilaire prendra plusieurs années. Il apparaît important de favoriser une valorisation temporaire des espaces agricoles. Il convient que cette valorisation soit compatible avec les aménagements futurs.

La CA 30 sera maître d'ouvrage de ce projet de valorisation agricole transitoire des terres, notamment celles acquises par Alès Agglomération.

E. CARACTERISATION DES POTENTIELS AGRICOLES DES ILOTS ET RECHERCHE DE CANDIDATS

Afin d'assurer une culture agricole pertinente, il est important que le sol des îlots identifiés soit analysé dans le détail afin de caractériser au mieux leur potentiel agricole.

Après avoir défini la vocation des îlots, il conviendra d'effectuer une recherche d'agriculteurs qui peuvent s'y implanter selon la vocation de leurs activités.

La CA 30 sera maître d'ouvrage pour assurer cette caractérisation.

F. ACQUISITIONS FONCIERES LIEES AUX RESERVES SANCTUARISEES

Des réserves sanctuarisées ont été définies afin de préserver l'activité agricole en y délimitant des espaces précis. Pour en assurer leur destination agricole, des acquisitions foncières seront nécessaires.

La SAFER réalisera pour le compte d'Alès Agglomération les acquisitions foncières nécessaire dans le cadre d'une convention ad hoc entre les 2 parties.

G. VALORISATION COMMERCIALE DES PRODUITS AGRICOLES

La valorisation des productions agricoles est un des axes de développement du projet de territoire d'Alès Agglomération.

Le projet des Hauts de Saint-Hilaire a vocation à s'inscrire dans cette perspective.

A priori, la solution de vente en boutiques des productions locales dans le cadre du projet d'aménagement apparaît pertinente.

Les services d'Alès Agglomération et la CA 30 étudieront ensemble la faisabilité et les conditions de cette valorisation.

H. CAHIER DES CHARGES POUR UN PLAN DE GESTION DES ESPACES INTERSTITIELS

Le périmètre du projet des Hauts de Saint-Hilaire incluant des espaces libres, une réflexion est à mener quant à la gestion des espaces interstitiels. Trois types d'espaces ont été identifiés (garrigues / forêts et bois / espaces agricoles) nécessitant chacun une gestion adaptée : il convient qu'un cahier des charges stipule les conditions de gestion de chacun de ces trois espaces.

Alès Agglomération et la CA 30 travailleront conjointement à la définition de ce cahier des charges.

I. ETUDE DES ACTIVITES DE CHASSE / PETIT GIBIER

Plusieurs réflexions sont à conduire pour assurer une intégration optimale du projet dans son environnement :

- Etudes relatives au maintien de la biodiversité ;
- Observation des activités cynégétiques pour minimiser l'impact du projet sur ces dernières ;
- Etude de la qualité paysagère environnante pour y intégrer au mieux le projet.

Les maîtres d'ouvrage de ces études à mener seront Alès Agglomération et la CA 30.

4. MOYENS

ACTIONS	Intervenants
Identifier la vocation future des usages des sols	AA
Réaliser un état des lieux des activités agricoles Elaborer un historique rétrospectif sur la période 1998 - 2012	CA 30
Définir un cahier des charges relatif à l'agriculture périurbaine et permettant d'identifier les besoins en eau	CA 30
Etablir un projet de valorisation temporaire des espaces agricoles	CA 30
Caractériser les potentiels agricoles des îlots et rechercher des candidats	CA 30
Réaliser des acquisitions foncières	AA SAFER
Mettre en place des études de valorisation commerciale des produits agricoles	AA CA 30
Élaborer un cahier des charges pour le plan de gestion des espaces interstitiels	AA CA 30
Réaliser une étude sur les activités de Chasse / Petit Gibier	AA CA 30

5. DUREE

La présente Convention est conclue pour une durée de 3 ans à compter de sa signature.

6. MODALITES DE FINANCEMENT

Pour l'ensemble des missions requérant l'intervention de la Chambre d'Agriculture du Gard, Alès Agglomération versera à la Chambre d'Agriculture une participation forfaitaire de 24 000 €.

7. CONDITIONS DE REALISATION

A. PARTENARIAT

La Chambre d'Agriculture du Gard et la SAFER sont des partenaires privilégiés d'Alès Agglomération et apportent leur expertise et leurs méthodes sur des domaines précis pour réaliser certaines actions.

B. MODALITES DE SUIVI

Un comité technique est constitué par les représentants des parties. Il assure l'appui méthodologique relatif au suivi de la réalisation des actions, il valide la bonne réalisation des actions et procède, en tant que de besoin, aux ajustements nécessaires. Il se réunira au moins une fois par an.

En fin d'année, il s'attachera à valider la programmation annuelle des dossiers qui seront présentés l'année suivante.

Fait à Alès,

Le

Pour la Communauté Alès Agglomération,
Max Roustan.

Pour la Chambre d'Agriculture du Gard,
Dominique Granier.

Pour la SAFER,
Frédéric ANDRE

REPUBLIQUE FRANCAISE



Service : Direction des Moyens
Généraux – Service de la
Commande Publique
Réf : LC/LN/2013
Tél. : 04 66 56 42 58

Rendu Exécutoire
Par transmission
en Sous-Préfecture

Publication et ou Notification

Le : 23 DEC. 2013

Le Directeur Général Adjoint des Services,

Frédéric JOUVE

C 2013.12.36

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL DE COMMUNAUTE 12 DECEMBRE 2013

ETAIENT PRESENTS :

ROUSTAN Max, GILLES François, MEUNIER Valérie, VEAU Marcel, ROUX Philippe, ABITAN Grégoire, ROUX Gérard, BUENO Jacques, MARROT Guy, EL-OKKI Nadia, IGLESIAS Bonifacio, VERDHELHAN Daniel, COMTE Yves, ANTHÉRIEU Michel, MAURIN Daniel, BROUSSE Jack, MIALHE Bernard, GAUJOUX Patric, TORREILLES Éric, SERODES Jean-Marc, TEISSIER Christian, RIEU Francine, ESCOFFIER Michel, FERNANDEZ Jacky, BENAZET Michel, GENOLHER Aurélie, PUPET Patrice, BONNAFOUX, Claude, SCHOR Emmanuel, BOUDET Jacques, FERRIER François, ROUANET Gilbert, BEAUD Alain, ANDRE Lionel, REYNAUD Alain, OZIL Cyril, BOUGAREL Christophe, BRULÉ Marc, CORDIER Jean-Pierre, GRAS Frédéric, BUREL Jean-Michel, VIGOUROUX Alain, SOULIER Pierre, VARIN D'AINVELLE Roch, SECLE Jean-Pierre, HUGUES Laurent, CAPDUR André, SCHNEIDER Stéphane, JULIEN Edmond, CRUVELLIER Josette, AIGOIN Jean-Luc, MAURIN Jean-Pierre, MASSON Myriam, ALBERT-MOYE Danièle, ANTEZAK Christian, ARNAL Bernard, AURIOL Violette, BAZALGETTE Thérèse, BENOI Gérard, BILLARD Dominique, BLANCHER Émile, BONNAFOUS Michel, BRUJAS Sébastien, CARDOT Jean-Louis, CARILLO Antonia, CARRASCO Sylvie, CASTOR Ysabelle, CHAMBON Christian, CHANTAGREL Laurent, CHAPPELLIER Laurent, CHAPON Claude, CHAREYRE Annie, CHAUZAL Robert, CHEYREZY Alain, COLOMINA Jean-Pierre, DELEUZE Dominique, DIESLER Dominique, DIRRENBARGER Jean-Philippe, DREYFUS Nicette, DUC Michel, DUMAS Jacqueline, FERNANDEZ Martine, FIARD Fabien, FLOHR Jean-Marc, FOPPOLO Raymond, FOULQUIER Jacques, GAL Mireille, GAUSSENT Philippe, GAUTHIER Danielle, GRAVIL Serge, HAQUES Soraya, HERAIL Pierre, JACOT Thierry, JAUSSERAN Sylvie, LACOMBE Danièle, LAFONT Jean-Jacques, LAPIN Bruno, LECOUVREUR Thierry, LEGRAND Pierre, MALAVELLE William, MARINO Nadège, MARTIN Pierre, MASSON Jean-Régis, MATHEVON Brigitte, MAUBERNARD Éric, MAZY Annie, MERLE Claude, MONTIGNY André, NIEL-CHARVAT Florence, PAEZ Pierrette, PALMIER Gérard, PASCAL Daniel, PASCAL-SOUBIELLE Frédéric, PELADAN Patrick, PELISSIER Jeanne, PERNETTE Élisabeth, PIALAT Alain, PONS Christine, PUDDU Jean-Noël, RAVAUD Corinne, RICCI Claude, RIOS Véronique, ROCHE Daniel, ROUCAUTE Bernard, ROUILLON Jean-Claude, ROUSSEL Isabelle, ROUVIERE Marlène, ROUX Jean-Marie, SAINT-PIERRE Éric, SAVY Claude, SIKORSKI Marlène, SOUMADIEU Chantal, TABONE Charles, TEXIER Renée, THEROND Joël, TISSOT Véronique, TOSCHI Renée, TRILLON Christian, VALGALIER Bernard, VEZILIER Jean-Claude, VEZON Jean-Marie, VIALA Maurice, VINCENT Jean

POUVOIRS :

GERENTE Marcel, EVESQUE Jean-Luc, GRIMAL Hervé, ARNAUD Bernard, CAVAILLE Aimé, DEVISMES Christian, DREVON Yves, GRAS Karine, JOUANEN Jean-Bruno, LARGUIER Catherine, MAGNE Martine, PERLES Serge, PEYRIC Marie-Christine, RODIERE Jacky, SALEIX Bernard, SAPEDE Christian, VEYRET Michèle, WIDHEM Emmanuel, RIBOT Philippe

ABSENTS EXCUSES :

BERTRAND Roger, FONTAINE Patrick, BERNARD Lionel, BRUN Didier, CHANTAGREL Nathalie, COURET Marie-Claude, DELENNE Michel, DONZEL William, FERDINAND David, GUILLEMET Chantal, GUIRAUD David, KRAUSS Peter, LELONG Michel, MASSAL Jacques, MENEU Gilbert, PAULSEN Freddy, PEYTEVIN MALHAUTIER Jocelyne, PIZZINATO Jacques, POMMIER Jean-luc, RICARD Michèle, SEURAT Francis, SOULIER Yvon

Objet : Marché négocié sans publicité ni mise en concurrence relatif à une convention de mandat spécial dans le cadre du projet d'aménagement de la ZAD des Hauts de Saint Hilaire (Article 35 II 8° du Code des Marché publics)
Autorisation de signature

Le Conseil de Communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Rural et de la Pêche Maritime et notamment l'article D141-2 ;

Vu le Code des marchés publics ;

Vu les statuts de la SAFER ;

Vu le projet de ScoT et notamment ses orientations en matière de préservation des terres agricoles ;

Vu le Projet de Territoire précisant à l'échelle de la Communauté d'Agglomération, les conditions opérationnelles pour préserver et de développer des activités agricoles pérennes sur le territoire ;

Vu la délibération du Comité Syndical du Pays Cévennes, en date du 24 octobre 2013, approuvant la convention cadre relative au partenariat entre le Syndicat Mixte du Pays Cévennes, la Communauté d'Alès Agglomération, la SAFER et la Chambre d'Agriculture du Gard ;

Vu la délibération du Conseil de Communauté du 12 décembre 2013 soumis à approbation et portant sur la signature d'une convention cadre de partenariat entre le Chambre d'Agriculture du Gard, la SAFER et le Pays Cévennes ;

Vu la délibération du Conseil de Communauté du 12 décembre 2013 soumis à approbation et portant sur la signature d'une convention d'application relative au partenariat entre la communauté d'agglomération et la Chambre d'Agriculture du Gard pour le projet des Hauts de Saint Hilaire ;

Considérant que la préservation des terres agricoles, la consolidation de l'agriculture sur le territoire, le soutien au développement, l'accompagnement de la mutation des terres agricoles nécessaires à l'accueil de nouvelles populations sont des axes essentiels du projet de Schéma de Cohérence Territoriale et du projet de territoire ;

Considérant que le projet d'aménagement de la ZAD des Hauts de Saint Hilaire prévoit notamment le maintien d'une activité agricole durable sur le territoire ;

Considérant que dans le cadre de la mise en œuvre des orientations du projet de Schéma de Cohérence Territoriale et du projet de territoire la Communauté d'Agglomération et le Pays Cévennes se sont rapprochés de la Chambre d'Agriculture du Gard et de la SAFER pour répondre entre autre, à cet impératif de maintien d'une activité agricole durable sur le territoire ;

Considérant que la Communauté d'Alès Agglomération a décidé d'engager une action d'accompagnement et d'anticipation visant à limiter les déséquilibres d'exploitations agricoles susceptibles d'être induites par la réalisation dudit un projet d'aménagement des Hauts de Saint Hilaire de Brethmas ;

Considérant qu'il résulte des dispositions de l'article D.141-2 I 2° et 3° du Code Rural et de la Pêche Maritime que la SAFER détient un droit exclusif sur des prestations telles que celles tenant à la négociation de transactions immobilières portant sur les immeubles "agricoles" (terrains avec du bâti ou non) et aboutissant par exemple à une substitution de la collectivité à la SAFER au bénéfice de promesses de ventes ou à une prestation de gestion de foncier agricole dans l'attente de la réalisation d'un projet ;

Considérant au regard de ce qui précède que la SAFER représente l'interlocuteur privilégié pour proposer le projet d'aménagement de la ZAD des Hauts de Saint Hilaire, aux divers agriculteurs des terrains disponibles actuellement et correspondant aux besoins qualitatifs de leur production actuelle ou envisagée à terme ;

Considérant l'attribution du marché par la Commission d'Appel d'Offres ;

Considérant que Monsieur le Président d'Alès Agglomération doit être autorisé par délibération, à signer la convention de mandat dit spécial ;

APRES AVOIR DELIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE,

AUTORISE

Article 1

Monsieur Le Président à signer ladite convention de mandat spécial passé en la forme de marché négocié sans publicité ni mise en concurrence sur le fondement de l'article 35 II 8° ainsi que tous les actes afférents à son exécution avec la Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural du Languedoc-Roussillon – Société Anonyme au capital de 4 796 320 euros, dont le siège social est situé Domaine de Maurin - CS 41013 - 34973 LATTES cedex, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Montpellier sous le numéro SIREN 462 800 574, régie par la loi du 24 Juillet 1966 et le décret du 23 Mars 1967, dument représentée par son Directeur Général, Monsieur Frédéric ANDRE.

Article 2

La convention de mandat spécial est conclue pour une durée de trois années à compter de sa notification. Celle-ci détermine les modalités de reconduction le cas échéant.

Pour extrait conforme,
Le Président,

Max ROUSTAN





REPUBLIQUE FRANCAISE

Rendu Exécutoire
Par transmission
en ~~Sous~~-Préfecture

Publication et ou Notification

Le : 23 DEC. 2013

Le Directeur Général Adjoint des Services,

Frédérique JOUVE

C 2013.12.37

Direction Développement du Territoire

Réf : AM/SC/MP/2013

Tél. : 04 66 56 42 81

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL DE COMMUNAUTE 12 DECEMBRE 2013

ETAIENT PRESENTS :

ROUSTAN Max, GILLES François, MEUNIER Valérie, VEAU Marcel, ROUX Philippe, ABITAN Grégoire, ROUX Gérard, BUENO Jacques, MARROT Guy, EL-OKKI Nadia, IGLESIAS Bonifacio, VERDHAN Daniel, COMTE Yves, ANTHÉRIEU Michel, MAURIN Daniel, BROUSSE Jack, MIALHE Bernard, GAUJOUX Patric, TORREILLES Éric, SERODES Jean-Marc, TEISSIER Christian, RIEU Francine, ESCOFFIER Michel, FERNANDEZ Jacky, BENAZET Michel, GENOLHER Aurélie, PUPET Patrice, BONNAFOUX, Claude, SCHOR Emmanuel, BOUDET Jacques, FERRIER François, ROUANET Gilbert, BEAUD Alain, ANDRE Lionel, REYNAUD Alain, OZIL Cyril, BOUGAREL Christophe, BRULÉ Marc, CORDIER Jean-Pierre, GRAS Frédéric, BUREL Jean-Michel, VIGOUROUX Alain, SOULIER Pierre, VARIN D'AINVELLE Roch, SECLE Jean-Pierre, HUGUES Laurent, CAPDUR André, SCHNEIDER Stéphane, JULIEN Edmond, CRUVELLIER Josette, AIGOIN Jean-Luc, MAURIN Jean-Pierre, MASSON Myriam, ALBERT-MOYE Danièle, ANTEZAK Christian, ARNAL Bernard, AURIOL Violette, BAZALGETTE Thérèse, BENOI Gérard, BILLARD Dominique, BLANCHER Émile, BONNAFOUS Michel, BRUJAS Sébastien, CARDOT Jean-Louis, CARILLO Antonia, CARRASCO Sylvie, CASTOR Ysabelle, CHAMBON Christian, CHANTAGREL Laurent, CHAPPELLIER Laurent, CHAPON Claude, CHAREYRE Annie, CHAUZAL Robert, CHEYREZY Alain, COLOMINA Jean-Pierre, DELEUZE Dominique, DIESLER Dominique, DIRREMBERGER Jean-Philippe, DREYFUS Nicette, DUC Michel, DUMAS Jacqueline, FERNANDEZ Martine, FIARD Fabien, FLOHR Jean-Marc, FOPPOLO Raymond, FOULQUIER Jacques, GAL Mireille, GAUSSENT Philippe, GAUTHIER Danielle, GRAVIL Serge, HAQUES Soraya, HERAIL Pierre, JACOT Thierry, JAUSSERAN Sylvie, LACOMBE Danièle, LAFONT Jean-Jacques, LAPIN Bruno, LECOUVREUR Thierry, LEGRAND Pierre, MALAVELLE William, MARINO Nadège, MARTIN Pierre, MASSON Jean-Régis, MATHEVON Brigitte, MAUBERNARD Éric, MAZY Annie, MERLE Claude, MONTIGNY André, NIEL-CHARVAT Florence, PAEZ Pierrette, PALMIER Gérard, PASCAL Daniel, PASCAL-SOUBIELLE Frédéric, PELADAN Patrick, PELISSIER Jeanne, PERNETTE Élisabeth, PIALAT Alain, PONS Christine, PUDDU Jean-Noël, RAVAUD Corinne, RICCI Claude, RIOS Véronique, ROCHE Daniel, ROUCAUTE Bernard, ROUILLON Jean-Claude, ROUSSEL Isabelle, ROUVIERE Marlène, ROUX Jean-Marie, SAINT-PIERRE Éric, SAVY Claude, SIKORSKI Marlène, SOUMADIEU Chantal, TABONE Charles, TEXIER Renée, THEROND Joël, TISSOT Véronique, TOSCHI Renée, TRILLON Christian, VALGALIER Bernard, VEZILIER Jean-Claude, VEZON Jean-Marie, VIALA Maurice, VINCENT Jean

POUVOIRS :

GERENTE Marcel, EVESQUE Jean-Luc, GRIMAL Hervé, ARNAUD Bernard, CAVAILLE Aimé, DEVISMES Christian, DREVON Yves, GRAS Karine, JOUANEN Jean-Bruno, LARGUIER Catherine, MAGNE Martine, PERLES Serge, PEYRIC Marie-Christine, RODIERE Jacky, SALEIX Bernard, SAPEDE Christian, VEYRET Michèle, WIDHEM Emmanuel, RIBOT Philippe

ABSENTS EXCUSES :

BERTRAND Roger, FONTAINE Patrick, BERNARD Lionel, BRUN Didier, CHANTAGREL Nathalie, COURET Marie-Claude, DELENNE Michel, DONZEL William, FERDINAND David, GUILLEMET Chantal, GUIRAUD David, KRAUSS Peter, LELONG Michel, MASSAL Jacques, MENEU Gilbert, PAULSEN Freddy, PEYTEVIN MALHAUTIER Jocelyne, PIZZINATO Jacques, POMMIER Jean-luc, RICARD Michèle, SEURAT Francis, SOULIER Yvon

Objet : Projet d'aménagement de la ZAD des Hauts de Saint Hilaire

Autorisation donnée au Président de signer le dossier de demande d'autorisation au titre de la police de l'eau et des milieux aquatiques et d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'obtention de l'autorisation.

Le Conseil de Communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Environnement et notamment les articles L 214-1 et suivants et R 122-2, R122-3 et R214-1et suivants,

VU l'Arrêté Préfectoral du 6 septembre 2006 créant la ZAD « les Hauts de Saint Hilaire »,

Vu les différentes étapes liées à l'opération d'aménagement de la ZAD, et notamment la délibération C 2013.10.13 du Conseil de Communauté du 3 octobre 2013 réaffirmant le projet,

Vu la délibération du Conseil de Communauté du 12 décembre 2013 soumise à approbation et portant sur les nouveaux dossiers d'enquête, préalable à la Déclaration d'Utilité Publique, parcellaire et de mise en compatibilité du POS de la commune de Saint Hilaire de Brethmas,

Vu la délibération du Conseil de Communauté du 12 décembre 2013 soumise également à approbation et portant sur le dossier de demande du permis d'aménager le Golf 18 trous et les équipements associés,

Considérant que le Code de l'Environnement soumet un certain nombre d'installations, ouvrages, travaux et activités à des procédures de déclaration ou d'autorisation auprès du Préfet du Gard au titre de la police des eaux et des milieux aquatiques,

Considérant que le projet d'aménagement de la ZAD constitue une opération qui, au sens du code de l'environnement, est soumise à autorisation,

Considérant que pour se faire, un dossier spécifique doit être constitué et comprend notamment le document visé à l'article R 214-6-4 du Code de l'Environnement (étude d'impact valant document d'incidence) ;

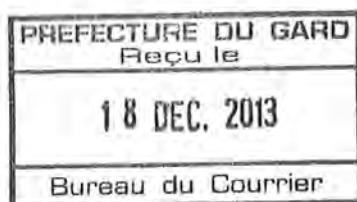
Considérant que le dossier complet devra être déposé auprès du Préfet et déclenchera alors la procédure d'obtention de l'autorisation ;

Considérant enfin que cette procédure est contradictoire et ouverte au public et qu'elle nécessitera dès lors, une enquête publique ;

APRES AVOIR DELIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE,

DÉCIDE

D'autoriser Monsieur le Président à signer le dossier de demande d'autorisation au titre de la police de l'eau et des milieux aquatiques et effectuer toutes les démarches nécessaires à son obtention et notamment celles liées à l'enquête publique, aux éventuels avis des autorités compétentes, ainsi que celles liées à la réalisation de l'étude d'impact valant document d'incidence.



Pour extrait conforme,
Le Président,
Max ROUSTAN



La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, publication et/ou notification, à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Nîmes, 16 avenue Feuchères, 30 000 Nîmes.

C 2013.12.38

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL DE COMMUNAUTE 12 DECEMBRE 2013

ETAIENT PRESENTS :

ROUSTAN Max, GILLES François, MEUNIER Valérie, VEAU Marcel, ROUX Philippe, ABITAN Grégoire, ROUX Gérard, BUENO Jacques, MARROT Guy, EL-OKKI Nadia, IGLESIAS Bonifacio, VERDHELHAN Daniel, COMTE Yves, ANTHÉRIEU Michel, MAURIN Daniel, BROUSSE Jack, MIALHE Bernard, GAUJOUX Patric, TORREILLES Éric, SERODES Jean-Marc, TEISSIER Christian, RIEU Francine, ESCOFFIER Michel, FERNANDEZ Jacky, BENAZET Michel, GENOLHER Aurélie, PUPET Patrice, BONNAFOUX, Claude, SCHOR Emmanuel, BOUDET Jacques, FERRIER François, ROUANET Gilbert, BEAUD Alain, ANDRE Lionel, REYNAUD Alain, OZIL Cyril, BOUGAREL Christophe, BRULÉ Marc, CORDIER Jean-Pierre, GRAS Frédéric, BUREL Jean-Michel, VIGOUROUX Alain, SOULIER Pierre, VARIN D'AINVELLE Roch, SECLE Jean-Pierre, HUGUES Laurent, CAPDUR André, SCHNEIDER Stéphane, JULIEN Edmond, CRUVELLIER Josette, AIGOIN Jean-Luc, MAURIN Jean-Pierre, MASSON Myriam, ALBERT-MOYE Danièle, ANTEZAK Christian, ARNAL Bernard, AURIOL Violette, BAZALGETTE Thérèse, BENOI Gérard, BILLARD Dominique, BLANCHER Émile, BONNAFOUS Michel, BRUJAS Sébastien, CARDOT Jean-Louis, CARILLO Antonia, CARRASCO Sylvie, CASTOR Ysabelle, CHAMBON Christian, CHANTAGREL Laurent, CHAPELLIER Laurent, CHAPON Claude, CHAREYRE Annie, CHAUZAL Robert, CHEYREZY Alain, COLOMINA Jean-Pierre, DELEUZE Dominique, DIESLER Dominique, DIRRENBARGER Jean-Philippe, DREYFUS Nicette, DUC Michel, DUMAS Jacqueline, FERNANDEZ Martine, FIARD Fabien, FLOHR Jean-Marc, FOPPOLO Raymond, FOULQUIER Jacques, GAL Mireille, GAUSSENT Philippe, GAUTHIER Danielle, GRAVIL Serge, HAQUES Soraya, HERAIL Pierre, JACOT Thierry, JAUSSERAN Sylvie, LACOMBE Danièle, LAFONT Jean-Jacques, LAPIN Bruno, LECOUVREUR Thierry, LEGRAND Pierre, MALAVELLE William, MARINO Nadège, MARTIN Pierre, MASSON Jean-Régis, MATHEVON Brigitte, MAUBERNARD Éric, MAZY Annie, MERLE Claude, MONTIGNY André, NIEL-CHARVAT Florence, PAEZ Pierrette, PALMIER Gérard, PASCAL Daniel, PASCAL-SOUBIELLE Frédéric, PELADAN Patrick, PELISSIER Jeanne, PERNETTE Élisabeth, PIALAT Alain, PONS Christine, PUDDU Jean-Noël, RAVAUD Corinne, RICCI Claude, RIOS Véronique, ROCHE Daniel, ROUCAUTE Bernard, ROUILLON Jean-Claude, ROUSSEL Isabelle, ROUVIERE Marlène, ROUX Jean-Marie, SAINT-PIERRE Éric, SAVY Claude, SIKORSKI Marlène, SOUMADIEU Chantal, TABONE Charles, TEXIER Renée, THEROND Joël, TISSOT Véronique, TOSCHI Renée, TRILLON Christian, VALGALIER Bernard, VEZILIER Jean-Claude, VEZON Jean-Marie, VIALA Maurice, VINCENT Jean

POUVOIRS :

GERENTE Marcel, EVESQUE Jean-Luc, GRIMAL Hervé, ARNAUD Bernard, CAVAILLE Aimé, DEVISMES Christian, DREVON Yves, GRAS Karine, JOUANEN Jean-Bruno, LARGUIER Catherine, MAGNE Martine, PERLES Serge, PEYRIC Marie-Christine, RODIERE Jacky, SALEIX Bernard, SAPEDE Christian, VEYRET Michèle, WIDHEM Emmanuel, RIBOT Philippe

ABSENTS EXCUSES :

BERTRAND Roger, FONTAINE Patrick, BERNARD Lionel, BRUN Didier, CHANTAGREL Nathalie, COURET Marie-Claude, DELENNE Michel, DONZEL William, FERDINAND David, GUILLEMET Chantal, GUIRAUD David, KRAUSS Peter, LELONG Michel, MASSAL Jacques, MENEU Gilbert, PAULSEN Freddy, PEYTEVIN MALHAUTIER Jocelyne, PIZZINATO Jacques, POMMIER Jean-luc, RICARD Michèle, SEURAT Francis, SOULIER Yvon

Objet : Aménagement du volet golfique de la ZAD des Hauts de Saint Hilaire - Autorisation donnée à Monsieur le Président pour engager les démarches nécessaires à l'obtention du permis d'aménager

Le Conseil de Communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L 421-2 et R421-19 à R421-22, R.423-58 et R441-1 et suivants,

Vu le Code de l'Environnement et notamment l'article R 122-2,

Vu les différentes étapes liées à l'opération de la ZAD, et notamment l'arrêté préfectoral en date du 6 septembre 2006 créant la ZAD « les Hauts de Saint Hilaire » et retenant parmi les quatre secteurs d'aménagement, un secteur de réalisation d'un golf et des équipements liés au golf, ainsi que la délibération du conseil communautaire du 3 octobre 2013 réaffirmant la volonté de la Communauté d'Agglomération de mener à bien le projet,

Vu la délibération du Conseil de Communauté du 12 décembre 2013 soumise à approbation et portant sur la réalisation de nouveaux dossiers d'enquête publique préalable à la DUP, parcellaire et de mise en compatibilité du POS de la Commune de Saint Hilaire de Brethmas,

Vu la délibération du Conseil de Communauté du 12 décembre 2013 soumise à approbation et donnant l'autorisation au Président pour signer la demande d'autorisation de défrichement, liée au permis d'aménager,

Vu le projet d'aménagement du golf 18 trous et des équipements liés au golf, comprenant un practice, des zones d'entraînement, un parking, un club house et un bâtiment de maintenance,

Vu le projet de demande de permis d'aménager,

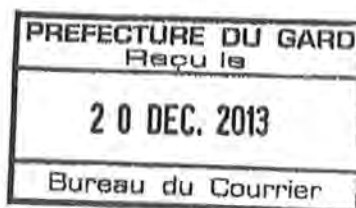
Considérant que l'aménagement d'un golf 18 trous et des équipements associés à savoir, un practice, des zones d'entraînement, un parking, un club house et un bâtiment de maintenance nécessitent l'obtention préalable d'un permis d'aménager,

Considérant notamment, que le dossier de demande de permis d'aménager sera soumis à une enquête publique et sera complété par la copie de la lettre par laquelle le préfet fait connaître si le dossier d'autorisation de défrichement est complet, si le défrichement est ou non soumis à reconnaissance de la situation et de l'état des terrains et si la demande doit ou non faire l'objet d'une enquête publique,

APRES AVOIR DELIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE,

DÉCIDE

D'autoriser Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires à l'obtention du permis d'aménager et notamment celles relatives à l'étude d'impact et à la mise en oeuvre d'une enquête publique.



Pour extrait conforme,
Le Président,
Max ROUSTAN



La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, publication et/ou notification, à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Nîmes, 16 avenue Feuchères, 30 000 Nîmes.



Direction Développement du Territoire
Réf : AM/SC/MP/2013
Tél. : 04 66 56 42 81

Rendu Exécutoire
Par transmission
en Sous-Préfecture
Publication et ou Notification

Le : 23 DEC. 2013
Le Directeur Général Adjoint des Services,

Frédéric JOUVE

C 2013.12.39

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL DE COMMUNAUTE 12 DECEMBRE 2013

ETAIENT PRESENTS :

ROUSTAN Max, GILLES François, MEUNIER Valérie, VEAU Marcel, ROUX Philippe, ABITAN Grégoire, ROUX Gérard, BUENO Jacques, MARROT Guy, EL-OKKI Nadia, IGLESIAS Bonifacio, VERDHAN Daniel, COMTE Yves, ANTHÉRIEU Michel, MAURIN Daniel, BROUSSE Jack, MIALHE Bernard, GAUJOUX Patric, TORREILLES Éric, SERODES Jean-Marc, TEISSIER Christian, RIEU Francine, ESCOFFIER Michel, FERNANDEZ Jacky, BENAZET Michel, GENOLHER Aurélie, PUPET Patrice, BONNAFOUX, Claude, SCHOR Emmanuel, BOUDET Jacques, FERRIER François, ROUANET Gilbert, BEAUD Alain, ANDRE Lionel, REYNAUD Alain, OZIL Cyril, BOUGAREL Christophe, BRULÉ Marc, CORDIER Jean-Pierre, GRAS Frédéric, BUREL Jean-Michel, VIGOUROUX Alain, SOULIER Pierre, VARIN D'AINVELLE Roch, SECLE Jean-Pierre, HUGUES Laurent, CAPDUR André, SCHNEIDER Stéphane, JULIEN Edmond, CRUVELLIER Josette, AIGOIN Jean-Luc, MAURIN Jean-Pierre, MASSON Myriam, ALBERT-MOYE Danièle, ANTEZAK Christian, ARNAL Bernard, AURIOL Violette, BAZALGETTE Thérèse, BENOI Gérard, BILLARD Dominique, BLANCHER Émile, BONNAFOUS Michel, BRUJAS Sébastien, CARDOT Jean-Louis, CARILLO Antonia, CARRASCO Sylvie, CASTOR Ysabelle, CHAMBON Christian, CHANTAGREL Laurent, CHAPÉLLIER Laurent, CHAPON Claude, CHAREYRE Annie, CHAUZAL Robert, CHEYREZY Alain, COLOMINA Jean-Pierre, DELEUZE Dominique, DIESLER Dominique, DIRRENBARGER Jean-Philippe, DREYFUS Nicette, DUC Michel, DUMAS Jacqueline, FERNANDEZ Martine, FIARD Fabien, FLOHR Jean-Marc, FOPPOLO Raymond, FOULQUIER Jacques, GAL Mireille, GAUSSENT Philippe, GAUTHIER Danielle, GRAVIL Serge, HAQUES Soraya, HERAIL Pierre, JACOT Thierry, JAUSSEAN Sylvie, LACOMBE Danièle, LAFONT Jean-Jacques, LAPIN Bruno, LECOUVREUR Thierry, LEGRAND Pierre, MALAVELLE William, MARINO Nadège, MARTIN Pierre, MASSON Jean-Régis, MATHEVON Brigitte, MAUBERNARD Éric, MAZY Annie, MERLE Claude, MONTIGNY André, NIEL-CHARVAT Florence, PAEZ Pierrette, PALMIER Gérard, PASCAL Daniel, PASCAL-SOUBIELLE Frédéric, PELADAN Patrick, PELISSIER Jeanne, PERNETTE Élisabeth, PIALAT Alain, PONS Christine, PUDDU Jean-Noël, RAVAUD Corinne, RICCI Claude, RIOS Véronique, ROCHE Daniel, ROUCAUTE Bernard, ROUILLON Jean-Claude, ROUSSEL Isabelle, ROUVIERE Marlène, ROUX Jean-Marie, SAINT-PIERRE Éric, SAVY Claude, SIKORSKI Marlène, SOUMADIEU Chantal, TABONE Charles, TEXIER Renée, THEROND Joël, TISSOT Véronique, TOSCHI Renée, TRILLON Christian, VALGALIER Bernard, VEZILIER Jean-Claude, VEZON Jean-Marie, VIALA Maurice, VINCENT Jean

POUVOIRS :

GERENTE Marcel, EVESQUE Jean-Luc, GRIMAL Hervé, ARNAUD Bernard, CAVAILLE Aimé, DEVISMES Christian, DREVON Yves, GRAS Karine, JOUANEN Jean-Bruno, LARGUIER Catherine, MAGNE Martine, PERLES Serge, PEYRIC Marie-Christine, RODIERE Jacky, SALEIX Bernard, SAPEDE Christian, VEYRET Michèle, WIDEHEM Emmanuel, RIBOT Philippe

ABSENTS EXCUSES :

BERTRAND Roger, FONTAINE Patrick, BERNARD Lionel, BRUN Didier, CHANTAGREL Nathalie, COURET Marie-Claude, DELENNE Michel, DONZEL William, FERDINAND David, GUILLEMET Chantal, GUIRAUD David, KRAUSS Peter, LELONG Michel, MASSAL Jacques, MENEU Gilbert, PAULSEN Freddy, PEYTEVIN MALHAUTIER Jocelyne, PIZZINATO Jacques, POMMIER Jean-luc, RICARD Michèle, SEURAT Francis, SOULIER Yvon

**Objet : Aménagement du volet golfique de la ZAD des Hauts de Saint Hilaire.
Autorisation donnée à Monsieur le Président de signer la demande d'autorisation de défrichement liée au permis d'aménager un golf 18 trous et ses équipements associés.**

Le Conseil de Communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment l'article R441-7,

Vu le Code Forestier et notamment les articles L 341-3 et L214-13 et R 341-1 et suivants,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 6 septembre 2006 créant la ZAD « les Hauts de Saint Hilaire » et retenant parmi les quatre secteurs d'aménagement, un secteur de réalisation d'un golf 18 trous et des équipements associés,

Vu le dossier d'enquête préalable à la DUP, le dossier d'enquête parcellaire et le dossier de mise en compatibilité des POS des communes de Saint Hilaire et de Méjannes les Alès intégrant le projet d'aménagement du golf,

Vu le projet d'aménagement du golf 18 trous et des équipements complémentaires au golf ;

Vu le projet de demande d'autorisation de défrichement,

Considérant que le projet d'aménagement de la ZAD des Hauts de St Hilaire intègre un volet golfique ; **Que** ce volet golfique prévoit la réalisation d'un golf 18 trous et d'équipements associés, practice, zone d'entraînement, parking, club house et bâtiment de maintenance,

Considérant, qu'il a été validé initialement par arrêté préfectoral en 2004 et a été sans cesse réaffirmé par l'ensemble des autorités, à chaque étape de la procédure d'élaboration du projet d'ensemble, et, **que** l'évaluation environnementale imposée au titre du dossier d'enquête préalable à la DUP dans le cadre du projet d'ensemble et intégrant le golf a fait l'objet d'un avis de l'autorité administrative de l'État compétente en matière d'environnement qui a contrôlé et validé la qualité du projet et son impact sur l'environnement,

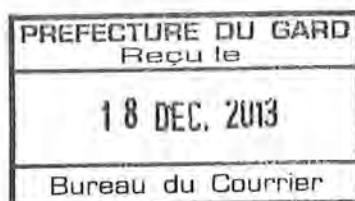
Considérant, de plus, qu'il a été validé initialement par arrêté préfectoral en 2006 lorsque la ZAD a été créée et a été sans cesse réaffirmé par l'ensemble des autorités, à chaque étape de la procédure d'élaboration du projet d'ensemble,

Considérant qu'un dossier de permis d'aménager le golf 18 trous et ses équipements associés doit être approuvé puis déposé pour instruction, **Que** la configuration du tracé du parcours du golf nécessite des défrichements soumis à autorisation, **Qu'il** est ainsi nécessaire, au vu de la superficie à défricher de faire une demande d'autorisation, laquelle sera examinée par les services de l'État pour déterminer si elle sera soumise à une étude d'impact,

APRES AVOIR DELIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE,

DÉCIDE

D'autoriser Monsieur le Président à signer la demande d'autorisation de défrichement au titre du permis d'aménager un golf 18 trous et ses équipements associés.



Pour extrait conforme,
Le Président,
Max ROUSTAN

